





# **REVUE LE CAÏLCÉDRAT**

**Numéro 12**

**Août 2021**



REVUE LE CAÏLCÉDRAT



DIFFÉRENCE PÉRENNE

**CE TEXTE PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU COPIE PARTIELLE OU INTÉGRALE, PAR QUELQUES PROCÉDÉS QUE CE SOIT, EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE CONTREFAÇON ET PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI.**

**ISSN 2561-374X (Imprimé)**

**ISSN 2561-3758 (En ligne)**

**Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2021**



**© 2021 LES ÉDITIONS DIFFÉRANCE PÉRENNE**

**12105 BOULEVARD LAURENTIEN, MONTREAL H4K 1N3**

**[www.differanceperenne.ca](http://www.differanceperenne.ca)  
[differanceperenne@yahoo.ca](mailto:differanceperenne@yahoo.ca)**

**TEL : +1 5144444346**

**REVUE LE CAÏLCÉDRAT**

**Revue Canadienne de Philosophie, de Lettres et de Sciences Humaines**

**Tel +1 5144444346**

**Site internet**

**[www.revulecailcedrat.ca](http://www.revulecailcedrat.ca)**

**mail:revulecailcedrat@gmail.com**

**éditeur: les éditions différence pérenne**

**[www.differenceperenne.ca](http://www.differenceperenne.ca)**

**Diffusion et distribution: les éditions Différence Pérenne, Québec,**

**CANADA**

**Institut de recherches pour le développement en Afrique(IRDA),**

**CÔTE D'IVOIRE**



**Comité scientifique**

**Directeur de Publication : SAMBA DIAKITÉ, Professeur des Universités**

**Comité scientifique et de lecture**

**-NJOH MOUELLE ÉBENEZER, PROFESSEUR ÉMÉRITE, Président du Centre de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I, Arts, Langues et Cultures**

**-KOMENAN AKA LANDRY, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Président honoraire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire**

**-YACOUBA KONATÉ, PROFESSEUR ÉMÉRITE (ESTHÉTIQUE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE, ÉCOLE DE FRANCFORT), Université FELIX Houphouët Boigny, Cocody, Côte d'Ivoire**

**DIABI YAYA, Professeur ÉMÉRITE (SCIENCE DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION), EX doyen de l'UFR Science du langage et de la communication, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-PAULIN HONTONDI, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, POLITIQUE ET SOCIALE), Université D'Abomey-Calavi, Benin**

**-GÉRARD BONNET, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE), Université D'Antanarivo, Madagascar**

**-ABOU KARAMOKO, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE ET ÉCOLE DE FRANCFORT), Président, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-DAVID NADEAU- BERNATCHEZ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE), Université Laval, Québec-Canada**

**-SAMBA DIAKITÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE AFRICAINE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire/Laboratoire d'Études et de Recherches Appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicoutimi, Canada**

**-JEAN-FRANÇOIS SIMARD, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SCIENCES POLITIQUES)**

**Président des chaires internationales Senghor de la Francophonie, Université du Québec en Outaouais, Canada**

**-YAO KOUASSI EDMOND, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DU DROIT, PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'IVOIRE**

**-KOUAKOU ANTOINE, PROFESSEUR TITULAIRE (MÉTAPHYSIQUE ET PHILOSOPHIE MORALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-MARIE FALL, PROFESSEURE (GÉOGRAPHIE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE) /Responsable du Laboratoire d'études et de recherches appliquées sur l'Afrique, Université du Québec à Chicoutimi**

**-YAPI AYENON IGNACE, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE DES SCIENCES ET DU LANGAGE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-GOHI MATHIAS IRIÉ BI, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES MODERNES, GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-BOA THIÉMÉLÉ RAMSÈS, PROFESSEUR TITULAIRE, PHILOSOPHIE AFRICAINE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Côte d'Ivoire**

**-COULIBALY ADAMA, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES MODERNES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS AFRICAINES)  
Doyen de l'UFR langues, littératures et civilisations, Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-BONI GUBLEHON, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE/ANTHROPOLOGIE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-ALPHONSE DIAHOU YAPI, PROFESSEUR TITULAIRE (GÉOGRAPHIE HUMAINE ET PHYSIQUE), Directeur de l'école doctorale, Université Paris 8, Saint Vincennes**

**-ALLOU KOUAMÉ, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE), Université Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire**

**-YORO BLÉ MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES), Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Côte d'Ivoire**

**-KOUMA YOUSOUF MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE AFRICAINE, ÉGYPTOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE)  
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-JOACHIM DIAMOÏ AGROFFI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE)  
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-SINA OUATTARA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (SOCIOLOGIE ET SCIENCES POLITIQUES), Université d'OSLO, Suède**

**-SANGARE ABOU, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE ET PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT)**

**Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-ROCH A. HOUNGNIHIN, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ), Université d'Abomey-Calavi, Benin**

**-SANGARÉ SOULEYMANE, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE) Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-N'DRI KOUASSI MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (ÉTHIQUE DES TECHNOLOGIES ET BIOÉTHIQUES), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-SORO DONISSONGUI, PROFESSEUR TITULAIRE (HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE MORALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-TOURÉ IBRAHIM SAGAYAR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Université de Bamako, Mali**

**-SYLLA ALI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (PHILOSOPHIE MODERNE ET MÉDIÉVALE), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

### **COMITÉ DE RÉDACTION**

### **DIRECTEURS DE RÉDACTION**

**-Dr KOUAKOU KOUAMÉ HYACINTHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

## **DIRECTEURE DE REDACTION-ADJOINT**

- Dr Chantal DALI, CHERCHEURE  
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ENTREPRENEURIAT, Université du Québec à Trois -  
Rivières, Canada

## **SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION**

Dr KOFFI BROU DIEUDONNÉ, PHILOSOPHIE DE L'ART, INSAAC, Côte d'Ivoire

Dr JAKIE DIOMANDÉ, PHILOSOPHIE, Université PÉLÉFORO Gon COULIBALY de  
Korhogo,-CÔTE D'IVOIRE

## **INFOGRAPHIE**

Dr AGABAVON Tiasvi Yao Raoul  
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

## **MEMBRES**

-Dr Oumou KOUYATÉ, ENSEIGNANTE-CHERCHEURE (SOCIOLOGIE,  
ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE), École des Hautes Études en Sciences Sociales, France

-Dr DAGNOGO BABA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT ET  
PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE), Université Alassane Ouattara, CÔTE D'IVOIRE

-Dr YVES BERTRAND DJOUDA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR  
(SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ ET ANTHROPOLOGIE), Université de Yaoundé 1,  
CAMEROUN

-Dr BLÉ GUY SERGES, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DU DROIT ET  
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE), Institut de Recherches pour le Développement de  
l'Afrique(IRDA)-CÔTE D'IVOIRE

-Dr KOUAKOU CLÉMENT, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE POLITIQUE  
ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES), Institut de Recherches pour le  
Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE D'IVOIRE

-FOFANA DIOULATIÉ (ÉTUDES AFRICAINES ET TRADITIONS

ORALES), Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE  
D'IVOIRE

**-KAYINGUIBEYAH DRAMANE YÉO, CHERCHEUR (AFRICANOLOGIE)  
UNIVERSITÉ FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY**

**-AGABAVON Tiasvi Yao Raoul, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES,  
UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA, BOUAKÉ - CÔTE D'IVOIRE**



## **Politique éditoriale.**

Le *Caïlcédrat* est une revue qui paraît 3 fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie, des lettres et sciences humaines. Le 3<sup>e</sup> numéro spécial est publié au dernier trimestre de l'année sous la direction d'un membre du comité scientifique choisi par le comité de rédaction. Celui-ci propose un thème bien approprié qui est en rapport avec l'actualité du moment. Il soumet son thème à l'appréciation du comité de rédaction qui, après concertation et analyse du thème, lance l'appel à contribution. La revue *Le Caïlcédrat* s'intéresse spécifiquement à l'Afrique et au Canada.

La revue publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique, des études critiques et des comptes rendus.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, CAMES)

-LE TEXTE DOIT ÊTRE ÉCRIT EN WORD

- TIMES NEW ROMAN 12

-INTERLIGNE SIMPLE POLICE 12

-Les titres des articles en Times ROMAN 20 en gras

-FORMAT LETTRE 21,5cm X 28cm soit (8½ po x 11 po),

-UN RÉSUMÉ EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS D'AU PLUS 160 MOTS

-L'auteur doit mentionner son Prénom et son nom ex : Moussa KONATÉ,

Son adresse institutionnelle, son mail et son numéro de téléphone

-Les articles ne doivent pas excéder 7600 caractères (espaces compris), et visent la discussion, l'objectivité, la réfutation, la démonstration avérée, la défense et/ou l'examen critique de thèses ou de doctrines philosophiques, culturelles ou littéraires, spécifiques.

-Les études critiques ne doivent pas excéder 4600 caractères (espaces compris), et proposent des analyses détaillées et précises des pensées d'un auteur ou d'un ouvrage significatif qui portent sur l'Afrique et/ou sur le Canada ou dont la portée peut influencer positivement la dynamique des sociétés africaines et/ou canadiennes.

-Les comptes rendus ne sont pas acceptés.

### **Lignes directrices pour la soumission des manuscrits**

-Ils sont accompagnés de deux résumés qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, le premier en français et le second en anglais

-Toutes les évaluations sont anonymes

### **Sélection des manuscrits pour publication**

-les manuscrits doivent être originaux et ne doivent pas contenir plus de 8(08) citations. Nous ne publions pas un travail déjà édité, ailleurs. L'auteur a l'obligation de nous le faire savoir avant que son texte ne soit édité.

-Même si les auteurs sont responsables du contenu de leurs articles, la rédaction se donne le droit d'utiliser des logiciels de vérification de plagiat.

### **À PROPOS DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Les citations dans le corps du texte, dépassant quatre lignes doivent être indiquées par un retrait avec une tabulation (gauche : 1, 25 ; droite : 0cm) et le texte mis en taille 10, entre guillemets, avec interligne simple.

- À noter : Les guillemets, que ce soit dans les citations mises en retrait ou dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page, sont toujours à placer avant le point. Et le numéro de la note de bas de page, s'il y a lieu, s'insère entre le guillemet qui referme la citation et le point. Ex. :

« L'histoire appartient aux vainqueurs »<sup>5</sup>.

- Les guillemets intérieurs, i.e. qui prennent place à l'intérieur d'une citation, sont à indiquer comme suit : « ...“xxx”... ». Ex. :

« La pensée de Bidima est de s'interroger si, " la traversée de la philosophie... concerne l'Afrique". La philosophie négro-africaine émerge dans ce sens ».

## **Normes de rédaction**

Toutes les contributions doivent adopter, pour la rédaction, les NORMES CAMES

(NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 Juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>ème</sup> session des CCI concernant la rédaction des textes en Lettres et Sciences humaines).

### **Extrait NORCAMES (Lettres et sciences humaines)**

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et

Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. ; 1.2 ; 2. 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B.

Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

### **Références bibliographiques**

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145- 151. 4.

DIAKITÉ Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

### **POUR RÉSUMER**

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

-La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

-Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année

-Reprendre le nom de l'auteur pour chaque ouvrage

- Tous les manuscrits soumis à Le Cairlcédrat sont évalués par au moins deux chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs, à l'aveugle. La période d'évaluation ne dépasse normalement pas trois mois.

-Les rapports d'évaluation sont communiqués aux différents auteurs concernés en préservant l'anonymat des évaluateurs-experts.

-Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e envoie une version définitive conforme aux directives pour la préparation des manuscrits.

Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique.

-Chaque auteur reçoit 1 exemplaire numérique du numéro où il est publié

-Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue Le Caïlcédrat.

Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

**- Soumission des manuscrits**

Tous les articles sont soumis au directeur de rédaction à l'adresse suivante:

revuelecailcedrat@gmail.com

## SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos.....	23-24
<b>ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire</b> <b>REGARD ÉTHIQUE SUR LA RELATION ENTRE L'ÉCONOMIE ET L'ÉCOLOGIE .....</b>	<b>25-37</b>
<b>Lucien ouguéhi BIAGNE</b> <b>ETHIQUE A LA CONTRIBUTION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE.....</b>	<b>39-48</b>
<b>YAO Kouadio Christian</b> <b>PMA ET HYPOFERTILITÉ FÉMININE EN AFRIQUE.....</b>	<b>49-57</b>
<b>Oumar BAH, Boubacar SANOGO, Mohamed TRAORE</b> <b>MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT DE QUALITE DANS UN ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER : CAS DE L'HOPITAL DU MALI .....</b>	<b>59-77</b>
<b>Kouassi Amino Liliane, Zinzina Safiou Malné</b> <b>ANALYSE PSYCHOLOGIQUE DU CYBER CRIMINEL ET MÉTHODES COMMUNICATIONNELLES DANS LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ..</b>	<b>79-92</b>
<i>Dr. Ballo Yacouba , Dr. Coulibaly Donatehe</i> <b>FAIBLE ATTACHEMENT SOCIAL ET PASSAGE À L'ACTE CHEZ DES ADOLESCENTS DITS "MICROBES" À ABIDJAN .....</b>	<b>93-104</b>
<b>Jean-Luc Kesse Gnamien Kouadio</b> <b>LE SENS DE LA SORCELLERIE FACE À LA FINITUDE DE L'ESSENCE HUMAINE .....</b>	<b>105-117</b>
<b>AMEWU Yawo Agbéko</b> <b>LE PANAFRICANISME ET LES ENJEUX ÉTHICO-POLITIQUES D'UNE RENAISSANCE AFRICAINE .....</b>	<b>119-131</b>
<b>TONYEME Bilakani</b> <b>CONTRIBUTION DES CULTURES COMMUNAUTAIRES AFRICAINES À LA POSTMODERNITÉ DES DROITS DE L'HOMME .....</b>	<b>133-144</b>

Raoul NKASSA

**C'est quoi au juste : LA DEMOCRATIE ?..... 145-163**

Tegna Edith Mireille

**Les Parlements d'Afrique francophone de la colonisation à la post-colonisation,  
analyse croisée des parlements camerounais et ivoiriens 1945 -2018..... 163-172**

## AVANT-PROPOS

### QUI SOMMES-NOUS?

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne et d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est éditée par les Éditions Différence Pérenne, au Canada. La revue *Le Caïlcédrat* se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique. Elle ne publiera que les articles de qualité, originaux et qui ont une haute portée scientifique sur l'Afrique et /ou le Canada.

La revue le Caïlcédrat est une revue canadienne de philosophie et de sciences humaines qui a pour objectifs majeurs de diffuser la pensée des chercheurs sur les études africaines et canadiennes. Cette revue a été mise en place par des chercheurs et professeurs d'universités d'horizons différents, bien connus dans leurs domaines de recherches, afin d'établir le lien entre le Canada et l'Afrique par la pensée plurielle, différente, mais objective. La revue le Caïlcédrat est abritée par Les Éditions Différence Pérenne, Canada, qui s'occupent de son édition aussi bien numérique que physique. La revue paraît 3 fois l'année.

### NOS VALEURS

La revue le Caïlcédrat se veut une revue avant- gardiste qui saura utiliser les mots justes pour se faire entendre tout en respectant rigoureusement les règles de la démarche scientifique. Elle tient

à l'originalité des textes de ses auteurs et leur incidence sur la société africaine et/ou canadienne. Elle compte s'appuyer sur la rigueur des raisonnements, l'objectivité des faits et l'utilisation efficiente de la langue française ou anglaise. Elle ne publiera que les meilleurs textes, instruits à double aveugle, obéissant strictement aux critères de la revue.

### NOTRE HISTOIRE

Le Caïlcédrat, de son nom scientifique *Khala senegalensis*, est aussi appelé *Jala* en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le *Jala yiri* n'est pas connu seulement à cause de son ombre

mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le Caïlcédrat combat les mauvais esprits, purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de l'arbre « le Caïlcédrat », remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le Caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud, aujourd'hui.

### **Une idée est née**

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du Caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse, ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CÄILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle les acines du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences. Ainsi la revue *Le Caïlcédrat* sera-t-elle éditée par les éditions Différence Pérenne dont le slogan est évocateur: Produire la différence, Surmonter les différends, Refuser l'indifférence!

Le Canada étant donc cette acceptation de la différence, l'horizon de plusieurs cultures, le croisement des eaux et des races, nous oblige à comprendre que sous le Caïlcédrat, il y a place pour tous pour discuter des différends, à défaut de les résoudre, un verre pour tous pour soigner notre monde de ses propres turpitudes. Maintenant, en ce jour du 01 mars 2017, que le jus du "Jala" soit servi à tous, et pour tous, pour que le traitement commence!

**Professeur Samba DIAKITÉ, Ph.D, Titulaire**

**Directeur de Publication**

**Directeur Général des Éditions Différence Pérenne, Canada**

## REGARD ÉTHIQUE SUR LA RELATION ENTRE L'ÉCONOMIE ET L'ÉCOLOGIE

**ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire**

Université de Kara, Togo

[charles.alosse@gmail.com](mailto:charles.alosse@gmail.com)

**Résumé :** Dans l'histoire de la pensée économique, c'est essentiellement la physiocratie qui fait de la terre la source de la richesse. Selon les physiocrates, toute la richesse provient de l'agriculture ; les autres activités sont stériles et le commerce ne sert qu'à redistribuer la richesse produite par les agriculteurs. Les physiocrates étaient des précurseurs du libéralisme, partisans du libre-échange et du laissez-faire les hommes et laissez-passer les marchandises. Ils estimaient que la principale source de revenu des hommes au sein de l'État pouvait être constituée par un impôt direct exclusivement assis sur la richesse foncière et la production agricole. Cette conception anthropocentrique qui fait de la terre la source de la richesse des hommes est partagée par les économistes classiques et néoclassiques qui ont inspiré les politiques développementalistes. La théorie économique a ainsi pris, pendant longtemps, les ressources de la terre comme inépuisables et susceptibles d'auto-régénérescence. Le primat fonctionnel des variables économiques sur les variables écologiques porte cependant en germe la crise écologique contemporaine qui se traduit par la dégénérescence de l'environnement. Notre approche éthique est écocentrique et estime que l'homme est un élément de l'écosystème dont la dégradation lui est préjudiciable. Les résultats plaident pour la formulation de politiques économiques respectueuses de l'environnement et s'inscrivant dans la durabilité.

**Mots-clés :** Écologie, économie, éthique, libéralisme, nature, physiocratie, politique.

## AN ETHICAL LOOK AT THE RELATIONSHIP BETWEEN ECONOMICS AND ECOLOGY

**Abstract :** In the history of the economic thought, it is essentially the physiocracy which makes of the ground the source of the wealth. According to the physiocrats, all the wealth comes from the agriculture ; other activities are sterile and trade serves only to redistribute the wealth produced by the farmers. The physiocrats were precursors of the liberalism, the partisans of free trade and laissez-faire, and considered that the main source of income of the men within the State could be established by a direct tax exclusively sat on the land wealth and the agricultural production. This anthropocentric conception which makes of the earth the source of the wealth of the men is shared by the classic and neo-classic economists who inspired the developmental politics. So, the economic theory took, for a long time, the resources of the earth as inexhaustible and susceptible to remain herself. The functional primacy of the economic variables on the ecological variables carries the seeds however of the contemporary ecological crisis which is translated by the degeneration of the environment. Our ethics approach is ecocentric and considers that the man is an element of the ecosystem the degradation of which is harmful to him. The results plead for the formulation of environment-friendly economic policies and which join the durability.

**Keywords :** Ecology, economy, ethics, liberalism, nature, physiocracy, politics.

### Introduction

L'éthique est une discipline philosophique portant sur les jugements moraux. Appliquée à l'environnement, l'éthique de l'environnement ou éthique environnementale se veut une philosophie de la protection de la nature. Dans la théorie économique de la richesse à partir de la terre portée par les physiocrates et leurs successeurs que sont les libéraux classiques et néoclassiques, la nature est un bien surabondant qui ne rentre pas dans le champ de la rareté et du calcul économique. La nature y est considérée comme un bien illimité à exploiter. Jusqu'à la révolution industrielle du XVIII<sup>e</sup> siècle, la nature apparaît comme un bien dont la pérennité reste hors de portée des hommes. L'immensité de la

nature fait son invulnérabilité et, l'homme, quoi qu'il fasse, ne peut affecter cette nature, perturber son ordre, transgresser ses lois. Ainsi, bien que l'activité économique constitue, par essence, une activité de transformation de la nature, elle restaure elle-même les torts qui lui sont causés. Mais l'impact sur l'environnement d'une croissance économique sans retenue s'observe visiblement au niveau de la surexploitation des ressources naturelles, entraînant la rupture des équilibres écologiques. Il s'agit là d'autant de torts causés par l'économie à l'écologie qui interpellent la politique dans son rôle de protection de l'écosystème. Les problèmes environnementaux qui surgissent ces dernières années légitiment l'idée d'une incompatibilité entre l'économie et l'écologie. La préoccupation éthique sur la relation entre l'économie et l'écologie alerte l'opinion mondiale sur le risque d'une croissance économique élevée et ininterrompue et la prise de conscience du lien de cause à effet qu'il y a entre la croissance économique et la qualité de l'environnement. Le problème qui se pose est le suivant : que faire pour que la recherche de la richesse à travers l'exploitation des ressources de la terre ne compromette l'environnement physique et humain ? De cette question fondamentale découlent trois autres, à savoir : comment la théorie économique a-t-elle contribué à la dégradation de la nature ? Quelles sont les théories éthiques de l'environnement ? Quelle éthique politique écologique pour inscrire l'agriculture et l'industrie dans la durabilité ? Notre hypothèse est que l'activité économique doit s'effectuer dans le respect de la nature et pour ce faire, elle doit être encadrée par des politiques écologiques qui s'inscrivent dans la notion éthique de la durabilité telles que l'agriculture durable et l'industrie durable. L'approche du développement par la durabilité est fondée sur les principes éthiques de prévention et de précaution qui posent la question fondamentale des droits et devoirs de l'homme vis-à-vis des espèces de la nature et des frontières entre l'homme et la nature ou l'environnement. Cette approche écocentrique se démarque, bien entendu, de l'approche biocentrique qui ne cherche qu'à préserver la vie biologique au détriment des autres entités de la nature et surtout de sa branche anthropocentrique fondée sur l'homme et ses besoins et qui justifie l'exploitation effrénée des ressources de la terre au profit des besoins humains. Pour ce faire, l'argumentaire procède en trois étapes : il s'agit en premier lieu d'évaluer la théorie économique de la richesse à partir de la terre en montrant en quoi cette conception économique est dommageable pour l'environnement ; en deuxième lieu, de présenter les théories éthiques environnementales afin de retenir en troisième ressort celle qui doit sous-tendre les politiques écologiques inscrivant l'agriculture et l'industrie dans la durabilité.

## **1. Les théories économiques de l'exploitation des ressources de la terre**

Les précurseurs de la pensée sur la relation entre l'économie et l'écologie sont les libéraux qui défendent la liberté pour l'homme d'exploiter les ressources de la terre à son profit. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, la pensée économique classique a affirmé son identité dans la recherche de la richesse nationale en reliant l'activité économique à l'exploitation de la nature comme cela transparaît dans les théories économiques des physiocrates et des libéraux classiques. La préoccupation de la physiocratie concernant l'ordre naturel et le problème du rendement décroissant des terres dans l'économie classique seront épluchés tour à tour.

### **1.1 La physiocratie et sa préoccupation concernant l'ordre naturel**

La physiocratie est une école de pensée économique, politique et juridique, née en France à la fin des années 1750. L'école des physiocrates, dont le fondateur est François Quesnay, fait un lien direct entre la nature et l'organisation économique de la société. Le mot physiocratie signifie étymologiquement le gouvernement de la Nature. Cela indique donc bien l'importance attribuée par ce mouvement de pensée économique aux phénomènes naturels, en lien avec la question de la gestion des finances de l'État et des origines de la prospérité économique. Comme le disent J. Bonheur et H.

Thouément (1994, p. 61), « Le terme de physiocratie, forgé par Dupont de Nébour, résulte de la fusion de deux mot grecs : *physis*, la nature et *kratos*, la puissance. Il est à lui seul tout un programme ».

F. Quesnay (1969) explique qu'il existe un ordre naturel de l'économie calqué sur le fonctionnement d'un organisme vivant. Dans cette vision organiciste de la nature, la circulation du sang du corps humain est utilisée comme analogie pour justifier le parcours souhaité pour les marchandises : elles doivent pouvoir circuler sans entraves pour assurer la bonne santé de la société. Selon R. Grandamy (1973), les physiocrates, considéraient que toute création de richesse viendrait uniquement de la production agricole, donc de l'énergie du soleil et de la richesse de la terre. Toute autre industrie serait donc stérile au sens où elle ne créerait point de richesse. Pour les physiocrates, l'assimilation de la société à un organisme vivant implique qu'une fois la richesse créée par la terre, l'État ne doit pas entraver la bonne circulation par des tarifs douaniers ou des contrôles des prix. Le laissez-faire rétablirait donc l'ordre naturel, posant ainsi les bases de la pensée économique libérale. Selon M. Moutassé (1999, p. 11),

Les physiocrates sont des libéraux ; il considère que l'État ne doit pas intervenir dans l'économie et qu'il doit respecter les lois physiques qui la guident. Les intérêts individuels, et surtout ceux des agriculteurs, sont conformes à l'intérêt général. Il faut respecter l'ordre naturel de l'économie et respecter la propriété privée.

Les précurseurs de la pensée économique libérale que sont les physiocrates se sont fortement inspirés du rôle créateur du soleil et de la générosité de la terre. Cette importance accordée à la composante énergétique et matérielle n'est pas particulièrement éloignée de l'argumentaire de l'économie écologique moderne. Quesnay, en habile politique, va, dans le *Tableau économique* faire reposer la source de la richesse non plus sur le travail, mais sur la capacité miraculeuse de la terre à produire de la nourriture à chaque printemps. Il arrivera ainsi à se concilier les bonnes grâces des rentiers terriens tout en proposant un nouveau système prenant en compte autant que faire se peut les idées nouvelles et permettant de dépasser le mercantilisme qui fonde lui la richesse sur la transformation des métaux. J. Touchard (1958, p. 32-33) dira que

La doctrine des physiocrates est un mélange de libéralisme économique et de despotisme éclairé (...) la pensée des physiocrates s'ordonne autour de quatre grands thèmes : la nature, la liberté, la terre, le « despotisme éclairé ». (...) L'État doit être gouverné par des propriétaires fonciers ; eux seuls ont une patrie ; patrie et patrimoine sont joints. (...) Les physiocrates sont donc hostiles à toute réglementation. Leur formule est laissez faire, laissez passer.

L'approche organiciste et holiste des physiocrates se voit donc discréditée pour ses tendances mystiques en ce sens que le gouvernement de la terre se trouve confondu à une divination de la terre. Toutefois, les critiques faites aux physiocrates au début de la construction de la pensée économique moderne se sont démarquées que la vision spirituelle de la terre pour sa vision scientifique. En voulant se constituer en science, l'économie décide de s'éloigner de façon délibérée, non seulement des concepts spirituels, mais de façon plus générale de tout jugement de valeur contraire à l'objectivité et à la scientificité.

Quoiqu'il en soit, les principes fondamentaux des physiocrates postulent pour un certain optimisme vis-à-vis de la condition humaine : le rétablissement de l'ordre naturel, le travail de la terre et la libre circulation des biens sont considérés comme des voies qui permettent à la société d'accéder à un certain mieux-être. Cette logique sera reconduite, de façon moins mystique, par Smith qui n'attribue pas l'origine de la richesse à la nature mais plutôt à l'intérêt personnel et à l'égoïsme de l'homme à participer aux échanges commerciaux et à sa capacité à organiser l'industrie, notamment par la division du travail. Ici il ne s'agit pas d'une force naturelle ou divine qui transforme le libre-échange en

prospérité comme pour les physiocrates mais d'une main invisible qui représente le mécanisme du marché, c'est-à-dire une forme d'agrégation décentralisée des désirs et des choix individuels. Comme l'a fait remarquer D. C.-G. Alosse (2015, p. 399),

À travers le concept de main invisible, Adam Smith stipule qu'il existe une dynamique immanente à l'économie au point que l'intervention de l'État supposée lui apporter des correctifs, constitue plutôt sinon une menace du moins un frein au mécanisme naturel d'autorégulation du marché. À la limite, l'État est contenu au rôle de gendarme, pour convenir avec les économistes classiques en général, c'est-à-dire que l'État assure l'ordre public en balisant la voie au libre-marché.

La pensée économique sera, dès lors, peu centrée sur le monde naturel. La révolution industrielle naissante discrédite rapidement la doctrine physiocrate. De toute évidence, la création de la richesse émane de l'activité industrielle, du travail de l'homme et du progrès technique. On peut comprendre cette vision car ce siècle voit la pression sur la terre se réduire fortement en Europe et plus particulièrement en Grande-Bretagne, lieu de naissance du capitalisme industriel. L'utilisation du charbon se répand de plus en plus et permet de produire de l'énergie sans recourir aux forêts. Les importations de coton depuis les colonies anglaises fournissent des fibres pour l'industrie textile. La révolution agricole précède la révolution industrielle et un accroissement significatif de la production agricole est enregistré. Ces progrès diminuent le sentiment de rareté des ressources naturelles et fait croire à leur abondance illimitée. Le goulot d'étranglement dans l'accroissement du bien-être se situe maintenant dans le progrès technique et dans la lutte pour la répartition de la richesse. Malgré cela les questions agricoles restent un sujet de réflexion et d'inquiétude pour les économistes classiques comme D. Ricardo (1988) et T.-R. Malthus (1992).

## **1.2. L'économie classique et le problème du rendement décroissant des terres**

A. Smith (1991) est connu pour son optimisme à l'égard de l'économie du marché de la production de la richesse personnelle à sa portée dans la richesse nationale. J. K. Galbraith et N. Salinger (1978, p. 26) pensent dans ce sens que « le moteur de l'activité économique est la satisfaction de l'intérêt personnel qui conduit chaque individu à servir l'intérêt de la communauté comme s'il était guidé, selon les termes d'Adam Smith, par une main invisible ». L'optimisme de Smith concernant les gains de productivité liés à la division du travail et les bienfaits du libre-échange sur le marché, est cependant mitigé par le problème des rendements décroissants des terres, soulevé par David Ricardo en 1817. Ricardo accepte le principe de gains de productivité liés à la division du travail et aux nouvelles techniques de production. Cependant, il met en avant l'hétérogénéité de la productivité des terres agricoles pour en conclure que la hausse de la production totale du secteur agricole sera confrontée à une production par hectare de plus en plus faible ou coûteuse. Le raisonnement découle du fait que la terre de bonne qualité est utilisée en priorité et que, progressivement, les hausses de production doivent être réalisées sur des terres de moins en moins fertiles. Cette rentabilité décroissante implique qu'il existe un niveau à partir duquel la croissance de la production agricole n'est plus possible.

Ricardo, montre que la spécialisation et le libre-échange entre pays permet de pallier les problèmes de rendements décroissants du moins jusqu'à ce que chaque pays sur la planète utilise sa capacité productive maximale. À partir de ce point de vue, aucune croissance de la production agricole et donc de la population n'est possible. Ricardo fait alors appel à la notion d'état stationnaire de l'économie, notion largement reprise par les sceptiques de la croissance, mieux, les partisans de la décroissance.

La nuance portée par Ricardo quant à l'optimisme des physiocrates et d'Adam Smith est hardiment transformée en pessimisme par l'analyse de T.-R. Malthus (1992). Ce dernier estime que la croissance démographique serait exponentielle alors que l'accroissement de la production agricole

serait lui linéaire. De ce fait, l'humanité serait condamnée à la famine et au manque. Famines, maladies et guerres limiteraient la population sous une borne supérieure, elle-même déterminée par la production agricole maximale. De façon très moderne, Malthus propose de contrôler la natalité et les mariages tardifs pour éviter une expansion trop rapide de la population.

La vision pessimiste de Malthus aurait valu le reproche à l'économie d'être une science sinistre. Malthus considère que l'agrégation des comportements individuels non régulés mène inéluctablement à la souffrance collective. Il y voit ainsi une justification de l'intervention de la puissance publique dans les choix personnels. On remarquera que le *Principe de population* de Malthus a largement inspiré les théories de Darwin sur l'évolution des espèces et d'autres œuvres sur les dynamiques de la population. De plusieurs façons, Malthus a été un important précurseur de la science écologique par son analyse systémique de l'interaction entre dynamiques de population, activités humaines et ressources limitées. Ses raisonnements ont été en quelque sorte transmis sous la forme d'un certain fatalisme écologique et d'une certaine méfiance envers les capacités de l'homme à dépasser les contraintes matérielles collectives qui lui sont imposées quand il agit pour son propre compte.

Ce pessimisme a été remis en cause par l'amélioration des capacités de production agricoles. Les engrais et les nouvelles techniques de production agricole produisent davantage par unité de surface. Cela dégage de la main d'œuvre et des excédents alimentaires en suffisance pour soutenir la révolution industrielle. L'industrialisation de l'Europe d'alors se traduit par une augmentation rapide de la richesse en valeur absolue, tout en posant le problème de la distribution de cette richesse. Alors que la production industrielle progresse au XIX<sup>e</sup> siècle, les conditions de vie des travailleurs sont extrêmement dures et mènent souvent à des émeutes.

Le travail n'est pas une marchandise comme les autres. En effet, dès l'origine de l'économie politique, le traitement du travail se distingue de celui des marchandises. D'abord, parce qu'il concerne l'activité de production et donc qu'on ne peut en traiter dans une économie d'échange pur, ce qu'affirment les auteurs classiques depuis Adam Smith et David Ricardo. K. Marx (1992) prolonge cette tradition et fonde sa théorie de la valeur sur la distinction entre travail et force de travail : le premier est mobilisé par les capitalistes dans la production, le second fait l'objet d'un échange à sa valeur de reproduction. La plus-value, origine du profit, trouve sa source dans cet écart entre la valeur des marchandises créées par le travail et la valeur de la force de travail. La pensée socialiste naît à cette époque dans ses versions les plus utopistes mais aussi, et de façon plus influente, dans l'analyse scientifique du système capitaliste. Les mouvements socialistes du XIX<sup>e</sup> siècle situent l'origine de la richesse dans le travail, l'homme et l'industrie : ce n'est plus la nature qui crée la richesse comme chez les physiocrates.

## **2. Les théories éthiques de l'environnement**

Le développement économique s'inscrit dans une conception anthropocentrée et non écocentrée du monde où l'homme est supposé responsable de son devenir et de celui de la planète. Cette conception du développement de la croissance économique est celle de l'économie néoclassique et de l'économie écologique. En revanche, les courants éthiques favorables à la décroissance économique, remettent fondamentalement en question les avancées technologiques et les progrès de la productivité. À en croire H.-S. Afeissa (2007), les principes de l'éthique environnementale conduisent à traiter l'économie comme un sous-système de la biosphère. Il convient d'encadrer l'économie dans l'écologie pour remédier la logique économiciste qui est destructrice de l'environnement.

### **2.1. Le biocentrisme comme courant écologique**

Le biocentrisme, du grec *bio*, vie et *kentron*, centre est un courant de l'éthique environnementale qui consiste à n'accorder de dignité morale qu'aux êtres humains et à considérer la

nature uniquement comme un ensemble de ressources à exploiter. C. Larrène (1997) développe cette approche éthique environnementale associée à l'écologie profonde (*deep ecology*), qui généralise l'approche kantienne de la finalité à tous les êtres vivants. Ces derniers doivent être considérés comme des fins en soi, c'est-à-dire comme possédant une valeur intrinsèque qui leur donne droit au respect (A. Naess, 2008).

Chez E. Kant (1985), seul l'homme peut être considéré comme une fin en soi parce qu'il est raisonnable, conscient et capable d'être source de valeur. L'homme s'attribue lui-même une valeur et la confère également à d'autres. L'éthique environnementale, qui s'est développée dans la foulée du biocentrisme s'est élaborée autour de l'idée de la valeur intrinsèque, celle des entités naturelles, ou de la nature comme un tout. A une valeur intrinsèque tout ce qui doit être traité comme une fin en soi, c'est-à-dire l'humanité et, plus généralement, tout être raisonnable. Tout le reste n'est considéré que comme un moyen, comme une valeur instrumentale : « Les êtres dont l'existence dépend, à vrai dire, non pas de notre volonté mais de la nature, n'ont cependant, quand ce sont des êtres dépourvus de raison, qu'une valeur relative, celle de moyens, et voilà pourquoi on les nomme des choses ». (E. Kant, 1985, p. 294).

L'éthique environnementale va nommer anthropocentrique la position qui ne reconnaît de dignité morale qu'aux humains et laisse, en dehors de son champ, tout le reste, c'est-à-dire la nature, vue comme un ensemble de ressources. L'ambition de l'éthique environnementale est au contraire de montrer que les entités naturelles ont une dignité morale, qu'elles sont des valeurs intrinsèques. L'idée de base est que, là où il y a des moyens, il y a nécessairement des fins. Or, tous les organismes vivants, qu'il s'agisse d'animaux, de végétaux ou d'organismes monocellulaires, déploient, pour se conserver dans l'existence et se reproduire, des stratégies adaptatives complexes, qui sont autant de moyens au service d'une fin, un instinct de conservation qui entre dans l'ordre des moyens pour atteindre des fins. On peut considérer tout être vivant comme l'équivalent fonctionnel d'un ensemble d'actes intentionnels, comme une fin en soi.

Tout individu vivant est, à égalité avec tout autre, digne de considération morale : c'est ce qu'on appelle le biocentrisme. L'éthique environnementale biocentrique reconnaît ainsi un vouloir-vivre, une infinité de vouloir-vivre individuels, à l'œuvre dans la nature entière, et transfère à la vie, à tout ce qui est vivant, la dignité morale que l'éthique kantienne accorde aux êtres libres. Il s'agit donc d'une éthique du respect de la nature, dont les principes moraux sont entre autres : tous les êtres vivant ont un statut égal ; on ne peut traiter une valeur intrinsèque comme un simple moyen ; chaque entité individuelle a droit à la protection.

L'éthique du respect de la nature est donc une éthique déontologique, qui évalue les actions morales suivant qu'elles respectent ou non des principes moraux, nullement en anticipant des conséquences. C'est cet aspect déontologique qui peut expliquer le succès de l'éthique du respect de la nature. Elle implique une véritable conversion morale : il s'agit de se déprendre de l'égoïsme des conceptions morales traditionnelles, anthropocentriques, pour découvrir la valeur de tout ce qui nous entoure. La reconnaissance de la valeur intrinsèque passe par une sorte de sursaut moral, une attention au vivant qui a rapidement gagné des adeptes. La valeur intrinsèque est devenue le cri de ralliement des militants de la protection de la nature avec la conviction qu'il existe des éléments concordants pour penser que la croyance en l'existence de valeurs intrinsèques dans la nature joue un rôle de plus en plus important dans la formation des attitudes et des politiques environnementales globales.

La Convention de Rio sur la diversité biologique, en affirmant la valeur intrinsèque de la biodiversité, porte témoignage de l'importance prise par la référence à la valeur intrinsèque. On en retrouve aussi la marque dans les différents textes législatifs qui règlent la protection des espèces : ils impliquent le plus souvent l'interdiction de tout prélèvement individuel des composantes de ces espèces. Cette attention à l'entité individuelle est caractéristique du biocentrisme. Reconnaître une

valeur intrinsèque à chaque entité vivante, c'est admettre qu'elle existe d'une façon telle que l'on ne peut en disposer de façon arbitraire, qu'elle ne peut être à volonté remplacée par un équivalent. Cela ne conduit pas à s'interdire toute intervention dans la nature qui risquerait de tuer des êtres vivants (ce serait impossible), mais à en rendre nécessaire la justification.

Aussi longtemps que l'anthropocentrisme est dominant, c'est-à-dire que les êtres humains sont considérés comme les seules fins en soi, dignes d'être moralement considérées, la charge de la preuve, là où la diversité biologique est en danger, revient aux protecteurs de la nature : ils doivent prouver que telle ou telle perte de diversité biologique entraînera plus de coûts que d'avantages pour les populations humaines. Mais, si les adeptes de l'éthique biocentrique justifient ainsi son utilité pratique, on peut cependant avoir quelque doute sur la réalité de celle-ci. On comprend donc le besoin d'une éthique qui ne se contente pas d'énoncer quelques affirmations de principe, qui se traduisent essentiellement par des interdictions, mais permette de diriger pratiquement les actions de protection comme c'est le cas avec l'écocentrisme.

## 2.2. L'écocentrisme comme un égalitarisme biosphérique

L'écocentrisme est un terme utilisé par les philosophes environnementaux et écologistes pour désigner un système de valeurs centré sur la nature, par opposition à un système de valeur centré sur l'humain. L'écocentrisme est généralement issu d'une croyance ontologique de la nature suivie d'une revendication éthique. Dans une vision écocentrée, l'homme n'est qu'une espèce vivante parmi d'autres et la conservation des patrimoines est prioritaire par rapport aux progrès de productivité. Cette conception remet en question les mythes du progrès économique et de la rationalité instrumentale, et met en relief la montée des périls et des risques. Le courant anti-développementaliste, à parler comme R. Bergeron (1992), prône la décroissance et assimile la croissance, le développement et l'occidentalisation. Il se veut critique de la vision economiciste au nom du caractère impérialiste du modèle occidental imposé sous le nom de développement ou de mondialisation. S. Latouche (1989, p. 27) souligne dans la même veine critique que « Le développement, c'est l'aspiration au modèle de consommation occidentale, à la puissance magique des Blancs, au statut lié à ce mode de vie ».

Les politiques publiques doivent ainsi inciter à des changements dans les habitudes de consommation. Selon H. Jonas, (1998, p. 106-107) :

Cela reviendrait à consentir à de sévères mesures de restriction par rapport à nos habitudes de consommation débridées – afin d'abaisser le niveau de vie occidental de la période récente (...) dont la voracité, avec les déjections qu'elle entraîne, apparaît particulièrement coupable des menaces globales qui pèsent sur l'environnement. (...) en raison de la vérité toute simple selon laquelle une terre dont la surface est limitée n'est pas compatible avec une croissance illimitée, et qui veut que la terre ait le dernier mot.

Par opposition à l'éthique biocentrique de l'environnement, l'écocentrisme est un élargissement du domaine moral jusqu'aux éléments non vivants de la nature, c'est-à-dire un égalitarisme biosphérique selon lequel les espèces, les communautés, les écosystèmes ont une valeur intrinsèque. Certains environnementalistes, comme J. B. Callicott, considèrent ainsi qu'il faut accorder de la valeur non pas à des éléments séparés, mais à l'ensemble qu'ils forment, c'est-à-dire à toute la communauté biotique.

Cette approche, dite « écocentrique », se réclame d'Aldo Leopold. Les récits vivants et attachants à la nature débouchent sur la présentation d'une éthique environnementale qu'Aldo Leopold nomme *Land Ethic*. Selon A. Leopold (1995, p. 283), « Une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse ». À la différence du biocentrisme, qui insiste sur la valeur propre, intrinsèque, de chaque entité vivante, considérée isolément, l'éthique écocentrique leopoldienne met l'accent sur

l'interdépendance des éléments et leur commune appartenance à un ensemble, celui de la « communauté biotique ».

Cette éthique, que l'on a pu dire holiste par opposition à l'individualisme du biocentrisme, fait procéder les devoirs ou les obligations de l'appartenance à une totalité, que représente symboliquement la montagne, qui englobe ses membres. Ceux-ci n'ont pas de valeur en eux-mêmes, indépendamment de la place qu'ils occupent dans l'ensemble et qui leur assigne leur valeur. L'homme n'est donc pas extérieur à la nature, il en fait partie : il est membre, au même titre que les loups ou les cerfs, de la communauté biotique. J. B. Callicott, (1989a, p. 82.) qui s'est donné pour tâche de dégager les fondements philosophiques et les références scientifiques de la *Land Ethic* de Leopold, fait bien ressortir la double dimension, diachronique et synchronique, de cette solidarité des vivants.

La leçon à retenir, c'est la continuité de l'évolution telle qu'elle se dégage de l'enseignement de Darwin. Selon A. Leopold (1995, p. 145), « L'homme n'est qu'un compagnon-voyageur des autres espèces dans l'odyssée de l'évolution » qui insiste sur le retentissement moral, au niveau des sentiments. Ce qu'il convient de retenir ensuite, c'est l'enseignement de l'écologie : nous faisons partie d'un tout dont les éléments sont interdépendants. La connaissance des chaînes trophiques, des échanges complexes d'énergie organise la poursuite de la vie comme le montre la « pyramide de la terre » dans laquelle A. Leopold (1995, p. 271-278) expose, de façon imagée, ce réseau complexe d'échange et de circulation de l'énergie.

Comme l'explique J. B. Callicott (1989b, p. 66), une éthique, c'est « la description de la structure de la communauté faite, de l'intérieur, par ses propres membres ». En ce qui concerne la communauté biotique, cette description est donnée par l'écologie, ou par la théorie de l'évolution. Étroitement liée à un contenu scientifique, la *Land Ethic* s'expose donc à une constante révision. La formule de Leopold qui insiste sur l'intégrité et surtout sur la stabilité de la communauté biotique est datée : elle renvoie à un état de l'écologie qui met l'accent sur les équilibres de la nature, qu'il s'agisse de la notion de climax comme l'état stable auquel parviennent les successions, ou de la vision thermodynamique de l'équilibre écosystémique.

Or, les développements plus récents de l'écologie selon H.-S. Afeissa (2009), ont mis en cause cette prépondérance de l'équilibre, qui n'apparaît plus que comme un moment rare et précaire des dynamiques naturelles dont le régime le plus fréquent est celui des perturbations. J. B. Callicott (1999b, p. 138) s'est donc employé à actualiser la formule de Leopold, en tenant compte de ces transformations scientifiques, ce qui l'a amené à en présenter une nouvelle version : « Une chose est juste lorsqu'elle ne tend à perturber la communauté biotique qu'à des échelles temporelles et spatiales normales. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse ».

La *Land Ethic* peut apparaître comme une redondance de l'écologie : il s'agit, selon A. Leopold (1995, p. 256), « de deux définitions différentes d'une même chose ». Ce que l'éthique apporte à l'écologie, c'est une modalité vécue : elle fait appel à des sentiments. Poursuivant son exploration des fondements conceptuels de la *Land Ethic*, J. B. Callicott fait ressortir tout ce qu'elle doit à la théorie des sentiments moraux de Hume et de Smith, dont Darwin, le père de la filiation évolutionnisme de l'homme, peut être considéré comme un continuateur.

Comme le dit A. Leopold (1995, p. 256), la *Land Ethic* est « en réalité un processus d'évolution écologique ». Ce sentiment de proximité, d'appartenance, que nous avons avec les autres membres de la communauté biotique, est une composante des comportements sociaux dont le darwinisme en est la théorie. La *Land Ethic* peut donc être considérée comme une variante d'éthique évolutionniste : c'est, indique A. Leopold (1995, p. 257), « une sorte d'instinct communautaire en gestation ». Comme les autres éthiques évolutionnistes, la *Land Ethic* se préoccupe de l'émergence des comportements sociaux et A. Leopold (1995, p. 256), dit qu' « une éthique distingue entre des formes sociales et asociales de conduite ». La façon dont J. B. Callicott applique la métaphore conduit, cependant, à appliquer un

modèle essentiellement économique aux relations entre diverses espèces vivantes. J. B. Callicott (1999b, p. 72) affirme que « La communauté biotique est un système économique par excellence ». Il convient de définir des politiques économiques qui sont en conformité avec les exigences écologiques. La définition des politiques économiques dans le respect de la nature doit s'inscrire dans le principe éthique de la durabilité entendue comme le temps d'utilisation d'un bien qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'industrie. Le respect de la nature doit être primordial à tout point de vue.

### **3. La définition des politiques économiques dans le respect de la nature**

La société de consommation ne peut plus ignorer son environnement dans le nouvel ordre écologique, à parler comme L. Ferry (1992). Il faut donc agir dès maintenant pour que chacun puisse consommer différemment, c'est-à-dire dans le respect de la nature, par des actions à chaque niveau de la chaîne économique : particuliers, entreprises, pouvoirs publics. La consommation durable peut être définie comme l'application des règles du développement durable. Elle passe par le souci de durabilité dans la chaîne de productions agricole et industrielle à travers le recyclage, le traitement des déchets, le choix de produits biologiques entre autres, dans le cadre de la définition des politiques économiques durables pour le développement durable.

#### **3.1. Des politiques agricoles respectueuses de la nature**

L'agriculture durable, également appelée agriculture soutenable, est l'application à l'agriculture des principes du développement durable. Il s'agit donc pour les États d'assurer la production de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la durabilité dans le temps de cette production. Elle ne porte pas atteinte à l'intégrité des personnes et des êtres vivants. L'agriculture durable limite l'usage de pesticides qui peuvent nuire à la santé des agriculteurs et des consommateurs, elle vise à protéger la biodiversité. Pour R. Pérès (2007, p. 419),

L'agriculture durable est une agriculture qui, sur un plan général, permet de fournir indéfiniment les biens et services qui lui sont demandés à des coûts économiques et environnementaux socialement acceptables. De manière plus précise, les objectifs d'une telle agriculture sont l'équité sociale, l'emploi, l'occupation équilibrée du territoire, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, ou encore la qualité des produits.

Les systèmes de production et les politiques et institutions qui appuient la sécurité alimentaire sont de moins en moins suffisants. Selon J. B. Callicott (2011), l'agriculture durable doit favoriser des écosystèmes sains et une gestion durable de la terre, de l'eau et des ressources naturelles, tout en garantissant une sécurité alimentaire mondiale. Pour être durable, l'agriculture doit répondre aux besoins des générations présentes et futures quant aux produits et aux services, tout en garantissant une rentabilité, une santé environnementale, et une équité sociale et économique.

Une agriculture durable requiert un système de gouvernance globale où les politiques et régimes commerciaux promeuvent la sécurité alimentaire, et où les politiques agricoles sont revues en vue de renforcer les marchés agricoles locaux et régionaux. Il existe un lien intrinsèque entre la croissance agricole et l'éradication de la faim et de la pauvreté. L'agriculture, dans le sens large du terme, c'est-à-dire la production animale et végétale, les pêches et la foresterie, fournit, entre autres biens et services, des revenus, des emplois et des aliments à la plupart des personnes qui vivent dans la pauvreté. En moyenne, à l'échelle mondiale, la part de croissance du Produit Intérieur Brut imputable à l'agriculture est au moins deux fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle liée aux secteurs non agricoles, et jusqu'à cinq fois plus efficace que d'autres secteurs dans les pays à faible revenu et dont les ressources sont limitées. La production efficace de produits agricoles sécuritaires et d'excellentes qualités protège et améliore l'environnement naturel ainsi que les conditions sociales et économiques

des agriculteurs, de leurs employés et des collectivités locales. Elle sauvegarde la santé et le bien-être social.

Les défis globaux auxquels notre époque est confrontée sont la rareté croissante et la dégradation rapide des ressources naturelles. La demande en denrées alimentaires, en aliments pour animaux, en fibres et en produits et services agricoles (notamment la récolte, l'élevage, la foresterie, la pêche et l'aquaculture) augmente rapidement. On prévoit que la croissance démographique sera la plus élevée dans les zones qui dépendent de l'agriculture et qui ont déjà des taux élevés d'insécurité alimentaire. Les rivalités relatives aux ressources naturelles vont continuer à s'intensifier.

Il convient d'humaniser la nature à en croire A. Stanguennec (2014). Il est nécessaire en effet d'avoir recours aux politiques et aux institutions qui fournissent des mesures visant à inciter à l'adoption de pratiques durables, afin d'imposer des règles et des coûts aux actes qui réduisent ou dégradent les ressources naturelles, et pour faciliter l'accès à la connaissance et aux ressources requises. Les pratiques de l'agriculture durable doivent exploiter pleinement les technologies, la recherche, mais en intégrant davantage l'environnement et les connaissances locales.

Les défis liés aux stocks et aux taux d'utilisation des ressources naturelles transcendant souvent les frontières nationales, les mécanismes et les processus de gouvernance internationale, doivent soutenir la croissance durable et le partage équitable des bénéfices dans tous les secteurs agricoles. Ceci ne peut advenir qu'en protégeant les ressources naturelles et en décourageant les dommages collatéraux.

### **3.2. Des politiques industrielles respectueuses de la nature**

Tout progrès en matière d'éradication de la pauvreté sera de courte durée si nous ne parvenons pas à atteindre la croissance économique nécessaire dans un cadre respectueux de l'environnement. On ne pourra jamais se garder de souligner l'importance de promouvoir des moyens de production plus efficaces et plus propres ainsi que de découpler la croissance économique et la dégradation de l'environnement. Nous ne pouvons pas nier que l'un des effets secondaires de l'industrialisation est son empreinte écologique considérable. Il n'existe aucun pays qui n'ait encore pleinement résolu les problèmes liés à la gestion des déchets, la purification de l'eau et la pollution. Toutefois, l'expérience montre que des interventions politiques ciblées dans les industries manufacturières peuvent être très efficaces et réduire considérablement la dégradation de l'environnement. R. Pérès (2007, p. 416), dit qu'« en raison d'une ponction croissante de la part des individus sur les ressources naturelles, un effort doit être engagé en vue de mettre en place un développement industriel écologiquement durable ».

Dans ce contexte, les efforts en matière d'innovation et d'optimisation des processus qui doivent être au cœur de tout effort de modernisation industrielle, sont essentiels pour développer les solutions nécessaires dans le sens d'une production plus propre, d'une gestion plus efficace des ressources et de la réduction des déchets et de la pollution. La notion d'« industrie verte » doit être promue afin de procurer les biens et services environnementaux nécessaires. Ces industries vertes sont à elles seules une source durable de diversification structurelle, d'emplois, de revenus et de prospérité économique respectueuse de la nature. La production durable constitue, en outre, un modèle économique rationnel contribuant à réduire le gaspillage de ressources et à accroître la compétitivité. Ainsi que l'a fait remarquer J. Neirynek (2006, p. 226) « Les succès du machinisme auraient pu être limités si l'industrie avait dû se satisfaire des seules sources d'énergies renouvelables, l'homme, le cheval, le vent, l'eau ».

Il est également impératif d'accroître l'efficacité énergétique dans la production industrielle mais dans la logique de la durabilité. Étant donné que les apports d'énergie représentent un coût de production important pour les industries, l'énergie propre et l'efficacité énergétique sont devenues progressivement des déterminants essentiels de la compétitivité économique et de la croissance économique. Exiger de choisir entre la croissance industrielle et le développement durable est une

mauvaise approche en ce sens qu'elle ne propose pas une alternative viable. C'est la transformation des processus de production et des modèles économiques qui vont de pair avec le choix des technologies adaptées, et qui offriront les meilleures solutions aux défis environnementaux pressants de notre époque.

À la différence de la responsabilité juridique, la responsabilité éthique trouve sa source dans le futur « pour ce qui est à faire », selon les mots de H. Jonas (1993, p.132) et non plus dans des obligations passées ou présentes. L'origine de ce changement d'éthique réside dans les menaces issues de la puissance de la technologie engendrée par l'homme. La limitation de l'agir humain résulte de l'obligation que nous avons à l'égard de l'avenir qui nous oblige à être responsable dès aujourd'hui pour un futur mieux vivable.

Le niveau d'impact de l'industrie sur l'éradication de la pauvreté, la durabilité environnementale et la sécurité alimentaire est en fin de compte défini par le modèle d'industrialisation qu'un pays choisit de suivre. Par conséquent, il est essentiel de mettre en œuvre une stratégie à long terme qui établisse un cadre économique, juridique et politique stables et qui stimule les investissements dans l'éducation, les infrastructures, la qualité des produits, l'agro-industrie, l'innovation et les compétences entrepreneuriales.

Les mesures à mettre en œuvre dépendent des défis propres à chaque pays, des dotations et des niveaux d'intégration dans le système économique mondial. Considérant ce qui importe le plus pour les décideurs d'aujourd'hui, à savoir soutenir la croissance, accroître la participation de leur pays dans le commerce international et la mondialisation, créer des emplois durables qui génèrent des revenus, et promouvoir le bien-être général de leurs populations, il n'est pas surprenant que l'élaboration de bonnes politiques industrielles demeure une priorité de tous les États. À tous les niveaux de développement, l'industrie peut être un des moteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté en assurant la sécurité alimentaire et en prévenant la polarisation et la fragmentation sociales des sociétés.

Il existe ainsi une demande forte d'intégration de la dimension économique et du rôle de l'industrie et du secteur manufacturier en particulier, dans les priorités mondiales de développement. De même, les décideurs et les leaders d'opinion de toutes les tendances du spectre politique encouragent le développement industriel inclusif et durable comme un outil pour créer des emplois plus qualifiés, pour l'édification de sociétés plus équitables, et pour la protection de l'environnement, tout en soutenant la croissance économique dans le sens d'un contrat naturel, à parler comme M. Serres (2009).

## **Conclusion**

Les préoccupations sur les limites de la croissance économique et ses effets sur l'environnement étaient déjà abordées par les économistes classiques mais la révolution industrielle a renvoyé la question environnementale au second plan. Dans la mouvance du libéralisme, les préoccupations économiques se sont centrées sur le marché vu comme un système complet et autosuffisant. Cependant, au fur et à mesure que se développe l'activité économique, il devient indéniable que l'impact de l'économie dépasse les limites du marché et cause des dommages à l'écologie et, par ricochet, à la vie politique et sociale. Les activités de l'homme affectent autrui sans que cet impact ne soit adéquatement compensé par le mécanisme autorégulateur du marché et les agissements individuels dépassent largement le cadre marchand. Il revient aux politiques publiques de faire de bons arrangements institutionnels qui doivent aller plus loin que la simple intégration des externalités dans des marchés et dans le sens où ils peuvent permettre de mettre en place des politiques plus efficaces et moins dispendieuses pour résoudre des problèmes de défaillances des marchés. Ces actions politiques doivent s'ancrer dans des principes éthiques de l'environnement. Rétablir la relation entre économie et écologie à partir de la politique permet d'évaluer les dommages biophysiques provoqués à l'ensemble de l'écosystème. La notion de durabilité du développement conduit à une modification des comportements

et des approches jusque-là désarticulées. Les critères de choix qui se déclinent dans la plupart des activités économiques et sociales permettent de porter un regard éthique et politique sur les activités humaines en privilégiant une croissance soucieuse de préserver l'environnement à long termes. La durabilité de l'agriculture et de l'industrie s'appuie sur l'idée que les biens publics ou collectifs sont nécessaires à la viabilité de la croissance qui ne se résout pas à la production de la quantité mais bien plus au souci de la qualité.

### **Bibliographie**

- AFEISSA Hicham-Stéphane, 2007, *Éthique de l'environnement : Nature, valeur, respect*, Paris, Vrin.
- AFEISSA Hicham-Stéphane, 2009, *Qu'est-ce-que l'écologie ?*, Paris, Vrin.
- ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire, 2015, « Économie et politique : À propos du concept de main invisible d'Adam Smith », *Les Cahiers du CBRST*, Revue scientifique, No 008, volume 3, Décembre, ISSN : 1840-703X, p. 398-416.
- BERGERON Richard, 1992, *L'anti-développement. Le Prix du libéralisme*, Paris, L'Harmattan.
- BONHEUR Jean, THOUEMENT Hervé, 1994, *Histoire des idées économiques de Platon à Marx*, Paris, Nathan.
- CALLICOTT John Baird, 2010, *Éthique de la terre : Philosophie de l'écologie*, Marseille, Wildproject.
- CALLICOTT John Baird, 2011, *Pensées de la terre*, Marseille, Wildproject.
- FERRY Luc, 1992, *Le Nouvel Ordre écologique*, Paris, Grasset.
- GALBRAITH John Kenneth, SALINGER Nicole, 1978, *Tout savoir ou presque sur l'économie*, Paris, Éditions du Seuil.
- GENOT Jean-Claude, 2003, *Quelle éthique pour la nature ?*, Saint-Rémy-de-Provence, Édisud.
- GRANDAMY René, 1973, *La Physiocratie : théorie générale du développement économique*, Paris, Marton.
- JONAS Hans, 1993, *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éditions du Cerf.
- JONAS Hans, 1998, *Pour une éthique du futur*, Paris, Éditions Payot.
- KANT Emmanuel, 1985, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Gallimard.
- LARRERE Cathérine, 1997, *Les Philosophies de l'environnement*, Paris, PUF.
- LATOUCHE Serge, 1989, *L'occidentalisation du monde à l'heure de la « Globalisation »*, Paris, La Découverte.
- MALTHUS Thomas-Robert, 1992, *Essai sur le principe de population*, 2 Tomes, Paris, Garnier-Flammarion.
- MARX Karl, 1992, *Ébauche d'une critique de l'économie politique*, Paris, Garnier-Flammarion.
- MOUTASSE Marc, 1999, *Théories économiques*, Paris, Bréal.
- NAESS Arne, 2008, *Écologie, communauté et style de vie*, Paris, Éditions MF.
- NEIRYNCK Jacques, 2006, *La grande illusion de la technique. Manifeste pour un développement durable*, Genève, Éditions Jouvence.
- PÉRÈS Rémi, 2007, *Thèmes d'actualité : économiques, politiques, et sociaux*, Paris, Vuibert.
- QUESNAY François, 1969, *Tableau économique des physiocrates*, Paris, Calmann-Lévy.
- RICARDO David, 1988, *Essai sur les profits*, Paris, Economica.
- SERRES Michel, 2009, *Le Contrat naturel*, Paris, Flammarion.
- SMITH Adam, 1991, *La richesse des nations*, Paris, Garnier-Flammarion, 2 tomes.

STANGUENNEC André, 2014, *L'Humanisation de la nature. Les épreuves de l'univers*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

TOUCHARD Jean, 1958, *Histoire des idées politiques, t. 2, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, PUF.



## ETHIQUE A LA CONTRIBUTION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

**Lucien ouguéhi BIAGNE**  
**Maitre de conférences**  
**Université Alassane Ouattara**  
**Département de Philosophie**  
**Cel: 07373182/01973849**  
[biagnelucien@yahoo.fr](mailto:biagnelucien@yahoo.fr)

### Résumé

Cette contribution vise à mettre en évidence l'une des conditions de possibilité de sortie de l'Afrique du sous-développement. La femme est un être doublement blessé : blessé par le racisme qui ne lui reconnaît pas tant que femme de race noire sa dignité humaine ; blessée tant que femme par la phallocratie qui ne lui reconnaît pas non plus son humanité. En externe comme en interne, elle est victime d'un déni d'humanité. Aussi son intégration dans les différents secteurs d'activités de développement s'est-elle jusque-là faite sur le mode classique du paradigme obsolète de la simplicité : le principe phallocratique imprégné de pessimisme féminin. Il installe l'homme et la femme dans un rapport antagoniste ou rivalitaire qui, entravant la sortie de la femme de la minorité entrave celle de l'Afrique. Il faut en alternative, pour la gestion du défi de la complexité du futur de l'Afrique, une complexification du principe de recrutement discriminatoire des ressources humaines. Le paradigme de la complexité, qui appelle à l'éducation à la compréhension de la condition féminine, à l'humanité, à la démocratie complexe, a le mérite de synergiser les actions libératrices de l'homme et de la femme dans une dialogique interaction fertilisante, enrichissante, concurrentielle, éthique et auto éthique

**Mots-clés.** Auto éthique, blessure, dialogique, complexité, paradigme, simplicité, sociotechnique opportuniste, femme, développement.

Keys-word

Ethics for the Contribution of Women to Africa's Development

Abstract: This ethical-epistemological contribution advocates for the empowerment of women as one of the conditions for the operationalization of their role in the development process of Africa. Women in general and African women in particular are doubly wounded. She is a victim of a denial of humanity both externally and internally by racism and feminine pessimism which has a negative impact on her integration in the various sectors of activity. This has been determined until now by the classic gender paradigm. It places men and women in an antagonistic and rivalrous relationship which, by preventing the empowerment of women, hinders Africa's emergence from minority status. For a rational management of the challenge of the complexity of Africa's future, it is necessary to make the principle of discriminatory recruitment of human resources more complex. It has the merit of synergizing the liberating actions of men and women in a fertilizing, enriching and competitive dialogue.

### Introduction

Toute société comme un organisme vivant dans sa quête d'un monde meilleur, pour vivre, survivre, génère et mobilise des ressources nécessaires à sa résilience. L'Afrique pour atteindre sa fin, un monde

meilleur, produit la culture comme un corpus de réponses aux problèmes inhérents à son environnement. Cependant, ces cultures qui sont apparemment des réponses sont souvent génératrices d'obstacles à sa dynamique vers sa fin désirée. C'est le cas de ce que nous appelons le pessimisme féminin, une expression de la phallocratie comme tendance masculine quasi universelle à la domination et à la dévalorisation de la femme. Ce pessimisme féminin, amène à s'interroger sur le rôle réel dans le processus de développement de l'Afrique. En œuvrant au maintien de la femme dans la minorité ne travaille-t-il pas inconsciemment au maintien de l'Afrique dans la minorité ? A quelle condition dans le processus de développement, la femme figure-t-elle la pierre angulaire jetée par bâtisseurs de l'Afrique ? Dans la première partie de cette contribution, nous exposons, partant de certaines littératures orales écrites, la perception dévalorisante de la femme. Dans la seconde partie, nous tirons les conséquences de cette perception négative de la femme : le quasi blocage de son intégration dans les différents secteurs d'activités. Dans la troisième partie, nous proposons des voies de sortie de cette crise de la femme dans le processus d'édification de l'Afrique.

### **I-CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA FEMME.**

Si notre champ d'étude se limite à l'Afrique, les problèmes entravant l'émergence de la femme se rencontrent dans une certaine mesure par-delà l'Afrique. Paraphrasant Jean Paul Sartre, qui lui, parlait de la nature de la conscience, nous pouvons dire que la femme est un être pour lequel, il est dans son être, question de son être, en tant que cet être implique un autre être que lui. En d'autres termes, l'identité anthropologique de la femme pose problème. Les regards sur la femme sont des plus contrastés. Cependant, ils se répartissent entre deux tendances : l'une pessimiste et l'autre optimiste.

#### **I-1 Le pessimisme féminin**

Nous désignons par pessimisme féminin, la perception de la femme sous un prisme dévalorisant ou négatif. Il renvoie à un complexe d'idées (idées reçues, traditions, mythes, croyances) à peine doctrinales dont l'intention directrice est alimentée par la phallocratie. Le pessimisme féminin est une croyance d'après laquelle la femme serait étrange et étrangère à l'homme parce qu'étrangère à l'essence de l'homme, c'est-à-dire à la raison. C'est un être à identité humaine problématique qui se caractérise par la déraison. C'est dire que ses attributs essentiels sont deçà des normes référentielles ou paradigmatiques de l'humain. Pour tout dire, c'est un sous homme. Telle est la femme, vue dans l'œil du phallocrate. Le pessimisme féminin est l'exact opposé de ce que nous appelons l'optimisme masculin. Il se rencontre dans les littératures orales et écrites. La phallocratie est une croyance, plutôt un rêve du phallocrate ou de l'optimiste masculin qui se voit tel un condensé de toutes les vertus que requiert la bonne gouvernance de l'humanité. Il se croit bénéficiaire d'un manifeste don divin ou d'un pouvoir surnaturel qui garantit son autorité dans tous les domaines. L'optimiste masculin se croit d'une essence autre que celle de la femme. Il se croit d'essence supérieure à celle de la femme. Cette vision négative se rencontre presque dans toutes les cultures d'Afrique subsaharienne et au-delà du continent africain comme le témoigne l'Écriture sainte. Il s'exprime sous plusieurs formes à travers le temps et les lieux. Il va de l'infantilisation de la femme (tenue pour un éternel enfant quel que serait son âge, son rang social et son niveau intellectuel), à son confinement dans tâches moins gratifiantes en passant par son exclusion des instances de décision, sa réification donc sa quasi sous humanisation.

Un proverbe de la culture Bambara, dans sa tentative de justification de l'étourderie de la femme, soutient qu'elle serait créée à partir d'une cote de l'homme à l'instar de l'allégorie d'Adam et Eve. De son origine de la forme courbe de la cote, elle tient sa nature courbe, son manque de bon sens, telle une tare congénitale incorrigible. Vouloir la rendre raisonnable serait tout aussi vain que déraisonnable, parce que c'est chercher en elle ce dont elle n'est pas pourvue. Ce manque de bon sens de la femme se traduit par son parler à tort et à travers, un autre trait corrélé une caractéristique corrélée à sa logorrhée, une pathologie psychologique qui s'exprime par un besoin irrépressible de parler. Elle la prédispose à l'indiscrétion : qui fait de la femme une confidente, s'expose à sa trahison.

### **I-1 La femme vue à travers quelques ethnies**

Un proverbe de l'ethnie Bété de la Côte-d'Ivoire, pour souligner l'incompétence congénitale à la bonne gouvernance avertit : « Tout village dirigé par une femme se meurt ». En d'autres termes, qui confie la chefferie villageoise à une femme doit s'attendre à l'extinction de ce village, et à la transformation de de son site en un lieu de reproduction des perdreaux. Un autre proverbe, toujours de l'ethnie Bété, faisant allusion au manque de savoir et savoir-faire d'un individu, mais préférentiellement de la femme dit : « Qui considère la tortue comme un animal et ose partager sa viande ? » : il est ainsi sous-entendu que la femme n'étant rien par rapport à l'homme, parce que peu intelligente, il n'est nullement besoin de lui demander conseil. Ce déni d'humanité à la femme se saisit dans le langage de la vie quotidienne de cette communauté ethnique. D'une salle archicomble de femmes, par exemple, le Bété dira qu'elle est vide, tout en précisant : « il n'y a que des femmes ». Ceci veut dire que le mot femme ne renvoie pas seulement à un être humain du genre féminin, mais aussi à une catégorie sociale classificatoire ou discriminatoire. La femme est un terme hiérarchisant, discriminant. Il a une connotation axiologique. Polysémique, il recouvre un ensemble de qualificatifs dévalorisants, tel par exemple un être irrésolu, sans personnalité, imprévisible, qui changerait au gré de ses humeurs et intérêts. Ces valeurs sous-tendant la féminité se construisent en négatif de celles qui renvoient à l'homme. L'indiquent bien ces expressions courantes diffamantes par lesquelles l'on la désigne la femme comme « une créature faible », « un sexe faible ». L'inhumanité de la femme désigne aussi son immoralité, sa prédisposition innée à la malveillance, son impulsivité, sa ruse. L'illustre cette histoire des éléphants qui veulent se venger de leur bourreau, un expert chasseur. Pour l'avoir, il faut démystifier son pouvoir. L'un des éléphants se métamorphosant en une ravissante jeune fille vint à la chasse du chasseur plus précisément de son secret depuis leur chambre nuptiale où le chasseur vantait ses mérites parlait à la séductrice, la mère du chasseur pressentant le risque que court son fils dans les bras -pièges de cette femme fatale, l'interpela : « On ne s'ouvre pas sans réserve à une femelle éléphant ». Cet impératif éthique recommande à l'homme, même dans le feu fou d'un cœur à cœur avec une femme, d'observer toujours la marge sécuritaire de réserve. Cette histoire n'est pas différente de celle du Roi Samson, une illustre victime de la ruse de la femme.

Investi divinement d'une force inouïe devant laquelle nul ne put résister, Samson fut à l'épreuve de deux ennemis : l'un manifeste, le philistin, l'autre voilé, Dalila, la courtisane. Les philistins, n'arrivant pas à vaincre Samson, eurent recours aux offices d'une femme, Dalila. Celle-ci fut corrompue par les philistins pour arracher à Samson par séduction le secret de son invincibilité. Ce qu'elle réussit enfin après maintes tentatives. Aussitôt en possession du secret, qu'elle livra aux philistins, elle livra ainsi Samson à ses ennemis. De cette mésaventure de Samson, Alfred de Vigny (1864, p. 81- 91) tira cette leçon : « En toute femme il y a plus ou moins une Dalila ». Cette leçon fut écolle même dans le domaine religieux.

### **I-2-Dans le domaine religieux.**

Le pessimisme féminin (cette idée dépréciative de l'impureté de la femme se rencontre aussi implicitement chez l'apôtre Paul. Celui-ci, dans l'économie de l'église, ordonne « que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est permis d'y parler. Mais qu'elles soient soumises comme le dit l'Écriture. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leur mari à la maison. Car il est malséant pour une femme de parler dans l'Église ». 1Cor.14/11-40.

Sans motiver sa décision, mais qu'inspire sans doute l'idée de l'impureté de la femme, dans l'organisation de l'activité cultuelle, il interdit aux femmes la célébration de la messe et la prédication, qui sont des ministères dévolus aux prêtres. Il les astreint à la plus grande discrétion, à la sobriété dans la tenue vestimentaire. L'apôtre exhorte ses fidèles, excepté les femmes, à aspirer à toutes sortes de dons spirituels. À ses yeux, elles ont perdu la dignité reconnue aux hommes suite au pécher originel que la femme (Eve) fit commettre à Adam et qui fut la cause de la chute épistémologique de

l'humanité. Une autre idée reçue participant de la vision pessimiste identifie la femme à l'impureté au sens de souillure ou péché. Quiconque la touche au sens propre comme figuré, perdant sa pureté, s'expose à un risque (déboire, échec, accident). Aussi tout projet d'une activité d'importance doit-il être précédé d'un rite de sanctification qui consiste à s'interdire tout commerce avec la femme surtout en période de menstrues.

L'autoritarisme peut s'immuniser contre toute contestation en se proclamant d'origine divine. C'est ce que fit Paul en précisant la source divine de son commandement. Le prophète c'est celui par la bouche de qui Dieu, l'omniscient parle. Dieu musèle la femme et accorde la liberté d'expression à l'homme. Cet argument d'autorité va sceller à jamais le destin de la femme.

### **I-3- Dans le domaine sociopolitique**

La science sera convoquée à la légitimation des rôles dans la vie sociopolitique. On passera ainsi du déterminisme religieux ou métaphysique au déterminisme scientifique plus précisément, le déterminisme génétique. Mais souvent, les deux autorités sont conjointement convoquées pour légitimer une décision sans assise réelle. Extrapolant cette idée de l'organisation de l'Église dans le domaine sociopolitique, le ministre britannique des services sociaux Patrick Jenkins, dans un entretien télévisé, en 1980 consacré aux mères qui travaillent put dire : « pour parler franc je ne crois pas que les mères aient le même droit au travail si le seigneur avait voulu que nous ayons tous des droits égaux à travailler à l'extérieur ,il n'aurait pas créer des hommes et des femmes distincts. Ce sont là des faits biologiques : les jeunes enfants sont dépendants de leur mère. »

L'argument de la foi vient soutenir sa décision. Divinement et naturellement donc scientifiquement, la femme est déterminée à la tâche de reproduction. Elle est déterminée à servir l'homme comme l'enfant à demeurer dépendant du père. C'est dire que la femme serait programmée. Son rôle social se réduit à la procréation. Dieu l'a dit et la science l'a confirmé par le déterminisme sociobiologique qui explique tout le comportement humain par le paradigme de la programmation génétique, oubliant l'interaction entre le génétique et l'acquis.

Dans ce registre sociopolitique s'inscrit la perception pessimiste féminine sengohrienne de la femme.

### **II-2.La vision sengohrienne de la femme**

La vision sengohrienne de la femme n'est qu'apparemment valorisante. Elle semble ne lui reconnaître aucun rôle à jouer dans le processus développement, parce qu'il y aurait incompatibilité entre l'amour de la femme et le projet d'une lutte libératrice du peuple noir, prélude à tout développement.

Léopold S. Senghor (1990, pp. 124-125,) par chaka son porte-parole, indique le sacrifice expiatoire à faire pour la conquête de la liberté du peuple noir.

Chaka, le libérateur n'est pas libre. Il est en proie à un conflit intérieur : son amour pour Nolivé sa compagne, lui apparaît comme un boulet à ses pieds, qui l'obligerait à regarder en arrière après avoir mis la main à la charrue, et celui de son peuple noir, qui exige un engagement total. Deux amours antagonistes, irréconciliables, possessives. Pour se donner les moyens de sa vocation, la libération de l'Afrique, Chaka se voit dans l'obligation de sacrifier sa vie affective, émotive, sentimentale sur l'autel de l'irrésistible feu consumant de son amour du peuple noir, pour préserver la virilité de sa lutte libératrice. Dans une réponse anticipative à toute éventuelle critique qui verrait en ce meurtre de Nolivé un manque d'amour pour celle-ci ,il justifie son acte : « ... Tu crois que je ne l'ai pas aimée ! ...Je ne l'aurais pas tuée si moins aimée ». L. Senghor (1990, p.124). Il reconnaît avoir tué en toute lucidité Nolivé non par défaut, mais par amour d'un plus grand amour, global, celui qu'il voue au peuple noir. Il tue cet amour privé, individuel parce qu'incompatible avec son projet de libération de l'Afrique. Cet amour de la femme devient trop encombrant. Il faut du cœur à l'amant mais un cœur léger, libéré de la

charge amoureuse, paralysante, demotivatrice de l'amante. Il le tue afin qu'il ne parasite pas son amour immaculé du peuple noir. Ce pessimisme féminin ne manque pas d'effets pervers.

## **II-1 Les implications de ce pessimisme féminin**

Il ressort de tout ce conglomérat d'idées que la femme n'est pas un être humain, mais un sous humain. Véritable boîte de pandore, elle n'est pas une solution mais un problème, un obstacle, une source de crise du développement. Entant que telle, elle doit être liquidée. L'amour de la femme loin de donner des ailes aux ouvriers de la libération ou du développement les leur plombe. Elle figure tel un luxe, l'un des nombreux signes extérieurs de la vie réussie d'un homme. Facteur de diversion la conjonction femme et travail est problématique, dangereuse. Elle est déconseillée aux vies aux grandes ambitions. Au lieu de la confiance, la femme suscite de la méfiance de l'homme.

Ce pessimisme féminin est cause de bien des blessures dont souffre la femme tout au long de sa vie. En recourant à ces mêmes littératures orales ou écrites, il ne manque pas d'arguments pour réfuter la thèse pessimiste de l'incompétence intellectuelle et éthique de la femme.

Mais avant, avouons qu'aucune culture ne développe dans sa globalité un pessimiste ou optimiste féminin. C'est ainsi que nous avons relevé dans la tradition Bété, en dépit de son pessimisme féminin manifeste, des éléments culturels de son optimisme féminin. Il y est dit que la femme n'est rien. De celui qui n'a pas ce "rien" qu'est la femme, au lieu d'être identique à lui-même, l'on dit de lui qu'il n'est rien. Paradoxalement, il est aussi dit de celui qui n'a pas de femme qu'il n'est rien. Il est ainsi de fait reconnu une valeur qualitative tacite d'importance que traduit la nullité de celui qui ne l'a pas. Il n'est rien parce que la femme est le centre de gravité de l'équilibre familial. Invisible comme la fondation d'un bâtiment, mais de sa résistance aux adversités dépend la résistance, la santé du foyer. Ce dicton populaire qui soupçonne une grande dame derrière un grand homme le confirme. Invisible mais présente sur la scène politique publique, par ces discrètes interventions dans le secret de la nuit, elle contribue au dénouement des problèmes les plus complexes en tant que personne conseillère, avisée, consultée.

En violation de la loi paulinienne faisant de la célébration eucharistique et de la prédication une exclusivité des prêtres, les contributions théologiques de sainte Thérèse d'Avila et de Thérèse de Lisieux leur ont valu d'être élevées au grade de Dr de l'Eglise. Lors du procès de Jésus, la plaidoirie implicite de la femme de Ponce Pilate en faveur de Jésus qui, à défaut d'obtenir son acquittement, a conduit l'époux à se dessaisir de cette affaire complexe, vient confirmer l'hypothèse de l'innocence du condamné populaire mais aussi celle la compétence morale et politique à la bonne gouvernance. Dans la société secrète poroh de Korhogo, bien que le pouvoir soit à dominance masculine, il est détenu par une femme. Dans l'aventure ambiguë de Cheikh Amidou Kane, l'appel de la charismatique grande royale au peuple Dialobé à envoyer sa progéniture à école des blancs est une preuve de de l'intelligence émotionnelle et de la capacité de la femme à diriger un peuple. En Afrique de l'ouest, les reines-mères auprès des Rois ne sont pas des objets de décoration, mais des collaboratrices du roi au sens étymologique du terme. Elles travaillent, décident avec et par le roi.

Si la femme en dépit de ses capacités soulignées n'est pas aisément introduite et représentée dans les différents secteurs d'activité d'importance, c'est dû à l'influence pernicieuse du pessimiste féminin diffus. Ses idées et croyances constituent une sorte de chape qui plombe le destin.

Il faut l'en soustraire avec les raisons de la raison.

## **III- Les essais de solution au pessimisme féminin**

Ces solutions, complexes sont à la fois d'ordre personnel et institutionnel.

La première a un caractère généalogique. Elle pour fin de nous montres nos dettes contractées depuis nos origines biologiques. Elles montrent combien nous nous enrichissons de nos différences. Géniales elles sont productrices de nouveautés, de nouveaux pouvoirs. Elles nécessitent une initiation à l'humanité.

### **III-1-L'éducation à l'humanité**

Eduquer c'est donner à l'enfant des dispositions physiques, psychologiques, éthiques et intellectuelles permettant sa socialisation. Certes l'éducation dans sa première phase ou positive, qui se manifeste sous un mode lamarckien, consiste en une instruction, un gavage intellectuel ; c'est une éducation à la tête pleine, sans évaluation critique de tout ce qui lui est donné comme savoir. En sa deuxième phase, négative qui se manifeste sur le mode darwinien, l'éducation consiste une sélection ou négation dialectique de ce qui avait été enregistré sans esprit critique pour se forger une personnalité. L'éducation consiste à apprendre à dire non. C'est la phase de l'éducation à la tête bienfaite, c'est -à dire le retour réflexif du sujet sur le contenu de ses acquis intellectuels sur le mode lamarckien. En ce type d'éducation visant à humaniser l'homme que Jacquard (1986, p. 181-182) voit la fin initiale de l'éducation : « L'objectif premier de l'éducation est d'apprendre au petit de l'homme à participer à la construction de l'humanité et pour cela de l'inciter à devenir son propre créateur, à sortir de lui-même pour devenir un sujet qui choisit son devenir, et non qui subit sa fabrication. »

L'humanité est un concept que nous devons A. Jacquard (1986, p.179) qui l'a forgé à partir du concept de Négritude de Senghor qui, selon lui, désigne l'apport des cultures élaborées pas les hommes à peau noire, dont tous les hommes bénéficient. Pour Jacquard, (1986, p.179), l'humanité, c'est l'apport de tous les hommes, d'autres fois ou d'aujourd'hui, à chaque homme. L'humanité c'est l'apport humain à l'univers, cette richesse qui n'existait pas, et dont les hommes se gratifient les uns les autres. L'humanité c'est le patrimoine commun de l'humanité. L'apport propre de l'homme, c'est tout ce que tous les hommes capables de préméditation, pétris de projets, ont mis peu à peu ensemble : tout un ensemble d'espoir, d'angoisse, de compréhensions, de questions qui n'existaient pas dans l'apport de la nature, qui n'est pas inclus dans l'humanité.

Montrant dans une analyse réaliste l'évolution de l'homme, A. Jacquard (1986, p.179) écrit : « l'évolution du vivant peut être présentée comme une course à la complexité gagnée d'abord par les mammifères, puis parmi eux par les primates enfin par l'homo sapiens .C'est dire que l'homme et la femme qui procèdent d'une course à l'évolution complexifiante du vivant peuvent se définir comme des êtres qui utilisent collectivement le cadeau fait à chaque individu par la nature pour s'attribuer de nouveaux pouvoirs. Le déterminant de ce saut qualitatif de l'animalité à l'humanité a un caractère mystérieux que revêt aussi l'homo sapiens, un homo complexus, un produit de la nature, sans préméditation, sans projet, par hasard et par nécessité. L'être humain est une uni dualité, c'est-à-dire un être en deux : l'homme et la femme condamnés par la nature à se dé-couvrir, à se connaître au sens littéral et figuré du terme, à conjuguer leurs énergies pour s'interféconder, sortant de leur particularité ontologique, à exister, se perpétuer dans leur être, s'inventer et à se faire une communauté de destin par le pouvoir du langage et de la pensée. Le défaut de la conscience de cet apport humain à l'univers, cette richesse qui n'existerait pas sans les hommes, et dont ils se gratifient les uns les autres est cause de rapports inter genres empreints d'animosité, dictés par le pessimisme féminin et l'illusion de la possibilité d'une vie sans la femme. La sortie de ce pessimisme implique une éducation à la compréhension.

### **III-2. L'éducation à la compréhension du genre**

Le pessimisme féminin est un problème. Il doit être surmonté par voie institutionnelle, c'est-à -dire par l'éducation de l'homme à la condition féminine. Nous trouvons en l'analyse du rite du conflit inter

genre appelée le " Mahié toh"(du peuple Bété de la cote d'ivoire) une volonté d'éducation à la compréhension de la condition féminine.

La bataille inter-genre, c'est-à-dire entre le sexe féminin (les femmes dominées, asservies, réifiées) et les hommes (dominateurs, souverains maîtres) est un rite d'exorcisme organisé lorsqu'une femme meurt en couche pour conjurer le mauvais sort. Il consiste en une inversion des rôles domestiques pendant une journée. Les femmes en ordre de bataille, le visage enduit de charbon, armées de machettes, fusils de chasse, de bois, dansent, crient, chantent des cantiques guerriers, des cantiques de deuil. En signe de vengeance de la défunte, elles chassent du village les hommes accusés d'avoir tué une des leurs. Elles crient en chœur : « nous te vengerons, nous te vengerons ! ». Les hommes s'avouant moralement vaincus, fuient le village. Mais, ils y reviennent peu après en tant que vaincus. En guise de réparation du préjudice causé aux femmes, ils changent de statut. Ils perdent le monopole du pouvoir. Il s'opère une inversion des rôles. Les femmes deviennent les nouveaux hommes, père-époux, et les hommes les nouvelles femmes, mère-épouses.

Elles prennent le contrôle du village dans ses différents compartiments. Investies du statut d'homme, sur la place publique, elles miment leurs époux (belliqueux, grognons, dominateurs, alcooliques, piques sans rire, sages etc.). Durant toute une journée, les hommes, au service des femmes, font l'expérience de la condition féminine.

Ce rite est plurifonctionnel. C'est un psychodrame cathartique qui relève de la sociocritique. Il révèle l'inconscient du politique, son refoulé (ses désirs, son pessimisme féminin) dont la société est malade. Aussi a-t-il primordialement une vertu magico-religieuse voire thérapeutique : conjurer le mauvais sort. Qu'une femme productrice de vie meure en donnant vie à la vie est un mauvais sort qu'il faut exorciser. Il est assorti d'incantation pour purifier la cité, éloigner l'esprit de mort qui blesse la société en sa structure.

Ce rite figure un acte de condescendance de l'autorité masculine. Celle-ci descend de son piédestal en signe de pardon. Il a une vertu intégrative, réconciliatrice. Il réconcilie la société avec elle-même, dans ses composantes masculines et féminines, autour du mort par la mort.

Ce rite a aussi une vertu pédagogique. C'est une sorte de théâtralisation des rapports empreints d'animosité entre l'homme et la femme. La société se dédoublant, se projette sur la scène publique, elle se met en spectacle devant elle-même. Elle se regarde dans ses rapports avec la femme. Elle rit d'un rire condescendant de ses travers :sa volonté de domination, ses rancœurs, haines, passions, mépris de la femme réduite au sexe.

En ce rite de critique et d'autocritique, c'est la société qui s'invite à la connaissance et reconnaissance de la femme en son humanité. Il inspire la rupture avec la phallogratie, le pessimisme féminin, une révolution des mentalités, une réforme des cultures et de la société par voie dialogique.

Ce rite résume les idées forces des réformes complexes qu'appelle le pessimisme féminin, cause du sous-emploi des potentialités de la femme dans le processus de développement de l'Afrique. Ces réformes sont à la fois d'ordre personnel et institutionnel.

Nous savons combien les luttes libératrices individuelles et collectives des femmes et des politiques, mouvements, associations et organisations non gouvernementales, ont été fructueuses. Cependant elles ne sauraient occulter les effets pervers de la survivance de la phallogratie et ses avatars. Ceux-ci exigent une intensification et complexification de la lutte libératrice de la femme .Elle implique l'école et la science pour civilisation des mœurs, la conversion des mentalités.

Selon Albert jacquard (1986, p7) :« L'objectif ultime de la science est de rendre lucide notre regard sur nous-mêmes. » La solution au problème de la femme nécessite un renouvellement du regard de l'homme sur la femme par l'école, une éducation à la compréhension la condition féminine.

### **III-3. L'éducation à la compréhension de la condition féminine**

La science doit nous permettre de nous connaître et de connaître notre monde : d'où nous sommes venus et où allons-nous ? Elle doit répondre au "connais-toi-toi-même" de Socrate.

L'éducation à l'intelligence de la condition humaine permet de comprendre que la femme est un être certes différent de l'homme, mais qui n'est pas moins un être humain. Elle invite les hommes à l'empathie, à s'entre-aimer, à se supporter dans leur différence, à s'enrichir de leurs différences, à la solidarité, à la synergie de leurs efforts dans leur projet d'édification d'un monde meilleur. Elle doit faire comprendre à l'homme l'injustice dont il bénéficie depuis la répartition des tâches dans la société et combien la femme porteuse de vie exposée au risque de la mort. L'éducation à la compréhension de la condition féminine réduit les conflits rivalitaires entre l'homme et la femme. Elle les engage dans rapports antagonistes complémentaires. Elle sort des prisons tels l'égoïsme, l'ethnocentrisme, l'occidentalisme. Avec toute la condition humaine bien comprise, la femme cesse d'être réduite à un espace et à un lieu. Elle devient citoyenne du monde. Reconnue comme telle, en participant à la sortie de l'Afrique de la minorité, elle a le sentiment de contribuer, dans quelque domaine que ce soit, au salut de l'humanité. Car selon un proverbe indien : « on ne vous demande pas de miracle, on désire seulement que vous laissiez quelque chose après vous. » Lorsque cet appel aux vivants est compris alors, sortant de nos somnambulismes, comme le dit Morin (2005, p.267), la connaissance de la femme et de l'autre sexe, le deuxième ou troisième, amène à la reconnaissance de l'humanité de la femme comme un alter ego.

Outre l'éducation à la compréhension de la condition féminine voire de la condition humaine qu'inspire ce conflit inter genre en son inversion des rôles de l'homme et de la femme dans la société, il innove la répartition classique des tâches fondée sur la catégorie des genres en y introduisant la polyvalence. La sortie de la crise de la femme par l'école doit initier ce que nous appelons une éducation à la compétence complexe.

### **III-4- L'éducation à la compétence complexe**

L'éducation à la compétence complexe ou poly compétence consiste en ouverture des spécialités, une déspecialisation des spécialités closes axées sur le genre. La spécialisation close forme les travailleurs aux tâches qui ne se communiquent pas, même si elles s'exercent sur un même objet. Que la gastronomie et l'obstétrique soient une exclusivité féminine sont des spécialisations closes fondées sur le genre. Mais nous étendons aussi cette qualification à des formations disciplinaires cloisonnées étrangères à l'interdisciplinarité ou à la transdisciplinarité. Tout en reconnaissant les avantages d'une spécialisation, nous soulignons qu'elle n'est toujours pas un déterminant suffisant porteur de créativité et de développement pour un continent à la recherche de ses Pascal, Descartes et Popper et Morin, et d'autres Cheik Anta Diop : des esprits jouissant d'une poly compétence plutôt que d'une mono compétence, comparable à des explorateurs à la curiosité insatiable, qui ouvrent de nouveaux continents.

Le travail de libération ou de création scientifique est une entreprise de longue haleine, à la fois individuelle et collective. Il rappelle certes la parabole des talents qui valorise le mérite et le travail individuel. Mais, l'union faisant la force, il faut maintenir en éveil le commerce florissant entre les différents travailleurs enfin qu'ils s'enrichissent mutuellement, sans discrimination, de leurs différents talents. Le travail de libération ou de développement est un travail intergénérationnel, sans fin, contre le sous-développement, sous toutes ses formes. Il va du de la simple au la complexe. Il s'agit de leur ouverture mutuelle, de leur décloisonnement ou déspecialisations. C'est dire qu'il serait incongru pour un continent émergent de faire l'économie de l'emploi de sa ressource humaine féminine, par

conformisme à une idéologie phallocratique. Ce travail nécessite une mobilisation de toutes les ressources humaines, une solidarité des genres.

Polycentrique, il doit se déployer en plusieurs centres, s'accommoder d'une poly compétence. Il doit avoir la souplesse requise afin que le mérite n'enferme personne dans des boîtes de genre estampillé comme suit : « toilettes dame » ou « toilettes homme ». Cette disjonction perd sa rigidité traditionnelle aujourd'hui avec l'émergence d'un nouveau type d'hommes (les transgenres, transsexuels, asexués, homosexuels et lesbiens, intersexuels).

Sortir la femme de la minorité, c'est doter l'Afrique de son deuxième point d'appui indispensable à son ascension, l'ouvrir à un avenir meilleur, la doter d'un avenir ouvert, non programmé ou non écrit comme l'ont soutenu Jacquard et Axel Kahn dans leur ouvrage (2001), c'est soutenir l'avenir de ce berceau de l'humanité qu'est la femme. C'est dans cette perspective émancipatrice des potentialités que s'inscrit l'éloge de la contestation comme accoucheuse de progrès du philosophe Diakité (2011). Cette entreprise d'émancipation de la femme par son éducation à la condition du genre féminin, et à la poly compétence passe par une éducation à la société ouverte, c'est-à-dire une société complexe qui présuppose la transmutation de la société phallocratique en une société démocratique complexe.

#### **III-4. Le passage à la démocratie complexe**

Le mérite de la démocratie complexe, c'est qu'elle est humaniste. Régie par un état de droit et ses instances de contrôles (des pouvoirs séparés et autonomes), elle milite pour le respect des droits de l'homme. Dans notre monde où la femme fait partie des minorités exploitées, bien que majoritaire quantitativement, elle est l'être dont les droits : le droit à la différence, à l'autonomie, de posséder une propriété privée, de travailler sont des plus controversés. C'est dans une société ouverte, capable de se soumettre à sa propre critique, de corriger ses erreurs et dérives que l'éthique à la contribution de la femme au processus de développement peut, du possible, devenir une réalité. Seule la démocratie complexe est à mesure de rendre la femme responsable de son destin. La démocratie complexe se reconnaît par ce qu'elle exige du point de vue moral des tenants du pouvoir, afin que les différences de cultures, croyances, races, genres ne deviennent obstacle à leur inter fécondation.

Les démocraties ethniques sont tyranniques, puisqu'elles sont étrangères aux droits de l'homme donc aux droits de la femme, tels par exemple les droits au travail, à l'autonomie financière. Les critères de mérite ou d'excellence présidant la sélection des femmes par souci de parité y sont remplacés par le critère d'appartenance au groupe ethnique détenteur du pouvoir politique. La postulante, pour être recrutée dans une entreprise, bénéficier d'une éventuelle promotion ou gratification, doit répondre à la question de savoir si elle est du groupe ethnique tenant du pouvoir. En d'autres termes, la réponse à la question : « est-elle des nôtres ? » tient lieu de clé qui lui ouvre ou ferme la porte à ce qui est escompté. Ce mode de recrutement des travailleurs s'apparente à la loi la sélection naturelle. Il est incompatible avec l'éthique de la diversité culturelle qui, via ce que Tort (1997) appelle l'effet réversif, sélectionne la civilisation qui s'oppose à la sélection naturelle pour apporter du sang neuf, de nouveaux talents aux compétences existantes et surtout rendre la coexistence pacifique.

Voilà pourquoi la démocratie ethnique ne peut être l'organe institutionnel moralement apte à contribuer à l'autonomisation de la femme, à la reconnaissance de ses capacités dans tous les services. Aussi convenons-nous avec K. Popper, (1993, p.132.) lorsqu'il écrit :

« La dictature est moralement mauvaise parce qu'elle condamne les citoyens de l'état contre leur conscience et leur convictions morales à collaborer avec le mal, ne serait-ce par leur silence. Elle prive l'homme de sa responsabilité morale, sans laquelle il n'est plus qu'une moitié, voire un centième

d'homme. Et sous une dictature, toute tentative pour assumer sa responsabilité humaine revient à une tentative de suicide. »

Sous une dictature, oser penser par soi-même, donner son avis sur un sujet d'intérêt public, c'est donner sa vie. Aussi l'instinct de vie impose -t-il la renonciation à ses droits, à commencer par son sens critique.

La dictature ethnique qu'est la démocratie ethnique est la pire des choses. Elle voit en la différence des cultures un péril. Or, comme le soutient Jacquard (1978, 4<sup>e</sup> page de garde) : « notre richesse collective est faite de notre diversité. L'« autre », individu ou société nous est précieux, dans la mesure où il nous est dissemblable ». La démocratie complexe est porteuse d'une promesse de soutien incontestable à l'émergence de l'Afrique. Elle mobilise concomitamment, l'émergence de toutes ses ressources humaines, une révolution des mentalités, un changement de système éducatif et de la société.

### **Conclusion**

La femme est la pierre négligée des bâtisseurs de l'Afrique. De sa sortie de la minorité dépend celle de l'Afrique. Elle exige une totale mobilisation de toutes ses ressources humaines qui implique une réforme complexe : une complexification du mode de recrutement de la femme dans tous les secteurs d'activité jadis régi par le paradigme obsolète de la simplicité qui compartimente le travail selon le critère du genre, sous-tendu par un pessimisme féminin latent qu'alimente la phallocratie ; une guérison de la femme de la blessure protéiforme du pessimisme féminin inhibitrice de ses potentialités qui, impliquant des plafonds de verre ou blocages, fatalise son destin; une déspecialisation des compétences en matière travail, une éducation de la femme à la spécialisation complexe ou multidisciplinaire, une éducation pour tous à l'humanité, un passage de la démocratie ethnocentrique à une démocratie complexe.

### **Bibliographie**

- DIAKITE Samba (2011), Philosophie et contestation en Afrique. Quand la différence devient un différend. Abidjan, IRDA.
- POPPER Karl (1985), Conjectures et réfutations, Paris, Payot.
- POPPER Karl (2000), A la Recherche d'un monde meilleur, Paris, Ed Du Rocher.
- POPPER Karl (1993), La Leçon de ce siècle, Paris, Bibliothèques, 10/18.
- POPPER Karl (1956), La misère de l'historicisme (1956), Paris, Plon.
- POPPER Karl (1979), La Société ouverte et ses ennemis, Paris, Seuil.
- LORENZ Konrad-POPPER Karl (1995), L'Avenir est ouvert, Paris, Champ/Flammarion, 1995.
- JACQUARD Albert, (1986), L'héritage de la liberté. De l'animalité à l'humanité, Paris, Seuil.
- JACQUARD Albert (1978), L'éloge de la différence, Paris, Seuil.
- JACQUARD Albert-Kahn Axel (2001), L'avenir n'est écrit, Paris, Bayard Ed.
- LEWONTIN Richard C., Rose Steven, Kamin Léon J (1985), Nous ne sommes pas programmés, Paris, Ed Découverte.
- MORIN Edgard (2005), Méthode 5 L'humanité de l'humanité. L'identité humaine, Paris, Seuil.
- SENGHOR Léopold S. (1990), œuvre poétique, Chaka, Paris, Ed. Seuil.
- TORT, Patrick, (1997), Darwin et le darwinisme, Paris, PUF.
- VIGNY Alfred de, (1864), La colère de Samson Les destinées, Michel Levy frères, 1864.

## **PMA ET HYPOFERTILITÉ FÉMININE EN AFRIQUE**

**YAO Kouadio Christian**

**Enseignant-chercheur (Maître-Assistant)**

**Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)**

### **Résumé**

Les sociétés africaines ont une profonde aversion pour la stérilité. Elles y attachent toutes les malédictions les plus redoutées qui peuvent influencer la cohésion sociale. De plus, elles font de la femme, la répondante exclusive de la fertilité ou de l'infertilité du couple. Une appréhension étroite qui dédouane l'hypofertilité masculine en condamnant les femmes au supplice. Cet article se propose, à partir d'une approche analytique et démonstrative basées sur des connaissances empiriques, d'aider à libérer les femmes hypofertiles des préjugés blessants, en accompagnant les techniques de procréations traditionnelles par la PMA dans le strict respect des sensibilités religieuses et culturelles.

Mots-clés : fécondité – hypofertilité – insémination artificielle – PMA – procréation – stérilité

## **PMA AND FEMALE HYPOFERTILITY IN AFRICA**

### **Abstract**

African societies have a deep aversion for sterility. They attach all the most dreaded curses that can influence social cohesion. In addition, they make the woman, the sole guarantor of the couple's fertility and infertility. A close apprehension that clears male hypofertility by condemning women to torture. Through an analytical and demonstrative approach based on empirical knowledge, this article aims at helping free hypofertile women from hurtful prejudices, coming with traditional reproduction techniques by the PMA in the absolute respect of religious and cultural sensitivities.

Keywords : fecundity – hypofertility – artificial insemination – PMA – procreation – sterility

## Introduction

Les sociétés traditionnelles africaines, très attachées à la généalogie familiale, ont généralement une aversion pour la stérilité en développant inconsciemment une conception étriquée de la fécondabilité qui impose à la femme d'être la garante de la fertilité du couple. Ce qui, a pour effet, de la contraindre à l'obligation de procréation. Cela est une réalité sociale, douloureuse, qui lui fait porter, parfois à tort, le poids de la stérilité masculine et l'astreint, comme un exutoire, à des responsabilités primaires qui conditionnent ses actions dans les limites du bien-être de son époux. C'est pourquoi, « une bonne épouse, une épouse modèle, c'est celle qui accepte cette règle fondamentale : le mari et son bonheur avant tout » (S. Tchak, 1999, p. 66).

À cette responsabilité conjugale, s'ajoutent les restrictions de ses droits dans un contexte socioculturel qui l'exclut souvent des instances de décision d'une autocratie solidement tenue par les hommes. Lorsqu'en plus de cela, la femme est atteinte de stérilité ou d'hypofertilité<sup>1</sup>, elle est accablée de préjugés blessants qui la résignent dans l'ostracisme. Sous ce rapport, l'avènement à partir des années 1980 de la procréation médicalement assistée (PMA) en Afrique, bien que mitigé, peut être une alternative pour porter secours aux femmes atteintes d'hypofertilité. Dès lors, quel peut être l'impact de la procréation médicalement assistée sur l'hypofertilité féminine en Afrique ? Par ailleurs, les cultures africaines, marquées pour la plupart par la pudicité, ne seraient-elles pas une entrave à la pratique de cette technique médicale de procréation ?

Le but principal de cette contribution est de montrer, à partir d'une approche analytique et démonstrative basées sur des connaissances empiriques, qu'il y a possibilité, au moyen de la PMA, de traiter efficacement l'hypofertilité féminine en Afrique. Pour atteindre cet objectif, il convient d'abord de situer les responsabilités procréatives de chaque membre du couple avant de proposer la PMA comme une alternative à l'hypofertilité dans le respect des barrières religieuse et culturelle des peuples.

### 1. Les responsabilités procréatives de chaque membre du couple

Le couple africain est l'émanation d'une hétérosexualité, suivant le modèle séculaire de mariage, qui conjugalise l'union entre l'homme et la femme. Même si la légalisation du "mariage pour tous"<sup>2</sup>, en 2001, par les Pays-Bas tend à gagner du terrain sur tous les continents, l'Afrique, malgré l'adhésion de l'Afrique du Sud à ce nouveau paradigme conjugal, reste attachée à la conception classique du mariage. L'homme et la femme sont exclusivement habilités à former un couple. Dans ce contexte, la responsabilité, tant sur le plan social que conjugal est partagée selon des normes sociototémiques<sup>3</sup> strictes édictées par les instances religieuses et culturelles de régulation.

#### 1. 1. Sexualité et fertilité masculine : un sujet tabou

Nombre de peuples africains traditionnels ont dominé leur environnement, au moyen de la force des muscles, pour s'imposer socialement. Ce qui, progressivement, a conditionné l'organisation de ces peuples autour d'idéaux liés à la virilité. Ainsi, pour être admis comme un modèle social et jouir de tous les privilèges<sup>4</sup>, il importe de donner la preuve de son courage et de sa puissance physique au cours des travaux champêtres et d'intérêts publics, des rites initiatiques ou extatiques, des jeux, et parfois des

<sup>1</sup> L'hypofertilité est une diminution de la fertilité qui se caractérise par une incapacité partielle de procréer.

<sup>2</sup> Le "mariage pour tous" est l'union légale des couples du même sexe.

<sup>3</sup> Ce sont des normes qui consacrent l'union entre un homme et une femme par des liens sacrés avec les divinités ayant pour devoir de protection et si possible de sanction lorsqu'un membre du couple commet un impaire lié à l'infidélité ou au non-respect des engagements conjugaux.

<sup>4</sup> S'unir à une femme pour former un couple est le privilège suprême.

conflits tribaux. Chez les peuples traditionnels Baoulé de Côte d'Ivoire par exemple, les faveurs d'une jeune fille en âge de se marier sont monnayées par la capacité des prétendants à dominer leurs concurrents lors des joutes champêtres en faveur de la potentielle belle famille. C'est dans l'adversité émulée que les prétendants prouvent, par leur courage, à la société qu'ils peuvent mettre la future conjointe à l'abri des besoins sécuritaire et alimentaire.

Suivant la logique de cette réalité sociale, il se crée, de façon inconsciemment marquée, une division en strates des sexes que constate S. Agacinski (1998, p. 44) : « Les deux sexes n'ont jamais une égale valeur. Le masculin est toujours supérieur au féminin ». L'homme, de par sa supériorité physique, conditionne la femme à se maintenir dans un mutisme qui lui impose d'accepter sa condition de faiblesse et d'infériorité comme un modèle d'attributs primaires de la féminité. Il s'agit, selon M. N'. Kouassi (2017, p. 63), de spécieux prétextes culturels reposant « sur une dialectique sexuelle qui porte atteinte à la gente féminine. Cette atteinte entraîne une exclusion socioculturelle de la femme ». Il y a certes quelques exceptions avec le rôle social prépondérant de la grande royale d'Amidou Kane, et autre charte du Kurukan Fuga qui met en avant la responsabilité des femmes, mais il convient de remarquer que, pour la majorité, les femmes subissent le poids du genre. Exclure la femme des instances de décisions et la réduire exclusivement à des responsabilités conjugales, c'est lui faire porter le poids de la fertilité du couple et dédouaner l'homme de son potentiel incapacité à procréer. L'inaptitude de l'homme à copuler, qu'elle soit due à une impuissance érectile congénitale ou acquise, est le seul critère de stérilité masculine que cautionnent les sociétés traditionnelles africaines. Il est formellement inenvisageable, dans l'imaginaire de ces sociétés, d'admettre une quelconque stérilité d'un homme, bien qu'atteint d'azoospermie ou l'oligospermie, tant que ce dernier assume pleinement ses devoirs sexuels réguliers dans le couple. Sous ce rapport, la femme porte toute seule et à son corps défendant l'infertilité du couple. « La stérilité est donc essentiellement le fait de la femme » selon les déductions de J-P. Ombolo (1990, p. 56). Il lui est imputé un droit à l'enfant, qui lorsqu'il n'est pas assumé, la fait souffrir d'ostracisme.

## **1. 2. La femme et le droit à l'enfant**

La civilisation occidentale a progressivement, en marge de la tradition judéo-chrétienne, développé une appréhension du bonheur conjugal qui se construit légalement en dépit de la procréation. Il y a, certes, du plaisir à expérimenter les merveilles de l'enfantement ; cependant, il ne peut y avoir de droit à l'enfant. L'enfant n'est pas un dû ; sa venue au monde lui concède des droits inaliénables et implique d'énormes devoirs parentaux qui engagent la responsabilité de toute la société. C'est pourquoi, lors des états généraux de la bioéthique en France, la Manif Pour Tous a présenté, le 29 mars 2018, les conclusions de son rapport au CCNE<sup>5</sup> (2018, p. 11) en affirmant ceci : « Le désir d'enfant est évidemment infiniment compréhensible et respectable. Mais ce n'est pas pour autant qu'existe un droit à l'enfant. Avoir un enfant est bien sûr merveilleux, mais on peut très bien vivre, et réussir sa vie, sans enfant ».

L'Afrique semble ne pas se reconnaître dans ces configurations sociétales qui cautionnent la stérilité et qui exclut le droit à l'enfant au prétexte d'énormes responsabilités qu'implique la naissance d'un enfant. L'héritage matrimonial qu'elle a conservé, après la tempête coloniale et son lot d'assimilation, fait de la procréation la disposition la plus valorisante du couple. Le sentiment d'appartenance à un sexe et à une communauté est conditionné par sa capacité à avoir des enfants ou non. La reconnaissance sociale du sujet, sa féminité ou sa masculinité est déterminée dans une large mesure par sa capacité à procréer. Dans certaines communautés africaines comme chez les baoulé de

<sup>5</sup> CCNE : Comité Consultatif National d'Éthique

Côte d'Ivoire, on ne devient adulte que lorsqu'on fait le premier enfant ; ce qui enseigne aux nouveaux parents, la pleine mesure de leur responsabilité face au nouveau-né dont le baptême lui accorde de facto les attributs filiaux du premier et respectable ancêtre. Il y a donc un lien fort entre la parenté et la maternité, creuset de la dynamique familiale et de la cohésion du couple. La femme étant la garante de la fertilité du couple, sa « vie sexuelle est subordonnée à la procréation » (M. N'. Kouassi, 2017, p. 33). S. Agacinski (1998, p. 80) n'en dit pas plus : « Les femmes ont été maintenues par la civilisation dans des situations subalternes parce qu'elles étaient condamnées à se consacrer essentiellement à la reproduction de l'espèce ».

Les femmes africaines, condamnées à la reproduction, étaient-elles malheureuses comme le laisse entrevoir Agacinski ? Loin s'en faut ; elles prenaient plutôt grand plaisir à exprimer leur féminité en exhibant les grossesses à intervalles réguliers. Elles éprouvent par nature et confessent au quotidien, un droit à l'enfant, mieux un droit aux enfants. La femme africaine se sent valorisée lorsqu'elle pousse sa capacité à procréer dans les limites de ses possibilités biologiques. Chez les Baoulé, en particulier, il y a une sorte d'émulation procréative qui enjoint les femmes à vouloir atteindre le quatorzième enfant. Quelle est donc la particularité de cet enfant et quelles qualités confère-t-il à sa mère ? Le quatorzième enfant s'appelle "Abonouan" ; nom signifiant littéralement "surprise" ou "étonnement". Dans la cosmogonie baoulé, la capacité de procréation d'une femme se limiterait à treize enfants. Lorsque cette dernière en fait un quatorzième, elle "surprend agréablement" la communauté par son courage à supporter les charges contraignantes de la grossesse et de l'enfantement face à l'effritement de son appareil de reproduction. Elle se voit ainsi attribuée le titre de "matriarche" ou de "championne communautaire". Titre, bien que modeste et non conceptualisé culturellement, confère à la championne, des privilèges tels que le statut social respectable et des dons alimentaires de la part des villageois après chaque récolte. Elle est honorée et célébrée pendant les cérémonies festives et est d'office marraine des activités qui consacrent la puberté des jeunes filles. Pour bénéficier de ces privilèges, certaines femmes, au risque de leur vie, franchissent le Rubicon en atteignant miraculeusement la barre de vingt enfants. C'est pourquoi, lorsqu'une femme africaine est hypofertile ou stérile, elle commence par se mettre elle-même en index avant d'essayer les préjugés parfois blessants de la communauté. De notre point de vue, la PMA peut être une alternative pour celles atteintes d'hypofertilité.

## 2. La PMA, une alternative à l'hypofertilité

L'Afrique n'est pas étrangère aux techniques qui consistent à optimiser la fertilité féminine. La médecine traditionnelle et certaines pratiques alter-rationnelles dont le collier pelvien<sup>6</sup> ont, depuis des lustres, été utilisées en faveur des femmes qui souffrent d'infertilité. Il n'est donc pas déraisonnable, comme cela peut paraître, de parler de procréation médicalement assistée (PMA) dans un continent qui abrite les 31 premiers pays les plus féconds au monde avec un taux de fécondité qui oscille entre 6,35 et 4,11 enfants par femme à en croire le rapport de 2018 du CIA World Factbook<sup>7</sup>. Ce continent, à fort potentiel humain, accorde une importance si singulière à la procréation que chaque femme se conditionne depuis le bas âge à assumer sa fonction de reproductrice une fois adulte pour vitaliser son couple, donner de la consistance à sa féminité et dynamiser la cohésion sociale. Dans ce contexte,

<sup>6</sup> Le collier pelvien est une corde en coton filé à laquelle sont rattachés quelques objets hétéroclites, qu'on noue au bassin de la femme dans le but ; soit de fortement accroître sa (la femme mariée) fécondité soit de la (la jeune fille célibataire) rendre réversiblement stérile afin de lui éviter des grossesses indésirables.

<sup>7</sup> Liste des pays par taux de fécondité,

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_pays\\_par\\_taux\\_de\\_f%C3%A9condit%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_taux_de_f%C3%A9condit%C3%A9), consulté le 09/03/2021 à 19h35.

l'insémination artificielle est la meilleure opportunité palliative contre l'hypofertilité féminine même si la PMA comporte plusieurs techniques de procréation dont la contraception, les mères porteuses, le clonage, l'insémination post mortem, etc.

## 2. 1. L'insémination artificielle avec conjoint

Les résultats des techniques traditionnelles de procréation ; tantôt décevants, tantôt encourageants, défient la logique du déterminisme scientifique dont le modèle occidental de la procréation assistée s'en fait le lot. La PMA, depuis ses premiers succès en 1978 matérialisé par la naissance de Louise Brown en Angleterre et celle, en 1982, d'Amandine en France, a marqué un pas décisif en faveur des sciences biomédicales vers le domptage du déterminisme biologique dont C. Bernard (2008, p. 112) avait prédit l'existence : « Il y a un déterminisme absolu dans toutes les sciences parce que chaque phénomène étant enchaîné d'une manière nécessaire à des conditions physico-chimiques »<sup>8</sup>. La conséquence de cette affirmation est la possibilité que les sciences du vivant ont eu de rechercher et de trouver les rapports causaux qui déterminent les manifestations des phénomènes vitaux et d'en faire des certitudes épistémiques. La PMA, ayant bénéficié des révolutions méthodologiques opérées par Claude Bernard dans les sciences biomédicales, peut ainsi pallier les insuffisances des techniques procréatives traditionnelles et permettre aux femmes et aux hommes hypofertiles voire stériles d'en tirer le meilleur parti possible.

L'insémination artificielle avec conjoint (IAC) est l'une des possibilités de procréation médicalement assistée qui consiste à recueillir les spermatozoïdes du conjoint, à les conditionner de manière à optimiser leur capacité à féconder et à ensuite les introduire dans l'utérus de la conjointe de sorte à favoriser leur rencontre avec l'ovule. En effet, la femme étant culturellement contrainte à être la garante de la fertilité du couple, cette technique biomédicale peut non seulement augmenter ses chances d'enfantement mais, masquer l'hypofertilité ou la stérilité de son conjoint en lui évitant de subir l'opprobre auquel elle est susceptible d'encourir. L'IAC, pour sa mise en pratique, requiert plusieurs procédés qui consistent à faire l'insémination intracervicale, l'insémination intra-utérine, l'insémination intrapéritonéale et l'insémination intratubaire. En effet, dans le cas de l'insémination intracervicale, le médecin « dépose du sperme frais au fond du vagin, par l'intermédiaire d'un cathéter » (R. Frydman & Al, 1991, p. 51) pour faciliter la mobilité des spermatozoïdes dans leur élan vers l'ovule. S'agissant de l'insémination intra-utérine, les spermatozoïdes préparés sont déposés dans la cavité utérine afin de leur permettre de passer facilement les obstacles de la glaire hostile, de l'oligoasténospermie chez l'homme et de l'immunologie. L'insémination intrapéritonéale quant à elle, consiste à déposer du « sperme préparé dans la cavité péritonéale à travers la paroi du fond vaginal » (R. Frydman & Al, 1991, p. 53). Cette technique permet aux spermatozoïdes de baigner dans le liquide péritonéal, favorable à la croissance de leur mobilité vers l'ovule. Concernant l'insémination intratubaire ; il convient de savoir qu'elle consiste à déposer du sperme dans la partie de la trompe accessible par le fond utérin pour optimiser la possibilité de rencontre des spermatozoïdes avec l'ovule.

Chacun de ces procédés met en scène, des gamètes mâles et femelles des conjoints, dans un jeu de rapprochement pour faciliter leur fusion et permettre ensuite à la nature de reprendre son droit en suivant son cours. En même temps que l'ovaire, sous la pression de stimulants, joue pleinement sa fonction d'émulsion des ovules, le sperme du conjoint est prélevé et conditionné au laboratoire afin de stimuler les meilleurs spermatozoïdes pour les envoyer à la rencontre de l'ovule. Dans le cas où l'homme ne peut offrir de spermatozoïdes, on peut faire appel à un donneur ; on parle donc d'insémination artificielle avec donneur.

---

<sup>8</sup> BERNARD (C), *Introduction à l'Étude de la Médecine Expérimentale*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p.101.

## 2. 2. L'insémination artificielle avec donneur

L'insémination artificielle avec donneur (IAD) est une possibilité de procréation médicalement assistée qui peut considérablement aider les couples africains, frappés par la malédiction<sup>9</sup> de la stérilité, à préserver les acquis de leurs contrats matrimoniaux. L'enfantement étant le contrat central ; il fédère les autres, consolide l'amour conjugal et raffermi le sentiment d'appartenance à une communauté. Dans le cas où l'homme est atteint d'azoospermie aiguë marquée par une absence totale de spermatozoïdes ou qu'il est porteur de maladie génétiquement transmissible, le couple peut solliciter un don de sperme. La sollicitation, bien que relevant de la volonté conjointe du couple, ne s'obtient pas au désidérata de ce dernier. « Les IAD se pratiquent selon les règles déterminées par les CECOS (Centre d'étude et de conservation du sperme) dont le premier en France a été créé par le P<sup>f</sup> David en 1973 » (R. Frydman & Al, 1991, p. 54). En effet, la pratique de l'IAD nécessite des conditions optimales de sécurité en vue de minimiser les risques d'échecs et de compromission de la santé de la receveuse. Pour cela, un code de don élaboré par les CECOS enjoint les médecins au strict respect. Cela commence par le recueil d'un certain nombre de données sur le donneur avant de le soumettre à des examens médicaux. Il s'agit, en l'occurrence, pour le donneur d'être âgé de moins de cinquante ans ; d'être père d'au moins deux enfants ; d'accepter, avec l'accord de sa compagne, de donner bénévolement et anonymement du sperme ; d'accepter un dépistage de la syphilis et du SIDA ; d'accepter une enquête génétique et de faire pratiquer un caryotype, ce afin d'éliminer les risques de transmission de maladies génétiques. En plus, il est recommandé au conjoint stérile de faire un appariement en fonction du groupe sanguin et des caractères morphologiques.

Malgré ces mesures de prévention rigoureuse, il convient, pour éviter les risques de consanguinité, de ne pas utiliser plus de cinq fois, les palettes d'un donneur après des inséminations qui ont abouti à la naissance d'enfants.

Contrairement à l'IAC, l'IAD semble plus complexe par les exigences qu'implique sa pratique. Cependant, le jeu en vaut la chandelle quand on sait les frictions que la stérilité a déjà causées et continue de causer aux couples africains et la possibilité qu'offre l'insémination artificielle pour pallier les troubles conjugaux. Dans tous les cas, ces deux techniques de procréation sont porteuses d'espoir pour une Afrique dont la représentation axiologique de la vie matrimoniale se mesure à la fertilité du couple. Cependant, la cherté de la PMA, la presque inexistence d'officines médicales spécialisées dans l'assistance à la procréation dans nombre de pays africains et le fait que la pratique de la PMA expose la nudité des conjoints et les produits biologiques de la reproduction à la manipulation ; cela ne la fait-elle pas paraître comme une alternative controversable à l'hypofertilité ?

## 3. La PMA, une alternative controversée à l'hypofertilité

Les sociétés africaines entretiennent, sous le sceau de la pudeur, des rapports diversement complexes avec la sexualité. Elles se sont forgées une sexualité, bien au-delà de sa fonction primordiale de procréation, s'inscrit dans un tableau de valeurs religieuses et culturelles qui règlementent son fonctionnement. Cela implique que la quête de la procréation, bien que déterminante, ne se fait pas à tous les prix. Les pesanteurs culturelles, religieuses et les barrières pudiques peuvent être des obstacles à la réalisation de la PMA en Afrique.

---

<sup>9</sup> La stérilité est, dans l'imaginaire populaire africaine, une malédiction généralement imputée à l'inconduite (premier rapport sexuel avant les menstrues, infidélité sortant du cadre prévu par les normes culturelles, avortement, volage) du (de la) malheureux (se) conjoint (e).

### 3. 1. Les pesanteurs religieuses et culturelles

La religion et la culture sont deux puissants moteurs de régulation sociale autour desquelles les sociétés africaines ont construit leur idéal de vie. Nombre de sociétés africaines, au nom de la religion, entretiennent avec les divinités<sup>10</sup> un rapport qui leur est profitable en terme de confort, de réconfort et de protection basé sur des codes totémiques auxquels ils accordent, en vertu de leur phobie du sacré, un respect divin. Il se crée alors une forme de causalité spirituelle qui commande strictement aux destinées des interactions entre les humains et les divinités au point où, la fonction punitive du totem s'active automatiquement, sans la moindre marge de tolérance, aussitôt qu'il est profané. C'est pourquoi, réfléchissant sur les totems et les tabous chez les peuples primitifs de l'Australie, S. Freud (1942, p. 31) conclut que « le châtement pour la violation d'un tabou était considéré primitivement comme se déclenchant automatiquement, en vertu d'une nécessité interne. Le tabou violé se venge tout seul. Quand des représentations de démons et de dieux, avec lesquels le tabou est mis en relation, commencent à se former, on attend de la puissance de la divinité un châtement automatique ». C'est la peur du châtement qui motive les hommes à un respect irréductible du contrat spirituel qui les lie aux divinités.

La culture est, quant à elle, le réceptacle des codes de bonne conduite, de gestion des activités communautaires et éducatives dans lesquelles se prolongent les recommandations et principes religieux. En conjuguant les activités religieuses et culturelles, la communauté aide ses sujets à aplanir leurs désirs égoïstes, à faire subsumer les intérêts particuliers sous l'intérêt supérieur du groupe, à s'approprier une sexualité obéissant à des règles strictes qui encadrent sa pratique au profit des projets de procréation des couples. D'abord, « le principe du dualisme sexuel (est) l'une des caractéristiques fondamentales de la cosmologie négro-africaine » (J-P. Ombolo, 1990, p. 37). L'hétérosexualité est la seule option légitime et légale de mariage en Afrique, excepté l'Afrique du Sud. Cela suppose que l'enfant qui naît est le résultat d'une copulation entre un homme (le père) et une femme (la mère) telle que prévue par les dispositions religieuses et culturelles. Ainsi, le plaisir que procurent les rapports sexuels n'est pas que sensation agréable, il est surtout une nécessité érotique qui accentue l'affection, la filiation et la responsabilité parentale vis-à-vis de l'enfant. Ces paradigmes de plaisir, d'affection, de filiation et de responsabilité sont les adjuvants à la stabilité du couple et à l'équilibre religieux, culturel et psychologique de l'enfant dans sa progression vers la maturité. Malheureusement, la PMA met à rude épreuve la dimension charnelle de la sexualité en ne privilégiant que l'intelligence du déterminisme biologique qui caractérise les cellules sexuelles mâles et femelles. Ensuite, la PMA, à travers l'IAD, peut paraître comme l'autre nom de l'adultère ? En effet, même si l'enfant appartient à la communauté et que le lévirat<sup>11</sup> et le sororat<sup>12</sup> existent, le concevoir par le concours d'un spermatozoïde d'emprunt, c'est légaliser dans une certaine mesure l'adultère ; un tabou que la société ne peut approuver au prétexte d'une quelconque assistance à la procréation. En plus, le mode de prélèvement du sperme peut rencontrer des barrières liées à la pudicité.

### 3. 2. Les barrières de la pudicité

<sup>10</sup> Les divinités sont, selon l'Afrique traditionnelle, les esprits symbolisés par des objets hétéroclites qui habitent les eaux douces, les forêts, les savanes et les airs. Ils sont voués à la bienveillance lorsque les hommes les vénèrent et respectent leurs habitats. Ils deviennent malveillants lorsqu'ils sont offensés.

<sup>11</sup> Le lévirat est la pratique religieuse ou sociale selon laquelle un homme (le cadet pour certains groupes ethniques en Afrique) doit épouser la veuve de son frère.

<sup>12</sup> Le sororat est la pratique religieuse ou culturelle selon laquelle une femme doit épouser le veuf de sa sœur. L'objectif de ces deux types de mariage réside dans sa particularité à préserver les acquis (enfants, biens matériels, etc.) du défunt ou de la défunte)

Les Africains sont pudiques de nature même si la manière dont certains peuples l'expriment peut paraître controversable. De nombreux peuples indigènes africains dont les Nuba au sud du Soudan, les Dinka, les Surma et les Mursi présents au Soudan et en Éthiopie pratiquent la nudité totale ou partielle pendant les activités de bravoure, les exercices physiques, les compétitions sportives ou les combats au bâton. Dans certains cas, une simple cordelette autour de la taille reliée à un étui pénien peut suffire aux activités de chasse et autres activités de groupe. Pendant les périodes chaudes de certaines zones tropicales d'Afrique, d'autres peuples s'adonnent au naturisme pour supporter la chaleur caniculaire.

Il ne faut cependant pas considérer ces formes de nudité comme une exposition impudique contraire aux convenances morales. Ce sont des nudités conventionnelles qui s'inscrivent dans les préceptes religieux et culturels en militant en faveur de la cohésion sociale. La nudité pratiquée en dehors des conventions est un tabou susceptible d'être sanctionnée selon les dispositions de régulation sociale. Ces modes de sanctions sont également condamnables dans d'autres cultures. D'ailleurs, les récits bibliques en font écho. En effet, « Cham, père de Canaan, vit son père (Noé) tout nu et en avertit ses deux frères qui étaient dehors » (La Bible, Génèse 9 verset 22), « alors, il (Noé) déclara : Maudit soit Canaan ! Qu'il soit pour ses frères le dernier des esclaves ! » (La Bible, Génèse 9 verset 25).

La pudeur occupe une place prépondérante dans la sexualité africaine. Les rapports sexuels, même pour les couples vieux de plusieurs décennies, se font pour la plupart dans l'obscurité afin de conserver le respect sacré et pudique que chaque conjoint voue au corps de l'autre. De plus, la plupart des Africains traditionnels ont une représentation sacrée et totémique du sexe, des mucus vaginaux, des ménorrhées, du sperme et les produits interstitiels du corps. En ce qui concerne le sexe, le peuple baoulé désigne celui de la femme par "*Bobodouman*". Ce mot vient de l'expression "*Be bo min douman*" qui signifie littéralement "On ne dit pas son nom". En effet, le baoulé considère le sexe de la femme comme l'organe de reproduction par excellence, donc sacré. De ce fait, il se garde de nommer le sexe de la femme en le désignant péjorativement par l'expression "*Bla lika*" qui signifie "le côté femme de la femme". Même la femme elle-même ne peut se permettre de nommer directement son sexe ; elle peut cependant dire "*Moutouan*" qui signifie "anus" pour sublimer le nom de son sexe. Il n'est cependant pas interdit de dire "Cô" (nom officiel du sexe de la femme majeure) et "*toto*" pour la petite fille. On peut le faire dans un cadre restreint refermé au regard de la société. Le sexe de la femme étant sacré, il faut aussitôt faire l'ablution après les rapports sexuels pour se laver des traces d'impureté laissées par le mélange de sécrétions vaginale et spermatique de peur de salir l'aura de protection tenue par les divinités. Les rapports sexuels sont formellement interdits hors de la case pour éviter que la liqueur spermato-vaginale ne souille les terres cultivables. La femme en période de menstruation fait foyer à part parce que considérée comme impure. Les Africains ont une approche pudique de la sexualité que la PMA pourrait mettre à rude épreuve. En effet, l'IAC et l'IAD recommandent qu'on recueille le sperme du conjoint et du donneur. Le mode de prélèvement étant la masturbation, cela pourrait paraître comme un anti-acte qui fait entorse au règlement de la sexualité qui met en avant le pudique. Au-delà, la femme qui doit être inséminée doit se mettre nue devant des médecins et autres agents de santé pour se voir introduire dans le vagin, des corps vivants (les spermatozoïdes) à travers un objet étrange (le cathéter) ; cela pourrait paraître humiliant et dégradant. Les sociétés africaines n'ayant pas prévu ces dispositions procréatrices nouvelles, elles pourraient rejeter la PMA même si cette technique de procréation peut les aider à accomplir la fonction sacerdotale de la procréation.

## Conclusion

La politique d'assimilation et de civilisation imposée à l'Afrique depuis plus d'un siècle par la colonisation continue aujourd'hui d'étendre subtilement sa silhouette sur le vieux continent à travers des modèles matrimoniaux comme le "mariage pour tous", des régimes politiques et systèmes médicaux comme la démocratie et la PMA. La PMA, en effet, bien que motivée par l'ingénieuse idée

d'aider à la procréation, emploie des techniques qui ne s'accordent pas avec les rationalités de reproduction en l'Afrique. La masturbation, la manipulation à titre commercial des spermatozoïdes et des ovules, la désacralisation de la nudité et l'exploration impudique de l'intimité de la femme peuvent être des barrières à l'acceptation de la PMA surtout en Afrique subsaharienne. Il convient, pour aplanir ces contrastes et libérer les femmes hypofertiles de préjugés blessants, de sensibiliser, à partir d'une approche casuistique et différentielle, les populations à l'acceptation de la PMA. Il faut ainsi tenir compte des sensibilités religieuses et culturelles en créant des contextes spécifiques à chaque communauté afin de les éduquer aux bienfondés de la PMA. Pour la pratique de l'IAD par exemple, on peut s'appuyer sur les possibilités qu'offre le lévirat pour recourir aux spermatozoïdes du cadet du conjoint sous caution de rapports sexuels encadrés. En éduquant les populations à l'acceptation de l'IAC et l'IAD, on peut ainsi étendre leur curiosité procréatique aux autres techniques de la PMA que sont la fécondation in vitro, les mères porteuses, le clonage et l'insémination post mortem.

### **Références bibliographiques**

- TCHAK Sami, 1999, *La sexualité féminine en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- AGACINSKI Sylviane, 1998, *Politique des sexes*, Paris, Seuil.
- KOUASSI N'Dri Marcel, 2017, *Bioéthique et crise de la procréatique en Afrique*, Abidjan, Les éditions ABC.
- OMBOLO Jean-Pierre, 1990, *Sexe et société en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- États généraux de la bioéthique, audition le CCNE, 2018, *L'évolution de la PMA en question*.
- FRYDMAN Renée & Al, 1991, *Les procréations médicalement assistées*, Paris, PUF.
- BERNARD Claude, 2008, *Introduction à l'Étude de la Médecine Expérimentale*, Paris, Garnier-Flammarion.
- FREUD Sigmund, 1942, *Totem et Tabou*, Paris, Payot.
- La Bible*, 1982, Société biblique française.



## MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT DE QUALITE DANS UN ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER : CAS DE L'HOPITAL DU MALI

### Oumar BAH

Docteur en Sciences de Gestion

Relecteur - Ecrivain - Enseignant - Chercheur à l'Université Sup' Management, Mali

Adresse mail : developpement@supmanagement.ml

Téléphones : (00223) 76498991 / (00223) 69084430

Identifiant ORCID : 0000-0001-7930-0759

Auteur correspondant

### Boubacar SANOGO

Docteur en Sciences de Gestion

Relecteur - Enseignant - Chercheur à l'Université de Ségou, Mali

### Mohamed TRAORE

Docteur en Management Public

Enseignant - Chercheur à la FSEG

### Résumé :

Cet article est consacré à la mise en place d'un Système de Management de la Qualité à l'Hôpital du Mali. Le concept de la qualité et de la démarche qualité a longtemps été considéré comme spécifique aux industries, aux secteurs de la conception et de gestion des nouvelles technologies de la communication. Ce concept fait son entrée dans le domaine médical et hospitalier. Des exemples à travers le monde, (notamment les démarches d'accréditations des hôpitaux en Europe), ont suffisamment démontré l'applicabilité de ce concept dans les établissements de santé. L'hôpital du Mali, un Etablissement Public Hospitalier à vocation générale et de 3<sup>ème</sup> référence, se veut d'être aussi un établissement hospitalier de référence dans la démarche qualité, à travers l'intérêt particulier de la direction pour la maîtrise de la qualité de ses prestations médicales. Pour ce faire, elle a initié et mis en œuvre, dès les premières années de fonctionnement, certains documents référentiels, du concept de la qualité, tel que le règlement intérieur et le Manuel de Procédures. La zone d'étude est l'Hôpital du Mali, situé au quartier Missabougou dans la commune VI de Bamako. La méthodologie utilisée dans la mise en place d'un Système de Management de la Qualité à l'Hôpital du Mali peut se résumer en trois points, à savoir : la mise en place d'un système de contrôle interne, suivi par l'identification des ancrages institutionnels et enfin la mise en place d'un Système de Management de la Qualité à l'hôpital du Mali assortie d'une adaptation de la roue de Deming à la démarche qualité de l'Hôpital du Mali. La finalité est l'amélioration des conditions de gestion à l'Hôpital du Mali.

### Mots clés :

Système de Management de la Qualité (SMQ), Qualité, Qualité des soins, Indicateurs objectivement vérifiables (IOV).

### The impact of the Management and Support Project on the development of a Public Hospital: case of the Hospital of Mali

#### Oumar BAH

Doctor in Management Sciences

Lecturer - Teacher - Researcher at the University Sup' Management

Email: developpement@supmanagement.ml

Phone No: (00223) 76498991 / (00223) 69084430

ORCID ID: 0000-0001-7930-0759

Corresponding Author

**Boubacar SANOGO**

Doctor in Management Sciences

Lecturer - Teacher - Researcher at the **University of Segou**

**Mohamed TRAORE**

Doctor in Public Management

Teacher - Researcher at FSEG

### **Abstract**

This article is devoted to the establishment of a Quality Management System at the Hospital of Mali. The concept of quality and the quality approach has long been considered specific to industries, to the design and management sectors of new communication technologies. This concept made its entry into the medical and hospital sector. Examples around the world, (notably the accreditation procedures of hospitals in Europe), have sufficiently demonstrated the applicability of this concept in healthcare establishments. The hospital of Mali, a public hospital establishment with general vocation and of 3rd reference, wants to be also a hospital establishment of reference in the quality approach, through the particular interest of the management for the control of the quality of its medical benefits. To do this, it initiated and implemented, from the first years of operation, certain reference documents, of the concept of quality, such as the internal regulations and the Procedures Manual. The study area is the Hospital of Mali, located in the Missabougou district in the VI commune of Bamako. The methodology used in the establishment of a Quality Management System at the Hospital of Mali can be summed up in three points, namely: the establishment of an internal control system, followed by the identification institutional anchoring and finally the setting up of a Quality Management System at the hospital of Mali accompanied by an adaptation of the Deming wheel to the quality approach of the Hospital of Mali. The aim is to improve the management conditions at the Hospital of Mali.

### **Keywords:**

Quality Management System (QMS), Quality, Quality of care, Objectively verifiable indicators (OVI).

### **Introduction**

L'amélioration de la qualité des prestations des soins et des services en établissement de santé est devenue une préoccupation universelle. Le but de cette étude est de proposer, sur la base des réalités locales et en s'inspirant de l'expérience de la démarche qualité, visant à assurer les meilleurs soins dans un pays développé, la mise en place d'un système de management de la qualité à l'hôpital du Mali. La démarche qualité est marquée par des principes comme l'attention aux patients, le pluri professionnalisme, une démarche méthodique et participative, une démarche pérenne et évolutive. Cette démarche qualité est complexe et dynamique. Pour un bon développement d'une démarche qualité, on doit prendre en compte les dimensions stratégique, technique, structurelle et culturelle de la structure de soins. Nous pensons qu'il n'est pas indispensable de disposer de moyens technologiques avancés pour produire des soins de qualité. Avec un minimum de ressources, il est tout à fait possible de produire des soins d'un certain niveau de qualité acceptable. Cette démarche qualité doit permettre de décrire les « processus qualités » et de proposer des solutions locales dans un but d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins, de la satisfaction des usagers et des professionnels de santé. L'étude de la démarche qualité dans les structures de santé des pays développés nous a permis de découvrir les axes prioritaires de la qualité dans un établissement hospitalier et l'identification des effets induits par l'implantation de la démarche qualité en établissement hospitalier. A la lumière de ces éléments, la mise en place d'un système de management de la qualité est proposée. La mise en place de cette démarche qualité suit les étapes suivantes : l'information et la sensibilisation des autorités administratives de l'hôpital du Mali ; l'information, la sensibilisation et la formation du personnel de l'hôpital du Mali ;

l'installation d'une cellule de pilotage du système de management de la qualité ; la réalisation d'un audit par un cabinet d'auditeur qualité. Notre travail de recherche, qui a pour objet l'étude de la démarche qualité mise en place au sein de l'hôpital du Mali, ne peut ignorer dans ses observations le traitement des patients (ou clients), dont la satisfaction est la raison d'être de toutes démarches ou systèmes de management de la qualité. La préface du Directeur Général de l'hôpital du Mali, systématiquement reprise dans chaque livre du Manuel des procédures, aborde dans le même sens, nous citons : « L'offre de soins de qualité pour répondre à la demande de soins des populations passe par la prise en charge systématique, diligente, coordonnée et efficace des malades », (Manuel de procédures Administratives Comptables et Financières de l'hôpital du Mali, 2014).

**Problème** : Existe-t-il des problèmes liés au management de la qualité à l'hôpital du Mali ?

**Résultat attendu** : Le résultat attendu de la mise en place d'un système de management de la qualité à l'hôpital du Mali est la fluidité du processus qualité à travers une gestion SMART.

**Questions de recherche** : la présente étude se propose de répondre aux questions suivantes :

La mise en place d'un système de management de la qualité contribuera-t-elle à l'amélioration du management hospitalier ? Le processus qualité et les procédures qualités auront-ils des répercussions sur le management de l'Hôpital du Mali ?

**Les hypothèses de recherche** :

Hypothèse 1 : l'amélioration des aspects de management de la qualité à un impact sur la qualité du management des services de l'hôpital du Mali.

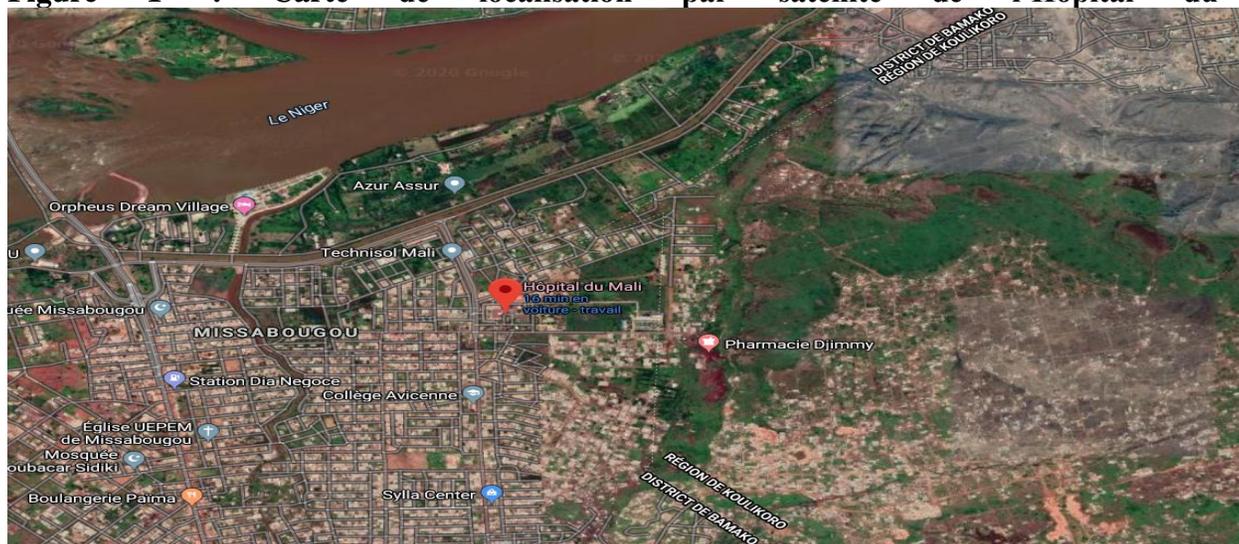
Hypothèse 2 : Les procédures de management de la qualité apporteront des améliorations dans le management de l'Hôpital du Mali.

## 1 - Méthodologie de l'étude

La méthodologie à consister dans un premier temps à la mise en place d'un système de contrôle interne efficace à travers une démarche qualité clairement définie à l'hôpital du Mali (dans chaque service et avec des points focaux). Cette étape a été réalisée suivant les travaux de l'AFNOR (2015) et ceux de l'ANAES., (Octobre 1996, Juillet 2000, 2002, 2003 et 2004a). La seconde étape à consister à mettre en exergue les ancrages institutionnels de l'hôpital du Mali. Et la troisième et dernière étape à consister à la mise en place proprement dite suivie d'une adaptation de la roue de Deming à la démarche qualité de l'hôpital du Mali.

**Site de l'étude** : Le site de cette étude est l'Hôpital du Mali, un Etablissement Public Hospitalier (EPH) situé au quartier Missabougou, dans la commune VI du district de Bamako, Mali. L'Hôpital du Mali fruit de la coopération Sino-malienne, est un établissement hospitalier moderne, à vocation générale de 3<sup>ème</sup> Référence. Créé par la Loi N°10-010 du 20 mai 2010, inauguré le 23 septembre 2010 et ouvert au public le 07 septembre 2011, l'hôpital du Mali, est un établissement public hospitalier à vocation générale, doté d'une personnalité morale de droit public et disposant d'une capacité juridique. Sa mission conformément à la loi N°10-010 est : d'assurer le diagnostic, le traitement des malades, des blessés, des femmes enceintes et des enfants ; de prendre en charge les urgences et les cas référés ; de participer à la formation initiale et d'assurer la formation continue des professionnels de la santé ; de conduire des travaux de recherche dans le domaine médical. L'Hôpital du Mali par rapport aux autres établissements hospitaliers de 3<sup>ème</sup> référence du Mali se caractérise par : la conception architecturale en pôle fonctionnelle ; la modernité et la performance de son plateau technique et de ses équipements ; la diversité de son personnel médical constitué de spécialistes nationaux et chinois. Sur le plan physique, il est bâti sur une superficie d'une vingtaine d'hectares environ dont quatre à peu près sont actuellement viabilisés. L'espace aménagé est constitué de trois principaux bâtiments fonctionnels, de type un rez-de-chaussée plus un étage, un centre de radiothérapie et des bâtiments annexes.

**Figure 1 : Carte de localisation par satellite de l'Hôpital du Mali**



Source : Hôpital du Mali - Carte de référence satellitaire provenant du site : <https://www.google.com/maps/place/H%C3%B4pital+du+Mali/@12.6339366,-7.9113042,3059m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x0:0x4c71a4a7144ac0e7!8m2!3d12.6339366!4d-7.9113042>.

Pour mieux cerner la mise en place d'un Système de Management de la Qualité, il est nécessaire de l'aborder en rappelant deux aspects à savoir : la démarche qualité et le concept de la qualité des soins.

## 2 - Définition des concepts clés de l'étude

Pour faciliter la compréhension de notre démarche, il est nécessaire de clarifier certains concepts que nous utiliserons dans le cadre de cette étude :

- **La Certification** : la certification est une procédure au cours de laquelle une tierce partie donne une assurance écrite, à l'effet, qu'un produit, un système ou un service dûment identifié, est conforme aux exigences spécifiées (ANNE. L., et al. 1999). Selon la norme ISO la Certification « se réfère à la délivrance d'une attestation écrite (le certificat) par un organisme indépendant et externe qui a audité le système de gestion et vérifié qu'elle est conforme aux exigences spécifiées dans la norme.» (ISO 9001, 2015).

- **Les Référentiels** : les référentiels sont des documents qui énoncent un ensemble d'exigences auxquelles un système d'assurance qualité doit répondre.

- **Le Processus** : Le processus est défini comme un ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie. On peut dire également qu'il s'agit d'un ensemble complexe de tâches à réaliser dans un objectif donné.

Le processus de certification est un ensemble d'activités interactives coordonnées, un enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à la mise en place de la certification.

- **La Qualité** : bien souvent, le terme « qualité » est interprété de manières très diverses. Dans le langage courant, on parle de produit de première qualité, ce qui signifie que le client est satisfait de la marchandise et des services offerts. Pour lui, la qualité est synonyme de satisfaction. Pour l'entreprise en revanche, la qualité implique par exemple la rapide disponibilité des produits à des coûts avantageux. SAWADOGO. I. T., (2004).

- **La qualité des soins** : la qualité se définit comme l'ensemble des caractéristiques qui confèrent au produit ou au service l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites et qui satisfont effectivement le consommateur. Selon l'OMS la qualité des soins se définit comme : « Délivrer à

chaque patient l'assortiment d'actes diagnostiqués et thérapeutiques qui lui assurera le meilleur résultat en terme de santé conformément à l'état actuel de la science médicale, au moindre risque iatrogène et pour sa plus grande satisfaction en terme de procédure, de résultats et de contacts humains à l'intérieur du système de soins ».

- **La démarche qualité** : la démarche qualité est une stratégie de gestion et assurant le développement de la qualité en s'appuyant sur un système qualité mis en place et utilisant divers outils propres à faciliter l'obtention des objectifs fixés.

- **Le Système de Management de la Qualité (SMQ)** : C'est un ensemble de responsabilité, de structures organisationnelles, de processus, de procédures pour planifier, mettre en œuvre et piloter la gestion de la qualité. Le SMQ concerne toutes les parties prenantes : le service qualité, la direction, les responsables de département, etc. Les organisations mettent en place des indicateurs dans des tableaux de bord qui débouchent sur un plan d'actions correctives menées à l'aide de nombreux outils. Ils servent à améliorer la qualité. Tout est consigné, formalisé dans un système documentaire opérationnel dont l'objectif est de maîtriser ses processus (à partir d'outils comme la cartographie de processus, les fiches descriptives...). Le but du système documentaire est de décrire comment assurer la conformité, traiter les non-conformités et dysfonctionnements, etc. Dans le cadre des systèmes de management de la qualité, les objectifs dits « qualité » sont encadrés par la norme selon laquelle l'organisme est certifié. Ils sont établis par l'organisme ou ses processus. La cohérence et la prise en compte pour établir la politique qualité, en vue d'obtenir des résultats spécifiques sont obligatoires (ISO 9001:2015, paragraphe 6).

- **L'acronyme SMART** : l'acronyme SMART est partagé pour la première fois au public par George T. DORAN (DORAN, 1981). L'acronyme SMART peut correspondre à des termes différents selon les caractéristiques de l'objectif que l'on souhaite définir. Nous proposons ici: Spécifique, Mesurable, Acceptable (et Ambitieux), Réaliste, Temporellement défini.

Les objectifs et indicateurs SMART sont utilisés dans différents domaines dont le marketing, le management, les ressources humaines ou bien la gestion de projet. Il s'agit également d'un moyen pour mesurer les phases et les résultats d'un projet. Ce principe s'applique entre autres au management, au marketing, à la gestion des ressources humaines et à la gestion de projet. Un indicateur peut être défini comme ce qui vous informe ou vous alerte. Ainsi, il existe deux types d'indicateurs : l'indicateur d'alerte l'indicateur de performance.

L'indicateur d'alerte qui vous informera quand il sera dangereux de continuer (la jauge à essence de votre voiture, le thermomètre de votre moteur, etc.).

L'indicateur de performance qui vous indique si vous êtes en train de gagner ou perdre. Il peut s'agir de votre compteur de vitesse (qui vous informe si vous arriverez probablement à temps). L'indicateur de performance permet de répondre à la question suivante: est-ce qu'en continuant ainsi, mon objectif sera atteint dans le temps et avec les ressources disponibles ?

## **2.1 - Processus de mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ)**

La mise en place et de certification du système de management qualité obéit à une démarche méthodique. Selon l'AFNOR (Association Française de Normalisation) Certification (2015) les étapes suivantes sont nécessaires pour la mise en place réussie de la certification.

**a - Séminaire de direction** : l'organisme qui ambitionne d'aller à la certification se doit d'organiser un séminaire pour élaborer sa politique qualité, définir ses objectifs-qualité et identifier le référentiel. Cette politique peut être revue périodiquement pour tenir compte de l'évolution du contexte.

**b - Diagnostic de l'existant** : Il s'agit pour la structure d'identifier les processus, d'apprécier le niveau de formalisation et de mesurer des écarts par rapport au référentiel. IL est conduit par des auditeurs certifiés et fait ressortir les points forts et les points à améliorer et nécessite l'accompagnement d'une structure agréée dont les contraintes sont souvent les ressources.

**c - Lancement / sensibilisation :** Une période de sensibilisation et de lancement de la démarche de certification est d'une importance capitale pour mettre tous les acteurs au même niveau de compréhension sur le processus. Cette sensibilisation portera sur la démarche qualité, son intérêt ainsi que sur les normes ISO en vue de susciter l'adhésion de tous les acteurs au processus. Cette sensibilisation se fera à travers des réunions.

**d - Formation des employés sur le SMQ, les outils qualité et l'approche client :** Il s'agit au cours de cette formation de mieux outiller les acteurs sur tout le contour du système qualité, les outils à utiliser et l'approche client.

**e - Mise en place des documents :** La mise en place du SMQ passe par la définition d'un système documentaire (rédaction du manuel de procédures qualité, avec une cartographie et une identification des processus) et de la diffusion de la documentation.

**f - Mise en place d'un système d'audit qualité interne :** La mise en place du système d'audit qualité interne est tributaire de la disponibilité d'auditeurs qualité interne. La structure se doit donc de former ces auditeurs (au moins deux personnes) qui doivent requérir des compétences reconnues pour conduire des audits internes. D'autres personnes peuvent également être formées pour accompagner le processus.

**g - Audit de certification :** A l'issue d'une démarche qualité, l'entité peut souhaiter faire reconnaître son niveau de qualité selon des critères établis au niveau local, national et international. C'est le cas de la certification ISO qui est utile, voire nécessaire, pour certaines entreprises dont les clients exigent un niveau de qualité minimal.

**h - Audit de suivi et plan d'action :** Des visites périodiques de surveillance sont réalisées en vue de suivre la certification. Elles peuvent s'intégrer à toutes les étapes de la démarche qualité. Cela permet d'établir un bilan de la structure par rapport aux attentes exprimées dans un référentiel. Un plan d'action avec une hiérarchisation des actions à mettre en place peut alors plus aisément être élaboré.

## **2.2 - Le changement par la qualité en milieu hospitalier**

Les changements du milieu hospitalier peuvent être appréhendés à travers les deux concepts retenus dans cette étude, à savoir : l'ISO 9001 version 2015 et le model d'excellence EFQM.

### **a - L'ISO 9001, version 2015 : facteur de changement dans l'univers hospitalier**

La norme ISO 9001, version 2015, s'avère la plus adaptée aux attentes des entreprises. Elle a allégé la documentation, elle a introduit la notion de la gestion des connaissances, elle a annulé certaines exigences qui alourdissaient le Système de Management de la Qualité (SMQ), elle a intégré l'approche par les risques qui tire les entreprises vers l'excellence selon HEUREUDE., (2016) et elle a introduit également une démarche managériale plus forte (High Level Structure) qui permet l'homogénéisation des trois normes d'un système de management intégré selon BACOU, (2016). Cette version repose sur 08 principes pour le management de la qualité. Elle s'appuie entre autre sur : L'orientation du client, le leadership, l'implication du personnel, l'approche processus, l'amélioration, la prise de décision fondée sur des preuves et le management des relations avec les parties intéressées (ISO 9001, version 2015). Concernant la structure, la norme ISO 9001, version 2015 comprend dix (10) chapitres organisés selon le cycle PDCA conceptualisé par William Edwards DEMING (voir page 15, figure 2 : la roue de DEMING adaptée à la démarche qualité de l'hôpital du Mali). Elle comporte trois (3) chapitres introductifs (domaine d'application, références normatives, termes et définitions) et sept (7) chapitres spécifiant les exigences relatives à la mise en œuvre d'un système de management de la qualité (SMQ).

Selon la norme ISO 9001, version 2015, la construction d'un système de management de la qualité conformément à ses exigences génère plusieurs bénéfices à l'organisation. Entre autres, elle permet de moderniser l'organisation et de lui assurer une valeur ajoutée. D'après JAVORCIK. B., et SAWADA. N., (2018), le recours à la certification ISO 9001 V 2015 peut contribuer fortement à

l'amélioration des performances des entreprises par la création d'un ensemble de changements positifs. L'ISO 9001 constitue donc un facteur important de changement dans les entreprises car elle favorise la spécialisation, la décentralisation et l'organisation par processus (LAAGUILI. R., et M'BARKI. M. A., (Juin 2016) ; JAVORCIK. B., et SAWADA. N., (2018)). Dans le domaine de la santé, les normes génériques ISO 9001 ont pu aisément intégrer le domaine hospitalier (KLAZINGA, 2000) surtout qu'elles génèrent des effets positifs sur la qualité des pratiques et des prestations hospitalières. Selon FOUGEROU-LEURENT. C., et al. (2018), la certification ISO 9001 génère deux types de bénéfices dans le milieu hospitalier : internes, sous forme d'un ensemble de bénéfices managériaux incontestables, et externes à travers l'amélioration de la gestion des relations avec les parties prenantes. En interne, la certification ISO 9001 V 2015 permet à la structure hospitalière certifiée de consolider les démarches Qualité préexistantes, de développer de nouveaux outils managériaux, de mobiliser le personnel autour d'un projet commun, de revoir les pratiques professionnelles et d'améliorer le pilotage et la gestion de la structure. En externe, elle permet l'amélioration de la crédibilité de la structure hospitalière et l'instauration d'une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes (FOUGEROU-LEURENT. C., et al. 2018). Dans cette logique, nous pouvons affirmer que l'obtention de la certification ISO 9001, version 2015 constitue à la fois un levier de performance et un facteur de changement (culturel, managérial, organisationnel, ...) dans le milieu hospitalier.

#### **b - le model d'excellence EFQM : Modèle de création de changement par une démarche qualité en milieu hospitalier**

L'EFQM est un anglicisme qui désigne « European Foundation for Quality Management » en français : « Fondation européenne pour le management de la qualité ». Son modèle d'excellence EFQM est utilisé par 50.000 organisations de différents secteurs d'activité, de différentes tailles et de différents pays (EFQM, 2019). La dernière version (2013) du référentiel EFQM s'appuie sur une approche qui s'articule autour de trois composantes : Les concepts fondamentaux de l'excellence, la logique « radar » et le Modèle d'excellence EFQM (EFQM, 2013). D'après MEYER. F. A., (2013), ce modèle constitue à la fois un guide pour les organisations qui veulent réussir leur passage vers l'excellence, un référentiel de comparaison des bonnes pratiques et un cadre efficace pour l'évaluation et l'auto-évaluation des activités.

#### **c - Le model combiné ISO 9001 et EFQM : exclusive pour la conduite de changement dans les structures hospitalières**

Il est important de noter que certains auteurs insistent sur quelques disparités entre la norme ISO 9001 et le modèle EFQM, ils mettent essentiellement la lumière sur le caractère prescriptif, la structure, la méthode d'évaluation et la notion d'agilité (DUARTE. S., et CRUZ-MACHADO. V., (2013)). Nonobstant, plusieurs auteurs confirment l'existence des complémentarités et des interconnexions entre la norme ISO 9001 et le modèle d'excellence EFQM (BAYO-MORIONES. A., (2011)). Nous pouvons également mettre l'accent sur la parfaite correspondance entre les principes de l'ISO 9001 et les concepts fondamentaux de l'EFQM, pratiquement, ils sont les mêmes (EL HAJJAJI. S., (2018)). Donc, l'ISO 9001 et le modèle EFQM sont parfaitement complémentaires. Le tableau suivant dévoile la complémentarité entre l'EFQM (cadre intégrateur), les normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et les lignes directrices de la

responsabilité sociétale ISO 26000 : Nous pouvons donc affirmer que le modèle combiné « ISO 9001 - EFQM » s'appuie sur l'adéquation entre la norme ISO 9001 et le modèle d'excellence EFQM qui constituent des leviers de changement valeurs, des croyances, des pratiques professionnelles et managériales dans les structures hospitalières. Le tableau suivant explique les caractéristiques principales et les grandes lignes du modèle combiné « ISO 9001 - EFQM » conçu pour la création du changement dans le milieu hospitalier.

**Tableau 1 :** Le modèle combiné « EFQM 2013 / ISO 9001 V 2015 ».

Facteurs		Résultats	
<b>Leadership :</b> 5.1 Leadership et engagement 5.2 Politique 5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme 9.3 Revue de direction	<b>Personnel :</b> 7.1.2 Ressources humaines 7.1.4 Environnement pour la mise en œuvre des processus 7.2 Compétences 7.3 Sensibilisation 7.4 Communication	<b>Résultats Personnel :</b> 9.3 Revue de direction  <b>Résultats Clients :</b> 9.1.2 Satisfaction du client 9.1.3 Analyse et évaluation 9.3 Revue de direction  <b>Résultats Sociétaux</b> 4.2 Compréhension des besoins et des attentes des parties intéressées 9.1.3 Analyse et évaluation 9.3 Revue de direction  <b>Résultats d'Activités :</b> 9.1.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation : Généralités 9.1.3 Analyse et évaluation 9.2 Audit interne 9.3 Revue de direction	
	<b>Stratégie :</b> 4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte 4.3 Détermination du Domaine d'application du SMQ 6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités 6.2 Objectifs qualité et planification des actions 6.3 Planification des modifications		<b>Processus, Produits &amp; Services :</b> 4.4 Système de management de la qualité et ses processus 8.1 Planification et maîtrise opérationnelles 8.2 Exigences relatives aux produits et services 8.3 Conception et développement de produits et services 8.5 Production et prestation de service 8.6 Libération des produits et services 8.7 Maîtrise des éléments de sortie non conformes 9.1.3 Analyse et évaluation 10.1 Amélioration : Généralités 10.2 Non-conformités et actions correctives
	<b>Partenariats &amp; Ressources :</b> 4.2 Compréhension des besoins des parties intéressées 7.1.1 Ressources : Généralités 7.1.3 Infrastructure 7.1.5 Ressources pour la surveillance et la mesure 7.1.6 Connaissances organisationnelles 8.4 Maîtrise des processus, produits et services fournis par des prestataires externes 8.5.1 Maîtrise de la production et de la prestation de service 8.5.2 Identification et traçabilité 8.5.3 Propriété des clients ou des prestataires externes		
<b>Apprentissage, Créativité, Innovation &amp; Amélioration</b>			

Source : KIRMI. B., CHAHOUATI. W., (2019) ; « Le changement dans le milieu hospitalier : Revue de la littérature et proposition d'un modèle de changement par une démarche Qualité ». In Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, École Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida ; hal-02311470. ISSN : 2550-469X. Numéro 10 : Septembre 2019. Page 23.

A partir de ce tableau, on peut aisément formuler un ensemble d'hypothèses liées essentiellement la vérification de la relation entre la concrétisation des critères du modèle et la réussite du changement par la qualité dans le milieu hospitalier.

### 3 - Historique du concept de la qualité au Mali

Pour apporter une réponse nationale aux exigences internationales et instaurer une culture de la qualité dans toutes les sphères de l'activité économique, le gouvernement a pris les mesures suivantes : l'institution d'un système national de normalisation et de contrôle de qualité en 1992 ; la mise en œuvre du programme qualité de l'UEMOA, première phase (2002 - 2005) et la deuxième phase (2008 - 2012) correspondant à la première phase du Programme Qualité Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie) ; la mise en œuvre du programme d'appui au secteur privé ; la création de structures d'appui à l'amélioration de la qualité : agence pour la promotion des investissements au Mali (API-Mali), de l'agence pour la promotion des exportations du Mali (APEX-Mali), de l'agence malienne de normalisation et de promotion de la qualité (AMANORM) et du bureau de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles (BRMN) ; l'adoption de la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle.

La mise en œuvre de ce dispositif traduit le défi que doit relever le secteur industriel national, à savoir assurer la compétitivité des produits et services pour leur permettre de supporter la concurrence, accéder aux marchés régional et international à travers l'amélioration de la qualité par le respect des normes. Au Mali, le contrôle de la qualité est régi par la loi N°92 - 013 /AN - RM du 17 septembre 1992 instituant un système national de normalisation et de contrôle de la qualité (SNNCQ). Cette loi prévoit la mise en place d'un conseil national de normalisation et de contrôle de la qualité (CNNCQ), de comités techniques de normalisation et d'un Secrétariat. En application de cette loi, sept (07) Comités Techniques de Normalisation ont été créés, à savoir : le Comité « Céréales et dérivés », le Comité « Fruits, Légumes et Oléagineux », le Comité « Chimie et environnement », le Comité « Textiles, Cuir et Peaux », le Comité « Génie civil et Matériaux de construction », le Comité « Electrotechnique » et le Comité « Denrées alimentaires d'origine animale » et cinq (05) comités sont en cours de création, à savoir le Comité « Transport », le Comité « Biocarburant », le Comité « Education », le Comité « Santé et Hygiène Publique » et le Comité « Hôtellerie et Tourisme ».

## **4 - Le Système de Management de la Qualité de l'Hôpital du Mali**

### **4.1 - L'ancrage du Projet d'Etablissement de l'Hôpital du Mali**

Des groupes de projets doivent être constitués autour des thèmes suivants :

- Projet médical : qualité des soins médicaux ;
- Projet d'accueil, de soins infirmiers et obstétricaux (PASIO) : qualité des soins et de l'accueil (activités médicales, soignantes et pharmaceutiques) ;
- Projet de gestion et de soutien : gestion des ressources humaines (gestion des recrutements et des stages).
- Projet de gestion et de soutien : management administratif, financier et comptable.
- Projet de gestion et de soutien : gestion des infrastructures et de la logistique.
- Projet de gestion et de soutien : management de l'information et de la communication.

L'ensemble de ces projets ont été regroupés et réorganisés pour réaliser le Plan Directeur (PD) et le Plan de Financement (PF) de l'Hôpital du Mali.

L'ancrage de ces différents projets constitue un schéma réaliste du Projet d'Etablissement de l'Hôpital du Mali.

Il serait souhaitable, voire nécessaire, d'intégrer une démarche qualité associée aux différents projets de l'Hôpital du Mali.

### **4.2 - Les dimensions de la qualité intégrées au Projet d'Etablissement de l'Hôpital du Mali**

Nous considérons généralement que la démarche qualité intègre quatre (4) dimensions essentielles, à savoir :

#### **a - La dimension culturelle du processus qualité dans un établissement hospitalier**

La mise en œuvre de la démarche qualité au sein d'un Etablissement Public Hospitalier (EPH) induit un certain nombre de changements dans les pratiques quotidiennes des professionnels de l'établissement qui doivent désormais :

- avoir l'esprit d'équipe et faire preuve d'ouverture ;
- acquérir progressivement l'amour du travail bien fait ;
- avoir pour credo « la satisfaction optimale des patients » ;
- accepter d'être évalué (culture d'évaluation et de performance) ;
- considérer les erreurs et fautes commises non pas comme des fautes, mais plutôt comme des opportunités d'amélioration, d'évolution et de maturité professionnelle.

#### **- La dimension structurelle (organisationnelle) du processus qualité**

Il s'agit de la mise en place et de la fonctionnalité effective des organes ci - après au sein de l'Hôpital du Mali : un comité de pilotage de la démarche qualité et des groupes qualité.

#### **b - La dimension technique du processus qualité**

Elle renvoie à un ensemble d'activités pour une meilleure efficacité lors de la mise en œuvre de la démarche qualité. Il s'agit entre autres de : l'exercice d'un leadership efficace (Direction Générale) ; la répartition judicieuse des tâches entre tous les agents impliqués dans la démarche qualité ; la conduite de réunions efficaces, voire efficiente ; l'animation de l'équipe pour faire vivre la démarche qualité ; la communication ascendante et descendante au sein de l'hôpital ; la planification des actions, suivi et évaluation régulière ; la gestion organisée de toute la documentation produite à l'interne au cours de la mise en œuvre de la démarche qualité.

#### **c - La dimension stratégique du processus qualité**

Cette dimension rend nécessaire, tout d'abord, une définition claire des objectifs d'amélioration de la qualité par la Direction Générale de l'Hôpital du Mali.

Par la suite, une réflexion doit être engagée en vue de choisir des thèmes à soumettre aux équipes chargées de la mise en œuvre de l'approche qualité.

Enfin, la Direction Générale doit avoir une vision partagée (concertée) par tous en ce qui concerne l'institutionnalisation de la démarche qualité qui doit à terme structurer l'ensemble des démarches et pratiques professionnelles de l'hôpital.

#### 4.3 - Les étapes de la mise en œuvre de la démarche qualité à l'Hôpital du Mali

- La roue de Deming adaptée à la démarche qualité de l'Hôpital du Mali

Les étapes de la démarche qualité peuvent se concevoir comme l'application de la roue de Deming à la démarche qualité du Projet d'Etablissement de l'Hôpital du Mali.

Le schéma ci - dessous permet de communiquer sur les différentes phases de la démarche qualité engagée au niveau de l'Hôpital du Mali.

- Plan (P) : Planifier les objectifs de qualité, des étapes de la démarche, définition des plans d'actions et des indicateurs de mesure. Dans le cycle, PLAN : établir un plan, prévoir.

- Do (D) : Développer, Réaliser les activités. Dans le cycle DO : exécuter le plan, faire.

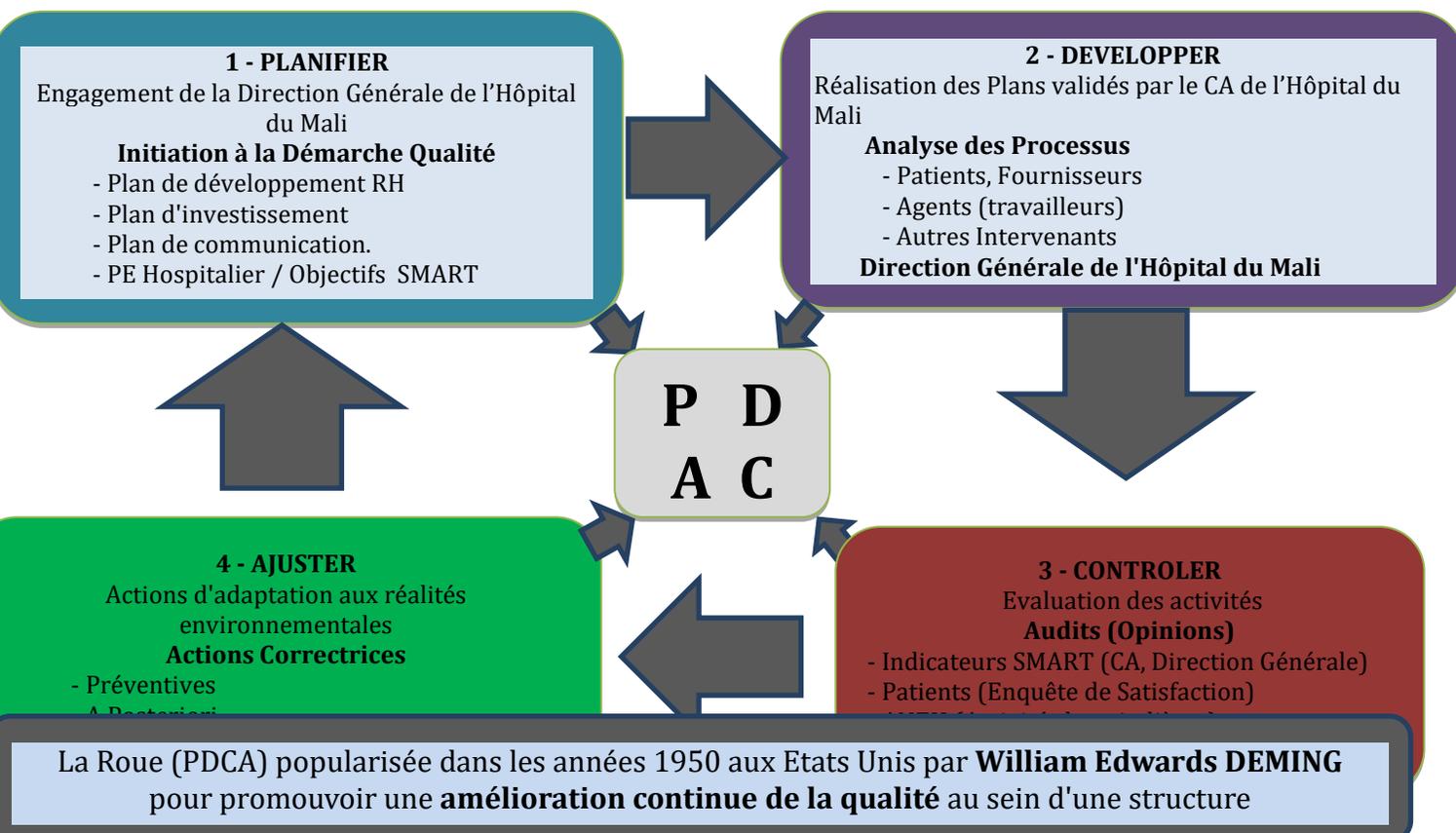
- Check (C) : Contrôler, mesurer les résultats (indicateurs dans les plans d'actions). Dans le cycle CHECK : vérifier les résultats.

- Act (A): Ajuster les actions correctrices. Dans le cycle ACT : engager une action corrective ou pérenniser les meilleurs résultats obtenus. Si le travail n'est pas conforme aux règles, prendre les mesures correctives. En cas d'anomalies, chercher la cause et prendre des mesures pour en éviter la réapparition.

NB : Un nouveau cycle PDCA fera suite au précédent pour poursuivre l'amélioration du processus ou pour s'intéresser à un autre processus, et ainsi de suite. La roue ne revient jamais en arrière, elle est toujours bloquée (pour ne pas revenir en arrière). Le schéma ci - après présente la roue de Deming adaptée à la démarche qualité de l'Hôpital du Mali.

**Figure 2 : La roue de Deming adaptée à la démarche qualité de l'Hôpital du Mali**

### LA ROUE DE DEMING ADAPTEE A LA DEMARCHE QUALITE DE L'HOPITAL DU MALI



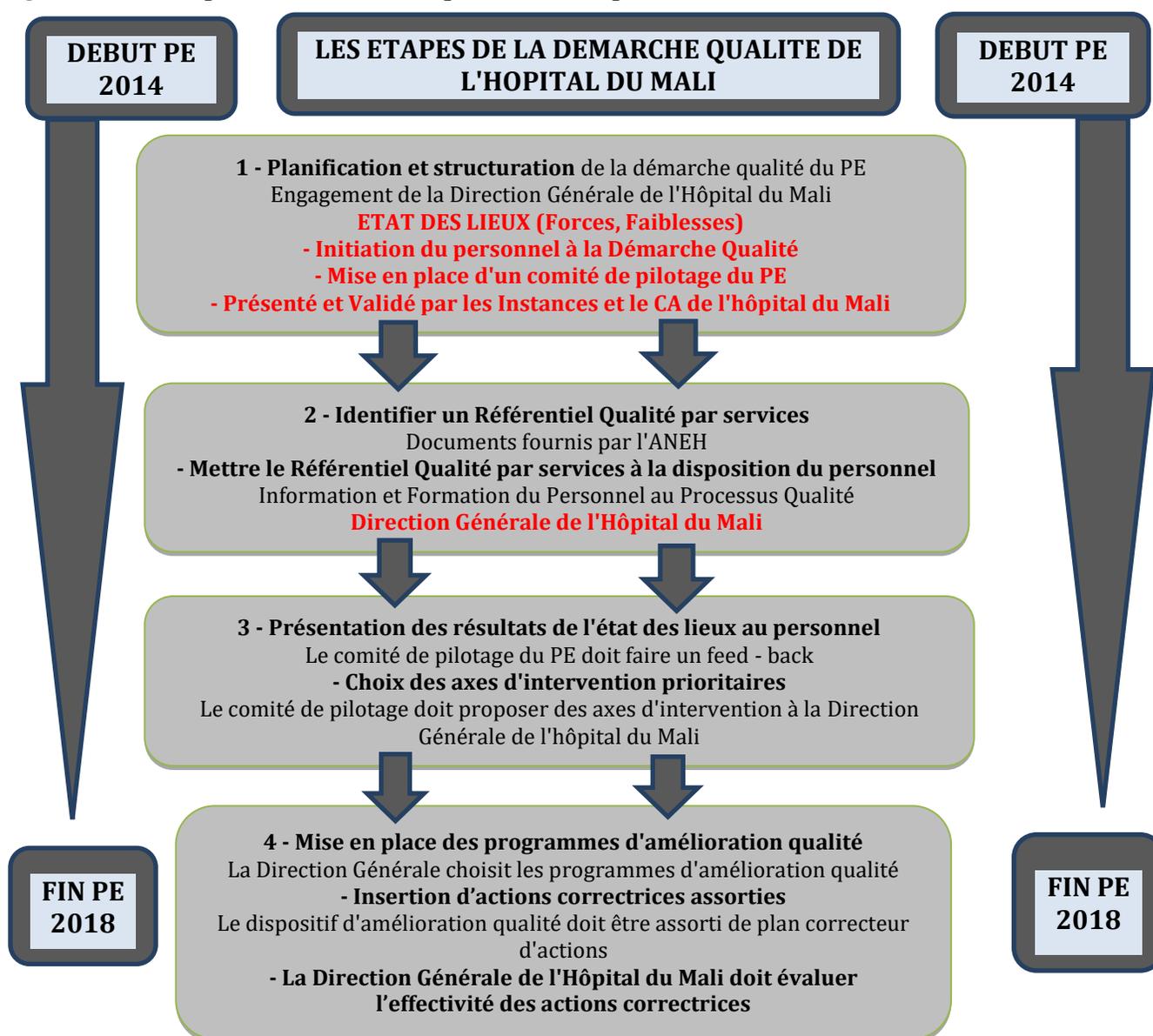
Source : Inspirée de la figure n°9 du Mémoire de DAFF. M. S., (Septembre 2003), « La Réforme Hospitalière au Sénégal et l'Accessibilité Financière aux Soins : quelles stratégies pour le Centre Hospitalier Régional Heinrich Lübke de Diourbel ? », 3<sup>ème</sup> cycle de l'ENA de Dakar, Sénégal. Ceci a été réadapté au cas de l'Hôpital du Mali.

La roue de Deming matérialise le fait d'un processus qualité continu, qui ne revient jamais en arrière, donc évolue toujours. Les mesures correctives sont toujours réalisées pour permettre au Système de Management de la Qualité (SMQ) d'aller vers l'avant. A chaque avancée du SMQ, la roue est bloquée (pour ne pas revenir en arrière ou dégringoler). La roue continue toujours d'avancer, d'où une Système d'amélioration Continue (vers la qualité totale). Dans le cas précis de l'Hôpital du Mali, la certification des pratiques hospitalières constitue la finalité recherchée.

#### 4.4 - Les étapes de la démarche qualité de l'hôpital du Mali

Le schéma ci - après résume le processus qualité de l'Hôpital du Mali en quatre étapes (4) :

**Figure 3 : Les étapes de la démarche qualité de l'Hôpital du Mali**



Source : Inspirée de la figure n°15 du Mémoire de DAFF. M. S., (Septembre 2003), « La Réforme Hospitalière au Sénégal et l'Accessibilité Financière aux Soins : quelles stratégies pour le Centre Hospitalier Régional Heinrich Lübke de Diourbel ? », 3<sup>ème</sup> cycle de l'ENA de Dakar, Sénégal. Ceci a été réadapté au cas de l'Hôpital du Mali.

#### **4.5 - Le suivi - évaluation du projet « qualité de l'Hôpital du Mali »**

Le suivi - évaluation du processus qualité se fera sous la responsabilité du comité de pilotage du processus qualité à deux niveaux :

- Au niveau interne : le suivi - évaluation se réalisera à l'interne par le point focal du projet d'établissement (désigné par le Directeur Général).
- Au niveau externe : le suivi - évaluation reste dévolu à l'ANEH.

##### **a - L'évaluation interne du projet qualité de l'Hôpital du Mali**

Elle porte sur les procédures de soins, la compétence du personnel, les équipements et les matériels utilisés, la qualité des bâtiments et les résultats de soins.

NB : à ce niveau, il faut désigner un responsable de suivi - évaluation du projet d'établissement par service.

Les procédures de soins concernent l'organisation du travail, le choix des protocoles thérapeutiques etc. L'évaluation des résultats de soins porte sur les informations médicales (tenue des dossiers), l'accueil des malades, le temps d'attente et la permanence des soins au niveau des services.

##### **b - L'évaluation externe du projet qualité de l'Hôpital du Mali**

Elle porte sur l'image que les populations (usagers) ont de l'Hôpital du Mali, leur opinion sur les prestations de service délivrées (accueil, soins, conditions de séjour, alimentation).

Elle se réalise par l'ANEH, les patients (enquêtes d'opinions) etc...

#### **4.6 - Réalisations en termes de management de la qualité au niveau de l'Hôpital du Mali**

L'hôpital du Mali, depuis sa création, réalise des avancées en matière de l'amélioration de la qualité de ses prestations. Ainsi, nous pouvons citer des actions factuelles majeures qui suivent :

- L'Hôpital du Mali s'est doté d'un logiciel de gestion « CINZAN » (qui prend en charge les services administratifs et techniques). Le contrôle de la qualité des données est assuré par le service informatique ; le traitement et l'analyse sont assurés par le Service de l'Information Hospitalière (SIH).
- Les services techniques de soins réalisent par service, des activités de soins techniques, des formations et des recherches. L'Hôpital du Mali se démarque des autres structures hospitalières par l'émergence de trois spécialités, à savoir : l'endocrinologie, la chirurgie thoracique et la neurochirurgie qui constituent des spécialités uniques pour tout le Mali (ces services sont dirigés par des Professeurs d'université). Sur le plan de la formation, l'Hôpital encadre près de 200 étudiants (maliens et d'autres nationalités) par an, BAH. O., (2019). La diversité des formations auxquelles participent les médecins de l'Hôpital du Mali leur donne un caractère et un profil épidémiologique unique. Dans le projet d'établissement 2014 - 2018 de l'Hôpital du Mali, les prévisions de formation s'élèvent à 610 170 446 (six cent dix millions, cent soixante-dix mille quatre cent quarante-six francs CFA) sur les cinq années, BAH. O., (2019).
- L'Hôpital du Mali a mis en place quelques années après sa création, un service de radiothérapie, qui n'existait pas au Mali. Ce service a pour mission essentielle la prise en charge des malades du cancer.
- L'Hôpital du Mali a mis en place une Unité de Procréation Médicalement Assistée (PMA). L'unité est conjointement administrée par le chef de service de la Gynécologie et le chef de service du laboratoire d'analyses de biologie médicale.
- L'Hôpital du Mali a en projet la réalisation d'un hélicoptère qui permettrait les évacuations par avion médicalisé d'une part ; et d'autre part, participerait à la mise en place d'un triptyque (trois pôles) d'intervention au niveau des urgences des trois hôpitaux (Hôpital du Mali, CHU Gabriel TOURE et

CHU de Point G). Ce dernier triptyque rentre dans le cadre des travaux préliminaires à la création du SAMU Social du Mali.

- L'Hôpital du Mali abrite des médecins chinois qui officient dans ses locaux (mission médicale chinoise). Ceci a été rendu possible grâce à l'accord de partenariat entre le Gouvernement du Mali et le Gouvernement de la Chine. Dans ce même accord de partenariat, près d'une cinquantaine de médecins maliens se rendent en Chine, chaque année (au compte du Gouvernement chinois) dans le cadre d'une formation d'un à trois mois. Ces médecins maliens sont choisis dans tous le Mali par le ministère de la santé.

### **5 - Discussion sur le Système de Management de la Qualité de l'Hôpital du Mali**

KOUYATE. G., (Juin 2020) dans son étude stipule que : le Mali est actuellement dans un contexte national et international difficile, marqué par la faible compétitivité des entreprises nationales, la faiblesse de leurs exportations, l'ouverture des marchés communautaires et régionaux, l'opérationnalisation de la Zone de Libre - échange Continental (ZLEC), la globalisation et la libre circulation des biens et services, le renforcement des Obstacles Techniques au Commerce (OTC). Pour accroître son taux d'exportation, le pays devra nécessairement disposer d'un tissu industriel performant et diversifié où les entreprises, qu'elles soient industrielles ou non, du secteur privé ou du secteur public, indépendamment de leur taille, fournissent des produits et services d'excellente qualité, respectueux de l'environnement, compétitifs sur le marché national et capables d'accéder aux marchés communautaire et international. Pour faire face à ces défis, certaines entreprises maliennes se sont engagées dans une démarche qualité qui apparaît de nos jours, comme un élément clé de la productivité et de la performance. Mais la politique de mise en œuvre, les méthodes et les moyens utilisés restent très variables d'une entreprise à une autre selon son contexte, ses activités, son ambition, et sa culture d'entreprise.

DIALLO. S., (2016), dans son étude a d'abord réalisé une évaluation de l'organisation administrative de l'hôpital du Mali à travers les documents référentiels (le règlement intérieur et le manuel de procédures). Ainsi, la réponse à la question « avez-vous parcouru au moins une fois l'ensemble des livres du manuel des procédures ou du règlement intérieur ? ». Les réponses sont systématiquement négatives, avec l'argument « nous les connaissons pour avoir eu à participer à leurs élaborations ou adoption ». Les conclusions de l'évaluation montre que : le Règlement intérieur, bien que des certitudes nous aient été données sur sa ventilation, n'existe plus au niveau des différents services ; des preuves suffisantes existent quant à la distribution du Manuel de procédures dans les différents services et unités de l'établissement ; un doute plane cependant sur le partage et la vulgarisation des deux documents auprès de l'ensemble du personnel ; une situation de non validité de certaines dispositions du manuel de procédures est constatée au niveau des procédures administratives. Pour ce qui concerne la mise en place de la « politique qualité de l'hôpital du Mali », des recommandations à la Direction Générale ont été faites par l'évaluateur, à savoir :

**- Mener en concertation avec les différents organes consultatifs et de gouvernance, une réflexion générale sur l'intérêt, les enjeux et les résultats attendus d'une démarche globale d'amélioration de la qualité des différentes prestations de l'hôpital, compte tenu de sa mission de service public. Cette réflexion doit aboutir à la formulation de la « Politique Qualité de l'hôpital du Mali », qui sera la composante principale du Projet d'Etablissement et de ses différentes entités, (Projet ; médical, de soins, de gestion etc.).**

**□□ Designer une structure institutionnelle chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la Politique Qualité de l'établissement.**

**□□ Partir de la Politique Qualité de l'établissement pour initier, en fonction des priorités définies une ou des groupes d'actions qualifiés ciblant des domaines particuliers de l'établissement. La mise en œuvre de ces actions prendra en compte les principes généraux de structuration d'une**

**démarche qualité, à savoir : mettre en place des structures de pilotage et de mise en œuvre ; et définir des modalités de diffusion des objectifs et des résultats.**

TARKPESSI. K., (2007), dans son étude sur la mise en place de la démarche qualité dans les établissements hospitaliers du Togo à partir de l'expérience française, souligne que plusieurs facteurs influencent la réussite du processus de certification. Il a mis en exergue que la démarche qualité doit suivre les étapes suivantes, à savoir : l'information et la sensibilisation des autorités administratives de l'hôpital ; l'information, la sensibilisation et la formation du personnel à l'hygiène et la sécurité hospitalière ; l'installation d'un bureau de pilotage du système de management de la qualité ; et la réalisation d'un audit diagnostique périodique par un cabinet d'auditeur qualité.

HUSSER. J., (Juin 2006) dans sa communication révèle que l'histoire de la qualité à l'hôpital montre qu'à des formes traditionnelles, fondées sur des approches professionnelles et administratives de la qualité, est venue récemment s'associer à travers l'accréditation une conception prônant une approche plus organisationnelle. Dans un tel contexte, les cadres intermédiaires (cadres infirmiers et praticiens-hospitaliers) sont amenés à piloter les équipes par une instrumentation privilégiant les artefacts matériels et organisationnels locaux. Ce type d'instrumentation permet tout à la fois de gérer une évolution des savoirs locaux au nom de l'accréditation, une intégration progressive des principes d'efficacité gestionnaire et un évitement de crise organisationnelle dû à la remise en cause des savoirs pratiques et discursifs issus de l'expérience quotidienne des acteurs.

GARDETTE. V., (2010), dans son étude intitulé : « les Principes d'une démarche d'assurance qualité, évaluation des pratiques professionnelles » démontre que les facteurs favorisant la bonne implantation d'une démarche qualité sont l'implication des responsables de l'établissement, la conciliation des intérêts de l'entreprise et des individus et la conduite de l'action de façon commune et participative (la logique participative).

TORNATZKY, L., et al. (1982) ont réalisé une analyse littéraire portant sur la théorie de la diffusion de l'innovation ; ils démontrent ainsi que trois des cinq caractéristiques influençaient davantage l'adoption d'une innovation. En effet, la compatibilité et les avantages relatifs seraient positivement liés à l'adoption tandis que la complexité y serait négativement liée.

En définitif, nous pouvons affirmer que la conciliation entre la stratégie et la démarche du changement choisie (BAROUCH. G., (2017)), l'adaptation de cette démarche à l'environnement de l'organisme (PETTIGREW. A. M., (1988)), le fort engagement de la direction (BECKHARD. R., (1975) ; BAROUCH. G., (2017)), l'organisation du changement (JOHNSON. K., et al. (2015) ; BAROUCH. G., (2017)) et les nécessaires mesures d'accompagnement (BOUKRIF. M., et SLIMANI. R., (2016) ; BAROUCH. G., (2017)) constituent les principales clés de la réussite du changement par la qualité.

Dans l'environnement hospitalier, l'implantation d'une démarche Qualité génère un ensemble de transformations et de changements. Elle permet de décloisonner les structures et les métiers, d'améliorer les relations entre les praticiens hospitaliers, d'assurer une forte implication du personnel, de modifier profondément le mode de management et de créer les conditions favorables pour une amélioration continue des activités, des pratiques professionnelles et des prestations hospitalières (FRANÇOIS. P., et POMEY. M. P., (2005) ; DUVAL. A. C., (2017)).

En définitif, les démarches Qualité constituent un levier de changement décisionnel (approche participative), organisationnel (approche processus), managérial (nouveaux outils managériaux) et culturel (logique systémique et pragmatique) dans les établissements hospitaliers.

Toutefois, la conduite de changement dans le milieu hospitalier nécessite une approche bien adaptée au contexte très complexe des hôpitaux pour prendre en considération l'ensemble de leurs variables, logiques et objectifs (LOTFI. B., (2011) ; DICKSON. G., (2012)). La réussite du changement par la qualité dans le milieu hospitalier implique donc une forte implication de toutes les parties prenantes.

## Conclusion

La démarche qualité en établissement hospitalier est un domaine riche qui inonde en profondeur non seulement les organisations, mais également les pratiques des professionnels. Les changements les plus importants portent sur la mise en place de structures spécifiques, l'apparition de nouveaux métiers et l'élaboration de document qualité. L'implantation de la démarche qualité dans les établissements hospitaliers garantit l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. La démarche qualité impulse la mise en place de protocole, d'outils de traçabilité et de contrôle qui témoignent d'une tentative de rationalisation de l'activité de soin. Elle entraîne également un décloisonnement entre les métiers et entre les structures des phénomènes de valorisation et de responsabilité des personnels. Dans un hôpital, de l'implication du Directeur dépend largement la réussite de la démarche d'amélioration continue de la qualité. En effet, le management par la qualité permet au directeur d'impulser dans son établissement une dynamique de changement durable où le leitmotiv est l'amélioration continue de la qualité.

Le domaine de la qualité étant transversal, aussi est-il nécessaire que le responsable qualité ait une expérience importante. Aux compétences, s'ajoutent des compétences particulières de communication (écoute, dialogue, persuasion) nécessaires du directeur ou responsable qualité, car la fonction a évolué, passant de très technique à très politique.

L'expérience menée dans les pays comme la France et le Canada en matière de qualité, nous permet de dire que la démarche qualité aura une importance pour les hôpitaux du Mali, dans la mesure où tous les pays en voie de développements sont à la recherche de moyens permettant de rendre leurs institutions de soins plus performantes au moins en terme de qualité et de sécurité de prestation. Ainsi, l'amélioration continue de la qualité au niveau de l'Hôpital du Mali débouchera sur la certification de son processus de management de la qualité (finalité recherchée). De plus, partout à travers le monde, on constate un intérêt considérable qui ne cesse de croître à l'égard de la qualité des soins et des services de santé. Ainsi, nous proposons à ce que le Ministère de la Santé du Mali prenne un certain nombre de dispositions :

**A l'attention des pouvoirs publics du Mali :** rendre obligatoire sur l'ensemble du territoire malien la mise en place de la démarche qualité dans les établissements hospitaliers (politique nationale d'assurance qualité/ politique nationale de certification) ; créer/Mettre en place une Direction Nationale Qualité dans le domaine de la santé ; augmenter les subventions des établissements de santé ayant opté pour une démarche qualité.

**A l'attention des responsables du niveau des régions du Mali :** favoriser la mise en place de la démarche qualité dans toutes les structures de santé dans les régions ; faire un suivi permanent de la mise en œuvre d'une Politique Qualité dans les établissements de santé ; accompagner toutes initiatives de la démarche qualité dans les établissements de santé.

**A l'attention des Responsables et des professionnels de la santé du Mali :** S'intéresser à la mise en place d'une démarche qualité formalisée pour une amélioration continue de la qualité des prestations, pour une utilisation efficiente des ressources et pour une meilleure image de marque des hôpitaux au Mali, et ce, à travers le cas de l'Hôpital du Mali.

## Références bibliographiques

1 - Agence Française de Normalisation (AFNOR)., (2015); « *Normes Internationales ISO/FDIS 9001 version 2015 : Système de management de la qualité - Exigences* », Projet final, ISO/TC 176/SC 2. Numéro de référence ISO/FDIS 9001: 2015 (F).

2 - Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES) - Service Evaluation hospitalière. (Octobre 1996), « *Mise en place d'un Programme d'Amélioration de la Qualité dans un Etablissement de Santé, Principes méthodologiques* » ; Distribué par l'Agence Nationale pour le

Développement de l'Évaluation Médicale (ANDEM) - Service Communication et Diffusion, I.S.B.N. : 2-910653-26-9, France.

3 - Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES). (Juillet 2000) ; « *Méthodes et Outils des Démarches Qualité pour les Etablissement de Santé* » ; 136 Pages.

4 - Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES). (2002), « *Principe de mise en œuvre d'une démarche qualité en établissement de santé* ». Paris.

5 - Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES). (2003), « *Principes méthodologiques pour la gestion des risques en établissement de santé* ». Paris.

6 - Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES). (2004a), « *Le coût de la qualité et de la non qualité des soins en établissement de soins : état des lieux et proposition* ». Paris.

7 - Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES). (2004b), « *Manuel d'accréditation des établissements de santé* ». Paris.

8 - Agence Nationale des Services à la Personne., (2012) ; « *La démarche Qualité dans les services à la personne* » ; Guide pratique, 108 pages.

9 - ANNE. L., ROONEY. R.N., M.S., M.P.H., PAUL. R. VAN OSTENBERG., D.D.S., M.S., (1999). « *Licensure, Accreditation, and Certification Approaches to Health Services Quality*. Quality Assurance Project 7200 Wisconsin Ave., Suite 600. Bethesda, MD 20814 USA.301/654-8338, FAX 301/941-8427. 56p. <https://www.globalhealthlearning.org/sites/default/files/reference-files/rooneu.pdf>

10 - ARHAB. S. (18 juin 2015), « *Perspectives et modalités de mise en place d'un système de management de la qualité en milieu hospitalier* », mémoire de fin de cycle de master en Management des entreprises de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, Faculté des sciences Economiques, Commerciales et de Gestion - Département des Sciences de gestion.

11 - ARNOLDA. G., WINATA. T., TING. H. P., CLAY-WILLIAMS. R., TAYLOR. N., TRAN. Y., BRAITHWAITE. J., (06 février 2020), « *Implémentation et défis liés aux données dans l'étude Approfondir notre compréhension de la qualité en Australie (DUQuA) : implications pour la recherche transversale à grande échelle* ». Publication à Int J Qual Health Care. 32 (Supplément\_1): 75-83. Doi : 10.1093 / intqhc / mzz108. PMID : 32026937.

12 - BAH. O., (soutenu le 20 juin 2019), « *Projet quinquennal 2014 - 2018 d'établissement hospitalier : cas de l'Hôpital du Mali*, Thèse de doctorat, Institut de Pédagogie Universitaire (IPU) de Bamako, Mali.

13 - BAROUCH. G., (2017), « *Le management de la qualité à l'usage des dirigeants : Un état de l'art académique et professionnel* », Edition AFNOR, Paris - France.

14 - BAYO-MORIONES. A., MERINO-DÍAZ-DE-CERIO. J., ESCAMILLA-DE-LEON. S. A., SELVAM. R. M., (2011); « *The impact of ISO 9000 and EFQM on the use of flexible work practices* », In International Journal of Production Economics, Volume 130, Issue 1, Pages 33-42. ISSN 0925-5273, <https://doi.org/10.1016/j.ijpe.2010.10.012>.

(<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0925527310004056>).

15 - BECKHARD. R., (1975), « *Le développement des organisations : Stratégies et modèles* », Editions Dalloz, Paris - France.

16 - BLAISE. P., (2004), « *Culture qualité et organisation bureaucratique, le défi du changement dans les systèmes publics de santé. Une évaluation réaliste de projets qualité en Afrique* ». Thèse en Science de la Santé Publique. Bruxelles : ESP - Université Libre de Bruxelles.

17 - BOUKRIF. M., et SLIMANI. R., (2016), « *Le Système de Management de la Qualité et e changement organisationnel : Cas de l'entreprise ALCOST - Bejaia* », Revue Al-Bahith Review, Vol. 16, N°16, Ouargla - Algérie.

- 18 - CLAY-WILLIAMS. R., TAYLOR. N., TING. H. P., ARNOLDA. G., WINATA. T., BRAITHWAITE. J., (06 février 2020), « *Les systèmes de gestion de la qualité influencent-ils la culture et le leadership en matière de sécurité clinique ? Une étude dans 32 hôpitaux australiens* ». Publication à Int J Qual Health Care. 32 (Supplément\_1): 60-66. Doi: 10.1093 / intqhc / mzz107. PMID: 32026935.
- 19 - CLAY-WILLIAMS. R., TAYLOR. N., TING. H. P., WINATA. T., ARNOLDA. G., AUSTIN. E., BRAITHWAITE. J., (06 février 2020), « *Les relations entre les systèmes de gestion de la qualité, la culture et le leadership en matière de sécurité et les résultats pour les patients dans les services d'urgence australiens* ». Publication à Int J Qual Health Care. 32 (Supplément\_1): 43-51. [Doi: 10.1093 / intqhc / mzz105](https://doi.org/10.1093/intqhc/mzz105). PMID: 32026932.
- 20 - DAFF. M. S., (Septembre 2003), « *La Réforme Hospitalière au Sénégal et l'Accessibilité Financière aux Soins : quelles stratégies pour le Centre Hospitalier Régional Heinrich Lübke de Diourbel ?* », Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle de l'ENA de Dakar, Sénégal.
- 21 - De GEYNDT. W., (1995), « *Managing the quality of health care in developing countries*». Washington DC: World Bank.
- 22 - Décret n° 10-316/P-RM (03 juin 2010), « *fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'hôpital du Mali* ».
- 23 - Décret n° 2016-0470/P-RM (28 juin 2016), « *fixant la Carte Nationale Hospitalière* ».
- 24 - Décret n°2016-0475/P-RM (07 juillet 2016), « *fixant les Modalités d'organisation et de fonctionnement des services des Établissements Publics Hospitaliers* ».
- 25 - DORAN. G. T., (1981) ; « *Il existe une façon SMART d'écrire les buts et objectifs de la direction* ». Revue de gestion, 70, 35-36.
- 26 - DICKSON. G., (2012), « *Réforme de la santé au Canada : des perspectives favorables pour le leadership en santé* », Publié pour la première fois le 12 février 2016 Article de synthèse Trouver dans PubMed. <https://doi.org/10.1177/0840470416628635>.
- 27 - DIALLO. S., (année 2016), « *Etude de la démarche qualité mise en application à l'Hôpital du Mali* » ; Mémoire de fin de cycle au 2IE (Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement) - Master Spécialisé M2 : Qualité Hygiène Sécurité et Environnement - Promotion : janvier 2012 ; Encadré par Dr DRAME. B. S.I. Chef du service du Laboratoire d'Analyse Biomédicale à l'Hôpital du Mali.
- 28 - DUARTE. S., et CRUZ-MACHADO. V., (2013); « *Modelling lean and green: a review from business models* ». *International Journal of Lean Six Sigma*, Vol. 4 No. 3, pp. 228-250. <https://doi.org/10.1108/IJLSS-05-2013-0030>.
- 29 - ELLIS. R., WITHINGTON. D., (1993), « *Quality assurance in health care*». London: Edward Exnold.
- 30 - DUVAL. A. C., (2017), « *Ancrer le changement : Un défi des soignants lors de la démarche de certification, une étude qualitative* ». In Revue francophone internationale de recherche infirmière, Volume 3, Issue 3, Editions Elsevier Masson SAS, Paris - France.
- 31 - EL HAJJAJI. S., (2018); « *Benchmarking des modèles de gestion de la qualité totale (TQM): ISO 9001, Prix National de la Qualité, EFQM, Malcolm Baldrige et Deming* ». In Revue Interdisciplinaire, Vol 2, N°2 (2018).
- 32 - European Foundation for Quality Management (2013), « *Le Modèle d'Excellence EFQM* ». Edition EFQM Leading Excellence et AFNOR Groupe, Bruxelles - Belgique.
- 33 - FLEMING. S.T., (1990), « *The relationship between the cost and quality of hospital care: a review of literature* ». Med Care Rev, 47 (4): 487-502.
- 34 - FOUGEROU-LEURENT. C., CHESNAIS. J., LAFOREST. C., RENAULT. A., BELLISSANT. E., LAVIOLLE. B., (2018) ; « *Certification ISO 9001 d'un système de management qualité dans un centre d'investigation clinique* », Thérapies, Volume 73, Issue 6, Pages 521-527, ISSN 0040-5957,

<https://doi.org/10.1016/j.therap.2018.04.005>.

(<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0040595718300751>).

35 - FRANÇOIS. P., et POMEY. M. P., (2005), « *Implantation de la gestion de la qualité dans les hôpitaux français : Jeux d'acteurs et transformations induites* ». In Revue d'épidémiologie et de santé publique (RESP), N°53, Ed. Elsevier Masson, Paris - France.

36 - GRAHAM. N.O., (1995), « *Quality in health care: theory, application and evolution* ». Gaithersburg, Maryland: Aspen publication; p. 3-14.

37 - HALLER. G., QUENON. J. L., (21 mai 2014), « *Démarche qualité à l'hôpital : laquelle choisir ?* ». In Revue Médicale Suisse, référence : Rev Med Suisse 2014; 10: 1143-7.

38 - HIBBERT. P., SAEED. F., TAYLOR. N., CLAY-WILLIAMS. R., WINATA. T., CLAY. C., HUSSEIN. W., BRAITHWAITE. J., (06 février 2020) « *L'analyse comparative des hôpitaux australiens pour la qualité peut-elle identifier et améliorer les performances élevées et faibles? Diffuser les résultats de la recherche pour les hôpitaux* ». Publication à Int J Qual Health Care. 32 (Supplément\_1): 84-88. Doi : 10.1093 / intqhc / mzz109. PMID : 32026936

39 - Hôpital du Mali, deuxième session du Conseil d'Administration (année 2012), « *Rapport d'activités 2011* ».

40 - HUSSER. J., Maître de Conférences CREFF - Université Montesquieu Bordeaux IV, (juin 2006), « *Le management stratégique de la qualité hospitalière par l'encadrement intermédiaire* », Communication lors de la XV<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Management Stratégique, Annecy, Genève du 13 au 16 juin 2006.

41 - JAVORCIK. B., et SAWADA. N., (2018) ; « *La certification ISO 9000 : Petite douleur, gros gain ?* ». In Revue économique européenne, 105, (C), 103-114.

42 - JOHNSON. K., AUTISSIER. D., et MOUTOT. J. M., (2015); « *De la conduite du changement instrumentalisée au changement agile* », Ed. EMS, Questions de Management, N°10, France.

43 - KLAZINGA. N., (2000); « *Re-engineering trust: the adoption and adaption of four models for external quality assurance of health care services in western European health care systems* ». Int J Qual Health Care. 2000 Jun; 12(3):183-9. Doi : 10.1093/intqhc/12.3.183. PMID: 10894189.

44 - KIRMI. B., CHAHOUATI. W., (2019) ; « *Le changement dans le milieu hospitalier : Revue de la littérature et proposition d'un modèle de changement par une démarche Qualité* ». In Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, École Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida ; hal-02311470. ISSN: 2550-469X. Numéro 10: Septembre 2019.

45 - KOUYATE. G., (Juin 2020) ; « *Enjeux de la démarche qualité dans les entreprises maliennes* ». In Revue Malienne de Science et de Technologie - ISSN 1987-1031. Volume 1, No 23. Série C : Sciences Humaines et Sociales.

46 - LAAGUILI. R., et M'BARKI. M. A., (Juin 2016); « *Contribution à l'étude de la dénaturation de la stratégie des pme certifiées selon la norme ISO 9001 : cas des pme marocaines* ». In Revue D'Études en Management et Finance D'Organisation, ISSN 2489-205X, REMFO N°2.

47 - LETEURTRE. H., (1996) ; « *La qualité hospitalière. Audit hospitalier* ». 2<sup>e</sup> édition.

48 - LOTFI. B., (2011) ; « *Construction d'une méthode de conduite du changement par l'analyse du Projet d'Établissement Hospitalier : Cas du Maroc* ». Thèse doctorale en Sciences de gestion, Université de Nice Sophia Antipolis - France.

49 - Loi n° 10-010 AN-RM (20 mai 2010) ; « *portant création de l'hôpital du Mali* ».

50 - Loi n°02-050 AN-RM (22 mars 2002) ; « *portant loi hospitalière du Mali* ».

51 - Loi n°92-013 /AN - RM (17 septembre 1992) ; « *Instituant un système national de normalisation et de contrôle de la qualité (SNNCQ)* ».

52 - MEYER. F. A., (2013) ; « *Le guide de l'EFQM, version 2013: réussir son passage vers l'excellence et la performance durables* ». La Collection Les Pratiques de la performance

Les pratiques de la performance, ISSN 2114-1657. Publisher: BoD - Books on Demand France, 2013. ISBN: 2362330982, 9782362330988. 340 pages.

53 - NANA. W. F., (2013); « *Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie « 5S » à l'hôpital de zone de Ouidah* ». Maroc, 71 pages.

54 - RONDINELLI. I., DOUGHERTY. G., MADEVU-MATSON. C.A., TOURE. M., AKINJEJI. A., OGONGO. I., KOLWAITE. A., WEISS. J., GLEASON. B., LYMAN. M. M., BENYA. H., RABKIN. M., (13 février 2020) ; « *Une approche innovante d'amélioration de la qualité pour une amélioration rapide de la prévention et du contrôle des infections dans les établissements de santé de la Sierra Leone* ». Publication à Int J Qual Health Care. Pii : mzz137. Doi : 10.1093 / intqhc / mzz137. [Epub avant l'impression]. PMID : 32060520.

55 - PETTIGREW. A. M., (1988); « *The management of strategic change* ». Basic Blackwell Publishers, Oxford, United Kingdom.

56 - ROURESSOL. P., (2004) ; « *La démarche qualité à l'hôpital local ou comment à l'accréditation à une démarche qualité pérenne ?* ». Mémoire de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, Rennes (France), Promotion 2004.

57 - SANOGO. M., (Septembre 2012) ; « *Analyse des Nouvelles Formes Organisationnelles Hospitalières en Emergence au Mali* ». Thèse des Etudes Supérieures Post doctorales de l'Université de Montréal, 302 Pages.

58 - SAWADOGO. I. T., (2004) ; « *Le management de la qualité: une nécessité pour les entreprises burkinabé* ». Maîtrise en Gestion et Administration des Entreprises, Université Libre du Burkina (ULB).

59 - TARKPESSI. K., (01 avril 2007) ; « *Mise en place de la démarche qualité dans les établissements hospitaliers du Togo à partir de l'expérience française* ». Mémoire de Master en développement, Spécialité : Santé internationale de l'université SENGHOR d'Alexandrie (EGYPTE), Promotion 2005-2007.

60 - TAYLOR. N., CLAY-WILLIAMS. R., TING. H. P., ARNOLDA. G., WINATA. T., HOGDEN. E., BRAITHWAITE. J., (06 février 2020) ; « *Les systèmes de gestion de la qualité au niveau de l'organisation influencent-ils la qualité au niveau du département ? Une étude transversale dans 32 grands hôpitaux en Australie* ». Publication à Int J Qual Health Care. 32 (Supplément\_1): 35-42. Doi: 10.1093 / intqhc / mzz104. PMID: 32026933.

61 - TORNATZKY. L. G., et KLEIN. K. J., (1982); « *Innovation Characteristics and Adoption-Implementation A Meta-analysis of Findings* ». IEEE Transactions on Engineering Management, EM-29, N°1: 28-45.

**62 - VAN LERBERGHE. W., TELLIER. V., VAN. D.,** (1993); « *Quality of health care provision in Africa through the Bamako initiative: problems and strategies* ». New York: UNICEF.

63 - VIRGINIE. G., (2010). « *Principes d'une démarche d'assurance qualité, évaluation des pratiques professionnelles* ».

<file:///C:/Users/HPUSER/AppData/Roaming/Mozilla/Firefox/Profiles/ci4vl0vp.default/zotero/storage/HD3D2G2H/>.



## ANALYSE PSYCHOLOGIQUE DU CYBER CRIMINEL ET MÉTHODES COMMUNICATIONNELLES DANS LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ.

**Kouassi Amino Liliane/ Enseignant-chercheur/Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)/ [lamadone80@gmail.com](mailto:lamadone80@gmail.com)**

**Zinzina Safiou Malnéré/Université de Lomé/psychologue, clinicien/ [zinzinsafiou@gmail.com](mailto:zinzinsafiou@gmail.com)**

**Résumé :** cet article porte sur un fléau de l'ère numérique qui est le cyber arnaque. Phénomène beaucoup répandu en Afrique de l'ouest et particulièrement en Côte d'Ivoire, le banditisme lié aux nouvelles technologies est un sujet sur lequel nous avons voulu mener une étude. Le but de cet article était de découvrir le profil psychologique des personnes qui s'adonnaient à ces pratiques afin d'établir une approche communicationnelle pour amener les auteurs à changer de mentalité et de comportement. Nos investigations nous ont permis de voir qu'il existait différents profils de cyber arnaqueurs (des narcissiques, des paranoïaques, des antisociaux, des personnes à la personnalité borderline). A partir de ce constat, nous avons pu proposer comme stratégies communicationnelles la communication persuasive méthode qui permet convaincre et d'établir une relation de confiance avec la cible dans le but de l'amener à être dans la posture que nous souhaitons et la communication engageante qui est une approche qui consiste à impliquer la cible à problème convertie à jouer le rôle de pair éducateur en allant vers ces semblables pour les amener également à changer de comportement.

**Mots clés :** cybercriminalité, cyber arnaqueur, Abidjan, numérique, communication, psychologie

**Abstract:** This article is about a scourge of the digital age which is the cyber scam. A widespread phenomenon in West Africa and particularly in Côte d'Ivoire, banditry linked to new technologies is a subject on which we wanted to conduct a study. The aim of this article was to discover the psychological profile of the people who indulged in these practices in order to establish a communicational approach to bring the authors to change their mentality and behavior. Our investigations allowed us to see that there were different profiles of cyber scammers (narcissists, paranoid, anti-social, people with borderline personality). From this observation, we were able to propose as communicational strategies the persuasive communication method which makes it possible to convince and to establish a relationship of trust with the target in order to bring him to be in the posture that we want and the engaging communication which is an approach which consists in involving the converted problem target to play the role of peer educator by reaching out to these peers to also get them to change their behavior.

**Keywords:** cybercrime, cyber scammer, Abidjan, digital, communication, psychology

### INTRODUCTION

Le dictionnaire de poche Larousse (2020), définit la cybercriminalité comme : « *Ensemble des infractions pénales commises sur les réseaux de télécommunications, en particulier internet.* » (p 204). A travers cette définition du dictionnaire Larousse, les actions malveillantes en rapport avec les plates formes numériques sont plus concernées. Cependant, il est important de mentionner que cette indexation n'est pas fortuite dans la mesure où depuis l'apparition de ce support qui a été considéré comme une révolution, un autre type de malversation s'est fait connaître. En effet, internet est un système de liaison de réseaux informatiques destiné au départ à une interconnexion entre certaines

entités américaines, qui s'est vu au fil des années s'étaler dans les ménages pour devenir un réseau social. La mondialisation aidant, ce système a aidé à briser les barrières en facilitant la connaissance de l'autre et en favorisant d'autres types d'échanges et de comportements. Cependant, chemin faisant, son usage a été détourné à d'autres fins. A cet effet, Romain Boos (2016), cite Jean Carbonnier qui en 1972 relativement aux grandes inventions technologiques, énonçait que la plupart des grandes inventions technologiques qui ont favorisé des développements ont toujours eu des retombées négatives parmi elles figurent des nouvelles formes de délinquances et donc internet n'échappe pas à cette réalité (p23). Par ailleurs, de cette définition, nous retenons une chose qui est que la cybercriminalité est en rapport avec l'homme et de l'interaction qu'il a avec les autres.

## I- PROBLÉMATIQUE

La cybercriminalité atteint un record, coûtant chaque année des milliards de dollars aux entreprises et aux particuliers selon une étude réalisée par panda sécurité en 2019. Ce qui est encore plus effrayant, c'est que ce chiffre ne représente que les 5 dernières années sans espoir que cela se termine un jour. Il est important de mentionner que dans cet article, lorsque nous parlons de cybercriminalité, nous faisons référence aux cybers arnaques. Les auteurs de ces pratiques sont appelés cyber arnaqueurs. Par ailleurs, le cyber arnaque est une technique qui consiste via la ruse, les échanges et des exploitations de données personnelles de soutirer de manière frauduleuse de l'argent à des personnes. Cette pratique, malheureusement, est beaucoup développée en Afrique de l'ouest. De plus, cette précision est de taille dans la mesure où la cybercriminalité est une activité criminelle laquelle renferme plusieurs actions comme l'infection des systèmes informatiques par des virus, le piratage informatique, les « malware », les « adware », les « phishing », les « pharming », les « keylogging », les « sniffing » etc. des pratiques un peu plus développées dans les pays occidentaux.

Ainsi le début des années 2000 en Côte d'Ivoire est marqué par l'intérêt des jeunes pour internet avec la découverte de certains sites comme Yahoo, des sites de rencontre pour le moins distrayant à l'époque dans la mesure où cela favorisait des interactions nouvelles avec des personnes d'autres cultures. Cependant au fil du temps, à travers cette pratique, de nouvelles attitudes ont commencé à apparaître. L'une d'entre elles est d'utiliser l'internet par le biais d'un ordinateur pour accéder aux données ou informations personnelles d'un utilisateur à des fins d'escroquerie ou de le faire céder aux chantages. Le cybercriminel exploite les informations personnelles des internautes à leur avantage. Cette pratique est devenue un mode de vie pour certaines personnes qui ont réussi à se faire de l'argent au détriment de leurs victimes. L'étude que nous avons menée nous a permis de voir un peu plus les types de techniques dont ces derniers usent pour mettre en exergue leurs pratiques. Sur la base des propos tenus par les victimes en voici quelques exemples :

- L'arnaque via les réseaux sociaux (Facebook-Messenger...). Par ces réseaux socio numériques, les cybers bandits se font passer pour des hommes d'affaire en quête de nouvelles rencontres ;
- L'arnaque téléphonique relative aux gains gagnés à travers des jeux de hasard et autres ;
- L'arnaque liée aux transactions numériques et téléphoniques ;
- Le cyber harcèlement et l'atteinte à la vie privée ;
- L'arnaque à l'appel téléphonique international avec un numéro étranger (ping calls) ;
- Le phishing qui est une méthode qui consiste à envoyer des messages portants l'identifiant d'une banque qui vous demande de restaurer votre mot de passe car il des travaux sur le réajustement de votre compte ou des messages portants identifiant d'une société qui vous demande de payer via téléphonie mobile pour l'installation de compteur d'eau ou d'électricité.

Dans le souci de comprendre d'une part les multiples raisons et méthodes intervenant essentiellement dans la pratique des cybercriminels et d'autre part, comprendre leur profil psychologique d'innombrables travaux ont été réalisés par plusieurs chercheurs au nombre desquels ;

- Yacin Ciyow (2021), En Côte d'Ivoire, les cyber-arnaqueurs se réinventent au gré des nouvelles technologies
- Eugène Kaspersky (2008) Défis de la cybercriminalité Sécurité globale 2008/4 (N° 6), pages 19 à 28

Au vu de toutes ces observations et recherches visant à mieux comprendre la pratique du cybercriminel, nous pensons aborder la thématique sous l'angle beaucoup plus spécifique du profil psychologique du cybercriminel et la stratégie communicationnelle y associée pour aider à lutter contre cette pratique.

- ✓ Quel est le profil psychologique de ces personnes ?
- ✓ Quelles sont leurs méthodes d'opération ?
- ✓ Comment les amener à adopter des comportements sains ?

### **Objectif général**

Il s'agit à travers cette étude de connaître les méthodes opératoires des cybercriminels et leur profil psychologique afin de trouver des stratégies communicationnelles pour remédier à ce fléau.

### **Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agit de :

- Décrire les stratégies opérationnelles du cyber arnaqueur ;
- Décrire et identifier les différents profils psychologiques des personnes qui s'adonnent à ces pratiques ;
- Trouver la meilleure stratégie communicationnelle pour amener ces cybers bandits à prendre conscience de leurs mauvais agissements et à adopter des attitudes saines pour le bien-être de tous.

## **II- MÉTHODOLOGIE**

### **1- Population d'étude**

Les personnes indexées par les investigations sont celles qui s'adonnent aux pratiques d'activités frauduleuses numériques et/ ou téléphoniques.

#### **1-1- Population cible**

Il s'agit des cybers arnaqueurs du district d'Abidjan sans distinction de :

- ✓ Sexe,
- ✓ Âge
- ✓ Situation matrimoniale
- ✓ Emploi
- ✓ Classe sociale
- ✓ Niveau d'étude

### **2- Echantillonnage**

Pour sélectionner les personnes à enquêter, nous avons procédé par la technique de l'échantillonnage en boule de neige (Goodman 1961). Il s'agit d'une forme de plan d'échantillonnage par dépistage de liens où l'on demande aux individus faisant partie de l'échantillon initial d'identifier des connaissances auxquelles on demande d'identifier, à leur tour, des connaissances, et ainsi de suite

pour un nombre ; sur cette base nous avons par une connaissance rencontrer un jeune cyber arnaqueur qui a bien voulu participer à notre étude, et a été le premier grain qui nous a permis de rentrer en contact avec un réseau dans la commune d'Adjamé. En tout par cette relation nous avons pu rencontrer 26 cyber arnaqueurs dont l'âge est de 15ans et plus et répartis selon le sexe en termes de 23 garçons et 3 filles.

### **3- Méthodes de collecte des données**

#### **3-1- Entretien**

Pour collecter les données, nous avons opté pour la méthode d'entretien individuel et de groupe. Nous avons élaboré un guide d'entretien adapté aux différentes catégories d'informateurs identifiés. Ces deux types d'entretien nous ont permis de collecter des informations qualitatives relatives à notre sujet de recherche. Nous avons voulu confirmer ou infirmer certaines informations que nous avons trouvé trop subjectives par le biais d'une discussion de groupe ou focus group. Dans cette perspective, nous avons constitué quatre (04) groupes dont deux (02) composés de sept (07) personnes et deux (02) autres groupes composés de six (06) personnes selon leurs affinités et leurs modes opératoires. L'observation a été également un outil de collecte que nous avons utilisé lors de notre recherche. Il est important de noter que les sondés ont signé un consentement éclairé pour montrer leur accord à participer à cette étude sur le principe de l'anonymat et du respect de la confidentialité. Ainsi, ils peuvent à tout moment résilier le contrat, s'ils trouvent que leurs droits ou les clauses du contrat n'ont pas été respectés.

Pour l'étude du profil psychologique du cybercriminel, nous avons sollicité un psychologue clinicien qui a bien voulu participer à cette étude et a administré le questionnaire de Hyler SE. (1994) PDQ-4 +. Le but de ce questionnaire est de décrire le genre de personne que sont ces arnaqueurs. Alors il s'agit de répondre aux questions, « pensez à la manière dont vous avez eu tendance à ressentir les choses, à penser et à agir durant ces dernières années ». Ce questionnaire est composé de 99 items. Les réponses sont vraies ou fausses.

- VRAI signifie que cet énoncé est généralement vrai pour vous.
- FAUX signifie que cet énoncé est généralement faux pour vous.
- Même si vous n'êtes pas tout à fait certain(e) de votre réponse, veuillez indiquer VRAI ou FAUX à chaque question depuis plusieurs années.

Sur le plan communicationnel, le choix des stratégies de changement de comportement s'est fait sur la base de l'analyse des méthodes opératoires des cybers criminels en occurrence sur le procédé de leurs échanges avec leurs victimes et la nature de leur profil psychologique. En effet, dans la plupart de leurs pratiques ce sont des personnes qui usent de ruses et subterfuges pour sublimer leurs victimes. L'étude de ces différents paramètres nous a permis d'asseoir des modes communicationnelles pouvant jouer sur la psychologie, l'éducation, la prise de conscience, le désir de passer au changement.

#### **3-2- Les observations**

En effet, nous avons élaboré une grille d'observation comme support pour bien observer leurs manières de procéder. Les observations faites ont été directes et indirectes ; indirectes parce que nous nous sommes rendus compte de l'évidence des messages et de certaines preuves de transfert d'argent via téléphone ou autres lignes de transfert d'argent ; directes parce que cela nous a permis de voir leur façon de procéder, de communiquer et de choisir leurs cibles.

#### 4- La pré-enquête

La pré-enquête est une phase importante dans le processus de recherche en sciences de communication et sociale. Elle permet d'explorer le terrain, d'avoir un rapport avec les informateurs et d'ajuster notre questionnaire par rapport aux réalités du champ d'étude. C'est pourquoi, nous avons jugé utile de mener cette enquête préliminaire du 14 au 30 avril 2021 en vue d'avoir des renseignements utiles sur la cible d'étude et comment rentrer en contact avec elle. Ce déblayage de terrain à travers cette procédure (pré-enquête) nous a permis de dégager certains aspects de la recherche ; notamment la population cible et l'échantillonnage et d'affiner nos hypothèses de travail. La collecte des données sur le terrain s'est déroulée en deux phases : la phase de la pré-enquête permettant d'explorer le terrain étudié et la phase de l'enquête principale pour la collecte des données du 15-22 août 2021.

#### 5- Difficultés rencontrées et leurs résolutions.

Dans le cadre cette recherche scientifique, nous avons fait face aux difficultés de terrain comme :

- l'accessibilité de la cible d'étude,
- la planification des rencontres et aussi la mobilité des enquêtés,
- les aléas climatiques au moment de la collecte de données.

Les approches de solutions trouvées face à ces difficultés ont conduit à la réalisation de cette étude dont les résultats sont présentés, analysés, interprétés dans la partie suivante.

### III- PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES DE TERRAIN

#### 3-1- présentation des données sociodémographiques

##### 3-1-1- Répartition des enquêtés selon l'Age et le sexe

	F	%	M	%	Total	%
15-24 ans	0	00	8	30,77	8	30,77
25-34	2	07,7	7	26,92	9	34,62
35-44	1	03,8	5	19,23	6	23,08
45 ans et +	0	00	3	11,54	3	11,54
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>11,5</b>	<b>23</b>	<b>88,46</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

Selon ce tableau, la majorité des sondés est du sexe masculin soit un taux de 88,46% dont tous majoritairement jeunes avec des âges compris entre 15 et 44 ans. Il y a une relation entre le sexe masculin, la tranche d'âge et l'activité du cyber arnaqueur. C'est plus les jeunes garçons qui s'adonnent à cette pratique.

##### 3-1-2- Répartition des enquêtés selon le niveau d'étude et le sexe

	<b>F</b>	<b>%</b>	<b>M</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Non scolarisé</b>	<b>0</b>	<b>00</b>	<b>0</b>	<b>00</b>	<b>0</b>	<b>00</b>
<b>Primaire</b>	<b>0</b>	<b>00</b>	<b>1</b>	<b>03,8</b>	<b>1</b>	<b>03,8</b>
<b>Secondaire</b>	<b>3</b>	<b>11,54</b>	<b>20</b>	<b>76,92</b>	<b>23</b>	<b>88,46</b>
<b>Universitaire</b>	<b>0</b>	<b>00</b>	<b>2</b>	<b>07,7</b>	<b>2</b>	<b>07,7</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>11,54</b>	<b>23</b>	<b>88,46</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

Ce tableau nous montre que la majorité des enquêtés se retrouve à un niveau d'étude secondaire avec un taux de 88,46.

### 3-1-3- Répartition des enquêtés selon le sexe et la situation matrimoniale

	<b>F</b>	<b>%</b>	<b>M</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Célibataire</b>	<b>2</b>	<b>07,7</b>	<b>4</b>	<b>15,38</b>	<b>6</b>	<b>23,08</b>
<b>Concubinage</b>	<b>1</b>	<b>03,8</b>	<b>10</b>	<b>38,46</b>	<b>11</b>	<b>42,30</b>
<b>Marié (e)</b>	<b>0</b>	<b>00</b>	<b>9</b>	<b>34,62</b>	<b>9</b>	<b>34,62</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>11,54</b>	<b>23</b>	<b>88,46</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

Ce tableau nous permet de comprendre que qu'il n'y a pas de relation directe entre le fait d'être un cyber arnaqueur et la situation matrimoniale. Qu'on soit célibataire ou en concubinage ou marié, on peut s'adonner à cette activité de cybercriminel.

### 3-2-Description de cas et présentation des données qualitatives

#### Description de cas

#### Les propos de Monsieur Y âgé de 22 ans.

Sur Facebook, j'ai un vrai compte avec lequel j'ai des amis et connaissances, après j'ai créé de faux comptes et j'envoie des demandes de suggestion d'amis à d'autres personnes avec qui je suis déjà amis avec mon vrai compte. C'est ainsi que beaucoup acceptent la demande. Ensuite, je commence par discuter avec la personne comme si je ne la connaissais pas avant et si la relation est callée, je demande le numéro de téléphone. Et c'est comme ça on commence à s'appeler. Pour masquer notre numéro du pays d'origine ; on utilise le logiciel « masquer appels » et ainsi sur le téléphone de la cible va s'afficher un numéro d'un pays étranger et c'est comme cela on rassure la cible et on commence par établir plus le lien de confiance. Mais pour sélectionner la cible, on va sur internet pour fouiller dans la vie de la personne. Ce n'est pas n'importe qui qu'on sélectionne ; il y a des gens qu'on trouve facile et

fascinée par la facilité par exemple les personnes qui aiment les jeux de hasard, qui croient aux faits d'être sélectionnées sur un jeu de tirage ou aux cadeaux ou pouvoir gagner un grand lot de tirage.

**Madame F** âgée de 28 ans, fait cette affirmation.

J'ai rencontré mon mec en une soirée organisée par une de mes amies. On s'est familiarisé et c'est comme ça mon gars me met en contact avec certaines personnes dont lui-même a au préalable pris leurs contacts. Donc moi, j'envoie un sms dont le contenu peut être « vous venez de recevoir un transfert d'argent (100.000f) via orange money de la part de... » à un contact. Quelques minutes après j'appelle la personne avec ma voix sensuelle en disant. « *S'il vous plait madame ou monsieur je suis désolé du dérangement mais je viens de faire une erreur en voulant envoyer de l'argent à un parent qui souffrant actuellement à l'hôpital, je viens de l'envoyer sur votre numéro, vérifiez si vous n'avez pas reçu un message* ». Une minute après je rappelle la personne en lui demandant si elle a reçu le message. Si elle confirme, je lui demande de trouver une agence d'orange money si elle a de la liquidité de l'envoyer sur le numéro du parent hospitalisé et je lui donne le numéro. Pendant tout ce temps, compte tenu de la façon dont je précipite les choses, l'interlocuteur n'a pas le temps ou le réflexe de vérifier son compte orange money. S'il fait l'erreur d'envoyer l'argent sur le numéro que je lui ai envoyé, derrière ce numéro il y a moi-même ou mon mari, on récupère l'argent et en même temps et on disparaît.

**Monsieur T** âgé de 32 ans

Je fais parfois un tirage au hasard de numéro que j'appelle pour leur annoncer que leur numéro a été tiré au sort suite à un jeu qu'ORANGE ou MOOV a mis en place pour récompenser les clients fidèles. Alors pour confirmer le lot qu'il a gagné et pour que la compagnie reste certaine que c'est lui le propriétaire de cette carte SIM, il doit saisir sur son téléphone ce code :..... Suivi de son code secret et il va recevoir le message de confirmation et la date et l'heure pour passer à l'agence prendre son cadeau. Ainsi, si l'interlocuteur se hasarde à saisir le numéro qu'on lui a dit, il va transférer l'argent qu'il a sur son compte vers le numéro et moi je le récupère.

### 3-3- Personnalités selon le PDQ-4

Après l'analyse des scores obtenus de l'administration du test de la personnalité du PDQ-4, il ressort que 4 types de personnalités sont dominants selon la cible étudiée.

#### 3-3-1- Les comportements de la personnalité antisociale selon PDQ-4

Tableau montrant les items de la personnalité antisociale du PDQ-4 et le nombre de personnes enquêtées ayant affirmées VRAI à la manière dont elles ont eu tendance à ressentir les choses, à penser et à agir durant ces dernières années.

Items	N= effectif	% fréquence
1- J'ai eu des problèmes avec la loi à plusieurs reprises (ou j'en aurais eu si j'avais été pris(e)).	24	92,31

2- Je me bagarre beaucoup physiquement	26	100
3- J'ai de la peine à payer mes factures parce que je ne reste jamais bien longtemps dans le même emploi.	16	61,54
4- Je fais beaucoup de choses sans penser aux conséquences.	26	100
5- Mentir m'est facile et je le fais souvent	26	100
6- J'aime faire des choses risquées.	26	100
7- Tant que j'obtiens ce que je veux, il m'est égal que les autres en souffrent.	26	100
8- Lorsque j'étais enfant (avant l'âge de 15 ans),		
8a. J'étais considéré(e) comme une brute.	20	76,92
8b. J'ai souvent déclenché des bagarres avec les autres enfants.	19	73,08
8c. J'ai utilisé une arme dans mes bagarres.	19	73,08
8d. J'ai volé ou agressé des gens.	26	100
8e. J'ai été physiquement cruel(le) avec d'autres gens.	19	73,08
8f. J'ai été physiquement cruel(le) avec des animaux.	20	76,92
8g. J'ai forcé quelqu'un à avoir des rapports sexuels avec moi.	21	80,77
8h. J'ai beaucoup menti.	26	100
8i. J'ai découché sans la permission de mes parents	24	92,31
8j. J'ai dérobé des choses aux autres.	23	88,46
8k. J'ai allumé des incendies.	10	41,67
8l. J'ai cassé des fenêtres ou détruit la propriété d'autrui.	18	69,23
8m. Je me suis plus d'une fois enfui(e) de la maison en pleine nuit.	24	92,31
8n. J'ai commencé à beaucoup manquer l'école avant l'âge de 13 ans.	20	76,92
8o. Je me suis introduit(e) par effraction dans la maison, le bâtiment ou la voiture de quelqu'un.	16	61,54

### 3-3-2- Les comportements de la personnalité narcissique selon PDQ-4

Tableau montrant les items de la personnalité narcissique du PDQ-4 et le nombre de personnes enquêtées ayant affirmées VRAI à la manière dont elles ont eu tendance à ressentir les choses, à penser et à agir durant ces dernières années.

Items	N= effectif	% fréquence
9- J'ai accompli beaucoup plus de choses que ce que les autres me reconnaissent.	26	100
10- Je me surprends souvent à penser à la personne importante que je suis ou que je vais devenir un jour	26	100
11- Seules certaines personnes tout à fait spéciales sont capables de m'apprécier et de me comprendre	26	100
12- J'ai un immense besoin que les autres gens me remarquent et me fassent des compliments.	26	100
13- J'attends des autres qu'ils m'accordent des faveurs, quand bien même il n'est pas dans mes habitudes de leur en consentir	26	100
14- Il y a des gens qui pensent que je profite des autres	26	100
15- Les autres se sont souvent plaints que je ne remarquais pas qu'ils étaient bouleversés	26	100
16- Certaines personnes sont jalouses de moi.	26	100
17- Les autres pensent que je suis prétentieux (se).	26	100

### 3-3-3- Les comportements de la personnalité borderline selon PDQ-4

Tableau montrant les items de la personnalité borderline du PDQ-4 et le nombre de personnes enquêtées ayant affirmées VRAI à la manière dont elles ont eu tendance à ressentir les choses, à penser et à agir durant ces dernières années.

Items	N= effectif	% fréquence
18- Je ferais n'importe quoi pour éviter que ceux qui me sont chers ne me quittent.	26	100
19- J'aime ou je déteste quelqu'un, il n'y a pas de milieu pour moi.	26	100

20- Je me demande souvent qui je suis réellement	14	53,85
21- J'ai essayé de me blesser ou de me tuer	10	41,67
22- je suis une personne dont l'humeur est très changeante.	24	92,31
23- Il me semble que ma vie est sans intérêt et n'a aucun sens	10	41,67
24- J'ai de la peine à contrôler ma colère ou mes sautes d'humeur.	24	92,31
25- Quand je suis stressé(e), il m'arrive de devenir « parano » ou même de perdre conscience.	24	92,31
26- J'ai fait, de manière impulsive, des choses (comme celles indiquées ci-dessous) qui pourraient me créer des problèmes. Veuillez indiquer celles qui s'appliquent à vous :		
27- Dépenser plus d'argent que -je n'en ai.	26	100
28- Avoir des rapports sexuels avec des gens que je connais à peine.	24	92,31
29- Boire trop.	26	100
30- Prendre des drogues.	22	84,61
31- Manger de façon boulimique	20	76,92
32- Conduire imprudemment.	20	76,92

### 3-3-4- Les comportements de la personnalité paranoïaque selon PDQ-4

Tableau montrant les items de la personnalité paranoïaque du PDQ-4 et le nombre de personnes enquêtées ayant affirmées VRAI à la manière dont elles ont eu tendance à ressentir les choses, à penser et à agir durant ces dernières années.

Items	N= effectif	% fréquence
33- Je sais que, si je les laisse faire, les gens vont profiter de moi ou chercher à me tromper	26	100
34- Je me demande souvent si les gens que je connais sont dignes de confiance.	26	100
35- Les autres vont utiliser ce que je dis contre moi.	26	100

36- Je suis très attentif (ve) à déterminer la signification réelle de ce que les gens disent	26	100
37- Je n'oublie pas et je ne pardonne jamais à ceux qui m'ont fait du mal.	24	92,31
38- Je ne perds pas mon temps à répliquer aux gens qui m'insultent.	20	76,92
39- Je me demande souvent si ma femme (mari, ami(e)) m'a trompé(e).	26	100

Ainsi, l'analyse du profil psychologique de nos enquêtés à montrer à travers des tableaux que la majorité des personnes qui s'adonne à ces pratiques ont des personnalités particulières. Ce sont des narcissiques, des paranoïaques, des antisociaux, des personnes à la personnalité borderline. En psychologie, ces types de comportement sont des comportements à problème et peuvent justifier les actions par ces personnes.

### **3-4- Analyse et interprétation**

Le narcissisme, la paranoïa, les comportements antisociaux et la personnalité borderline font partie des troubles de la personnalité. Les personnes atteintes de ces pathologies ont une vie familiale compliquée ; ce sont dans la plupart des cas, des inadaptés sociaux dont l'intégration sociale et les relations humaines sont complexes (Cristina Ababei, Thierry Trémine ; 2011). Par ailleurs, en témoigne dans notre travail, l'item 2, 4, 7, 8a, 9, 10, 11, 16, 27, 40, 41 où 100% des enquêtés énoncent qu'ils se bagarrent beaucoup et ne pensent pas aux conséquences de leurs actes et qu'ils sont indifférents face aux souffrances qu'ils causent. Aussi, ils affirment qu'ils ont déjà volé ou agressé, qu'ils ont accompli des prouesses lesquelles doivent être reconnus et remarqués par les autres et pensent qu'ils sont des personnes importantes. Par ailleurs, cette estime de soi les conduit à penser que les autres les jalourent pour ce qu'ils sont ou ont, ils sont dépensiers, addicts à l'alcool et prennent la drogue.

Ces attitudes pourraient expliquer les stratégies communicationnelles qu'ils établissent pour gruger leurs victimes puisque 100% énoncent qu'ils ont déjà volé et qu'ils sont indifférents face au mal qu'ils font. Leur but étant d'obtenir ce qu'ils désirent, ils ne lésinent pas sur les moyens pour l'atteindre. Le fait d'être dépourvu d'empathie vis-à-vis des autres est un facteur clé des actes qu'ils posent. Appelé l'effacement de l'autre par Mario De Vincenzo (2017), le manque d'empathie est décrit par ce dernier comme une impossibilité pour ces personnes atteintes de ces pathologies d'avoir de l'affection pour les autres laquelle est une manière narcissique en soi qui peut conduire le malade à voir l'autre comme un objet dépourvu de sens, de conscience et de sentiment (P49 ; 2017).

Cette analyse du profil du cyber criminel met en évidence des attitudes clés liées à ces personnes dont le manque d'empathie vis-à-vis d'autrui. Etant une étude impliquant deux champs disciplinaires qui sont la psychologie et la communication, après l'analyse psychologique, cette étude nous a conduit inlassablement vers l'apport communicationnel qui a consisté à faire appel à deux (02) types de communication qui sont la communication persuasive et la communication engageante. Le processus de changement de comportement implique plusieurs facteurs dont la personnalité et l'environnement social des cibles auxquelles nous souhaiterions apporter une aide ; ceci dans le but de choisir les messages et les canaux adéquats pour les atteindre.

### - **Communication persuasive**

Le choix de la communication persuasive est lié à deux éléments. Le premier est lié à l'actualité du cyber arnaque en Côte d'Ivoire. En effet, c'est une activité qui est en plein essor surtout dans la ville d'Abidjan. Malgré les campagnes d'informations et de sensibilisation, les mesures juridiques prises, l'engouement d'une certaine frange de la population à ce banditisme ne diminue réellement pas ; au contraire les auteurs usent de plus en plus de stratégies encore plus peaufinées pour tromper la vigilance de certaines personnes. Le deuxième élément est la personnalité de ces cyber arnaqueurs qui dans la majorité des cas sont des personnes dépourvues de tout sentiment surtout lorsqu'il s'agit de poser des actes pour leur bien-être. Par rapport à cette triste réalité il est important d'utiliser de tactiques pour pouvoir les convaincre. La communication persuasive consiste à établir une relation de confiance et convaincre la cible afin que cette dernière adhère à une entité. Pour ce faire, il est important de cerner l'environnement et la personnalité de la cible afin que dans la communication, cette dernière voit en son interlocuteur son reflet. Cette manière de procéder amènera la cible à être plus ouverte et à mieux exprimer ses sentiments. Dans la phase pratique, une fois que la relation de confiance est établie, le processus de changement peut être lancé car il s'agit maintenant de jouer sur les sentiments en les informant sur la réalité des actes qu'ils posent. Il s'agit :

- ✓ Des conséquences de leurs actions sur leurs victimes ; comme par exemple le fait de détruire des vies ;
- ✓ Du fait que cet argent ne leur profite pas à long terme ;
- ✓ Des risques juridiques qu'ils en courent ;
- ✓ Du fait que ce n'est pas un métier qui pourrait leur permettre de subvenir à long terme à leur besoin et à ceux de leurs familles ;
- ✓ Des dispositifs mis en place par les pays occidentaux dans le but de les traquer ;

Il s'agit aussi, de booster ces personnes en mettant en évidence leur intelligence et leur capacité de persuasion qui pourraient les faire prospérer s'ils s'adonnaient à des activités légales.

Avec la confiance établie et la considération que leur interlocuteur a à leur égard, ces informations pourraient amener ces cybers arnaqueurs à prendre conscience et à réaliser que leurs comportements ne soient pas du tout acceptés par la population en générale.

### - **Communication engageante**

Des auteurs comme Didier Courbet, Marie-Pierre Fourquet-Courbet, Françoise Bernard et Robert-Vincent Joule (2013) et autres énoncent que la communication persuasive a du mal à provoquer un changement comportemental véritable et donc serait limité et de ce fait, il serait important de se servir de la communication engageante. Loin de nous mêler de ces affirmations, il est important de signifier que le choix de la communication engageante dans ce travail résulte du fait qu'une fois que la prise de conscience est réelle et que le changement de comportement est accepté et adopté par les cibles avec la communication persuasive, il faut les impliquer en faisant d'eux des pairs éducateurs qui participent à leur tour au changement.

En effet, permettre à ces personnes qui souffrent de pathologies lesquelles mettent en mal dans la plupart des cas leur estime de soi, de s'impliquer dans des actions de bienséance serait judicieux. Amener d'autres cybers arnaqueurs à avoir de nouveaux comportements comme eux fait d'eux dorénavant des exemples et pourrait les amener à demeurer dans le bon comportement. Par ailleurs, le

fait que la population les voit avec des attitudes saines pourraient les amener à changer de perception vis-à-vis d'elles et à les apprécier avec leurs nouvelles valeurs. Ces appréciations, la reconnaissance de leurs efforts, ces compliments et autres attitudes positives à leurs égards augmenteront leur estime de soi et améliorera leur bien-être.

### **Conclusion**

L'objectif de cette recherche est de connaître les méthodes opératoires des cybercriminels et leur profil psychologique afin de trouver des stratégies communicationnelles pour remédier à ce fléau. Pour cela, il a fallu que nous fassions une analyse de la littérature des documents et travaux qui ont abordé cette thématique couplée de la stratégie empirique afin de mieux cerner la problématique.

L'aspect théorique adopté dans cette recherche, apporte non seulement un nouveau regard sur la personnalité des cyber arnaqueurs majoritairement dominée par l'absence d'empathie qui se retrouve dans les personnalités narcissique, antisocial, borderline et paranoïaque et aussi le fonctionnement global de ces personnes mais aussi de cerner les stratégies dont ils usent pour tromper la vigilance de leurs victimes.

Aussi avons-nous montré que les conduites du cyber arnaqueur en termes de choix et de la méthode de séduction pour mettre en confiance sa victime dépendent de son profil psychologique

Il ressort de notre étude que :

- la majorité des cyber-arnaqueurs (88,46%) sont des hommes dont les âges sont compris entre 15 et 44 ans et tous ayant un niveau scolaire acceptable
- La totalité des cyber-arnaqueurs sont des personnes ayant des comportements antisociaux et donc, ont des difficultés à s'adapter socialement. Ce sont des personnes qui souffrent d'une estime de soi très bas. Ainsi nous pouvons dire que les cyber-arnaqueurs sont des personnes qui souffrent psychologiquement et ont des troubles de comportement nécessitant une injection thérapeutique pour reconvertir leur talent en des fins utiles afin de les réinsérer socialement
- Et pour ce faire, il faut une imbrication de méthodes s'appuyant sur les psychothérapies et des approches communicationnelles qui mises sur les profils de ces personnes pour asseoir une thérapie conséquente.

Au vu de ces résultats, une étude plus élargie serait souhaitable pour permettre de mieux cerner les facteurs environnementaux car lors de cette étude, nous avons compris que les cyber-arnaqueur choisissent leurs victimes en tenant compte de critères comme par exemple le gain au jeu de hasard et la facilité de gagner sa vie.

### **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Cristina Ababei, Thierry Trémone John Libbey Eurotext (2011), les troubles graves de la personnalité : « gravité » psychiatrique, juridique ou sociale ? | « L'information psychiatrique » 2011/6 Volume 87 | pages 505 à 511.

Didier Courbet, Marie-Pierre Fourquet-Courbet, Françoise Bernard et Robert-Vincent Joule (2013) Communication persuasive et communication engageante pour la santé Favoriser des comportements sains avec les medias, Internet et les serious games, HAL Id: sic 01076750

[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic/01076750.](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic/01076750)

Eugène Kaspersky (2008) Défis de la cybercriminalité Dans [Sécurité globale 2008/4 \(N° 6\)](#), page

Hyler, S. E. (1994). Personality Diagnostic Questionnaire-4 (PDQ-4). New York: New York State Psychiatric Institute.

*Mario De Vincenzo* (2017) L'Effacement de l'autre ou le manque d'empathie ; L'Esprit du temps, « Corps & Psychisme », 2017, 2, N° 4 | pages 43 à 57.

Le dictionnaire de poche Larousse (2020), 1095 pages, Paris, France.

Romain Boos (2016), La lutte contre la cybercriminalité au regard de l'action des États, sur <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01470150/document>.

Yacin Ciyow (2021), En Côte d'Ivoire, les cyber-arnaqueurs se réinventent au gré des nouvelles technologies, sur [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/11/en-cote-d-ivoire-les-cyber-arnaqueurs-se-reinventent-au-gre-des-nouvelles-technologies\\_6015132\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/11/en-cote-d-ivoire-les-cyber-arnaqueurs-se-reinventent-au-gre-des-nouvelles-technologies_6015132_3212.html)

## FAIBLE ATTACHEMENT SOCIAL ET PASSAGE À L'ACTE CHEZ DES ADOLESCENTS DITS "MICROBES" À ABIDJAN

*Dr. Ballo Yacouba<sup>13</sup> et Dr. Coulibaly Donatehe<sup>14</sup>*

**RÉSUMÉ** - Le phénomène dit "des microbes" à Abidjan ne passe pas inaperçu, en raison de la précocité des jeunes qui y sont impliqués, de leur nuisance criminelle et du mode opératoire utilisé. Faisant l'objet de nombreuses inquiétudes, cette forme de délinquance a toujours cours, en dépit des moyens mis en œuvre pour la réguler. Cette étude a pour objectif de connaître les facteurs qui expliquent le passage à l'acte chez ces jeunes délinquants. Elle s'appuie sur la théorie de la régulation sociale et personnelle de Leblanc (1997). L'administration du questionnaire auprès d'adolescents dits "microbes" et "ex-microbes" s'est avérée nécessaire. L'analyse statistique nous a permis de quantifier et de présenter les données recueillies sous forme de tableaux de fréquence. Les résultats de l'étude indiquent qu'il existe un lien entre le faible attachement aux instances de socialisation (famille, école, pairs prosociaux, communauté) et le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes".

**MOTS-CLÉS** – attachement social, instances de socialisation, passage à l'acte, adolescents, "microbes", Abidjan.

**ENGLISH TITLE - Weak social attachment and acting out among teenagers called "microbes" in Abidjan**

**SUMMARY** - The so-called "microbes" phenomenon in Abidjan does not go unnoticed, due to the precocity of the young people involved, their modus operandi and their criminal nuisance. The subject of many concerns, this form of delinquency is still going on, despite the means implemented to regulate it. The objective of this study is to find out the explanatory factors for the passage to the act in these young delinquents. It is based on the theory of social and personal regulation of Leblanc (1997). It was necessary to administer the questionnaire to adolescents known as "microbes" and "ex-microbes". The statistical analysis allowed us to quantify and present the data collected (quality of the family bond, opinions about school, type of attendance) in the form of frequency tables. The results of the study indicate that there is a link between weak attachment to the traditional instances of socialization (family, school, pro-social peers, community) and the passage to the act in adolescents known as "microbes".

**KEY WORDS** – social attachment, instances of socialization, acting out, adolescents; "microbes".

### 1. Introduction et problématique

La décennie 2010-2020 a vu l'éclosion d'une délinquance juvénile assez particulière à Abidjan, capitale économique ivoirienne. Il s'agit en effet, du phénomène de gang connu en Côte d'Ivoire sous le nom de "microbes". Le point de départ de ce phénomène se situe au lendemain de la crise postélectorale de 2011 et depuis lors, il attire l'attention du fait de son caractère répétitif et permanent sur la durée (Kouamé, 2017). Les réponses institutionnelles proposées par les pouvoirs publics face à ce phénomène, sont essentiellement policières et répressives, avec la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et dispositifs (les opérations « Epervier 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 »). Toutefois, loin de s'estomper, ce phénomène tend plutôt à s'enraciner, car on constate une tendance au renforcement,

<sup>13</sup> Maître-assistant en Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny, yballo@hotmail.com

<sup>14</sup> UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny, cdonatehe@gmail.com

aussi bien dans l'espace que dans le temps (Akadjé, Gaulithy et Sahi, 2018). Si l'avènement de ce phénomène à Abidjan, suscite autant d'intérêts, c'est parce qu'il fait énormément de victimes et est commis par des adolescents. Face à ce constat, les instances de socialisation sont souvent pointées du doigt comme étant responsables du basculement de ces jeunes dans la délinquance. Sur la base de ce qui précède, les questions suivantes sont formulées : qu'est-ce qui caractérise le phénomène des bandes d'adolescents dit microbes ? Quel est le lien entre le faible attachement aux instances de socialisation et le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" ? L'objectif de cet article est d'investiguer sur les facteurs du passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" à Abidjan, en dépit des moyens de lutte mis en œuvre.

Dans les lignes qui suivent, après la présentation du contexte théorique, les considérations méthodologiques sont mises en relief. Puis, les résultats obtenus sont présentés, suivis de quelques pistes de recherches futures que le sujet suscite.

## **2. Contexte théorique**

### **2.1 Définition des concepts**

L'expression "*microbes*" fait référence à des jeunes délinquants qui évoluent en bandes plus ou moins étouffées et qui sévissent dans des quartiers d'Abidjan, principalement à l'aide d'armes blanches.

Le *passage à l'acte* désigne l'ensemble des comportements délictueux des jeunes dits "microbes". Il s'agit notamment des vols à main armée, et d'agressions physiques violentes.

L'*attachement social* renvoie aux liens que le jeune entretient avec les cadres traditionnels de socialisation que sont la famille, l'institution scolaire, la communauté et le groupe de pairs.

### **2.2 Recension des écrits**

Cette recension des écrits scientifiques aborde les principaux facteurs explicatifs du phénomène dit "microbes" à Abidjan.

Dans l'explication de la délinquance des gangs d'adolescents dits "microbes", de nombreuses variables explicatives ont été mises en évidence. Ainsi, Crizoa (2019) dans son étude réalisée dans la ville d'Abidjan sur 63 personnes, analyse les causes du phénomène pour mieux le comprendre et l'expliquer. L'auteur montre que le phénomène dit "microbes" est une réalité prégnante de l'activité criminelle à Abidjan. Les résultats de ses travaux révèlent que les difficultés économiques et sociales sont essentiellement, à l'origine de l'exclusion de nombreux jeunes. De ce fait pour l'auteur, cette délinquance apparaît alors comme une révolte sociale pour ces personnes vulnérables vis-à-vis de leur exclusion de la société.

Abondant dans le même sens, Bah et Niamké (2016) concluent sur la base d'entretiens individuels (avec 11 individus dont 5 enfants soldats ayant combattu ou collaboré avec le commando invisible), que l'émergence du phénomène dit "microbes" à Abidjan s'explique par l'exclusion d'enfants soldats reversés à la vie civile. Pour y parvenir, il leur a fallu décrire le contexte sociohistorique de l'éclosion du phénomène à Abidjan dans un premier temps et présenter cette forme de délinquance comme une stratégie d'insertion sociale des enfants soldats dans un second temps. L'objectif de leur recherche est d'analyser les facteurs explicatifs de l'émergence de cette nouvelle forme de violence urbaine.

Dans cette même logique, Kouma (2019), dans son étude dont l'objectif est de comprendre le sens et les enjeux de cette délinquance, soutient que ce phénomène relève des conflictualités sociales (précarités, fragilités et vulnérabilités). Face à ce phénomène nouveau et complexe, il préconise un regard longitudinal et transversal à la fois interdisciplinaire et prospectif.

Koffi-Djah (2017) analyse les modes de fonctionnement et les enjeux d'une nouvelle forme de culture de la rue que véhicule le phénomène des enfants dits "microbes" dans la commune d'Abobo. Son étude qualitative de type compréhensif est basée sur des entretiens individuels et de groupe, menée

sur une population de référence de 100 enquêtés. Les résultats de l'étude suggèrent que s'agissant des modes, la dynamique du groupe, les normes adaptées et la codification de la structure hiérarchique renforcent la prolifération de cette culture. Les enjeux sont liés à la quête de reconnaissance sociale, à la solidarité, à la protection et à un nouveau modèle de réussite sociale. L'auteure estime que, cette culture justifie l'émergence du pouvoir des "microbes", faiblement dotés en capital culturel et économique.

Dans une autre perspective, Akadjé, Gaulithy et Sahi (2018) ont effectué une étude portant sur 85 habitants des différentes communes concernées par le phénomène, en vue de percevoir le sentiment d'insécurité qu'ils ressentent. Le but de leur étude est de déterminer les actes criminels perpétrés par les "microbes", à travers le diagnostic de l'insécurité, et de montrer comment le phénomène est vécu par les populations. Les conclusions de leurs travaux ont mis en évidence le fait que les multiples agressions des "microbes", à la fois violentes et récurrentes, ont conduit à de nombreux blessés, voire des décès. En outre, pour ces auteurs, ces agressions concourent à l'instauration d'un sentiment d'insécurité au sein des populations.

Coulibaly (2020), dans une étude étiologique, réalisée aussi bien en milieu fermé, qu'en milieu ouvert sur les adolescents dits "microbes" montre que la précarité socioéconomique dans laquelle évolue de nombreux jeunes, favorise la persistance de ce phénomène à Abidjan. L'auteur ajoute par ailleurs que, cette délinquance engendre de nombreuses conséquences et entretient par la même occasion le sentiment de peur chez les populations. Il préconise d'améliorer les conditions socioéconomiques des familles défavorisées.

En outre, Zady, Sadia et Agbadou (2019) ont travaillé sur le rôle de la famille dans la persistance du phénomène des bandes délinquantes constitué d'adolescents appelés "microbes". Portant sur un échantillon de 75 individus, dans la commune d'Abobo, les résultats de l'étude établissent la responsabilité de la famille dans la compréhension du trouble de comportements. Cette responsabilité se situe pour ces auteurs au niveau de la structure et de la dynamique relationnelle, de la pratique éducative parentale et enfin, de la réaction parentale face aux comportements desdits enfants. Face à ces éléments constitutifs de la responsabilité familiale, ils suggèrent d'apporter de l'aide aux parents dans l'exercice de la fonction de père et de mère.

La crise des cadres traditionnels d'éducation (écoles, famille, communauté) est également mise en relief dans le rapport réalisé par Interpeace et Indigo Côte d'Ivoire (2017). L'objectif de l'étude consiste, à analyser la construction des "gbonhis" d'adolescents et de jeunes dits "microbes", dans la commune d'Abobo, sur une période de 9 mois en 2015-2016. Le rapport mentionne que face aux défaillances de ces cadres d'éducation, les jeunes en quête de valorisation et de protection rejoignent des groupes violents enracinés dans la rue.

La question de l'éducation est également abordée par Ozoukou (2019). L'auteur fait une analyse du phénomène des "enfants microbes" au prisme de la crise des valeurs éducatives. Après l'état des lieux de l'éducation en lien avec les différentes crises socio-politiques et militaires, il lie le phénomène à l'érosion des valeurs éducatives. Il recommande une éducation artistique pour restaurer les valeurs éducatives perverties.

### **2.3 Synthèse des écrits**

Les écrits convoqués dans le cadre cette recherche s'inscrivent de façon particulière dans une approche causale du phénomène dit "microbes" à Abidjan. Ainsi, on évoque les difficultés économiques et sociales (Crizoa, 2019 ; Coulibaly, 2020), l'exclusion des enfants soldats dans le processus de réinsertion des combattants (Bah et Niamké, 2016), Dans d'autres études, l'accent est mis sur des facteurs comme l'environnement social et urbain, la crise des cadres traditionnels de socialisation des jeunes et l'inadaptation des réponses collectives (Interpeace, Indigo Côte d'Ivoire, 2017). La responsabilité de la famille (Zady, Sadia et Agbadou, 2019), la crise des valeurs éducatives (Ozoukou,

2019), les conflictualités sociales (Kouma, 2019) et le sentiment d'insécurité face à ce phénomène (Akadjé, Gaulithy et Sahi, 2018) sont également évoqués.

Au-delà des réponses apportées aux nombreux questionnements, Ces recherches mettent surtout en évidence la complexité du phénomène, d'où la difficulté de l'enrayer. Ces explications sont certes pertinentes, car il s'agit de recherches empiriques. Toutefois, notre enquête nous conduit à envisager le faible attachement social comme variable explicative.

## 2.4 Objectifs de l'étude

En termes d'objectifs, l'étude se propose :

- d'identifier les traits caractéristiques des bandes délinquantes de "microbes" ;
- de relever le lien entre le faible attachement aux structures sociales et le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" ;
- de présenter des solutions pour améliorer la politique mise en place dans la lutte contre le phénomène étudié.

## 3. Méthodologie

### 3.1 Sujets

Ce travail de recherche a été mené à la fois en milieu fermé (Le COM<sup>15</sup>) et ouvert (la commune d'Abobo et celle de Yopougon). Le choix du COM, repose sur le fait qu'il accueille de nombreux mineurs délinquants et parmi ces derniers, figurent des adolescents dits "microbes". La commune d'Abobo est la zone de l'espace urbain abidjanais où la délinquance des gangs de "microbes" est bien structurée et implantée. C'est la raison qui explique le choix de cette commune comme terrain d'étude. La commune de Yopougon, comme celle d'Abobo, a concentré une bonne partie de la violence politique et militaire pendant les années de crise en Côte d'Ivoire. C'est aussi une zone où le phénomène dit "microbes" s'est le mieux enraciné.

La population d'enquête est constituée d'adolescents dits "microbes" Cette étude repose sur un échantillon de quatre-vingt-seize (96) individus (Soixante-dix (70) adolescents dits "microbes" poursuivant l'activité délinquante et vingt-six (26) adolescents "ex-microbes" ne poursuivant plus l'activité délinquante). Deux (02) techniques d'échantillonnage non probabilistes ont permis de constituer cet échantillon. En ce qui concerne les adolescents délinquants rencontrés en milieu ouvert, nous avons eu recours au « *tri-expertisé* » (Angers, 1992) qui consiste à l'intervention de « *spécialistes* » pour avoir accès à la population désirée. Quant aux adolescents dits "microbes" rencontrés en milieu fermé, c'est la technique d'échantillonnage par choix raisonné qui a été privilégiée. Ces jeunes délinquants ont été en effet, sélectionnés à partir de l'analyse de leur dossier faisant mention de leurs infractions et après un entretien.

Les jeunes délinquants dits "microbes" qui ont pris part à notre étude, ont un âge compris entre dix (10) ans et dix-huit (18) ans et sont tous de sexe masculin. Leur niveau d'instruction est relativement bas (niveau primaire ou analphabète). Ils proviennent majoritairement de familles à faibles revenus où certains besoins primaires notamment se nourrir, se soigner, se loger décentement, etc. sont difficilement comblés.

### 3.2 Instrumentation

Dans cette étude, nous avons eu recours à l'étude documentaire. Cette technique nous a permis d'observer de façon indirecte le phénomène. Un questionnaire a été adressé aux adolescents dans cette recherche pour appréhender leurs opinions vis-à-vis des instances traditionnelles de socialisation que

---

<sup>15</sup> Centre d'Observation des Mineurs, situé dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) dans la commune de Yopougon.

sont la famille, l'école et le groupe de pairs. Le test de Stein<sup>16</sup> a permis d'apprécier le profil psychologique des jeunes délinquants dits "microbes" et de mettre en évidence les facteurs internes susceptibles de rendre compte du passage à l'acte.

### **3.3 Déroulement**

L'enquête de terrain a duré 1 an et 10 mois (de mars 2019 à décembre 2020). Elle s'est effectuée dans les communes de Yopougon et d'Abobo, et au COM. Les échanges ont eu lieu en milieu ouvert dans des endroits aménagés pour la circonstance, aux domiciles des enquêtés ou encore sur le lieu du travail (pour les adolescents ne poursuivant plus l'activité délinquante). En milieu fermé, les échanges se sont déroulés dans les locaux des éducateurs sociaux.

### **3.4 Méthode d'analyse des données**

Les données recueillies ont nécessité une analyse qualitative et une analyse quantitative. Dans cette étude, nous cherchons à comprendre le phénomène selon la perspective des acteurs. La méthode qualitative privilégie les points de vue des sujets. Elle accorde une place de choix aux interprétations que les sujets donnent des événements qu'ils vivent, à l'intuition et à l'expérience vécue. Dans ce processus d'exploitation des données, après la classification des données brutes recueillies, il a été question, dans un premier temps, d'identifier les interrelations entre le corpus d'informations recueillies et la réalité empirique observée par un recoupement des données afin d'en déduire des significations objectives. Dans un second temps, il a été établi une comparaison structurée entre cette situation réelle et le cadre théorique de référence.

L'analyse quantitative ou statistique nous permet de quantifier et de présenter les données recueillies sous forme de tableaux de fréquence. Dans cette étude, les logiciels Sphinx Plus<sup>2</sup> et Excel ont permis d'avoir les proportions au niveau de toutes les modalités et d'en faire des représentations.

### **3.5 Considérations éthiques**

Les règles éthiques ont été respectées lors de la réalisation de cette étude. Les échanges avec les adolescents ont nécessité l'accord préalable de leurs parents ou tuteurs légaux. Les supports audio sont utilisés uniquement à des fins de recherche et aucune diffusion publique n'est envisagée.

La confidentialité des échanges et le respect de l'anonymat des enquêtés a été observée.

## **4. Résultats**

Les résultats sont structurés autour de deux (02) points : 4.1 : traits caractéristiques des bandes d'adolescents dits "microbes" ; 4.2 : Faible attachement aux structures sociales et passage à l'acte.

### **4.1 Traits caractéristiques des bandes de "microbes"**

Les traits caractéristiques des bandes de "microbes" permettent non seulement de les identifier, mais aussi de montrer leur spécificité.

#### **4.1.1 Phénomène particulièrement violent**

Le phénomène des adolescents dits "microbes" marque les esprits à Abidjan, à cause de la gravité de leurs agressions d'une extrême violence perpétrées à l'encontre des populations. Symbole de virilité, la violence est utilisée par ces jeunes délinquants pour se faire valoir et susciter le respect auprès des pairs.

---

<sup>16</sup> Le test de Stein est une technique de phrases à compléter. Il est considéré comme une technique projective rapide parce que faisant appel à une réponse immédiate, plutôt émotionnelle. Ce test permet d'obtenir des données concernant les émotions difficiles à exprimer (angoisses, rêves, besoins, désirs), les expériences relationnelles, l'image de soi et d'autrui, la dimension temporelle de l'identité. Ce test a été utilisé de nombreuses fois par Koudou (1989, 1993a, 1993b, 1996) dans le cadre de la délinquance de l'adolescent africain et particulièrement, de l'adolescent ivoirien. Le test comporte à la base cinquante (50) phrases et son avantage, c'est qu'il peut être construit selon le problème que l'on désire étudier, sur mesure (Anzieu et Chabert, 1992).

En outre, ces actes de violence génèrent des traumatismes physiques et psychologiques chez de nombreuses victimes et causent surtout dans bien des cas la mort. Ces actes sont parfois relayés dans la presse en ligne.

Ce phénomène de délinquance juvénile en bande, crée et entretient chez bon nombre de citoyens, peur et sentiment d'insécurité.

#### 4.1.2 Taille des bandes de “microbes”

L'une des caractéristiques des bandes de “microbes”, c'est le nombre important d'adolescents qui composent ces groupes. Cette caractéristique est un élément qui permet de les identifier.

**Tableau 1** : Estimation du nombre d'individus par groupe selon les adolescents dits “microbes”

Nombre d'individus par groupe	Effectifs des adolescents dits “microbes”	%
Entre 20 et 30	12	17,1
Entre 30 et 40	34	48,6
Entre 40 et 50	21	30
Plus de 50	03	4,3
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100</b>

**Source** : Résultats de l'enquête, 2020

Plusieurs raisons expliquent que ces groupes évoluent en si grand nombre. D'abord, la probabilité d'être appréhendé est réduite et l'identification de chaque membre devient difficile, car les effectifs de ces bandes rendent presque impossible la reconnaissance de chaque individu. Le fait d'agir en grand nombre assure à leurs attaques des conséquences plus agréables, notamment la rapidité dans l'exécution des agressions et le repli organisé du groupe, ce qui ne facilite pas l'intervention des forces de l'ordre qui arrivent bien souvent après les faits. En outre, ces groupes évoluent en grand nombre pour se défendre contre d'éventuelles arrestations que tenteraient d'effectuer les populations.

Enfin, le nombre élevé des groupes répond à un « *déficit physique* ». En effet, vu qu'il s'agit d'adolescents, donc généralement de personnes qui n'ont pas encore atteint la maturité physique ou la corpulence nécessaire pour ne serait-ce qu'intimider une victime potentielle, ils se mettent à plusieurs pour combler cette « *défaillance* ».

#### 4.1.3 Pratiques mystiques dans les bandes de “microbes”

Les pratiques mystiques sont des pratiques courantes dans l'univers des bandes délinquantes de “microbes”. Ces jeunes délinquants s'adonnent, en effet, à certaines pratiques occultes telles que le fétichisme, le maraboutage et toutes autres formes de magie noire dans le but de se protéger. A en croire certains de ces jeunes délinquants, ces moyens surnaturels leur permettent de se prémunir du danger. Par exemple, le recours à ces pratiques leur apporterait protection contre les armes à feu et les armes blanches.

Ainsi, ces pratiques occupent une place de choix dans les habitudes de ces jeunes puisqu'ils y accordent un intérêt particulier. Conscients des risques encourus sur le terrain lors de leurs opérations, ces jeunes s'approvisionnent fortement en gris-gris, sortilèges et talismans en tout genre (bagues, amulettes, ceintures magiques, colliers de protection, etc.). Les propos ci-après de certains enquêtés illustrent cet état de fait :

« *Nous tous on a médicaments, c'est ça qui nous protège quand c'est chaud. Quand tu as médicament la chance te suis partout* » (Fouss, 15 ans).

« *Je suis protégé et rien ne peut m'arriver. J'ai ma bague qui me prévient quand le coin doit se gâter. Quand ça serre mon doigt, c'est que le danger n'est pas loin et donc par rapport à ça je sais comment faire pour éviter que quelque chose m'arrive* » (T.L, 18 ans).

Cet engouement pour les pratiques mystiques tient au contexte socioculturel africain où la croyance en des objets, amulettes, gris-gris et autres est perçue socialement comme quelque chose de naturel. Mais plus encore, cet engouement trouve son explication dans la récente crise postélectorale ivoirienne. Lors de cette crise, des personnes notamment des combattants prétendaient être invulnérables, voire immortels grâce aux pouvoirs que leur confèrent leurs amulettes. Cette situation semble avoir marqué les esprits chez les adolescents dits “microbes” qui n'hésitent pas pour certains à effectuer des voyages dans des villes de l'intérieur du pays ou même au-delà des frontières pour s'en procurer. De plus, ces jeunes délinquants s'attachent aussi les services des « *spécialistes* » en la matière, à savoir marabouts et autres charlatans, qui leur conseillent quelques fois des sacrifices d'animaux de tout genre ou encore des rituels de « *lavements* » pour garantir l'efficacité de leurs opérations. Des jeunes “microbes” estiment avoir eu la vie sauve grâce à la puissance de leurs objets mystiques. Selon certains enquêtés, ceux qui sont appréhendés ou tués sont ceux qui accordent peu ou pas d'importance aux gris-gris. A ce sujet, certains montrent fièrement des cicatrices corporelles comme preuve de leur prétendue invulnérabilité. Comme quoi sans leurs amulettes, ils seraient morts.

#### **4.1.4 Usage de substances psychoactives dans les bandes de “microbes”**

Il ressort de cette étude que la plupart des jeunes délinquants impliqués dans ce phénomène en bande agissent généralement sous l'effet de la drogue et/ou sous l'effet de l'alcool. Le cannabis est de loin la drogue la plus consommée par les jeunes dits “microbes” parce que facilement accessible. Le cannabis est une drogue qui est classée dans la catégorie des perturbateurs. Ce produit perturbe en effet le système nerveux central des individus qui le consomme. L'utilisateur du cannabis hallucine, il entend la couleur, il voit le son, il perd la notion du temps et de l'espace. A ce niveau, l'utilisateur est désorienté et capable de tout. A côté du cannabis, on retrouve des stimulants comme le crack, dérivé de la cocaïne dont l'effet est quasi-immédiat. L'utilisateur de ce produit à l'impression d'être tout puissant, il n'éprouve pas la peur, il est plutôt envahi d'un grand courage. En plus, il y a également des comprimés qu'on retrouve au marché noir qui sont beaucoup consommés par ces jeunes délinquants. De ce qui précède, la délinquance des gangs d'adolescents nommés “microbes” est liée à la consommation de drogue.

Ces jeunes délinquants consomment la drogue à dessein, car elle leur permet de vaincre la peur. C'est sans doute la raison pour laquelle, ils prennent d'énormes risques souvent au péril de leurs vies en défiant par exemple les forces de sécurité. Cela explique aussi les actes d'une violence inouïe, observés lors d'agressions imputées à ces jeunes. Les propos suivants des jeunes dits “microbes” rendent compte de cette situation :

« *Quand je prends ma dose de gban<sup>17</sup>, je n'ai plus peur de quelque chose, je vais sur terrain comme si y a rien* » (K.R, 16 ans).

« *Je prends mes six (06) vody<sup>18</sup> avant d'aller sur terrain et quand c'est comme ça je n'ai pas de sentiments pour l'homme. Si tu veux jouer tu vas rester dedans<sup>19</sup>* » (P.A, 17 ans).

En dehors des substances classiques, les jeunes dits “microbes” consomment d'autres substances supposées produire les mêmes effets que les premières citées. Il s'agit entre autres de la colle forte et du diluant dont l'aspiration du gaz permet de ressentir les effets des drogues connues.

<sup>17</sup> Ce terme désigne dans le jargon ivoirien (le Nouchi) drogue.

<sup>18</sup> Boisson fortement alcoolisée (18%) mixant à la fois des substances énergétiques et de la vodka.

<sup>19</sup> Cette expression signifie que la victime risque de mourir si elle ne se laisse pas faire.

Dans ce contexte, la drogue apparaît tel un facilitateur dans l'accomplissement et la réussite de leurs activités. Une fois la substance ingérée, le jeune n'éprouve généralement pas de compassion pour la victime à laquelle il inflige des souffrances. Les drogues agissent gravement et négativement sur le système nerveux notamment la zone frontale et le système limbique. Ces endroits sont responsables du comportement agressif et impulsif. L'alcool consommé à forte dose donne les mêmes résultats. L'usage de ces produits tend à mettre en veilleuse la force des contraintes internes et libère les tendances criminelles. Ainsi, les victimes ont peu de valeur aux yeux de ces jeunes délinquants, qui n'ont qu'un seul objectif, les déposséder par tous les moyens de leur argent et autres objets de valeur.

#### 4.2 Faible attachement social et passage à l'acte

Le faible attachement social apparaît dans cette étude comme un déterminant du passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" à Abidjan. Ce facteur prend en compte, le lien d'attachement à la famille (4.2.1), la perception de l'institution scolaire (4.2.2) et le type de fréquentation (4.2.3).

##### 4.2.1 Lien d'attachement familial

Il est question de déterminer comment le faible attachement à la famille contribue au passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" à Abidjan.

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence l'existence de relation entre le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" et le lien d'attachement à la famille. Ces données ont été recueillies à partir des réponses des jeunes délinquants et ex-délinquants.

**Tableau 2** : Répartition des adolescents dits "microbes" en fonction du lien d'attachement à la famille

	Ex-adolescents dits "microbes"		Adolescents dits "microbes"		Total	
	n	%	n	%	n	%
Adolescents fortement attachés à la famille	22	84.6	3	4.3	25	26
Adolescents faiblement attachés à la famille	4	15.4	67	95.7	71	74
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

Source : Résultats de l'enquête, 2020

Khi-deux très significatif (63,52) au seuil du point 0,05 pour 1 ddl. (3,84).  $1-p = >99,99\%$ . % de variance expliquée (V de Cramer) : 66,16%.

Il ressort de ce tableau que sur un effectif de soixante-dix (70) jeunes dits "microbes", soixante-sept (67) sont faiblement attachés à la famille, soit 95,7% et seulement trois (03), soit 4,3% ont des liens forts avec celle-ci. Tandis que sur vingt-six (26) jeunes non délinquants, vingt-deux (22) ont des liens forts avec la famille contre quatre (04) qui sont faiblement attachés aux valeurs familiales. Ainsi, il existe une relation entre le faible lien d'attachement à la famille et le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes". Par ailleurs, le V de Cramer montre que cette liaison entre ces deux variables est plutôt forte (environ 67%).

Le faible lien d'attachement à la famille se matérialise par la mauvaise relation avec les parents. Ceux-ci doivent veiller à l'épanouissement personnel des enfants tout en établissant des règles et codes de conduite qui devraient leur permettre de se conformer aux exigences de la vie en société. Une bonne relation par contre, entre les parents et leurs enfants permet de consolider l'unité, de raffermir les liens

et de créer un attachement aux valeurs inculquées par la famille. Mais bien souvent ces jeunes ne vivent pas une telle relation et cela présentent des risques comme le basculement dans la délinquance.

#### 4.2.2 Perception de l'institution scolaire

Il s'agit de déterminer comment la perception de l'école contribue au passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" à Abidjan.

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence l'existence de relation entre le passage à l'acte des adolescents dits "microbes" et l'opinion sur l'école. Ces données ont été recueillies à partir des réponses des jeunes délinquants et ex-délinquants.

**Tableau 3** : Répartition des opinions des adolescents dits "microbes" sur l'école

	Ex-adolescents dits "microbes"		Adolescents dits "microbes"		Total	
	n	%	n	%	n	%
Opinion positive de l'école	21	80,8	7	10	28	29,2
Opinion négative de l'école	5	19,2	63	90	68	70,8
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

**Source** : Résultats de l'enquête, 2020

Khi-deux très significatif (45,96) au seuil du point 0,05 pour 1 ddl. (3,84). 1-p = >99,99%. % de variance expliquée (V de Cramer) : 47,87%.

Dans ce tableau, sur un effectif de soixante-dix (70) jeunes dits "microbes", soixante-trois (63) déprécient l'école, soit 90% et seulement sept (07), soit 10% ont une opinion positive de celle-ci. Tandis que sur vingt-six (26) jeunes non délinquants, vingt-un (21) apprécient l'école, contre cinq (05) qui ont une opinion négative vis-à-vis de cette institution. Ainsi, il existe un lien entre la perception négative de l'institution scolaire et le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes". Par ailleurs, la variance du V de Cramer est expliquée à 47,87%.

Instance traditionnelle de socialisation, l'école est une institution relais de la famille qui enseigne certaines valeurs sociétales à travers l'encadrement et l'éducation des jeunes. De plus, elle est supposée par la suite garantir l'épanouissement du jeune par l'obtention d'un emploi. L'institution scolaire occupe dans cette mesure une place de choix dans le bon fonctionnement de la société. Si autrefois c'était le cas, aujourd'hui le constat est tout autre. L'institution scolaire en Côte d'Ivoire a perdu son lustre d'antan, car incapable d'encadrer, d'éduquer encore moins de garantir un travail décent aux jeunes. En témoigne le nombre relativement élevé des jeunes diplômés chômeurs qui sortent chaque année du système scolaire.

Toutes ces insuffisances ont fait que, l'école en elle-même ne séduit plus comme auparavant. D'où l'attitude d'indifférence ou d'opposition à l'égard de cette institution. A ce propos, un jeune "microbe" explique :

*« Ecole de maintenant là, y a rien dedans. Ceux qui vont loin à l'école qu'est-ce qu'ils gagnent dedans, beaucoup sont là ils font rien, ils cherchent travail ils ne gagnent pas. Donc moi, je n'ai pas de diplôme, ça me dit rien parce que nous tous on est même chose »* (S.S, 18 ans).

#### 4.2.3 Type de fréquentation

Il est question ici de déterminer comment le type fréquentation favorise le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" à Abidjan.

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence l'existence de relation entre le passage à l'acte des adolescents dits "microbes" et le type d'individus fréquentés. Ces données ont été recueillies à partir des réponses des jeunes délinquants et ex-délinquants.

**Tableau 4** : Répartition des adolescents dits "microbes" en fonction du type de fréquentation

	Ex-adolescents dits "microbes"		Adolescents dits "microbes"		Total	
	n	%	n	%	n	%
Bonnes fréquentations	22	84,6	5	7,1	27	28,1
Mauvaises fréquentations	4	15,4	65	92,9	69	71,9
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>96</b>	<b>100</b>

**Source** : Résultats de l'enquête, 2020

Khi-deux très significatif (56,29) au seuil du point 0,05 pour 1 ddl. (3,84).  $1-p = >99,99\%$ . % de variance expliquée (V de Cramer) : 58,63%.

Ce tableau fait apparaître la variable type de fréquentation. Les résultats montrent que parmi les soixante-dix (70) jeunes dits "microbes", soixante-cinq (65) ont de mauvaises fréquentations et cinq (05) n'en ont pas. Au contraire, sur les vingt-six (26) jeunes anciennement délinquants, quatre (04) ont de mauvaises fréquentations et vingt-deux (22) en ont de bonnes. A partir de ces résultats, il existe un lien entre le passage à l'acte chez des jeunes dits "microbes" et le type de fréquentation. Par ailleurs, la statistique du V de Cramer montre que cette liaison est relativement forte (environ 60%). Il ressort des résultats que plus un adolescent fréquente des pairs délinquants, plus il risque lui aussi de passer à l'acte.

### 5- Discussion des résultats

Les résultats obtenus à l'issue des investigations, indiquent que les adolescents dits "microbes" n'ont pas de liens forts avec leurs familles, en raison notamment de l'absence de communication entre eux-ci et leurs parents. La cellule familiale qui devrait en principe leur inculquer les valeurs et les règles admises en société, n'a pas fonctionné de façon adéquate. Ainsi, livrés à eux-mêmes, ces jeunes ne développent pas de liens solides avec la famille, susceptibles de les détourner des voies illégales. D'où la responsabilité de la famille dans l'explication du phénomène. Ces résultats s'apparentent à ceux de Zady, Sadia et Agbadou (2019) qui notent que la famille, en l'occurrence les parents, a une grande responsabilité dans le passage à l'acte des "microbes". Ces auteurs en veulent pour preuve, la mauvaise qualité des relations parents-enfants, le style éducatif adopté et les réactions qui tendent à encourager les enfants dans la voie de la délinquance.

Ce manque d'attachement à la famille se ressent aux autres structures sociales. En effet, ces jeunes délinquants ont une perception négative de l'institution scolaire et fréquentent peu d'amis non délinquants. Tout ceci favorise considérablement le passage à l'acte chez ces jeunes. On retrouve cette position chez Roché (2001), qui estime qu'une supervision parentale effective, l'attachement des adolescents à leurs parents et à l'école, l'existence de normes familiales et scolaires précises ainsi que leur application cohérente, sont autant d'éléments qui favorisent la conformité sociale des jeunes et les détournent de la délinquance. Dans le cas contraire, les jeunes basculeront tout naturellement dans la délinquance.

Nos résultats montrent qu'en l'état actuel, les instances de socialisation que sont la famille, l'institution scolaire, le groupe de pairs et par ricochet la communauté sont d'une certaine manière dysfonctionnelle. En ce sens, nos résultats rejoignent ceux d'Interpeace et Indigo Côte d'Ivoire (2017) qui estiment que la délinquance des gangs d'adolescents dits "microbes" relève de la crise des cadres traditionnels d'éducation (écoles, la famille et la communauté). Ces organisations mettent en avant la

défaillance des instances de socialisation dans l'explication de délinquance des "microbes". Ces instances n'assurent pas leurs fonctions comme cela devrait être. C'est pourquoi des jeunes en quête de valorisation et de protection rejoignent des groupes violents enracinés dans la rue.

Notre étude s'inscrit dans une perspective déterministe au regard de l'objet d'étude. Et dans cette perspective, elle ne prend pas en compte l'approche actionniste dans l'explication du phénomène. Malgré ses limites, notre étude prend en compte les adolescents "ex-microbes". Ces données laissent penser que la désaffiliation aux bandes d'adolescents dits microbes peut être favorisée par la qualité des instances de socialisation.

## 6. Conclusion

Cette étude réalisée sur quatre-vingt-seize (96) adolescents dits "microbes" et "ex-microbes" a pour objectif de connaître les facteurs du passage à l'acte chez ces jeunes délinquants. L'hypothèse de recherche selon laquelle le passage à l'acte chez des adolescents dits "microbes" résulte du faible attachement aux structures sociales (famille, école, pairs pro-sociaux, communauté etc.) est confirmée par les réponses recueillies au cours de l'enquête.

Les conclusions de l'étude sont également validées par la théorie de la régulation sociale et personnelle de Leblanc (1997) qui tente de démontrer qu'il existe un lien entre l'attachement et le comportement délinquant. Cette théorie stipule que l'établissement de liens serrés avec les institutions sociales et avec des individus pro-sociaux favorise la conformité aux normes conventionnelles de conduite. A l'inverse, la déviance se manifeste lorsque ces liens sont insuffisants.

En tenant compte des résultats de l'étude, il convient d'aider les parents à mieux comprendre et à mieux exercer leur rôle. Cela suppose qu'il faut leur apprendre des habiletés sociales. Pour ce faire, il faudrait que les pouvoirs publics mettent en place une véritable politique sociale axée sur la prise en charge des familles en difficulté. En allégeant les problèmes auxquels sont confrontés les parents, on met à leur disposition plus de moyens de répondre convenablement aux soucis de leurs enfants.

Aussi l'école, lieu d'encadrement et d'éducation de la jeunesse a un rôle important à jouer dans la prévention de la délinquance juvénile. C'est pourquoi, les pouvoirs publics devraient mettre en place des systèmes pour qu'il y ait :

- moins de goulots d'étranglement et de déperditions en cours de cycle ;
- un minimum d'adéquations entre la formation et les besoins de la société avec une école plus ouverte sur le monde des entreprises.

Cela contribuerait à redonner à l'école ses lettres de noblesse, c'est-à-dire, faire à nouveau de celle-ci, un vecteur de réussite sociale.

En ce qui concerne les pistes de recherche futures, les travaux pourraient être, entres autres, axées sur :

- d'autres facteurs liés aux jeunes "microbes" eux-mêmes dans la compréhension et l'explication du phénomène,
- l'influence de groupes porteurs de violence dans la persistance de cette forme de délinquance juvénile à Abidjan,
- la désaffiliation aux bandes d'adolescents dits "microbes".

## Références

- Akadjé, A. M., Gaulithy, K. G. et Sahi, S. R. (2018). Bandes de microbes et insécurité à Abidjan. *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza*, n°1, 4-25.
- Angers, M. (1992). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Montréal : Éditions de la Chenelière inc.
- Anzieu, D. et Chabert, C. (1992). *Les méthodes projectives*. Paris : PUF.

- Bah, J-M. et Niamké, J-L. (2016). Socialisation à la violence en Côte d'Ivoire : des enfants soldats aux « microbes » dans le district d'Abidjan. *Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales*, n°4, 23-26.
- Coulibaly, D. (2020). Précarité socioéconomique et délinquance des gangs d'adolescents dits "microbes" à Abidjan. *Lɔŋgbowu, Revue des Lettres, Langues et Sciences de l'Homme et de la Société*, n° 10, Vol. 2, 567-582
- Crizoa, H. (2019). Délinquance juvénile à Abidjan aujourd'hui : une analyse causale du phénomène des "microbes". *Sciences et Actions Sociales*, n°12, <http://www.sas-revue.org/n-conception/70-n12/varia/173-delinquance-juvenile-a-abidjan-aujourd-hui-une-analyse-causale-du-phenomene-des-microbes.pdf>, consulté le 15 Avril 2020.
- Interpeace, Indigo Côte d'Ivoire. (2017). Exister par le gbonhi : *Engagement des adolescents et jeunes dits "microbes" dans la violence à Abobo*. Abidjan, Côte d'Ivoire, UNICEF.
- Kikié, A. N. (2015). Yopougon: Une étudiante candidate au Bts tuée à coups de machette. <https://www.linfordrome.com/faits-divers/22315-yopougon-une-etudiante-candidate-au-bts-tuee-a-coups-de-machette>, consulté le 04 octobre 2020.
- Koffi-Djah, O. M. (2017). Violence et culture de la rue dans le district d'Abidjan : cas des enfants dits « microbes » dans la commune d'Abobo. *Communication en Question*, n°9, 1-27.
- Kouamé, S.Y. (2017). Nouchis, Ziguéhis et Microbes d'Abidjan : Déclassement et distinction sociale par la violence de rue en Côte d'Ivoire. *Politique africaine*, n°148, 89-107.
- Koudou, O. (1989). *De l'enfance délinquante dans ses rapports avec le discours parental ; Un matériel clinique d'analyse de cas du Centre d'Observation des Mineurs de Yopougon*. Thèse de 3eme cycle, Université Nationale de Côte d'Ivoire.
- Koudou, O. (1993a). *L'adolescent africain délinquant : paroles parentales et identité*. Institut de Criminologie, Université d'Abidjan.
- Koudou, O. (1993b). Pratiques éducatives parentales et identité négative chez les adolescents inadaptés sociaux en Côte d'Ivoire. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 46 (3), 345-358.
- Koudou, O. (1996). Intolérance sociale, continuation du comportement délinquant chez l'adolescent et stratégie préventive. *Déviance et société*, 20 (2), pp. 141-151.
- Kouma, Y. (2019). Criminalité urbaine et violence microbienne : essai de sens sur le phénomène des microbes. *Cahier Philosophique d'Afrique*, n°18, 346-361.
- Leblanc, M. (1997). A Generic Control Theory of the Criminal Phenomenon, the Structural and the Dynamical Statements of an Integrative Multilayered Control Theory. Dans T.P. Thornberry (Dir.) : *Developmental Theories of Crime and Delinquency. Advances in Theoretical Criminology*, vol. 7. New Brunswick : Transaction Publishers, 215-286.
- Ozoukou, K. F. (2019). La crise des valeurs éducatives : Prolégomène du phénomène des "enfants Microbes" en Côte d'Ivoire. *Cahier Philosophique d'Afrique*, n°18, 83-95.
- Roché, S. (2001). *La délinquance des jeunes, les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris : Seuil.
- Zady, C., Sadia, M. et Agbadou, J. N. (2019). Le phénomène des adolescents délinquants dits « microbes » en Côte d'Ivoire : responsabilité de la famille. *Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza*, 13 (3), 66-77.

## LE SENS DE LA SORCELLERIE FACE À LA FINITUDE DE L'ESSENCE HUMAINE

Jean-Luc Kesse Gnamien Kouadio

Doctorant en Philosophie Africaine à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

Contact : +225 07 587 803 95

E-mail : [14jeanluc@gmail.com](mailto:14jeanluc@gmail.com)

### *Résumé*

Si l'homme est un animal politique selon Aristote, on dirait plutôt aujourd'hui qu'il est un animal sémantique. Il vit de sens et la société elle-même n'existerait pas s'il n'y reconnaissait un certain sens. Aussi, ressent-il dans son être même un besoin de sens parce qu'ontologiquement habité par le vide. Il est alors envahi par le sentiment de sa propre finitude. Ce qui le pousse à chercher et à trouver du sens partout, même dans l'absurdité. C'est ainsi qu'il s'accroche à tout ce qui peut ou pourrait apaiser ce feu qui le dévore intérieurement et que les événements et calamités existentiels, les angoisses métaphysiques et ses propres limites épistémologiques contribuent à attiser et à enflammer en suscitant en lui craintes, peurs, inquiétudes et interrogations incessantes. Les croyances en la sorcellerie se dévoilent alors comme l'une des eaux dont il se sert pour éteindre cette flamme, éteindre sa soif de savoir, transcender sa finitude et suppléer aux insuffisances des moyens rationnels qu'il a inventés comme des béquilles et des zones de sens. La sorcellerie acquiert ainsi de la consistance vis-à-vis des réalités et angoisses humaines dans la mesure où elle leur apporte réponses et réconforts. Cet article, en mettant en relief cette fonction de la sorcellerie, invite implicitement le lecteur à dépasser ce type de réponse illusoire afin d'embrasser la philosophie et la science, même si le questionnement de ces dernières suscitent davantage de questions et d'inquiétudes.

**Mots clés :** *finitude humaine, mystère, paradigmes sorcellaires, sens*

**Subject :** *The meaning of witchcraft in the face of the finitude of human essence*

### *Abstract*

If man is a political animal according to Aristotle, he looks more like a semantic animal today. He lives on meaning and society itself would not exist if he did not recognize a certain meaning in it. Also, he feels in his very being a need for meaning because he is ontologically inhabited by emptiness. He is then invaded by the feeling of his own finitude. This prompts him to seek and find meaning everywhere, even in absurdity. This is how he clings to everything that can or could appease this fire which devours him internally and that existential events and calamities, metaphysical anxieties and his own epistemological limits help to stir up and ignite by arousing in him incessant fears, worries and questions. Beliefs in witchcraft are then revealed as one of the waters he uses to extinguish this flame, to quench his thirst for knowledge, to transcend his finitude and make up for the inadequacies of the rational means he invented in order to understand things and the world. Thus witchcraft acquires consistency toward human realities and anxieties in so far as it brings them answers and comfort. This article, by highlighting this function of witchcraft, implicitly invites the reader to go beyond this type of illusory response in order to embrace philosophy and science, even if the questioning of the latter raises also more questions and concerns.

**Keywords:** *human finitude, mystery, wizarding paradigms, meaning*

### **Introduction**

La sorcellerie peut être définie comme la croyance en la capacité d'un individu de nuire imperceptiblement à son prochain, d'opérer des choses extraordinaires à partir d'un pouvoir surnaturel invisible. Si cette croyance a fortement marqué le Moyen Âge Occidental, elle continue encore à hanter l'imaginaire et l'existence quotidienne des Africains dont la plupart croit sans ambages à son existence. L'œuvre d'E. Amouzou (2010) et de G. Dakouri (2011) rentre dans le cadre de la démonstration de

cette existence. Mais, il va désormais de soi avec le philosophe T. R. Boa (2010) que cette réalité n'est qu'illusion, « une manière de parler de l'imaginaire que de faits réels » (2020, 146)

Cependant, malgré son caractère imaginaire<sup>20</sup>, la sorcellerie continue à s'imposer comme une évidence, une réalité vivante en Afrique (G. Dakouri, 2011), et même ailleurs (J. Favret-Saada (1977)). Alors, qu'est-ce qui pourrait bien expliquer ou justifier cette persistance dans le temps et dans l'espace ? Ne tient-elle pas tout son sens relativement à la finitude humaine ? Quel est le sens de son discours et de sa raison d'être face à cette finitude ? Quelles sont au juste les réalités qui contribuent à donner sens à son existence ? Au fond, la sorcellerie se révèle comme un moyen pragmatique permettant de dissiper les angoisses et inquiétudes de l'homme face à l'énigme de l'inconnu, de l'indompté et de l'indomptable. De toute évidence, l'homme est foncièrement impuissant, faible, limité relativement aux réalités existentielles, et ce, en dépit de tous les savoirs et techniques à sa disposition. Pour illustration, la science n'a pu, ne peut et ne pourra tout prévoir, connaître et faire ; la médecine ne pourra jamais expliquer, connaître, éviter, éliminer, soigner et guérir toutes les maladies ; aucune théorie ne pourra délivrer l'homme de la peur de l'invisible ; quel que soit le degré de clarté de l'univers, il y demeurera toujours une zone d'ombre, une part de mystère. En plus, contrariant son désir illimité de puissance, l'homme expérimente régulièrement son impuissance et l'instabilité existentielle.

Toutes ces raisons donnent donc une raison aux survivances de la croyance à la sorcellerie à tous les âges et lieux de l'humanité puisque l'homme, être de curiosité, a besoin d'apporter des réponses stables aux questions qu'il se pose et que lui posent les énigmes terrifiantes de ses conditions d'existence. Comme le souligne Freud, « l'univers et la vie doivent être libérés de leurs terreurs ; en outre la curiosité humaine, certes stimulée par les considérations pratiques les plus puissantes, exige une réponse » (1927, 15)<sup>21</sup>. D'où l'intérêt de cet article qui, à partir d'une démarche analytique, vise à justifier l'idée selon laquelle l'existence de la sorcellerie est tributaire du désir de sens et de puissance qu'éprouve l'être humain face aux affres métaphysico-existentielles et à l'expérience de ses propres carences épistémologiques, existentielles et ontologiques. Cette démarche nous permettra donc de définir d'abord la sorcellerie comme une réponse au désir de sens et de puissance inhérent à l'homme tenaillé par des craintes et peurs de toutes sortes (I), puis comme l'expression des limites et incohérences de la science face à certaines interrogations existentielles et métaphysiques (II). D'où, enfin, l'apparence d'immortalité que lui confère l'existence elle-même en raison de cette part de mystère, d'indicible et d'inintelligible qui gît au cœur de cette dernière (III).

### **1-Sens des paradigmes sorcellaires face au désir humain de sens et de puissance**

La sorcellerie semble se justifier par le désir de sens qui hante l'homme ainsi que par sa volonté de transcender son impuissance à travers toutes sortes de croyances légitimes.

#### **1-La sorcellerie comme exigence de sens et philosophie pragmatique**

La plupart des paradigmes de la sorcellerie peuvent être mis en rapport avec la demande de sens qu'exige l'existence humaine. Pour l'homme, toute chose a et doit avoir un sens et mérite ou doit mériter qu'on lui en attribue. C'est ce sens qui donne une certaine assurance à l'homme en lui

<sup>20</sup> Cf. notre thèse de Doctorat intitulée : *Phénoménologie et déconstruction des paradigmes sorcellaires en Afrique* (S. Diakitè, dir). Dans cette thèse nous essayons de démontrer que l'existence de la sorcellerie relève de l'idéologie, de la croyance, des représentations et des récits que les hommes élaborent pour tenter d'expliquer et de gérer les situations-limites de leur existence individuelle et collective. Elle n'existe donc que comme une herméneutique.

<sup>21</sup> Cette date renvoie certes à l'édition publiée par la Presse Universitaire de Paris, mais les pages cités sont toutes tirées de l'édition électronique réalisée par Les Classiques des sciences sociales à partir de l'édition de 1973. 1973 correspond donc à l'édition originelle, et les pages citées renvoies à la version numérique disponible sur le site des Classiques des sciences sociales dont le Site web est : [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html). Cette observation s'étend aussi aux ouvrages de Malinowski, G. le Bon, E. Renan et de Condorcet, cités dans cet article.

permettant ou donnant l'illusion de maîtriser les méandres et arcanes de son existence. C. Taylor (2011, 64) nous éclaire mieux ici. Par exigence de sens, explique-t-il,

J'entends naturellement l'ensemble des perceptions, des croyances et propositions que nous forgeons et que nous accueillons à propos du monde et de nous-mêmes. Je désigne également nos réponses face aux choses, la signification, l'importance et le sens que nous leur accordons.

Ainsi, si la sorcellerie fait sens en Afrique, c'est parce qu'elle donne sens et produit du sens, ce sens sans lequel le monde plonge dans l'absurde. Elle sauve alors l'individu de l'absurdité de l'existence, ne pouvant vivre en se contentant d'un monde où il ne peut imposer un sens aux choses qu'il rencontre au cours de sa vie. C'est en ce sens que, selon E. Amouzou, « lorsque quelqu'un souffre d'une affection quelconque qui perturbe le rythme normal de sa vie, il s'efforce de comprendre ce qui se passe, formule des conjectures sur le trouble, tente une explication, en donne une interprétation et se fait une idée du problème » (2010, 81). Il pense ainsi saisir le sens de sa souffrance à travers l'idée qu'il s'est construite à l'issue du processus d'interprétation. Ce qui permet de le rasséréner et de lui conférer l'illusion d'être maître et possesseur des choses.

En fait, même si la quête du sens n'est pas en soi assez suffisante pour complètement guérir l'individu de son mal, elle est néanmoins assez efficace au plan cognitif et même psychologique pour non seulement apaiser ses craintes mais aussi servir de prélude à une guérison future. Par conséquent, trouver le sens d'un malheur à travers le prisme de la sorcellerie, c'est déjà une manière de vaincre ce malheur. C'est d'ailleurs cette exigence de sens, au sens métaphysique du terme, qui peut justifier et expliquer la survivance des croyances et paradigmes sorcellaires dans un monde dominé par la lumière troublante de la science et des nouvelles technologies. Illustrant cette évidence, on constate avec B. Sombel Sarr (2008, 7) que

connectés à Internet et reliés au monde par le téléphone portable le jour, c'est au guérisseur traditionnel et à son système traditionnel d'explication de l'infortune, du malheur et de la maladie (sorcellerie et maraboutage), que continuent de se référer nombre d'Africains la nuit.

Cette attitude de dédoublement s'explique par le fait qu'ils désirent « trouver des réponses à leurs questions existentielles » (2008, 7). C'est cette même exigence de sens qui pousse certaines personnes à adhérer à des croyances ou doctrines religieuses, idéologiques, sectaires, des croyances et pratiques qui situent le sens ou la zone de sens en-dehors de l'individu.

Pourtant, Taylor, analysant le monde prémoderne, soulignait que le sens ne se trouve aucunement en-dehors de l'homme, mais en lui. Comme il le souligne, les hommes continuent « d'expliquer le sens des choses par nos réponses et ces réponses se trouvent "à l'intérieur" de nous, c'est-à-dire qu'elles dépendent de la façon dont nous avons été "programmés" ou "constitués" de l'intérieur » (Taylor, 2011, 64). Le sens réside donc dans notre intériorité, les objets extérieurs n'en sont que des modalités de manifestation relativement aux cultures, au temps et à l'espace. Mais il faut dire que dans le contexte actuel de l'Afrique, la dimension intérieure dans le processus de donation de sens aux événements de la vie semble ignorée, négligée, au profit de l'action d'entités extérieures à l'individu telles que les sorciers, les mauvais esprits, les méchants hommes ou dieux... En effet, en comparaisons avec ce que Taylor disait par rapport au monde prémoderne, on dirait que dans l'Afrique actuelle, le sens ne réside « pas uniquement dans l'esprit » (Taylor, 2011, 64), mais gît « également dans les choses ou dans de nombreux sujets extra-humains, mais intra-cosmiques » (Taylor, 2011, 67). D'où l'épanouissement des paradigmes sorcellaires sur tout le continent, ceux-ci étant considérés vrais puisque permettant d'embaumer et de subir les affres existentielles de manière plus commode. D'où leur promiscuité avec les finalités de la philosophie pragmatiste.

Pour le pragmatisme, il est difficile de définir clairement et exactement la vérité. La quête d'une définition théorique complète susceptible de faire l'unanimité semble ainsi vouée à l'échec. C'est pourquoi, W. James, décide de relever ce pari à partir d'une définition de la vérité relativement à ses

effets réels sur le cours de l'existence humaine. Selon que celle-ci se sent affectée positivement ou négativement suite à l'application d'une théorie ou formule, elle aurait ainsi le critère de ce qu'elle pense être vrai pour elle, et ceci, loin des discussions stériles. D'où la nécessité d'une méthode qui soit en mesure de mettre fin, de manière satisfaisante, aux discussions métaphysiques abstraites sur la nature de la vérité. C'est ce que Williams James appelle la méthode pragmatique. « La méthode pragmatique est avant tout une méthode permettant de résoudre des controverses métaphysiques qui pourraient autrement rester interminables » (1911, 48). Il est en effet courant que ces controverses interminables soient inévitables comme le démontrent par exemple la controverse entre idéalisme et matérialisme, essentialisme et existentialisme. Mais, selon W. James « en pareil cas, la méthode pragmatique consiste à entreprendre d'interpréter chaque conception d'après ses conséquences pratiques » (1911, 48). Il est évident que pour le philosophe américain, seules les conséquences pratiques d'une théorie déterminent son degré de véracité. Dans ce cas, une idée ne réussirait pas parce qu'elle serait en soi vraie mais acquiert cette stature vraie parce qu'elle a réussi. La réussite et l'efficacité deviennent ainsi les critères objectifs de la vérité.

Une telle conception est le lieu de légitimation de tout ce qui réussit sans nécessairement poser la question de sa véracité intrinsèque. Dans ce cas aussi, il n'y a pas de croyance vraie, mais il n'y a qu'une volonté de croire en des choses qui réussissent efficacement pour nous. Et réussir pour nous, c'est le fait de pouvoir nous consoler, apaiser les craintes métaphysico-épistémologico-existentielles de l'homme. Éric de Rosny n'a pas manqué de remarquer cette évidence dans le champ de la sorcellerie. Ici aussi et surtout, « la vérité est du côté de ce qui réussit » (1981, 336). Ce prêtre, devenu *nganga* c'est-à-dire guérisseur traditionnel à l'issue d'un processus initiatique, illustre cette réalité à travers des scènes de guérison auxquelles il a régulièrement assisté. Par exemple,

au cours des extravagantes manifestations de trances *jengu*, on ne met pas en doute l'authenticité de la possession d'une personne dans la mesure où cela préserve efficacement l'unité de la famille. Le système est vrai parce qu'il fonctionne : il est aussi nécessaire de guérir pour croire que de croire pour guérir. (E. de Rosny, 1981, 336).

Ainsi, que le système soit en soi faux, cette fausseté n'entame en rien sa valeur. La sorcellerie est alors vraie parce qu'elle concourt à consoler, à s'imposer comme des schèmes épistémologiques et comme des pilules existentielles curatives.

C'est pourquoi, lorsqu'on exhorte de Rosny à dire ce qu'il pense du système de la sorcellerie, il n'hésite pas à répondre : « C'est efficace » (1981, 336). Non seulement le système lui-même est efficace, mais cette manière de répondre de la part de de Rosny est elle-même aussi efficace puisqu'elle apaise la crainte de ceux qui seraient tentés par le doute déstabilisateur et déséquilibrant. Cela explique le fait que dans un premier temps ses « interlocuteurs s'en contentent » (1981, 336). Ce type de discours, suite à l'accusation de sorcellerie à l'encontre du guérisseur Din, n'a-t-il pas fait la preuve de son efficacité face à des juges rompus à l'exercice du droit ? En fait, Din, guérisseur traditionnel et antisorcier, avait été accusé d'être un sorcier. Traduit en justice, il sera secouru par son ami et disciple de Rosny. C'est lors du procès que ce dernier, pour le défendre, fait valoir l'argument de l'efficacité du système de représentation et de guérison incarné par Din :

Je n'ai pas parlé autrement au palais de justice en faveur de Din, et il a été relaxé. L'efficacité est l'argument majeur, une preuve décisive en faveur de l'existence de tous ceux qui ont pu concourir à rendre malade une personne ou à la sauver : sorciers, ancêtres, *mien-gu*. (E. de Rosny, 1981, 336).

C'est la preuve et l'illustration que la sorcellerie est une modalité de l'expression de la philosophie pragmatique. Ici, la vérité importe peu, ce qui importe réellement étant la fonction pratique que remplit efficacement la croyance aux paradigmes de la sorcellerie sans lesquels certains individus ne seraient que fragilité et désespoir, se trouvant dans l'impossibilité et l'incapacité de faire face à

certaines réalités métaphysico-existentielles. Par conséquent, on peut dire avec V. Henri que « le jour où l'homme se sentirait décidément délaissé, livré à sa seule faiblesse en face des forces aveugles de la nature, sa vie s'écoulerait en un si morne désespoir, qu'il s'en évaderait comme d'un cachot » (1909, 53-54). Cela justifie la sorcellerie à travers les différentes fonctions qu'elles occupent dans l'espace multidimensionnel de l'homme. Bronislaw Malinowski nous éclaire davantage dans cette perspective. Pour lui, la sorcellerie tient sa substance des difficultés psychologiques, sociales, morales vécues par les individus et les peuples. Dans ce cas, « une fois que nous avons compris les racines psychologiques, sociales et morales, nous voyons que la sorcellerie, loin d'être un véritable fléau, est en quelque sorte une source de réconfort et d'espoir, une arme pour gouverner l'ingouvernable » (1970<sup>112</sup>). Cela est d'autant vrai que, « dans la mesure où une croyance dans la magie noire implique toujours la croyance dans sa contrepartie, elle peut parfois sauver le patient par les mêmes voies psychologiques » (1970, 112). Ce qui suppose que le mal et son remède sont consubstantiels. Ce qui guérit le mal engendre le mal dans la mesure où sa cessation implique une résurgence du mal qu'elle est supposée guérir. D'où le caractère illusoire, imaginaire des consolations dérivées des croyances et pratiques sorcellaires lorsque perçues sous l'angle du pragmatisme. Car, même si la sorcellerie est susceptible d'embaumer les maux présents, elle ne peut permettre d'éviter les maux futurs.

En somme, la sorcellerie crée un monde imaginaire qui réduit l'angoisse, mais déforme la réalité. D'où le risque de déclenchement du processus psychotique au regard d'un environnement dont les repères sont en perpétuelle mutation et déplacement. Le plus important n'est-il pas d'être heureux dans son monde et de vivre en cohérence avec ses croyances ? Ce qu'il y a de sorcier c'est que la sorcellerie c'est rien et tout à la fois. C'est un insaisissable invisible qui peuple notre inconscient collectif de ses démons et qui ne cesse d'orienter nos pensées et nos actions. (J. P. Tsala Tsala, 2006, 179-192)

De toutes les manières, tout y concourt à consoler l'homme, cet homme tentant constamment de surmonter son impuissance en recourant aux paradigmes sorcellaires.

### **1-2-La sorcellerie comme sublimation de l'impuissance humaine**

Si la sorcellerie fleurit et se dévoile comme une illustration du pragmatisme, cela est aussi dû au fait qu'elle est l'expression, la traduction, la révélation ou la sublimation de certains désirs de l'homme. Elle est ainsi en rapport intime avec le désir de quête de puissance qui habite, anime, humecte, au fond, l'existence humaine à travers les activités que l'homme tend généralement à sacrifier. Le sacré, ou ce que les hommes considèrent tel, participe essentiellement à la matérialisation du désir de l'être humain de transcender sa finitude originelle. En ce sens, il est, par exemple, possible de dire que, par analogie, le sacré religieux « comme le sacré politique ou social, c'est l'au-delà de notre prise et l'au-delà de notre pouvoir : c'est le mythe ou l'assurance intime d'une totalité qui assumerait la charge de ce dont nous ne sommes pas responsables. Manière de théoriser l'impuissance ! » (C. Rivière, 2008, 22). La sorcellerie est donc une théorie ou une théorisation de l'impuissance de l'homme. En fait, l'homme désire être puissant, conquérir la puissance afin d'être omnipotent. Malheureusement, ses limites, faiblesses et sa constitution ontologico-biologique ainsi que son milieu socio-culturel sont autant d'écueils à la réalisation de telles ambitions. Dans ce cas, la sorcellerie devient l'espace de manifestation symbolique du rêve de puissance de l'être humain. D'où la métaphore ou la symbolique constante du pouvoir dans le champ de la sorcellerie, les hommes étant persuadés que « la sorcellerie offre des moyens secrets d'accaparer le pouvoir mais elle reflète en même temps des sentiments aigus d'impuissance et elle semble surtout servir à cacher les sources du pouvoir » (P. Geschière, 2005, 15). On pourrait ainsi schématiser cette réalité : quand un individu A accuse un autre individu B de sorcier, cela signifie que l'individu A reconnaît et avoue son impuissance, tout en attribuant à l'individu B cette puissance que lui-même ne possède pas et qu'il aimerait cependant bien posséder. Dans cette perspective, on pourrait même reprendre ici la conception

feuerbachienne de la religion. Comme L. Feuerbach (1864) le fait au niveau de la religion et Dieu, on peut effectivement considérer la sorcellerie comme une projection des désirs de puissance de l'homme sur un autre être, le sorcier.

En effet, interprétant Feuerbach, on peut dire que de la même manière que « la conscience que l'homme a de Dieu est la conscience qu'il a de lui-même » (1864, 36), la conscience qu'il a de la sorcellerie est « l'aveu de ses pensées intimes, elle est la révélation publique des secrets, des mystères » (1864, 36) de son impuissance. Cette projection devient si forte que l'homme semble réellement convaincu qu'il est comme un être faible, esseulé, sans aucune défense posé face aux forces occultes, surnaturelles qui sont des épées de Damoclès suspendue sempiternellement sur sa vie. Il est projeté dans un monde *peuplé* de forces et entités diverses qu'il ignore tout de la nature et qui pourtant lui créeraient des cauchemars. C'est dire que « l'on s'éprouve soi-même comme vulnérable ou "délivrable" (...) face à la bienveillance ou à l'hostilité des forces qui sont hors de la portée des hommes et qui résident dans le cosmos, voire au-delà » (C. Taylor, 2011, 74). Taylor permet ainsi d'établir un lien intime et nécessaire entre, d'une part la vulnérabilité de l'homme et ses croyances aux pouvoirs sorciers, de l'autre. Comme il le dit encore plus explicitement, « quel que soit le pouvoir de nuisance que l'on peut attribuer, par exemple, à une sorcière » (2011, 74), ce pouvoir trouve une parfaite correspondance. Il correspond « à l'intérieur de ce monde à une compréhension généralisée de la vulnérabilité que vient spécifier cette attribution. C'est ce qui la rend chose crédible. Le monde enchanté assure un cadre à l'intérieur duquel ces attributions font sens et sont tout à fait vraisemblables » 2011, 74). Il faut donc dominer ces forces en compensant son impuissance originelle à travers le recours à des forces occultes externes. En effet, « étant donné cette vulnérabilité face à la malveillance, le besoin se fait sentir d'une action propitiatoire, pour gagner ou s'attirer la sympathie de ces forces ou tout au moins pour désactiver leur inimitié » (2011, 74). Les paradigmes de la sorcellerie, en tant que sublimation de l'impuissance et l'expression du désir de puissance de l'homme, se veulent alors des formes désirées de protection contre les forces extérieures invisibles, que ces forces soient réelles ou purement imaginaires. En fait, face à la croyance en l'existence de forces extérieures menaçantes et invisibles, que peut et doit faire l'homme ? Il ne peut que donner son assentiment à cette proposition :

Dès qu'un homme est convaincu que les innombrables forces extérieures exercent sur sa vie une action favorable ou nuisible, mais déterminante, et qu'aucune de ses actions ne peut être soustraite à l'influence de ces forces, il cherche par tous les moyens à devenir plus fort qu'elles pour les diriger. (A. Castiglioni, 1983, 207-222).

Castiglioni va plus loin en soutenant que, quand l'homme pense ne plus avoir en son pouvoir d'autres recours face à ce qui le menace transcendentement, s'il sent les limites, les frontières de sa force de résistance, alors « la possibilité, la nécessité de trouver un moyen de dominer les ennemis invisibles, que la force physique ne peut ni dominer, ni même attaquer par les armes, s'impose d'évidence » (1983, 207-222). L'évidence, ici, ne serait rien d'autre que la sorcellerie et ses prétendues entités multiples, ses pouvoirs insaisissables, imperceptibles, mais dangereux, croit-on. C'est en ce sens aussi que Victor Henri justifie la croyance généralisée aux forces occultes chez les Hindou. Pour lui, la question sur les raisons de ces croyances ne doit pas consister à demander : quelle est la catégorie d'individus qui y croit le plus ? « Mais plutôt demandons-nous qui n'y recourait pas ? » (1909, 43). Presque tout le monde y recourt car chacun semble hanté par des croyances et mythes relatifs à l'existence de réalités surnaturelles invisibles et actives. Alors, « pour s'affranchir de cette sujétion bienfaisante, il eût fallu être à l'abri de tout besoin, sevré de tout appétit, détaché de toute affection humaine ; il eût fallu, surtout, avoir rejeté toute croyance, si vague fût-elle en un pouvoir supérieur et tutélaire » (1909, 43). La faiblesse ontologique de l'être humain ainsi que le besoin de protection que cela engendre sont donc au fondement des croyances aux paradigmes de la sorcellerie. À ces raisons, il

faut ajouter les carences propres aux moyens rationnels inventés par les hommes afin de faire face à ses difficultés existentielles et craintes métaphysiques.

## **2-Sorcellerie et carences épistémologiques et médicales**

L'une des terres favorables à l'éclosion et à la sédimentation des croyances sorcellaires dans les mentalités et attitudes des individus semble le désenchantement vis-à-vis des sciences et médecines modernes censées apporter savoirs et réconforts aux hommes.

### **2-1-La sorcellerie comme recours face aux rebuts et balbutiements scientifiques**

Comme on vient de le voir, la sorcellerie est en soi une exigence de sens, un moyen pour surmonter l'absurdité existentielle, ontologique et métaphysique. S'exprimant dans le sillage de C. Lévi-Strauss (1962, 33), on pourrait dire qu'à l'image de la pensée mythique, elle

« n'est pas seulement la prisonnière d'événements et d'expériences qu'elle dispose et prédispose inlassablement pour leur découvrir un sens ; elle est aussi libératrice, par la protestation qu'elle élève contre le non-sens, avec lequel la science s'était d'abord résignée à transiger ».

En fait, le projet de la science, telle que défini au siècle des Lumières, était l'ambition d'un progrès total du savoir dans tous les domaines et, consubstantiellement, un désenchantement du monde et de la nature. Selon cette conception, la science parviendrait à dissiper toutes les zones d'ombres de l'univers afin d'installer les hommes dans le royaume des lumières de la raison. Ce qui éloignerait toute ignorance du monde des hommes et aurait pour finalité le bonheur de l'homme. C'est ce tableau que dresse Condorcet dans son fameux *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1790). Cette même foi en la toute-puissance de la science se lit aussi dans *L'avenir de la Science* (1995) de E. Renan qui fait de la science presque une religion.

Mais, compte tenu de certaines réalités pouvant suggérer une limite de la science, Renan va relativiser sa foi en ces termes : « Tout en continuant de croire que la science seule peut améliorer la malheureuse situation de l'homme ici-bas, je ne croirai plus la solution du problème aussi près de nous que je le croyais » (1995, 27). Pour le dire plus radicalement, la science peut être considérée comme limitée dans son ambition de connaissance et d'éclaircissement des énigmes du monde. Comme le reconnaissent la plupart des scientifiques eux-mêmes, des épistémologues et philosophes tels que Kant (2006) ou Roger Garaudy (1985), les explications scientifiques ne sont point absolues, définitives ni exhaustives. Kant avait déjà défini les limites de la raison dans sa critique de la raison pure. Pour lui, la raison ne peut qu'étudier et connaître les phénomènes, laissant dans l'ombre les noumènes c'est-à-dire les choses en soi. Même les plus grands épistémologues comme G. Bachelard (1966) ont reconnu le caractère provisoire des connaissances scientifiques. Quant à Roger Garaudy, il souligne la radicale insuffisance de la raison scientifique face aux domaines rétifs à la rationalisation tels que l'amour, la beauté, la vie et la mort (1985, 177). Pour lui, il va donc de soi que la science a été et est incapable d'atteindre ce que l'on espérait et espère toujours d'elle. C'est dire qu'il y aura toujours de l'insondable face à la science. En effet, selon Freud, « l'énigme de l'univers ne se dévoile que lentement à notre investigation, il est beaucoup de questions auxquelles la science ne peut pas encore aujourd'hui répondre » (1973, 28). Cette impuissance de la science d'apporter des réponses satisfaisantes à certaines questions laisse place à la possibilité d'autres types de réponses. G. le Bon a bien perçu et souligné cette évidence.

Pour lui, « les régions où la science a pu pénétrer demeurant très limitées alors que nos aspirations sont sans bornes, la logique mystique dominera sans doute l'humanité longtemps encore » (1918, 77). En d'autres termes, quel que soit l'avancée de la science et le développement technique d'un peuple, il y aura toujours un espace opaque d'inconnu. C'est cet espace, que nous qualifions de rebuts et balbutiements scientifico-épistémologiques, qui devient irréversiblement le lieu de genèse de nouvelles interrogations et des lieux d'accréditation de réponses qui justifient les croyances au

suraturel. Il faut donc reconnaître que cette limite de la science face à certaines choses contribuent énormément à fermenter, enraciner et solidifier les croyances sorcellaires chez tous les peuples, en général, et particulièrement chez les peuples où les lumières de la science moderne éclairent encore faiblement. Cette réalité a encore conduit Gustave le Bon à dire : « Les progrès de la raison seront sans doute impuissants à ébranler le mysticisme car il aura toujours pour refuge le domaine de l'au-delà inabordable à la science. Les esprits curieux de cet au-delà sont naturellement innombrables » (1918, 76). Ces esprits sont effectivement innombrables sur le continent africain où ils perçoivent partout l'esprit de la sorcellerie et le spectre des êtres surnaturels entraînant de causer des torts aux uns et autres. Mais, comme nous venons de le démontrer, n'est-ce pas les limites des sciences et nouvelles technologies dans leur approche du monde qui permettent à ce type d'esprit de prospérer en continuant à donner de la vie aux croyances à la sorcellerie ? Ce constat vaut aussi pour la médecine.

## **2-2-Au-delà d'Hippocrate, il y a Circée : les insuffisances de la médecine comme un limon pour la sorcellerie**

L'image d'Hippocrate est ici évoquée symboliquement pour représenter la médecine moderne. Hippocrate est en fait considéré comme le père de la médecine, cette médecine qui cristallise la foi des hommes dans l'espoir d'une victoire totale sur la maladie et la mort. Mais cette foi en l'omnipotence d'Hippocrate a beaucoup perdu de son ardeur, et ce, relativement à la réalité de la maladie et de la mort toujours présentes au cœur de l'existence humaine. Cette impuissance de la médecine est ainsi une belle opportunité pour les croyances en la sorcellerie. Car, tous les cas de maladies qui résistent et résisteront aux techniques de la médecine moderne sont et seront inexorablement considérés comme le fruit d'agressions sorcières, mystiques et comme tels, pouvant seulement être gérés et guéris par la médecine traditionnelle anti-sorcière. C'est pourquoi nous disons qu'au-delà d'Hippocrate il y a Circé.

Circé est cette magicienne qui, dans l'Odyssée (Homère, 1934), transforma les compagnons d'Ulysse en porcs. Elle incarne donc la figure de la magie, la puissance des croyances magiques au sein d'un monde éternellement confronté à des situations limites telles que des maladies incurables. Certes, si dans l'Odyssée Ulysse parvient à libérer ses compagnons de la magie de Circé, il faut cependant reconnaître qu'Hippocrate peine encore à sauver l'humanité des maux étranges qui la dérangent et la rangent au rang des créatures condamnées à subir les caprices de toutes sortes de maladies. On peut citer en ce sens deux types de maladies qui demeurent comme une écharde au cœur du monde et un éternel défi pour Hippocrate et ses disciples. Il y a d'une part les maladies incurables d'origine génétique, héréditaire. On peut citer comme exemple la maladie de Huntington, une maladie neuro-dégénérative. D'autre part, on peut citer les nouvelles maladies (SIDA, Ebola, Coronavirus) consubstantielles au progrès technique, à la destruction de l'écosystème, à la métamorphose de certaines infections. Ces nouveaux cas de maladies semblent difficilement explicables et guérissables par les moyens étiologiques et sanitaires classiques. Face à ces nouvelles pathologies, la médecine se révèle parfois muette et impuissante.

Pourtant, les hommes qui en souffrent ont nécessairement besoin de réponses et de remèdes. Ce qu'ils semblent trouver à travers l'art de Circé et son corolaire la sorcellerie. Aussi, y-a-il une chose qu'Hippocrate ne pourra jamais vaincre, c'est la mort. L'évidence de l'*immortalité* de la mort, faisant ainsi de tout homme un mortel, donne encore droit de cité à Circé comme l'ultime site de refuge pour la Cité. Pour sortir du cercle de cette évidence, Claude Lamontagne pense que « la médecine doit en venir à considérer la mort comme un phénomène naturel devant laquelle elle doit reconnaître ses limites. Ce sont des limites et non un échec au vrai sens du terme » (1996, 57-69). Cette reconnaissance doit conduire les hommes à s'affranchir de « cet aspect de la médecine se voulant toute-puissante et capable de tout sauver » (1996, 57-69). Mais, étant donné que « c'est difficile de se libérer de l'impuissance de la médecine » (1996, 57-69), les hommes tenteront toujours de recourir à l'art de Circé quand ils se trouveront chaque fois confrontés au silence d'Hippocrate face à leurs maux. Ce qui suppose que les

croyances sorcellaires auront encore de quoi se nourrir et s'enraciner dans les mentalités et les comportements de ceux qui croient déjà en elles ou de ceux ou celles qui verront leur foi en la médecine moderne trahie par les insuffisances de celle-ci face à certaines situations-limites. Cela est d'autant plus probant qu'il existerait une part de mystère au cœur de l'univers.

### **3-L'éternité de l'être de la sorcellerie face à la mysticité de l'Être**

Les raisons qui font être et vivre la sorcellerie étant elles-mêmes indéracinables au cœur de l'existence, il va donc de soi que la sorcellerie soit aussi éternelle. C'est en ce sens que nous parlons de l'éternité de l'être de la sorcellerie face à la mysticité de l'Être

#### **3-1-De l'éternité des croyances sorcellaires**

Comme cela vient d'être souligné, la science et la médecine, quel que soit le degré de leur raffinement et technicité, en dépit du perfectionnement divin de leur méthode et de la clarté de leur découverte, ne peuvent et ne pourront jamais satisfaire tous les besoins fondamentaux de l'homme de manière absolue et définitive. Il y a, il y aura toujours de l'irrationnel, de l'indécidable, du mystère dans l'existence humaine. Ce qui suppose une éternité des croyances de type sorcellaire à la mesure de ces irrationalités indéracinables. C'est en ce sens que nous parlons d'une éternité des croyances sorcellaires puisque leur existence s'impose et se dévoile comme une tentative parfois satisfaisante de domptage et de maîtrise des événements qui paraissent parfois incompréhensibles et inexplicables. On peut parler, comme cela a déjà été souligné, du mystère de la mort, de l'absurdité de certains malheurs, de la violence inouïe et inaudible de certaines calamités... rebelles et imperméables à la raison humaine. En effet, selon B. Malinowski (1970, 60),

les calculs les plus raisonnables de l'homme n'ont jamais résolu pour lui pratiquement ou émotionnellement les problèmes qui se rattachent à la mort, aux calamités, aux catastrophes physiques telles que la sécheresse et les pluies, les séismes et les épidémies de peste.

Avec la prise de conscience du caractère insondable et éternel de tels événements, naît le besoin de création et de conservation de croyances et pratiques aussi insondables qu'éternelles. C'est dire que l'homme ne pourra mettre aisément un terme aux croyances sorcellaires qui, d'ailleurs, « correspondent à certains besoins indestructibles de l'esprit » (1918, 77). Il est de l'essence de l'esprit de l'homme, surtout de l'homme ordinaire, qui n'a pas suffisamment exercé, aiguisé et aiguillonné son esprit d'accorder créance et crédit à tout ce qui relève de l'irrationnel ou qu'il considère comme tel. C'est la thèse que G. Le Bon discute et tente de démontrer longuement dans son livre (1918) que nous n'avons cessé et ne pouvons cesser de citer tout au long de cette réflexion. Pour lui, l'emprise des théories rationnelles est quasiment nulle sur la mentalité des individus foncièrement imbus de certaines convictions et croyances. De telles théories s'évaporent dans leur milieu comme une goutte d'eau placée dans un four hautement surchauffé. En effet,

grâce à leurs impulsions affectives et mystiques, les hommes les plus ordinaires peuvent agir sans rien soupçonner de la genèse de leurs actes. Inutile d'essayer sur eux des arguments d'ordre intellectuel. En raison de leur faible faculté de compréhension, ils considèrent avec un mépris catégorique tout ce qui les dépasse. (G. Le Bon, 1918, 81).

Ainsi, les belles démonstrations scientifiques sont sans effet sur ces hommes dont parle G. le Bon. Ils trouvent ces démonstrations ennuyeuses et trop éloignées de leurs préoccupations quotidiennes, étant plus sensibles aux mythes et aux croyances religieuses, sorcellaires. De tels individus sont comme des enfants naïfs et inexpérimentés qui se laissent guidés par l'imagination. Alors, « vouloir leur inculquer certaines idées rationnelles serait imité l'enfant cherchant à introduire une orange dans un dé à coudre » (1918, 81). C'est dire que les vérités rationnelles, d'ordre philosophique, ne sont opérantes partout, dans tous les domaines et chez tout le monde. Si elles peuvent paraître ici très fécondes, elles peuvent se révéler très stériles ailleurs. Dans ce cas, reconnaissons que « l'heure est lointaine où le monde sera conquis par le raisonnement philosophique. Il a toujours été, au

contraire, jusqu'ici bouleversé par des croyances méprisées de la logique rationnelle, mais qu'elle reste impuissante à combattre » (1918, 81). Il n'y a donc pas d'illusion à faire au sujet du déclin ou de la pérennité des croyances s'inscrivant dans la droite ligne de la sorcellerie, dans la mesure où cette dernière est essentielle et consubstantielle aux zones d'ombres qui résident au cœur de l'univers et résistent au feu de la critique et aux lumières de la raison.

On peut même, comme le croit Gustave le Bon, détruire et tuer les objets et les personnes réceptacles ou agents de ces croyances, mais elles subsisteront et survivront éternellement à cette destruction. La chose peut disparaître mais sera toujours sa représentation incarnée et enracinée dans l'esprit. C'est dans cette même perspective que, contre Nietzsche, Michel Onfray peut soutenir l'impossibilité de la mort de Dieu. Pour lui, Dieu est une fiction alors qu'une fiction ne meurt pas, ne peut et ne doit même mourir : « Une illusion ne trépassé jamais, un conte pour enfants ne se réfute pas » (2005, 54). La croyance en la sorcellerie étant de la même nature que la croyance en Dieu, il va de soi que la sorcellerie est indéradicable justement parce qu'elle ne possède point de racine ontologique, elle est insaisissable puisque n'ayant point de contenu réel concret. C'est une fiction, le produit de l'imaginaire et des peurs populaires. Toute tentative de mise à mort définitive de ses paradigmes à travers un éclaircissement rationnel semble donc relative, certains individus ayant besoin de mythes pour pouvoir surmonter le mystère et l'absurdité de l'existence.

### **3-2-La sorcellerie sous les ombres du mystère de l'être**

Comme déjà dit, si la science permet d'éclairer les zones sous l'ombre desquelles prospère la sorcellerie, il est aussi manifeste que son progrès engendre aussi des ombres ou butte sur des ombres qui tendent à favoriser l'herméneutique sorcellaire. Il s'agit de ces ombres que charrient l'existence, la vie, le monde et qui demeurent dans les esprits comme un sphinx, une énigme indéchiffrable. D'ailleurs, selon les termes de Gustave le Bon : « La science constate chaque jour que ses découvertes restent imprégnées d'inconnu. Les réalités les plus précises recouvrent des mystères. Un mystère, c'est l'âme ignorée des choses » (1918, 17). Les croyances sorcellaires se veulent donc l'explication causale de ces mystères. Puisque ces derniers sont consubstantiels au progrès du monde tel un être et son ombre, il est évident que la sorcellerie sera consubstantielle à l'histoire de l'humanité. Ce qui revient à dire que le mystère, l'insondable, l'éternel insaisissable, l'homme doit les considérer comme une écharde au cœur de son existence.

Pierre Dehaye, dans la préface du roman *L'argent* d'E. Zola (1985), reconnaît ce caractère mystérieux propre à l'existence. En effet, l'existence elle-même, « par moments, entrouvre la porte au mystère comme à une réalité d'au-delà le réel » (1985, 21). C'est dire que l'existence n'est et ne sera jamais transparente en soi et n'apparaîtra aucunement ainsi aux hommes. Dans ce cas, il faut reconnaître avec Zola que « si loin que la science recule les bornes des connaissances humaines, il est un point sans doute qu'elle ne franchira (...) un infini inexploré à travers lequel l'humanité monterait sans fin (...) » (1985, 21). Ainsi, est-elle vouée, selon Éric de Rosny (1996, 201) à l'échec toute discipline critique qui « tendrait à démystifier, c'est-à-dire à priver de sens, ce qui doit demeurer d'ordre symbolique, en référence à la réalité du Mystère qui échappe à notre entendement ». La sorcellerie ne paraît donc mystérieuse, un éternel mystère, spectre, fantôme dérangeant et terrifiant, que parce qu'on a voulu en faire la clé de ce que nous considérons ou voulons percevoir et interpréter comme relevant du mystère surtout s'il s'agit d'événement dont l'importance engage notre existence. Et bien qu'il soit parfois impossible pour l'intellect humain de percer le secret de tels événements, l'homme tentera sans cesse de leur trouver du sens à travers diverses explications semblant parfois fantaisistes, mythologiques ou scientifiques. Mais, ce qui intéresse l'homme à travers ces explications n'est point leur valeur de vérité, mais leur signification symbolique et existentielles. C'est à ce titre que Éric de Rosny (1996, 201) peut affirmer que

trouver une explication physique et psychologique à ces phénomènes est une tentative légitime, à condition qu'elle reste seconde. Autrement, elle tendrait à démystifier, c'est-à-dire à priver de sens, ce qui doit demeurer d'ordre symbolique, en référence à la réalité du Mystère qui échappe à notre entendement.

La sorcellerie demeurera donc aussi longtemps que survivra une part d'énigme, de mystère dans l'existence humaine. C'est un mythe qui se justifie par le mystérieux, une fiction qui, bien que n'ayant aucune essence objective et observable, acquiert une certaine teinte ontologique et existentielle relativement aux événements et angoisses réels des hommes.

### **Conclusion**

En somme, on constate que la sorcellerie se veut comme une herméneutique servant à donner du sens à ce qui paraît *a priori* absurde ou allant de soi. Elle se dévoile aussi comme une philosophie pragmatique permettant de gérer les vicissitudes métaphysico-existentielles avec plus d'efficacité relativement au désir de consolation, de stabilité et de certitude propre à la faiblesse et à l'impuissance humaines. Les carences et limites des sciences exactes et médicales lui confèrent encore plus d'autorité et de légitimité dans un monde où le scientisme n'a pu tenir toutes ses promesses et relever les défis qui attendaient la science. Cette autorité et cette légitimité semblent s'enraciner davantage dans les esprits en raison de l'énigme même de l'existence humaine. Les fragiles croyances sorcellaires semblent ainsi se solidifier à travers l'impuissance humaine ainsi que les problèmes et angoisses qui mettent celle-ci à l'épreuve. À l'image des autres croyances et pratiques religieuses, elles tirent alors leur essence, substance et consistance de la finitude humaine. Mais, l'évidence de cette finitude ne doit servir de lieu de justification et de légitimation de toutes sortes de croyances obscures qui se révèlent souvent obscènes et dangereuses pour la cohabitation sociale. C'est pourquoi, en dépit de leurs limites internes ou externes, il ne faut désespérer de la raison humaine et de ses filles que sont la philosophie et la science. Seules ces dernières sont en mesure de sauver l'homme de tout ce qui menace son existence, que ce soient des forces visibles ou invisibles, réelles ou imaginaires.

Partant de cette logique, l'on peut alors dire que notre analyse a clairement permis de comprendre trois choses. D'abord, elle a permis de comprendre que l'homme, à chaque fois qu'il a désespérément été confronté à de dures expériences transcendant et éprouvant ses capacités naturelles, a eu tendance à recourir à des explications surnaturelles et à inviter ou introduire des agents occultes surhumains dans le cours normal de son histoire. La sorcellerie est l'une de ces explications et le sorcier, l'un de ces agents. D'où la deuxième chose à comprendre qui est en rapport avec la nature fictionnelle de la sorcellerie. C'est un monde imaginaire plein des désirs, ambitions, dénis, craintes, vœux inavoués, inconscients, archaïques, infantiles de l'homme. Certes, c'est un monde qui possède de réels effets psychologiques et pratiques sur la vie humaine. Mais, ces effets sont eux-mêmes pareils aux effets de tout mythe, de toute croyance et illusion : procurer une consolation passagère à celui qui en fait un moyen commode d'existence. Cette évidence nous conduit à notre dernier résultat relatif à la nécessité pour les Africains, hantés par la sorcellerie (B. B. Séké, 2016), de comprendre et d'accepter la réalité telle qu'elle est, dans sa rugosité, complexité et ambiguïté sans les fragiles béquilles des croyances sorcellaires qui les infantilisent plus qu'elles ne les sert (B. Nebie, 2020). C'est donc le lieu d'éveiller chaque Africain au sens de la responsabilité, de la lucidité et de la culture de la rationalité scientifique et philosophique fécondée et sédimentée à la mesure de l'Homme.

L'œuvre des philosophes Samba Diakité (2018) et Boa Thiémélé Ramsès (2010) peuvent servir de cheval de bataille en ce sens. L'un, le philosophe Samba Diakité, nous permet de mieux comprendre les problèmes culturels, politiques et philosophiques de l'Afrique actuelle à travers l'Africanologie qui est « l'étude clinique, scientifique et philosophique de l'Afrique à partir de sa genèse et de son fonctionnement en tenant compte de son histoire, de ses cultures, de ses civilisations, de ses découvertes, de ses inventions et de ses pratiques » (2018, 122). L'autre, le philosophe Boa Thiémélé,

nous permet de cerner avec plus de lucidité le mécanisme de fonctionnement des croyances sorcellaires et irrationnelles de toutes sortes à travers la méthode dégaoutique « affranchissant l'esprit de l'instinct, de l'ignorance, de la subordination des superstitions et des discours officiels » (2020, 136). Le chemin que nous tentons de tracer à travers la Sorçologie : la science qui étudie et démystifie la sorcellerie, se situe entre ces deux philosophies. Il s'agit d'éveiller la conscience africaine en la libérant de tout ce qui contribue à sa sclérose et à y freiner l'enracinement des germes de la philosophie et de la science.

### Références bibliographiques

- AMOUZOU Essè, 2010, *Le développement de l'Afrique à l'épreuve des réalités mystiques et de la sorcellerie*, Paris, L'Harmattan, Études africaines.
- BACHELARD Gaston, 1966, *Le rationalisme appliqué*, Paris, P.U.F. 3e édition.
- BOA Thiémélé Ramsès et ETTY Macaire, 2020, *Reconstituer le corps glorieux d'Osiris*, Entretien, Abidjan, Kamit.
- BOA Thiémélé Ramsès, 2010, *La sorcellerie n'existe pas*, Abidjan, CERAP.
- CASTIGLIONI Arturo, 1983, « L'homme devant le surnaturel », *Le monde de la magie*, Paris, Robert Laffont, Coll. Les pouvoirs inconnus de l'homme, pp. 207-222.
- CONDORCET Antoine-Nicolas, 1790, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, Editions des sciences sociales.
- CYRULNIK Boris, 1997, *L'ensorcellement du monde*, Paris, Odile Jacob.
- DAKOURI Gadou, 2011, *La sorcellerie, une réalité vivante en Afrique*, Abidjan, CERAP
- DIAKITÉ Samba, 2018, *Waati serra : La voix du temps ou l'appel des incompris*, Saguenay, Différance Pérenne.
- FAVRET-SAADA Jeanne, 1977, *Les mots les sorts la mort*, Paris, Gallimard, Coll. Folio/Essais.
- FEUERBACH Ludwig, 1844, *Essence du christianisme*, Paris, Librairie Internationale.
- FREUD Sigmund, 1925, *L'avenir d'une illusion*, Paris, P.U.F.
- GARAUDY Roger, 1985, *Biographie du XXe Siècle*, Paris, Tougui.
- GESCHIERE Peter, 2005, *Sorcellerie et politique en Afrique : la viande des autres*, Paris, Karthala.
- HENRY Victor, 1909, *La magie dans l'Inde antique*, Paris, Edition Ernest Leroux.
- HOMÈRE, *L'odyssée*, 1934, trad. Médéric Dufour et J. Raison, Paris, Garnier Frères.
- JAMES Williams, 1911, *Le pragmatisme*, Paris, Ernest Flammarion.
- JAMES Williams, 1916, *La volonté de croire*, Paris, Flammarion.
- KANT Emmanuel, 2006, *Critique de la raison pure*, Trad. Alain Renaut, Paris, Flammarion.
- LAMONTAGNE Claude, entretien avec Serge Bureau, 1996, « Un médecin devant la mort », in *Aujourd'hui, la mort*, Québec, pp. 57-69.
- LE BON Gustave, 1918, *Les opinions et les croyances. Genèse, évolution*, Paris, Ernest Flammarion, Editions des sciences sociales.
- MALINOWSKI Bronislaw, 1970, *Les dynamiques de l'évolution culturelle*, Paris, Payot.
- NEBIE Bali, 2020, *La sorcellerie : Un géant tigre de papier*, Ouagadougou, Ed. Poun-Yaali.
- ONFRAY Michel, 2005, *Traité d'athéologie*, Paris, Grasset & Fasquelle.
- RENAN Ernest, 1995, *L'avenir de la science*, GF-Flammarion Paris, Garnier-Flammarion, Editions des sciences sociales.
- RIVIÈRE Claude, 2008, *Socio-anthropologie des religions*, Paris, Armand Colin.
- ROSNY Éric de, 1996, *La nuit les yeux ouverts*, Paris, Seuil.
- ROSNY Éric de, 1981, *Les yeux de ma chèvre*, Paris, Plon, Coll. Terre humaine.
- SARR Benjamin Sombel, 2008, *Sorcellerie et univers religieux chrétien en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- SÉKÉ Baoulé Boniface, 2016, *La sorcellerie dans la mentalité africaine*, Paris, L'Harmattan.

TAYLOR Charles, 2011, *L'Âge séculier*, Trad. Patrick Savidan, Boréal.

TSALA TSALA Jacques Philippe, 2006, « La sorcellerie revisitée ou les démons de l'inconscient », in *Justice et sorcellerie*, Paris, Karthala, pp. 179-192.

ZOLA Émile, 1985, *L'argent*, Préface de Pierre Dehaye, Paris, Fasquelle.



## LE PANAFRICANISME ET LES ENJEUX ÉTHICO-POLITIQUES D'UNE RENAISSANCE AFRICAINE

**AMEWU Yawo Agbéko**

Maître-assistant de philosophie politique

Université de Lomé – République Togolaise

Tél. :0022890323487 /0022899654449

Courriel : [aguyeloi@yahoo.com](mailto:aguyeloi@yahoo.com) / [amewugguy73@yahoo.fr](mailto:amewugguy73@yahoo.fr)

### Résumé

Le présent travail se propose d'explorer les enjeux éthico-politiques et les éléments structurants d'une renaissance africaine, à partir d'une relecture critique du panafricanisme et dans le prisme du paradigme kanto-habermassien du droit cosmopolitique des peuples. Face au désenchantement démocratique actuel du continent, sur fond de son exploitation économique et de sa domination culturelle, nous postulons que la perspective d'un panafricanisme repensé, sur fond d'une praxis révolutionnaire pilotée par l'intelligentsia, peut contribuer à la renaissance de l'Afrique. Aussi appelons-nous à une prise de conscience pour une action collective, selon la hiérarchie des urgences et les priorités de la vie sociopolitique.

**Mots-clés** : panafricanisme, droit cosmopolitique des peuples, enjeux éthico-politiques, praxis révolutionnaire, renaissance africaine.

### Abstract

#### **Pan-Africanism and the ethical-political issues of an African renaissance**

The present work proposes to explore the ethico-political stakes and the structuring elements of an African renaissance, starting from a critical rereading of pan-Africanism and in the prism of the Kanto-Habermasian paradigm of the cosmopolitical right of peoples. Faced with the current democratic disenchantment of the continent, against the backdrop of its economic exploitation and cultural domination, we postulate that the prospect of a rethought pan-Africanism, against the backdrop of a revolutionary praxis driven by the intelligentsia, can contribute to the rebirth of Africa. We therefore call for a collective awareness for a collective action, according to the hierarchy of urgencies and the priorities of the socio-political life.

**Keywords**: Pan-Africanism, cosmopolitical rights of peoples, ethical-political issues, revolutionary praxis, African renaissance.

### Introduction

L'Afrique contemporaine est à la croisée des chemins et les questionnements autour de sa renaissance (politique, économique et culturelle), d'ailleurs omniprésents dans les débats académiques, au sortir des indépendances, gardent toujours leur actualité. Réduite à la portion congrue presque sur tous les plans, l'Afrique offre le spectacle d'une marginalisation historique, et ses multiples problèmes qui défraient la chronique, connus de tous, ont pour dénominateur commun la mal-gouvernance et le déni démocratique, sur fond de crises politiques et de drames économiques. Pillée aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, l'Afrique écrit son histoire dans le traumatisme des populations, dans un contexte où l'Occident maintient sur elle son hégémonie, sa domination culturelle, économique et

politique. Par-delà « la face cachée » des indépendances souvent formelles (J.-C. Pomonti, 1979, p.14), d'ailleurs difficilement arrachées, l'Afrique garde les stigmates de la colonisation.

L'engouement et l'enthousiasme suscités par les indépendances, réédités par les mouvements sociaux des années 1990 perçus à tous égards comme le printemps des peuples africains semblent une illusion éphémère. Le rêve nourri par ces mouvements de libération fait place à une marche difficile vers le développement intégral, avec pour corollaire, une réflexion laborieuse sur le néo-colonialisme et le retour à peine voilé de l'autoritarisme. Et pourtant, quelle puissance représente ce grand ensemble géopolitique ? Forte d'une aire géographique de 30,3 millions de km<sup>2</sup> et d'une population estimée à plus d'un milliard, l'Afrique possède d'immenses richesses naturelles et humaines, regorge d'autant de réalités socioculturelles disparates et multiformes pour se résigner dans sa marginalisation actuelle, après plus de 60 ans d'indépendances. Cette situation contraste avec la vision des pères fondateurs, ces « pères de la nation » qui, dans un élan fédérateur, ont bien voulu faire du continent un acteur digne sur la scène internationale.

Quels repères éthico-politiques pour repenser la renaissance africaine ? Telle est la question cruciale à laquelle nous tentons de répondre dans cette étude. Nous postulons que la perspective d'un panafricanisme repensé, sur fond d'une praxis révolutionnaire pilotée par l'intelligentsia, peut contribuer à la renaissance de l'Afrique. En prenant à témoin l'inspiration du leader ghanéen Kwame Nkrumah, et à partir d'une démarche analytique et critique, cette étude se propose d'explorer les enjeux éthico-politiques et les éléments structurants d'une renaissance africaine. Aussi envisage-t-elle une relecture critique du panafricanisme, dans le prisme du paradigme kanto-habermassien du droit cosmopolitique. L'analyse procède, dans un premier temps, d'un état des lieux critique du panafricanisme pour mettre en lumière ses apories et désillusions. Dans un second temps, elle relève ses enjeux et défis actuels dans le contexte d'une Afrique malade et en perte de repères. Enfin elle fait un plaidoyer en faveur d'une prise de conscience collective, à travers une praxis révolutionnaire pour laquelle l'intelligentsia est invitée à être à l'avant-garde.

### **1. Les apories du panafricanisme et les désillusions d'un projet mort-né**

Les apories du panafricanisme sont, à maints égards, inhérentes à « la faillite de l'Afrique officielle » (S. Latouche, 1998, p.17) ; elles sont symptomatiques de l'inefficience des projets unificateurs du continent. Comment fédérer des États qui, depuis leur émergence symbolique, sont restés dans une logique de délégitimation et dont le processus de construction ressemble à un travail de Pénélope, pris pour ainsi dire dans une sempiternelle dialectique de construction-reconstruction ? Le projet mort-né du panafricanisme n'est pas en soi une fatalité ; il est consubstantiel aux tares et aux avatars de l'État-nation africain. Qui plus est, le clivage entre panafricanisme maximaliste et panafricanisme minimaliste, à la naissance du projet, est révélateur de l'étrange destin de l'État-nation africain qui n'a pas réussi à revêtir le double principe d'effectivité et de légitimité constitutif de l'État moderne.

On voit toute la pertinence de la science politique africaniste pour qui la principale faiblesse de l'État-nation africain est imputable à son allogénéité constitutive, à son extranéité institutionnelle et à sa dépendance de l'expérience historico-culturelle de construction politique occidentale. Aussi estime-t-on que l'État en Afrique, en se dissolvant dans le modèle de l'État-nation qui est une invention spécifique à l'histoire et à la culture européenne, apparaît comme un « État importé » (B. Badie, 1992). Perçu sous cet angle, le bilan du projet de construction de l'État-nation en Afrique ne peut qu'être mitigé, au regard de l'incompatibilité entre les modèles occidentaux et les réalités africaines, et surtout en raison de son érection sur la base d'une « occidentalisation forcée » (*Ibid.*, p.315).

Analysant « l'historicité de l'État importé », J.-F. Bayart voit dans le modèle de l'État-nation en Afrique, une « aliénation », mieux, la boîte de Pandore de la plupart des maux du sous-

développement politique (J.-F. Bayart, 1996, p.7). Face à ce constat, la science politique africaniste n'a eu de cesse de relever ce qui est apparu comme « paradoxes de l'État africain », à travers cette question on ne peut plus pertinente : « L'État africain existe-t-il ? Correspond-il à une réalité ou à une fiction ? » (J.-F. Médard, 1990, p.26). Au regard de ce qui précède, on peut dire que la première faiblesse du panafricanisme est inhérente au caractère problématique de l'État-nation en Afrique : celui-ci est beaucoup plus un mythe qu'une réalité. L'idée de fédération des États de l'Afrique n'a de sens et d'efficience que sur la base d'États-nations normalement constitués.

Qu'on ne se voile pas la face, un projet de cette ambition ne peut aboutir que dans l'indépendance retrouvée, dans le contexte de la décolonisation. Les deux idées forces véhiculées aux premières grandes conférences sur le panafricanisme en 1958, à l'initiative du docteur Kwame Nkrumah : « Indépendance immédiate », « États-Unis d'Afrique » valaient pour ainsi dire tout leur pesant d'or. Au regard du passé colonial, l'Afrique ne pouvait renaître de ses cendres que par la rupture et par la fédération : rupture d'avec l'Occident et fédération des peuples et des nations pour recoller les morceaux. Le mot d'ordre du leader ghanéen, par-delà sa portée révolutionnaire, était annonciateur d'un panafricanisme « maximaliste » qui, à la vérité, s'imposait comme une belle stratégie de recomposition de la géopolitique imposée par la Conférence de Berlin et qui a conduit à la balkanisation du continent, sans autre forme de procès (M. Tsiyembe, 2002). Plus qu'un simple mot d'ordre, un leitmotiv, il faudrait y voir un propos d'unité qui entendait faire du continent africain un acteur digne sur la scène mondiale. Pour relever ce défi majeur, la conditionnalité nécessaire pour Kwame Nkrumah, était l'unité économique, politique et militaire, d'où le mot d'ordre et le propos d'unité « L'Afrique doit s'unir »<sup>22</sup> auquel se rallie en janvier 1961 le « Groupe de Casablanca »<sup>23</sup>. Malheureusement, ce pari et ce beau rêve vont traîner le boulet de deux formes de complot.

Il s'agit d'abord de la résistance des anciennes puissances coloniales, comme il fallait s'y attendre, soucieuses de maintenir le joug et déterminées à ne jamais lâcher prise. Il y a ensuite la trahison des tenants du panafricanisme « minimaliste » qui a finalement donné naissance à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et dont la stratégie est fondée sur le droit inaliénable de chaque État à une existence indépendante. Son slogan est « l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation » et son principe est le respect de la souveraineté des États membres et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États (M. Tsiyembe, 2002). Cette stratégie a été incarnée par le « Groupe de Monrovia »<sup>24</sup>. Le ver était dans le fruit, on voit un des premiers obstacles majeurs du panafricanisme. Qu'on ne s'étonne pas du bilan mitigé de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) créée en 1963 à Addis-Abeba, une organisation taillée sur mesure, taillable et corvéable à merci, selon les *desiderata* des puissances colonisatrices.

Il s'agit, au demeurant, d'autant de vulnérabilités au cœur du projet de panafricanisme et qui paraissent symptomatiques des indépendances mal négociées et/ou mal conquises. On comprend dès lors la valeur ajoutée du postulat du panafricanisme maximaliste qui, revêtant une dimension libératrice, s'imposerait comme une praxis révolutionnaire, un levier de libération du peuple africain. K. Nkrumah (1976, p. 97) ne s'y était pas trompé en invitant au « consciencisme », à la praxis : « la pratique sans théorie est aveugle ; la théorie sans pratique est vide », pense-t-il. Contrairement à la négritude senghorienne affirmant *urbi et orbi* l'identité nègre et brandissant la carte d'identité humaine de l'Africain, Nkrumah n'a eu de cesse d'en appeler à la nécessité d'une praxis révolutionnaire, seule à

<sup>22</sup> Cf. Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine, 2<sup>e</sup> édition, 1994.

<sup>23</sup> Il s'agit du Ghana, de l'Égypte, du Maroc, de la Tunisie, de l'Éthiopie, de la Libye, du Soudan, de la Guinée Conakry, du Mali et du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

<sup>24</sup> Fondé en mai 1961 et dominé par les présidents, ivoirien Houphouët Boigny et sénégalais Léopold Sédar Senghor.

même de libérer le continent. Aux yeux du leader ghanéen, la reconstruction identitaire de l'Afrique passe avant tout par la résolution du schisme dans les pratiques, né du contact avec l'Occident, avec pour corollaire le conflit entre l'égalitarisme socialiste de la société africaine traditionnelle et les principes du capitalisme importés. On comprend pourquoi, selon lui, cette praxis révolutionnaire devrait avoir pour soubassement un corpus de doctrines susceptibles de déterminer la nature générale de l'action et d'« unifier la société » dont la base est « la société africaine traditionnelle ». C'est ainsi que Nkrumah en appelait à une révolution intellectuelle sur fond d'une mobilisation des ressources dont le but est « la rédemption de notre société » par sa reconstitution (*Ibid.*, p.98).

On pourrait être tenté de voir dans le projet de la négritude senghorienne une ambition similaire, sauf qu'il faudrait reconnaître que la surestimation de l'identité nègre n'est pas en soi facteur de libération, surtout quand elle se fait sur la base d'une singularisation et d'une essentialisation de l'identité nègre. Les critiques acerbes contre le senghorisme portent à maints égards sur l'obstination à présenter le « nègre » comme un être atypique, *ne varietur*, un « être de la nature » et d'« émotion », en l'absence de la raison analytique cartésienne, etc., autant de jugements très discutables, et qui semblent inviter beaucoup plus à la servitude qu'à la libération. On apprécie à juste titre la critique de M. Towa pour qui le développement culturel n'est possible en Afrique qu'en ayant pour socle « une puissance matérielle capable de garantir sa souveraineté et son pouvoir de décision », dans les domaines politique, économique, culturel, contrairement à la négritude senghorienne et l'ethnophilosophie qui « entretiennent l'illusion que l'Afrique pourrait apporter à l'Europe un "supplément d'âme" » (M. Towa, 1971, p. 51).

Au-delà des clivages idéologiques entre le projet panafricaniste de Nkrumah et celui de Senghor, il y a globalement dans l'idée du panafricanisme une réponse au colonialisme dans sa condescendance, dans ses catégories classificatoires, et surtout dans sa fameuse « mission civilisatrice » qui ravale le monde africain au primitivisme culturel, en marge de l'histoire universelle. On peut lire ainsi dans la négritude ce sentiment de revendication identitaire, qui n'est pas en soi mauvais. Parlant de la négritude et du senghorisme, S. Diakité, parle à juste titre de « la culture comme levain d'une renaissance africaine humaniste » (S. Diakité, 2014a, p. 3). Car à ses yeux, pour les auteurs de la négritude, le devoir de l'homme noir est de rétablir la double continuité rompue par le colonialisme, à savoir la continuité d'avec le monde, la continuité d'avec eux-mêmes, étant donné qu'ils sont des « forces de vérités », des réintroduceurs au monde de leurs peuples et aussi les réinventeurs de cette solidarité entre eux dont le colonialisme a essayé d'offusquer ou de détruire l'idée. Face au discours condescendant de l'Occident, l'intention des auteurs de la négritude consistait donc à laver l'opprobre jeté sur la race noire, à « affirmer la vraie identité de l'Afrique », à « la présenter en fierté à un monde qui lui dénierait toute valeur » (S. Diakité, 2014a, p.6).

Dans cette perspective, on peut inscrire idéologiquement le mouvement politico-culturel du panafricanisme dans le mouvement contemporain du multiculturalisme. Précisons que le multiculturalisme est cette « conception de l'intégration établissant qu'il est en quelque sorte du devoir de l'État démocratique de « reconnaître », d'une part, la multiplicité des groupes ethnoculturels qui composent de manière significative sa population, et de chercher, d'autre part, à accommoder dans la mesure du possible, sur la base de principes clairement identifiables, cette diversité culturelle » (P. Savidan, 2009, p.17). Pour L. K. Sosoe, il est « un mouvement politique, une pratique discursive », aux allures d'une riposte ou d'une « intifada culturelle » (L. K. Sosoe, 2002, p. 11) contre l'hégémonie occidentale.

Il y a donc une certaine légitimité dans l'affirmation de l'identité nègre. Cependant, il importe de relever les apories de ce qui est apparu, en filigrane, comme l'idéologisation de la « voie africaine » portée par le « néo-nationalisme africain » ou la « voie africaine du socialisme » que sous-tend la négritude. Ce n'est point l'idée de valoriser les réalités africaines ou de « descendre des nuages

idéologiques aux réalités concrètes du terroir » (L. S. Senghor (1969, p. 566-567) qui pose problème. Ce qu'on pourrait redouter, ce sont les déductions idéologiques auxquelles cette idée peut conduire. On se souvient que dans sa conférence portant sur le thème « Négritude et civilisation gréco-latine ou démocratie et socialisme », prononcée à Strasbourg le 20 novembre 1964, Senghor soutenait en effet que le régime présidentiel et le parti unique s'inscrivent dans l'ontologie nègre (L. S. Senghor, 1969, p. 568).

En tout état de cause, on retrouve globalement dans cette conception la prééminence des stéréotypes de l'identité culturelle, leur référence quasi-névrotique en tant qu'ils interviennent de façon très déterminante dans la définition, la caractérisation, la compréhension et l'orientation du politique en Afrique. Le postulat politique censé servir de présupposition théorique, d'orientation normative, de crédo de civilité et de propos d'unité n'est rien d'autre que « la voie africaine ». Il faut y voir un substrat théorique, celui de concevoir la politique à l'aune des réalités du terroir : « Il s'agit, écrit Senghor, de la repenser à la lumière des réalités africaines » (L. S. Senghor, 1971, p.283). Cependant, au regard de l'histoire avec ses implications socio-politiques, une telle conception conduit aux replis identitaires, à la spécification de l'homo africanus et, plus dangereusement, à l'essentialisation de l'identité nègre, même si elle apparaît initialement comme une arme contre le colonialisme dont l'essence est la croyance à la supériorité de la culture occidentale, l'exploitation économique et la négation des cultures des colonisés.

Évidemment, dans le mouvement du panafricanisme, mouvement anticolonialiste par excellence, le recours aux sources est inéluctable ; il est perçu comme l'arme avec laquelle l'Africain pourrait secouer le joug et briser les vieilles chaînes de la servitude pour se réconcilier avec lui-même, reconquérir sa dignité et redevenir l'acteur de sa propre histoire. Pour C. Anta-Diop (1979, p.15-17) « L'humanité ne doit pas se faire par l'effacement des uns au profit des autres ». Aussi invite-t-il les Africains, à « rendre périmées, grotesques et désormais inoffensives ces armes culturelles » empruntées et /ou imposées par l'Occident, par la connaissance de leur passé. Cependant, la posture essentialisante, à l'instar de celle de Senghor, contient quelques apories. Cette posture, sauf erreur d'appréciation, contient les présupposés théorico-idéologiques, les linéaments de ce qui est apparu dans la pratique politique actuelle, sous la forme d'une démocratie propre à l'Afrique, une démocratie aux couleurs de l'Afrique, une ethnodémocratie contestable à bien des égards.

Qu'on ne s'étonne pas alors qu'en Afrique la plupart des régimes se transforment en « ethnocraties » où l'individu « voit ses aspirations et ses potentialités satisfaites au gré de son appartenance régionale ou ethnique » (A. Bourgi & C. Casteran, 1991, p.41). Ce virage idéologique de l'Afrique, cette aventure des États africains apparaît comme le dernier avatar du panafricanisme, le coup de grâce d'un projet totalement vidé de sa substance par l'imposture politique dont les invariants, connus de tous, sont entre autres : l'invocation quasi-incantatoire des réalités africaines devant l'imposture politique et le déni démocratique. Comment donc repenser le panafricanisme pour la renaissance de l'Afrique, surtout dans un contexte où l'Afrique continue de « battre tous les records en matière de retard historique » (C.-R. Dimi, 2007, p. 5) ?

## **2. Le panafricanisme à la croisée des chemins : repenser le projet**

Par-delà l'ironie de l'histoire et abstraction faite des travestissements dont a fait l'objet le panafricanisme, il demeure un mouvement politique, une idéologie indispensable pour l'affranchissement total du continent africain. Ce dernier peut renaître de ses centres, mais à la seule condition de se libérer de l'étouffoir et du corset du colonialisme. Dans cette perspective, le défi du panafricanisme ne réside pas dans les replis ou exacerbations identitaires, encore moins dans l'idéologisation des nationalismes. A. Mbembe (2000) a raison d'inviter à se prémunir contre trois écueils auxquels on pourrait se heurter quant à la mise en évidence du panafricanisme dans une

perspective postcoloniale. Il s'agit d'abord de l'afro-pessimisme, cet « avatar de l'imagination raciste ». Il s'agit ensuite de « l'africanisme », source d'une « incapacité à penser philosophiquement, et de façon transversale ». Enfin, « l'afro-radicalisme » ou « l'afrocentrisme » où l'Occident fait l'objet obscur de haine (A. Mbembe, 2000, Avant-propos, VII).

Le défi de la réalisation d'une organisation politique intégrée de toutes les nations et peuples d'Afrique devient une gageure ; il n'est pas une option facultative, pas plus qu'elle n'est un luxe. Ce défi n'est pas l'apanage de l'Afrique parce qu'étant au cœur des enjeux globaux sous-tendant tous les grands ensembles géopolitiques. Ce qui importe, c'est comment réorienter le panafricanisme pour qu'il incarne véritablement le projet d'une organisation politique intégrée. On y voit l'urgence d'un positionnement idéologique de l'Afrique dans la marche non seulement vers le progrès, mais surtout vers la réalisation d'une humanité unifiée dans le bonheur et dans la paix. Ce qui s'offre à la réflexion, c'est bien comment travailler à réorienter le panafricanisme pour qu'il soit en consonance avec le projet éthico-politique du cosmopolitisme tel qu'il est conçu de Kant à Habermas, dans la perspective d'une gouvernance mondiale. Cela dit, il apparaît nécessaire de conforter les organisations sous-régionales et panafricaines en les dotant de structures crédibles, mieux, en leur assignant l'échéance d'une bonne gouvernance supranationale, fondée sur les idéaux de l'humanisme moderne, dans la perspective d'un cosmopolitisme renaissant.

On comprend dès lors l'euphorie et l'enthousiasme des peuples africains au sortir du 37<sup>e</sup> Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) tenu à Lusaka en juillet 2001, sommet consacrant la naissance de l'Union Africaine réclamée à cor et à cri par les peuples africains avides de la souveraineté et de l'unité du continent (M. Tshiyembe, 2002). En effet, c'est dans l'espoir de remédier aux carences et aux insuffisances de l'OUA que l'Union Africaine a été créée en juillet 2001. Mais aujourd'hui, après deux décennies, la question se pose de savoir si cette nouvelle Union, à l'aide de ses nouvelles institutions, s'inscrit vraiment dans la dynamique et dans la logique d'un droit cosmopolitique fondé sur le paradigme des individus libres et égaux. Presque 60 ans après la création de l'OUA, le clivage maximalistes / minimalistes n'a pas disparu. Par ailleurs, tout comme la défunte OUA, l'UA traîne, non seulement, les avatars de la crise des idéologies (Est / Ouest), mais aussi et surtout, la mauvaise gouvernance constatée ici et là, et l'institutionnalisation d'une démocratie atypique sur fond d'une patrimonialisation du pouvoir et de l'« imposture ethnocentriste » (C. Z. Bowao, 2014).

De toute évidence, pour l'heure, l'Union Africaine semble un replâtrage de l'ex- OUA. La plupart des institutions de l'Union Africaine inspirées de l'Union Européenne, à l'instar de la Conférence de l'Union, de la Commission, du Parlement panafricain, de la Cour de justice africaine, du Mécanisme de règlement des conflits, du Conseil économique, social et culturel paraissent figuratives. Aussi pensons-nous que ces institutions resteront inefficaces si l'ensemble des États membres signataires de l'Acte constitutif n'adhèrent pas aux idéaux de l'État de droit et de la démocratie, condition *sine qua non* d'une reconquête des idéaux du panafricanisme et dont l'implémentation mérite une actualisation drastique dans le sens d'un droit cosmopolitique, bien entendu, dans sa reformulation, au regard des enjeux contemporains. Le déficit démocratique est le principal facteur qui a ruiné le continent africain et érudé son décollage économique ainsi que son unité politique. Dans un contexte où tout se planétarise, il est moralement et politiquement inacceptable que l'Union Africaine tolère, par complaisance, des pratiques antidémocratiques en son sein, à moins de se renier.

La perspective habermassienne d'un droit cosmopolitique retient, dans cet ordre d'idées notre attention, dans la mesure où elle s'inscrit dans la thématique des problèmes planétaires ainsi que leur résolution au travers des circuits communicationnels rendus plus visibles par les institutions démocratiques, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Pour Habermas, seules les institutions démocratiques sont garantes de l'État de droit et de la promotion des droits de l'homme dont la structure et la validité dépassent « l'ordre juridique des États-nations » (J. Habermas, 1996, p.86).

La perspective habermassienne s'inscrit, en effet, dans une filiation kantienne de l'idée d'un droit cosmopolitique exposée d'abord dans l'essai de 1784 intitulé *L'idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, ensuite dans celui de 1795, *Projet de paix perpétuelle*. L'idée kantienne s'articule, en effet, autour d'une vision téléologique, finaliste de l'histoire, avec comme point de chute, la réalisation de la paix perpétuelle. Seulement, aux yeux de Kant, une telle paix n'est possible que dans un État cosmopolitique, une sorte de fédération d'États libres, un ensemble organique de gouvernements républicains à l'échelle planétaire, visant à écarter ou à abolir toute forme de guerre, par une alliance de paix, établissant la paix de façon perpétuelle et irréversible, car les hommes sont naturellement animés de folie belliciste. À en croire Kant (1991, p. 84-87), la république, fondement de l'État cosmopolitique, désigne une « constitution instituée premièrement d'après les principes de liberté des membres d'une société (comme hommes), deuxièmement d'après les principes de dépendance de tous envers une unique législation (comme sujets) et troisièmement d'après la loi de leur égalité (comme citoyens). En réalité, la préoccupation de Kant s'articule autour des conditions de possibilité d'un État de droit à l'échelle planétaire, et la république en est la meilleure approximation.

La vision habermassienne, quant à elle, entend reformuler l'idée kantienne au regard de l'aporie de la philosophie du sujet ou de conscience qu'on lui reproche. On reproche en effet à Kant d'incarner un univers métaphysique qui n'est pas le nôtre. C'est ainsi qu'il convient de comprendre la reformulation habermassienne dans le cadre d'un modèle communicationnel du droit, au regard des défis de notre époque, époque caractérisée par des crises et des transitions radicales. La théorie habermassienne se veut une conception procédurale du droit cosmopolitique à même de donner sens à une communauté juridique cosmopolitique. Selon Habermas, le droit cosmopolitique, par-delà les sujets collectifs du droit international, concerne avant tout « le statut des sujets de droit individuel, fondant pour ceux-ci une appartenance directe à l'association des cosmopolites libres et égaux » (J. Habermas, 1996, p. 57).

Cependant, Habermas insiste sur le fait que le droit cosmopolitique peut jouer un rôle émancipateur concret, au regard des mouvements sociaux et des luttes politiques, des douloureuses expériences et des souffrances irréparables des opprimés et des offensés, des blessés et des massacrés, des minorités marginalisées. Étant donné que « personne n'a le droit d'être exclu de l'universalisme moral », Habermas (1992, p.107-108) estime que « Ce n'est que dans la libération radicale des histoires de vie individuelles et des formes de vie particulières que s'affirme l'universalité de l'égal respect pour chacun et de la solidarité avec tout ce qui porte le visage humain ». On y retrouve mis en exergue l'humanisme éthique voulu par Kant, à la seule différence que ce dernier entend se manifester dans les mouvements sociaux et politiques, véritables véhicules d'un droit cosmopolitique sur le plan international. On comprend pourquoi Habermas invite à conforter le droit cosmopolitique par des institutions internationales (au regard de leur inefficience actuelle). Deux grandes leçons se dégagent.

D'abord, au-delà de l'idée de fédérations des États, la perspective d'un humanisme juridique à travers la promotion de l'État de droit rendu plus efficient par la démocratie, semble l'une des premières conditionnalités majeures du panafricanisme. Ainsi, l'unité politique, économique, militaire, telle que portée par le projet initial, du moins dans la version Nkrumah, n'a d'efficience qu'avec l'établissement effectif des États républicains, libres et démocratiques. Kant ne s'y est pas trompé, quand il voyait dans la promotion des institutions républicaines à l'échelle planétaire la conditionnalité éthique de la paix. Le verrouillage institutionnel actuel des États africains, de plus en plus fermés à l'alternance politique, élude davantage le projet du panafricanisme. Sur le plan endogène, on sait que la mal-gouvernance et la confiscation des ressources nationales par une oligarchie civile ou militaire au pouvoir sont à bien des égards causes des conflits et crises politiques sur le continent. Abstraction faite du vernissage démocratique actuel, plusieurs États africains semblent n'avoir pas structurellement changé.

Ensuite, le panafricanisme n'a de sens qu'à travers la renaissance africaine. L'Afrique doit retrouver sa dignité par une reconquête de sa liberté dans la mesure où elle ne peut continuer de ployer sous le joug de l'Occident qui maintient son hégémonie : sa domination culturelle, économique, politique. Après plus de 60 ans d'indépendances, il est inacceptable que l'Afrique peine à s'affranchir du colonialisme et de ses avatars. La renaissance africaine suppose pour ainsi dire l'abolition systématique du néo-impérialisme et du néo-colonialisme dont la pratique perdure par une insidieuse immixtion des puissances prédatrices.

Des exemples sont légions pour montrer à quel point, dans le contexte africain, on ne peut masquer le poids des réseaux politico-économiques et des lobbies de tous acabit qui contrôlent les ressources stratégiques et soutiennent des dictatures corrompues, au grand dam des populations. La Françafrique en est une triste illustration. L'assassinat du guide libyen Mouammar Kadhafi le 20 octobre 2011, l'arrestation du président ivoirien Laurent Gbagbo le 11 avril 2011, envoyé à la Cour pénale internationale qui l'a définitivement acquitté le 31 mars 2021, le soutien de Paris au Conseil militaire de transition au Tchad, mis en place le 20 avril 2021 et présidé par le Général Mahamat Déby, fils du Président Idriss Déby assassiné le 19 avril 2021, après plus de 30 ans de pouvoir sans partage avec le soutien de la France, le rôle des constitutionnalistes français dans le tripatouillage des constitutions africaines en vue des mandats présidentiels au-delà des limites constitutionnelles (Togo, Guinée, Côte d'Ivoire...), etc. sont quelques exemples récents et potentiellement conflictogènes pour le continent.

F.-X. Verschave (2002, p. 8-9) n'a eu de cesse de révéler en quoi la Françafrique, « cette partie immergée, hors-la-loi, de l'iceberg des relations franco-africaines » n'est pas de l'histoire ancienne pour l'Afrique. Pour cet auteur, la Françafrique se mue au travers de ses réseaux nocifs et dont les méthodes sont en train de « prendre place dans un système prédateur multinational, la Mafiafrique » (*Ibid.*). On trouve, au demeurant, à travers ces exemples, « l'impact des facteurs externes dans le sabotage des économies africaines » (A. Traoré, 2002, p.162) ainsi que dans le détournement de l'élan révolutionnaire et fédérateur par une sorte de « hypnose de la démocratie » (F.-X. Verschave, 2002, p. 273). On le voit, l'excès des maux infligés à l'Afrique, surtout avec le « glissement de la Françafrique à la Mafiafrique » (*Ibid.*, p. 9) est aujourd'hui responsable de l'accroissement des inégalités, de l'extrême pauvreté et d'instabilité politique dans plusieurs pays, ex-colonies françaises.

D'ailleurs, la plupart des guerres et des conflits qui appauvrissent le continent noir ne sont pas en dehors des enjeux géopolitiques et économiques que constituent ses ressources : le pétrole, l'uranium, le cuivre, le diamant, le phosphate, le cobalt, l'or ou l'aluminium, qui loin de profiter aux populations croupissant dans l'extrême pauvreté, alimentent les prédateurs extérieurs et leurs marionnettes locales et qui expliquent le poids des puissances dans les stratégies de conquête ou de confiscation du pouvoir en contexte africain. On voit dès lors l'urgence d'une réactualisation de la conditionnalité de l'unité économique, politique et militaire résumée dans le mot d'ordre : « L'Afrique doit s'unir » (K. Nkrumah, 1994). Ce dernier pourrait inspirer les luttes actuelles pour la libération du continent, à l'instar de la reconquête de la démocratie bloquée et détournée.

Le postulat nkrumahiste pourrait également inspirer la croisade actuelle contre la servitude monétaire que représente le CFA et sur laquelle des discussions académiques houleuses ont été tenues lors des États généraux sur l'Éco qui ont eu lieu dans la capitale togolaise du 26 au 28 mai 2021, sur le thème « Du Franc CFA à l'Éco : quelle monnaie pour quel développement en Afrique de l'Ouest » ? L'horizon d'un affranchissement monétaire de cette partie de l'Afrique n'est pas pour l'heure serein, car ce pari pourrait, comme dans le contexte de la naissance de l'OUA devenue UA, rencontrer des obstacles.

Il y a d'abord les subterfuges de la France, ancienne puissance coloniale prédatrice qui n'entend pas lâcher prise, au regard de la perte énorme que représenterait l'autonomie monétaire des ex-pays

colonisés de la zone CFA, et ce malgré le sentiment anti-français qui a actuellement pignon sur rue. Il y a ensuite ce qu'il convient d'appeler les avatars du panafricanisme « minimaliste » dont les tenants et les aboutissants (souvent instrumentalisés par les puissances colonisatrices) sont beaucoup plus préoccupés par les principes de « l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation », le respect de la souveraineté des États, etc., avec pour corollaire la lutte hégémonique des États. Face à ces défis, l'idée d'assigner au panafricanisme l'échéance d'une praxis révolutionnaire, avec à l'avant-garde, le repositionnement stratégique de l'intelligentsia semble une voie de salut.

### **3. L'avenir du panafricanisme et la responsabilité de l'intelligentsia africaine**

Il y a une certaine opinion pour laquelle le sort de l'Afrique, sa lamentable situation est due aux avatars du colonialisme et de l'esclavage. Dans une note assez pessimiste, sur fond de prophétie de malheur, J.-C. Pomonti (1979, p.60-61) écrivait : « En Afrique noire, le XX<sup>e</sup> siècle demeurera celui de l'exploitation européenne (...). Mais quelle Afrique noire ? Quel monde ? (...) Aliénation, agression, la mesure des bouleversements est incalculable ». Face à la situation actuelle de l'Afrique, il n'est point de doute que les facteurs exogènes peuvent être mis sur la sellette. Aussi apparaît-il pertinent que le continent demande réparation pour des injustices subies durant plusieurs siècles, injustices liées généralement à son exploitation économique et à son aliénation culturelle.

Plusieurs données illustrent la gravité du préjudice subi par les Africains et qui en appellent au devoir de mémoire ainsi qu'à l'obligation de rendre justice. Évidemment, après moult tentatives des indépendances pour corriger « les impasses politiques, économiques et culturelles de la colonisation » (A. Renaut et *al*, 2016, p.522), et au regard de la « persistance des effets de la domination culturelle » occidentale (*Ibid.*, p. 523), l'idée d'une redéfinition des relations entre les puissances coloniales prédatrices et les pays africains s'impose comme une garantie de la renaissance du continent.

Ainsi, au-delà du devoir de mémoire et de la reconnaissance des pratiques aussi odieuses que sont l'esclavage et la colonisation, la perspective d'une justice réparatrice pourrait être prometteuse pour le repositionnement stratégique de l'Afrique. Dans cette perspective, l'idée d'une diplomatie de la repentance, assortie des actes d'apaisement plus ou moins sensibles, pourrait être promue au regard de la persistance des débats et des espaces de controverses politiques, historiographiques et militantes sur les mémoires du fait colonial. On apprécie le regain d'une conjoncture de « crise mémorielle » au début des années 2000 et dont l'apogée est la conférence de Durban en Afrique du Sud sur « La réparation aux victimes de l'esclavage et du racisme »<sup>25</sup> censée, selon les organisateurs, prendre la forme d'un financement du développement de l'Afrique.

Abstraction faite de ces initiatives qui sont loin d'être exhaustives, le devoir de mémoire ne doit pas se limiter à la simple reconnaissance ; il gagnerait à prendre la forme de repentance et de réparation au travers des mesures d'apaisement et d'accompagnement symboliques et économiques significatives, à l'instar de la restitution des biens pillés, l'effacement de la dette extérieure des pays colonisés ainsi que la garantie effective de reconstruction des pays victimes et l'abolition du néocolonialisme.

Cela veut dire qu'au-delà de l'indépendance économique, l'Afrique doit renaître culturellement en mettant fin à l'« uniformisation culturelle » (S. Latouche, 2005) imposée par l'impérialisme occidental et qui malheureusement a substitué à la richesse ancienne du continent « un vide tragique ».

---

<sup>25</sup> Cf. les recommandations de la conférence mondiale de Durban contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, tenue du 2 au 9 septembre 2001 à Durban en Afrique du Sud. Cette conférence est la troisième session des conférences mondiales contre le racisme organisées par l'UNESCO, au sortir de la Seconde guerre mondiale. La résolution 104 de la Conférence invite à l'assistance juridique si nécessaire, au droit de réclamer et d'obtenir dûment réparation ou satisfaction pour tout préjudice subi du fait de discriminations (esclavage, colonisation, etc.).

Parlant précisément de la « culture du vide » imposée aux Africains, S. Latouche (2005, p.82), invite à s'affranchir de cette « modernité bâtarde et désenchantée », responsable des exacerbations identitaires, de l'explosion identitaire, de la montée des intégrismes religieux et dont l'Afrique subsaharienne semble être un site privilégié. Il importe, somme toute, de « restituer l'histoire aux sociétés africaines » (J.-M. Ela, 1994), victimes de toutes sortes de traumatismes dont le comble est le viol culturel. On voit alors l'urgence à travailler à ce que « bien de valeurs du passé culturel reprennent leur fraîcheur et appartiennent à la vie de notre actualité » (*Ibid.*, p. 21).

Face à ces défis majeurs, l'Afrique ne peut pas prendre le risque de s'isoler; il lui importe de redynamiser ses ensembles géopolitiques, de ressusciter le vieux rêve du panafricanisme, tout à la fois, en le repensant, en le réajustant dans la perspective d'un droit cosmopolitique des peuples et non des États. Il s'agit d'un enjeu crucial qui engage l'avenir du continent tout entier et qui doit mobiliser toutes les énergies autour d'une prise de conscience collective, par une praxis volontariste aussi bien de la part de l'intelligentsia, des politiques que de la société civile. Pour écrire cette nouvelle page de l'histoire du continent, l'intelligentsia devra se repositionner à l'avant-garde à travers une praxis libératrice. Pour ce faire, l'intelligentsia devra renoncer au « divorce entre l'intelligence et l'action » pour concilier « le dire et le faire » (R. Aron, 1955, p.231).

Qui plus est, face au contexte actuel où l'on assiste à une perte de sens, au bouleversement des certitudes et des réquisits fonctionnels de la démocratie, avec pour corollaire, le retour à peine voilé de l'autoritarisme, l'engagement des intellectuels devient crucial. Ceux-ci ont le devoir de dire la vérité et de faire de la praxis un levier de libération et d'émancipation du continent. En l'absence de béquilles idéologiques crédibles et de repères normatifs sérieux, l'intelligentsia pourrait aider à la reconversion des âmes en éduquant aux valeurs fondatrices de la république. Les intellectuels africains, souvent qualifiés d'« intellectuels du ventre » (J.-F. Bayart, 1989), devront s'engager pleinement dans cette bataille et accepter finalement de se réconcilier avec l'histoire. Les Africains partagent la première responsabilité de ce qui leur arrive : « L'ennemi que doit vaincre l'Afrique ne vient pas de l'extérieur. Elle le porte en elle-même, elle le couve », écrit pertinemment Kà Mana (1993, p.71).

Le rôle de l'éducation se trouve ainsi mis en relief, pas dans les conditions actuelles où elle semble « en désuétude », en raison de la chute des « référentiels moraux » qui le sous-tendent, c'est-à-dire « le respect de la chose donnée et de la chose jugée, de l'engagement pris ... » (S. Diakité, 2014b, p. 61). En revanche, bien conduite, l'éducation conduit à l'humanité et au progrès. Kant, dans son *Traité de pédagogie*, a raison de conférer à l'éducation non seulement une fonction législative, mais aussi et surtout une valeur régulatrice. Aux yeux de Kant, l'éducation doit viser la dignité entendue comme devoir envers soi-même : elle consiste, d'abord, à « conserver dans son intérieur une certaine dignité » (Kant, 1981, p.76), ensuite à accomplir son devoir envers soi-même et envers autrui, par le respect et l'estime des droits de l'homme. L'éducation ainsi définie vise avant tout, la moralisation de la vie politique par la culture des vertus civiques, le tout reposant sur des valeurs cardinales telles que la cordialité, la civilité et la convivialité. Ce projet kantien vise essentiellement le raffinement moral et l'affirmation de la finesse du caractère humain et de la personnalité de l'homme.

Dans la perspective kantienne, une bonne éducation ne peut se réaliser que dans un contexte républicain, où les institutions qui l'incarnent sont légitimes. On comprend pourquoi Kant plaide pour la moralisation des institutions, condition de possibilité d'une bonne éducation, à partir de la formule simple, mais assez expressive: « Les parents songent à la maison et les princes à l'État » (*Ibid.*, p.41). Aussi estime-t-il que la préoccupation principale des philosophes est de trouver la meilleure doctrine pédagogique par laquelle les décisions politiques peuvent être influencées positivement. Cela en appelle à la création d'espaces publics où les questions d'intérêt général doivent faire l'objet de débats. L'université en tant que point culminant du savoir, pôle supérieur de l'éducation, apparaît, pour ainsi dire, comme le cadre idéal.

La renaissance africaine que nous appelons de tous nos vœux pourrait être plus efficiente à travers la réforme de l'université qui gagnerait à retrouver sa fonction de catalyseur des intelligences, de production et de diffusion des valeurs éthiques. On doit pouvoir lui donner un sens et lui impulser une nouvelle dynamique, celle de la pensée créatrice à même d'insuffler à la jeunesse dynamique, l'esprit critique, ce puissant antidote des « mythes fondamentaux de l'imaginaire social négro-africain contemporain » (Kä Mana, 1993). Autant dire que l'éducation doit être revalorisée, car bien conduite, elle est susceptible de « démassifier la société » (A. Touraine, 1994, p. 206), en élevant les jeunes gens vers des valeurs universelles nécessaires au redressement du continent.

Par ailleurs, l'éducation est ce qui assure l'autodétermination démocratique par laquelle « le peuple politique se transforme en nation de citoyens qui assument eux-mêmes leur destin politique » (J. Habermas, 2013, p.52). Mais ceci n'est possible que par un devoir de vérité envers nous-mêmes, par une sorte de « *métanoïa* », cette « transformation radicale de l'intérieur de l'homme africain », ce « total retournement du "moi" ancien » (E. Kodjo, 2010, p. 43). La perspective d'une praxis philosophique à travers l'action de l'éducation semble nécessaire. Platon n'a eu de cesse de soutenir que le philosophe, éclairer de la cité, n'a pas vocation à rester en marge de l'ordre politique. On voit clairement chez cet auteur la vocation du philosophe-pédagogue, par extension, l'intellectuel, invité à « nettoyer la toile », c'est-à-dire à « agir politiquement » (E. Weil, 1996) pour la transformation du monde. On y voit la nécessité de réinvestir la pensée, cette « accoucheuse d'histoire », ce « vecteur essentiel des transformations sociales ». (M. Kamto, 1993, p.49 et 239) qu'incarne l'intellectuel.

Face aux multiples sollicitations et abstraction faite de l'urgence des défis auxquels sont confrontées les sociétés africaines, la perspective d'une prise de conscience pour une action collective, selon la hiérarchie des urgences et les priorités de la vie sociopolitique, s'impose. Ceci interpelle, au premier chef, la responsabilité sociale de l'universitaire. Cette responsabilité consiste, somme toute, à générer les libertés académiques dans l'action quotidienne, en impactant, par l'action efficiente de l'éducation, non seulement l'organisation socio-politique, mais aussi, le rayonnement de l'« anthropocosme africain » dans le macrocosme planétaire (J. Ki-zerbo, 1994, p. 41).

### **Conclusion**

La renaissance africaine n'est pas un leurre ; elle se déploie progressivement dans la longue et difficile marche vers le progrès et la reconquête de la liberté confisquée. Cette marche, fût-elle longue, plus qu'un processus historique irréversible, est une exigence éthique et la condition de survie des nations. La démocratie et la promotion de l'État de droit apparaissent comme la voie royale par laquelle l'Afrique pourrait retrouver sa dignité dans le concert des nations, être au rendez-vous de l'histoire et sortir de l'isolement et la marginalisation croissante dont elle a trop longtemps souffert. J. Habermas a raison de mettre en relief l'évidence de « la chronique des vertus humanisantes et civilisatrices » que vaut le droit démocratique lorsque ce dernier est surtout « conduit à se diffuser au-delà des frontières nationales » ((J. Habermas, 2012, p.113).

Mais tout ceci n'est possible, dans le contexte actuel de l'Afrique, que par une praxis révolutionnaire susceptible de conjurer le sort de la triple dépendance économique, politique et culturelle. Comment ne pas penser au regain du panafricanisme dans le contexte d'un monde perturbé, victime d'une grande bipolarisation dans laquelle le continent africain se trouve davantage réduit à la portion congrue ? Il serait incompréhensible que l'Afrique continue de subir les coups de boutoir de l'histoire universelle sans se repositionner, sans prendre ses responsabilités comme un acteur à part entière. Face à ce défi majeur, l'Afrique ne peut pas se payer le luxe de s'isoler; il lui importe de ressusciter le vieux rêve du panafricanisme, bien entendu, en le repensant, en le réajustant dans la perspective d'un droit cosmopolitique des peuples. Il s'agit d'un enjeu crucial qui engage l'avenir du continent tout entier, mobilisant toutes les énergies dans le sens d'une prise de conscience collective,

rassemblant politiques et sociétés civiles, inspirés par une praxis volontariste inédite et dont l'intelligentsia se positionne en avant-garde.

## BIBLIOGRAPHIE

BADIE Bertrand, 1992, *L'État importé*, Paris, Fayard.

BAYART Jean-François, 1996, « L'historicité de l'État importé », in *Les Cahiers du CERI*, n° 15.

BOURGI Albert & CASTERAN Christian, 1991, *Le printemps de l'Afrique*, Paris, Pluriel.

BOWAO Charles Zacharie, 2014, *L'imposture ethnocentriste. Plaidoyer pour une argumentation éthique du politique*, Brazzaville, Hemar.

DIAKITE Samba, 2014a, « De la négritude au socialisme : Léopold Sédar Senghor et les enjeux de la renaissance africaine », in *Cahier Senghor*, numéro 9, Université du Québec en Outaouais.

DIAKITE Samba, 2014b, *Politiques africaines et identités. Des liaisons dangereuses*. Saguenay, Différance Pérenne.

ELA Jean-Marc, 1994, *Restituer l'histoire aux sociétés africaines*, Paris, L'Harmattan.

GOLDSMITH Edward & MANDER Jerry (dir.), 2001, *Le procès de la mondialisation*, Paris, Fayard.

HABERMAS Jürgen, 2013, *Après l'État-nation*, Paris, Cerf.

HABERMAS Jürgen, 1996, *La paix perpétuelle - Le bicentenaire d'une idée kantienne*, Paris, Cerf.

HABERMAS Jürgen, 1992, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf.

KÄ Mana, 1993, *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*, Paris, Karthala.

KAMTO Maurice, 1993, *L'urgence de pensée*, Mandara, Yaoundé.

KANT Emmanuel [1795], 1991, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Flammarion.

KANT Emmanuel [1784], 1985, *Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolite*, Paris, Gallimard.

Kant Emmanuel [1803], 1981, *Traité de pédagogie*, Paris, Hachette.

KI-ZERBO Joseph, 1994, « Revendiquer les libertés académiques, mais surtout les produire et les organiser », in Mamadou Diouf (dir.), *Liberté académique en Afrique*, Paris, Karthala.

KODJO Edem, 2010, *Lettre ouverte à l'Afrique cinquantenaire*, Paris, Gallimard.

LATOUCHE Serge, 2005, *Décoloniser l'imaginaire. La Pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Lyon, Paragon/Vs.

LATOUCHE Serge, 2000, *La planète uniforme*, Paris, La Découverte.

MBEMBE Achille, 2013, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte.

MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.

MÉDARD Jean-François, 1990, « L'État patrimonialisé », in *Politique africaine*, n°39 (Numéro spécial : 10<sup>e</sup> anniversaire), Paris, Karthala.

NKRUMAH Kwame, 1994, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine.

NKRUMAH Kwame, 1976, *Le Conciencisme*, Paris, Présence Africaine, Paris.

POMONTI Jean-Claude, 1979, *L'Afrique trahie*, Paris, Hachette.

- RENAUT Alain (Al.), 2016, *Inégalités entre globalisation et particularisation*, P. U. de Paris Sorbonne.
- SAVIDAN Patrick, 2009, *Le multiculturalisme*, Paris, PUF.
- SENGHOR Léopold-Sédar, 1964, *Liberté 1. Négritude et humanisme*, Paris, Seuil.
- SENGHOR Léopold-Sédar, 1971, *Liberté 2. Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Seuil.
- SOSOE K. Lukas (Sous la direction de), *Diversité humaine : démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- TOWA Marcien, 1971, *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé, Clé.
- TOWA Marcien, 1971, *Léopold Sédar Senghor : Négritude ou servitude ?* Yaoundé, Clé.
- TSIYEMBE Mwayila, 2002, « Du messianisme aux rives de la mondialisation : Difficile gestation de l'Union Africaine », in *Le Monde Diplomatique*, Paris.
- TRAORÉ Aminata, 2002, *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard.
- VERSCHAVE François-Xavier, 2002, *Noir Chirac*, Paris, Arènes.
- VERSCHAVE François-Xavier, 2000, *NOIR silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris, Arènes.
- VERSCHAVE François-Xavier, 1999, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock.



## CONTRIBUTION DES CULTURES COMMUNAUTAIRES AFRICAINES À LA POSTMODERNITÉ DES DROITS DE L'HOMME

**TONYEME Bilakani**

Université de Lomé

Département de philosophie / Institut national des sciences de l'éducation

13 BP 59 Lomé-Togo

Tel (00228) 90142268

Mail : [tonyemetheophile@gmail.com](mailto:tonyemetheophile@gmail.com)

### Résumé

Comment les cultures traditionnelles africaines peuvent-elles contribuer à l'éclosion des droits de l'homme en Afrique ? C'est la préoccupation à laquelle cet article répond. En effet, les droits de l'homme, tels qu'ils sont conçus et présentés de nos jours, découlent de la cosmovision occidentale. Leur universalité est donc en réalité une expansion de la culture occidentale des droits humains, c'est pourquoi ils rencontrent des critiques essentiellement culturelles. Pour leur éclosion apaisée sur le continent africain, il importe d'intégrer aux théories des droits de l'homme la cosmovision des cultures africaines. Cette contribution analyse comment, dans leur organisation et dans leur fonctionnement, les communautés africaines intègrent une articulation des droits de l'homme qui se place dans l'entre-deux de l'individualité et de l'appartenance communautaire. Elle montre qu'une telle articulation est nécessaire de nos jours pour l'appropriation et l'éclosion des droits de l'homme en Afrique.

**Mots clés :** Cultures africaines, dialogue interculturel, droits de l'homme, modèle juridique communautaire, multiculturalisme, postmodernité, sociétés traditionnelles africaines

## THE CONTRIBUTION OF THE AFRICAN COMMUNITY PERSPECTIVE TO POST-MODERNITY OF HUMAN RIGHTS

### Abstract

How can traditional African cultures contribute to the blossoming of human rights in Africa? This is the concern this contribution. Human rights, as they are conceived and presented today, derive from the Western cosmovision. Their universality is therefore in reality an expansion of Western human rights culture. That is why they face cultural criticism. For their peaceful blossoming on the African continent, it is important to integrate the cosmovision of African cultures into the theories of human rights. This contribution analyzes how, in their organization and in their functioning, African communities integrate an articulation of human rights that takes place in the middle between individuality and community belonging. It shows that such an articulation is necessary nowadays for the appropriation and the blossoming of human rights in Africa.

**Keywords:** African cultures, Community legal model, Human rights, intercultural dialogue, multiculturalism, postmodernity, traditional African societies, ,

### Introduction

Dans un article célèbre, Michel Alliot (1980b, p.482) posait la question suivante : « Un droit nouveau est-il en train de naître en Afrique ? ». Il y répondait par l'affirmative.

Ainsi l'observateur des droits africains décèle-t-il à certains indices que le rapport des États africains à leurs droits est en train de s'inverser. La confiance héritée de l'Europe au moment des indépendances fait peu à peu place à la prudence, à la défiance à l'égard du droit et des risques d'uniformisation qu'il comporte.

Même si les promesses contenues dans les indices relevés par Michel Alliot n'ont pas pour l'instant su se concrétiser au niveau institutionnel, il semble cependant que la pertinence de sa vision se confirme de plus en plus. Si aujourd'hui le droit et la justice en Afrique semblent en crise, il ne faut pas oublier, comme le montrent les analyses de Étienne Le Roy (1997, p.132), que cette crise ne présente qu'une partie très minoritaire du règlement des conflits, la « pointe de l'iceberg » pour ainsi dire. On doit noter le décalage existant entre un mimétisme de l'Occident qui continue à l'emporter sur le plan institutionnel de l'organisation juridique et judiciaire et la grande originalité des évolutions constatées sur le plan social qui se concrétisent à travers de nouvelles cultures relationnelles qui ont la « particularité de se situer (...) entre les divers éléments ou facteurs qui se sont confrontés sur le continent depuis plusieurs siècles » (ibid.). Dans l'émergence de ces nouvelles cultures communes, on assiste à la redécouverte par le justiciable africain d'une « voie négociée de règlement des conflits » (E. Le Roy, 1990, p. 117) et à l'émergence de droits vivants des populations. Ces évolutions s'inscrivent dans un « paradigme de l'entre-deux » car

l'Afrique ne peut pas plus se couper de sa tradition, de son oralité ou de son communautarisme qu'elle ne peut rejeter la modernité, l'écriture ou l'individualisme. Ni la tradition, ni la modernité ne pouvant lui apporter, chacune à elle seule, la solution à ses problèmes de société, l'Afrique doit « faire avec » l'une et l'autre de ses composantes car elle ne peut pas plus tourner le dos à son passé qu'elle ne peut se construire en dehors du mouvement de mondialisation ou de globalisation (E. Le Roy, 1997, p. 129).

Dans ce cas, comment les sociétés communautaires africaines peuvent-elles participer à la construction de la postmodernité des droits de l'homme, une postmodernité qui intègre tous les particularismes ?

Nous faisons l'hypothèse que pour que les potentialités des droits et partant des droits de l'homme puissent pleinement s'enraciner, pour que l'entre-deux de la contemporanéité africaine puisse se révéler fertile à l'éclosion des droits humains et non que ces derniers constituent un facteur de destruction, il est nécessaire de repenser le droit et les droits de l'homme en Afrique en les ouvrant au pluralisme et au pragmatisme communautaires. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra réduire l'abîme entre un droit officiel proclamé mais souvent ineffectif et les attentes et besoins des populations africaines en vue de contribuer à l'émergence de projets de sociétés pacifiées viables.

L'objectif de cet article est de contribuer à envisager des repères pour l'éclosion des droits de l'homme dans les États africains en participant à leur appropriation sur le continent à travers l'intégration des principes d'organisation et du fonctionnement communautaire aux mécanismes de protection des droits humains. Pour y parvenir, la démarche consiste d'abord relever ce qui caractérise les sociétés communautaires africaines et les mécanismes qu'elles mettent en place pour protéger les droits de l'homme. Ceci permettra en second lieu d'analyser comment ces caractéristiques et mécanismes peuvent être articulés dans les processus de protection des droits de l'homme.

## **1. Le modèle communautaire et la protection des droits humains en Afrique**

### **1.2. La notion de communauté et le modèle juridique communautaire africain**

La communauté est une certaine organisation des relations qu'entretiennent les hommes entre eux et avec le monde. Michel Alliot (1980a, p. 87) caractérise les communautés par « un triple partage » : celui d'une « même vie », de la « totalité des spécificités » et d'un « champ décisionnel commun. »

- Le partage de la même vie : c'est le partage d'un même espace, d'une vie quotidienne, le partage d'ancêtres communs ou supposés l'être, d'une langue commune (dans ses mots et son idéologie), des mêmes divinités, des mêmes amis et des mêmes ennemis dans les relations extracommunautaires.

- Le partage de la totalité des spécificités : les communautés valorisent plus leurs spécificités que leurs similitudes, les hiérarchies que l'égalité. Mais ces spécificités sont partagées car elles ne constituent pas de foyers de tensions ou d'oppositions entre les groupes qui en sont porteurs. Au contraire, ceux-ci ont tendance à se penser comme complémentaires. La spécificité de chacun est nécessaire à la vie des autres. Et c'est là le fondement de la société.

- Le partage d'un champ décisionnel commun : une communauté coïncide avec une aire sur laquelle les mêmes règles s'appliquent. Et elle ne permet pas que des règles soient fixées par d'autres qu'elle-même : ni par certains de ses membres qui s'arrogeraient un pouvoir de commandement et de contrainte, ni par une instance externe à la communauté.

Michel Alliot (1980a, p. 88) dit « qu'elles [les sociétés communautaires] répondent le plus souvent à un modèle clair de complémentarité et qu'elles tirent leur cohésion de cette complémentarité (...), la spécificité de chacun est nécessaire à la vie des autres. Et c'est là le fondement de la société ». En relevant la différence avec les mythes fondateurs occidentaux basés sur l'égalité et l'homogénéité, il note que « La plupart des mythes de fondation de communautés montrent que les individus semblables ne peuvent pas fonder la société politique si au préalable ils ne se sont pas différenciés » (ibid.). Ainsi pourra-t-on dire que :

La communauté est constituée d'éléments différents, hiérarchisés et interdépendants. Et parce qu'ils sont interdépendants, elle n'est pas un total d'éléments additionnés dont on pourrait enlever quelques-uns sans rien changer au reste, elle est un tout entièrement modifié dès lors qu'un de ses éléments est modifié. L'unité de la société vient de la valorisation des différences (M. Alliot, 1980a, p. 88-89).

Il n'existe pas dans les sociétés communautaires un pouvoir unique à l'instar de l'État jacobin qui monopolise la création uniforme de droit, mais de multiples pouvoirs se complétant dans leurs différences. Des législations uniformisantes y sont même perçues comme destructrices de l'unité. Dans cette logique de refus d'un uniformisme, le champ décisionnel commun est constitué d'« espaces décisionnels (autant que de pouvoirs), tous complémentaires les uns des autres et dont l'ensemble constitue, vis-à-vis de l'extérieur, un champ décisionnel aussi autonome que possible » (M. Alliot, 1980a, p. 90).

Ainsi le pluralisme interne du modèle communautaire se double d'un souci d'autonomie face à l'extérieur. L'idéal d'autorégulation inhérent à ce modèle s'exprime dans la coutume et la valorisation de la médiation pour les règlements de conflits. Il peut se résumer dans le souci de toujours régler les conflits au sein du groupe qui les a vus naître et ainsi la responsabilité pour l'avenir est toujours maintenue au sein des communautés qui n'arrêtent pas de réinventer et de renégocier leur futur à chaque moment. Il est important de noter que le pluralisme de l'organisation sociale doublé de l'idéal d'autorégulation a, dans le modèle communautaire, un effet responsabilisant : la communauté ainsi que les groupes et les individus qui la composent sont responsables de leur avenir qu'ils n'arrêtent pas de réinventer et de renégocier ; puisque, contrairement aux sociétés modernes où l'État joue le rôle d'organisateur et de régulateur social et qui sont en ce sens déresponsabilisantes, les sociétés

communautaires africaines n'ont aucune instance externe qui pourrait s'en charger à leur place. L'harmonie sociale n'y découle pas de l'homogénéisation, mais d'un travail continu d'harmonisation découlant de la structuration et du fonctionnement social. Certes il existe des principes généraux de fonctionnement de la société et ces principes sont connus par toutes les microstructures et échelles sociales. Par exemples, les principes qui relèvent des valeurs et desquels découlent tous les codes expressément énoncés ou non du droit traditionnel n'échappent à aucune composante de l'organisation sociopolitique. Mais c'est à partir de ces principes connus et supposés être rigoureusement respectés que d'éventuelles négociations sont possibles. Ces compromis qui peuvent être perçus dans d'autres sphères culturelles comme une fantaisie des sociétés communautaires, sont en réalité partie intégrante des structures de ces sociétés et elles sont indispensables à la survie de celles-ci. En effet, dans le principe d'organisation et de fonctionnement des communautés africaines, il semble y régner une rigidité qui fait de celles-ci, des organisations statiques ou rien ne semble bouger et où aucun changement et aucune évolution ne seraient possibles. Leur droit semble fixer dans du marbre. C'est une vision de ces sociétés à partir de l'extérieur. En réalité, au sein de ces sociétés, ce semblant de rigidité est doublé d'innombrables passerelles qui ne laissent même pas le choix de négocier ou pas, car tout y est pratiquement négociation et compromis. Si tout semble fixé à l'avance, rien ne l'est définitivement. Pour l'harmonie sociale et la survie de la communauté dans son ensemble, les hommes négocient et renégocient perpétuellement, non seulement leur cadre (lois) de vie, mais aussi avec les ancêtres et les dieux. Ces derniers, considérés comme redoutables et prêts à sanctionner impitoyablement, peuvent fléchir, adoucir leur position et même pardonner grâce à la négociation.

Étienne Le Roy (1997, p. 9) dégage « quatre traits à retenir » du modèle communautaire. Tout d'abord, le pluralisme inhérent à l'organisation communautaire auquel s'associe la « pluralité du droit ». Le droit n'y est pas unitaire et transcendant à la communauté. Il découle du fonctionnement de celle-ci. Il ne tient sa légitimité, son sens que de la pluralité sociale qu'il reflète et dont il garantit la survie. L'uniformité et l'homogénéité sont donc étrangères à un tel droit. Deuxièmement la logique fonctionnelle des communautés qui se caractérise comme une « sorte d'axiologie empirique, qui détermine l'exploitation du modèle parental » (ibid.). La communauté est essentiellement tournée vers la réalité pratique. Son droit est une codification de la réalité quotidienne. Troisièmement Etienne Le Roy relève le « pragmatisme de la démarche et la négociabilité des procédures » (ibid.). Le fonctionnement des communautés n'est pas axé sur des principes théoriques ; il est essentiellement tourné vers les besoins pratiques qui relèvent de la vie quotidienne. Et enfin, il retient l'idéal communautaire de règlement endogène des conflits dont le principe directeur est l'harmonie sociale : il s'agit moins de désigner un coupable que d'envisager l'harmonie sociale qui est menacée ou perdue.

Cette brève présentation du modèle communautaire nous fournit quelques pistes intéressantes pour repenser de manière pluraliste et « africaine » le droit et les droits de l'homme en Afrique. Elle nous ouvre la voie à une réflexion plus large sur le droit dans une perspective interculturelle conduisant à une approche interculturelle des droits de l'homme qui pourrait soutenir en parallèle, à un niveau plus global, les recherches d'un État de droit en Afrique.

## **1.2. L'individu et les mécanismes de protection des droits de l'homme dans les sociétés communautaires africaines**

Dans les sociétés traditionnelles africaines, l'homme ne se considère et n'est considéré que comme membre de sa communauté et le droit est plus un droit de groupes que des personnes. En effet, l'homme étant un être social, tout être humain, Occidental ou Africain, est membre d'une communauté grande ou petite et parfois de plusieurs. Cependant il y a une différence quant à la manière dont chacun se pense :

- L'Occidental se pense d'abord comme un individu privé indépendant, il cherche en premier à protéger ses droits individuels, et très secondairement à remplir les obligations qui découlent de son appartenance à la société.

- Dans les sociétés communautaires africaines, l'homme se connaît en premier lieu en tant que membre de sa communauté avec des devoirs, des responsabilités et les avantages qui en découlent ; c'est seulement en second lieu qu'il est un « individu ». Dans ce cas, comment ses droits peuvent-ils être protégés sans que la société ne devienne un handicap à cela ?

Les sociétés communautaires africaines se caractérisent par un ensemble de règles qui déterminent la place et le rôle de chaque individu et de chaque groupe d'individus. Ce sont, généralement, des règles très simples, connues de tous et qui organisent les rapports des individus entre eux, les comportements sociaux ou familiaux. La cohésion de l'ensemble est assurée par le respect, par chacun, de ses devoirs, le respect de la norme. La tradition véhicule ces règles et veut que chacun s'y conforme. Mais la négociation autour de ces règles est ouverte et possible comme il a été démontré plus haut. De façon structurée, chaque individu ou sous-groupe occupe une place particulière dans la société globale, il est soumis et accepte de se soumettre à un statut. Chacun, en accomplissant ses devoirs, oblige l'autre à se conformer aux siens. Seuls des mécanismes de régulation, obligeant chacun à se conformer aux normes, peuvent compenser l'absence d'une autorité individualisée, détenant le pouvoir de conciliation ou de coercition.

En général, ces mécanismes sont plutôt modérés. Il s'agit moins, en effet, de sanctionner ceux qui ont enfreint la norme que de rétablir la cohésion du groupe. En outre, de par leur nature, leur application est conditionnée par l'approbation de l'ensemble du groupe ; cette unanimité entraînera nécessairement une neutralisation des extrêmes et donc une vision modérée et sans trop de sévérité. Cela peut être une sanction satirique car le rire, l'ironie, la raillerie sont très efficaces dans les sociétés à effectifs réduits où les notions de honte et d'honneur sont des paramètres très importants dans l'estime de soi et le respect qu'on est en droit d'attendre des autres. Le rire, le sarcasme peuvent n'être qu'une première étape dans la graduation des sanctions et constituer un avertissement avant une mise en quarantaine, un ostracisme ou une exclusion du groupe. Dans la plupart des cas, l'avertissement suffira. À proprement parler, il n'est pas question de sanctionner, ou même de rendre à chacun son dû, il s'agit de remettre les choses en état, c'est-à-dire en harmonie.

On voit que dans ces sociétés, les mécanismes de protection de l'individu ne sont pas extérieurs à l'organisation même de la société. Ces sociétés n'avaient pas besoin de faire des lois spécifiques à part qui soient le code de protection des individus, mais l'organisation et le fonctionnement de la société assuraient *de facto* la protection de l'individu au sein de sa société.

Les sociétés traditionnelles africaines, dans leur organisation généralement communautaire, quel que ce soit le type de pouvoir auquel la société était soumise, intégrait d'une manière ou d'une autre, à des degrés divers, la protection de l'individu, de ses droits fondamentaux : droits à la vie, à l'éducation, à l'alimentation, à un habitat « sain »... Et tous ces droits sont garantis et assurés par la communauté toute entière à l'individu qui, en contre partie, lui est soumis entièrement pour la réalisation de son bonheur, et partant, du bonheur de la communauté toute entière.

En effet, les sociétés traditionnelles africaines sont caractérisées par trois valeurs essentielles : la croyance à la cosmogonie de l'au-delà (ce qui justifie le culte des ancêtres), l'humanisme et la solidarité. (J. Mbiti, 1970 ; G. Buakasa, 1963 ; M. Mbonimpa, 1986). Ces valeurs ont eu une influence décisive sur la conception du droit coutumier en général et sur celle des droits de l'homme en particulier.

Bien que sa personnalité soit inséparable de celle de son groupe, l'individu n'est pas soumis à la tyrannie de celui-ci. Au contraire, le groupe auquel il appartient lui permet de s'épanouir en jouissant notamment de tous les droits reconnus dans le cadre de l'organisation sociopolitique et traditionnelle.

Parmi les droits reconnus et protégés, Fatsah Ouguerouz (1993, p. 11-12) mentionne le droit à la vie, la liberté d'association (notamment par corporation de métiers, par exemple les forgerons), le droit à l'éducation (droit à l'initiation), la liberté d'aller et de venir, le droit d'asile, le droit au travail, le droit de propriété (limité par l'appropriation collective de la terre) et le droit des personnes âgées, des femmes et des enfants à une protection spéciale. Tous ces droits sont limités par l'existence des devoirs corrélatifs aux droits de la communauté. Ainsi, l'exercice de la liberté d'expression était limité par des obligations de modération et de bienséance. De même, il existait une obligation alimentaire à l'égard des indigents. Quant à la communauté, elle avait le devoir d'assurer une portion de terre à l'individu pour lui permettre d'exercer son droit au travail, de l'initier à la vie à partir d'un certain âge, de lui fournir sécurité, de lui porter secours en cas de catastrophe ou de malheur et de lui rendre justice en cas de conflit dans le respect des procédures propres à l'arbre à palabres.

Joseph Ki-Zerbo (2003) montre que contrairement aux idées reçues, dans les sociétés traditionnelles africaines, la femme et les enfants faisaient l'objet d'une protection très grande parce qu'ils étaient considérés comme les plus faibles de la société. Et cette protection, vue sous les loupes des modernes, pouvait paraître quelque fois comme de l'injustice. Par exemple, chez les Kabyè du nord Togo, lorsqu'il y avait un différend entre époux au point où on en venait à un jugement, on ne donnait jamais tort à la femme quel que soit le forfait qu'elle aurait commis car si elle a posé un acte répréhensible vis-à-vis de son époux, la tradition veut que l'homme, étant l'être le plus fort et le maître, il aurait dû prendre les dispositions pour que sa femme, faible, ne soit pas amenée à poser un tel acte. Joseph Ki-Zerbo montre aussi que l'autonomie de la femme tant recherchée aujourd'hui était garantie dans la plupart des sociétés traditionnelles car l'époux était obligé de lui assurer son autonomie matérielle et financière en lui faisant par exemple un champ à elle en dehors du champ familial et dont elle disposait à sa guise des produits qu'elle était libre de vendre, d'échanger ou de donner à qui elle voulait.

Le droit à l'alimentation était dans ces sociétés une exigence, mais il ne consistait pas à donner simplement à celui qui n'en avait pas. Certes, il fallait, dans ce système communautaire où la solidarité est une obligation traditionnelle, venir au secours de celui qui est victime d'un aléa et qui ne parvient plus à se nourrir, mais aussi des paresseux. Néanmoins, pour celui-ci, c'était assorti d'une obligation à changer.. Ce qui veut dire que le paresseux, par son comportement, menace l'équilibre même de la société ; il est donc invité à changer.

Pour asseoir de nos jours les droits de l'homme en Afrique en tant que valeur endogène, il faut explorer ce modèle communautaire africain qui peut servir de base à une perspective postmoderne et interculturelle des droits de l'homme, une perspective qui viendrait enrichir la vision trop parcellaire et occidental-centrique des droits humains.

## **2. Sociétés communautaires africaines et postmodernité des droits de l'homme**

### **2. 1. Le paradigme communautaire comme base d'une réflexion multiculturelle sur les droits de l'homme**

À partir de l'analyse de l'organisation sociale et juridique des sociétés africaines communautaires, il semble qu'une démarche prenant en compte les différents projets des sociétés, des logiques et pratiques des acteurs est primordiale pour pouvoir nous approcher de l'idéal d'une « réalisation universelle » de l'État de droit sur toute la planète. Mais elle semble aussi primordiale pour relever les défis que lancent aux hommes les phénomènes de « globalisation / pluripolarisation » qui font prendre conscience de plus en plus de la nécessité de l'émergence d'un véritable dialogue interculturel en ce qui concerne l'invention d'un futur et d'un projet de société global partagés et pacifiés. À défaut, en restant dans une approche moderne ancrée exclusivement dans le domaine de la

Raison et du droit conçus comme loi universelle et qui semble incapable de dépasser le paradigme universaliste/relativiste, on risque de rester prisonniers du dilemme d'un universalisme oppresseur ou du ghetto des particularismes (E. Le Roy 1994a). Bonaventura De Sousa Santos (1998, p. 86) estime que

(...) tant que les droits de l'homme seront conçus comme universels, ils auront tendance à opérer comme un localisme globalisé, c'est-à-dire une forme de globalisation par le haut. Pour être à même d'opérer comme une forme de globalisation cosmopolite anti-hégémonique, les droits de l'homme doivent être conceptualisés comme droits multiculturels. Conçus de manière universelle, comme ils l'ont été, les droits de l'homme resteront un instrument de ce que Samuel Huntington nomme le « choc des civilisations », c'est-à-dire la lutte de l'Occident contre le reste du monde. Leur validité globale sera gagnée au prix de leur légitimité locale. Au contraire, le multiculturalisme, comme je l'entends, est une condition préalable pour une relation équilibrée où viennent se renforcer mutuellement une compétence globale et une légitimité locale, qui sont les deux attributs d'une politique anti-hégémonique des droits de l'homme à notre époque.

Pour s'engager dans une approche véritablement dialogique et pluraliste pouvant permettre d'articuler un projet de société « droits de l'homme » partagé au niveau global avec des projets de société locaux, il faudrait changer de paradigme et ainsi en quelque sorte de « monde » en s'installant progressivement dans un mythe pluraliste de la Réalité.

Il est important de rappeler que dans le projet de repenser la problématique des droits de l'homme en perspective multiculturelle, il ne s'agit pas de faire table rase du passé, mais d'enrichir les acquis par de nouvelles perspectives, par l'ouverture à de nouveaux horizons. Il s'agit, pour reprendre l'idée de Bonaventura De Sousa Santos (ibid.), non pas de s'engager dans une « utopie » mais dans une « hétérotopie » qui, plutôt « qu'invention d'un endroit autre part ou nulle part, est un repositionnement radical à l'intérieur du même endroit, du monde dans lequel nous vivons ». Ainsi sera-t-il possible, à travers un changement de perspective, de créer progressivement, dans notre vue du monde et du droit, des espaces « où la créativité puisse se développer (...) où les solutions même partielles, relatives, petites et imparfaites, soient possibles (...), où de petites choses puissent croître d'elles-mêmes » et « où les mythes puissent se développer (R. Panikkar, 1982, p. 13-14). », permettant ainsi de penser le pluralisme et l'interculturalisme de la réalité et des droits à leur hauteur.

C'est dans le paradigme du droit moderne que se déroule une grande partie de la réflexion sur le droit et sur les droits de l'homme. On réfléchit à la problématique des droits de l'homme dans une perspective Kelsenienne dans laquelle ils constitueraient une sorte de Grande Norme du système juridique international. Or selon Pierre Bourdieu (1986, p. 41), « codifier c'est mettre en forme et mettre des formes ». Le droit nécessite donc un consensus préalable. Ce consensus reste à être construit. Comme le montre si bien Raymond Panikkar (1984), les droits de l'homme relèvent pour l'instant plutôt du requis que de l'acquis. Nous nous rendons compte qu'une approche moderne se reflétant dans l'imposition par l'extérieur d'un modèle profondément enraciné dans une cosmovision qui n'est pas partagée par toutes les cultures et qui est de surcroît caractérisé par sa tendance à l'uniformisation ne semble pas permettre de relever les défis qui se posent à nous : l'extériorité du modèle ne permet pas son adaptation dans des milieux qui ne s'y reconnaissent et ne s'y retrouvent pas. Sa tendance uniformisatrice risque, au lieu de rassembler, de diviser en provoquant des réactions de repli identitaire contre le « rouleau compresseur occidental » (S. Latouche, 1991, p. 8), contre l'universalisme oppressif sous forme de « globalisation du localisme occidental » (B. De Sousa Santos 1998, p. 84). Ainsi peut se trouver encouragée la cristallisation de lignes de fracture au niveau global ouvrant les portes à un choc des cultures (S. Huntington, 1997) et rendant une pratique effective des droits de l'homme impossible. Etienne Le Roy (1994b, p. 453-454) propose que

Tout en s'inspirant du principe de la déclaration générale, il convient de relativiser le mythe du décalogue et de penser une telle déclaration non comme un code normatif, mais comme un texte d'orientation ou comme un « code de bonne conduite ». Ce qui est important, c'est le consensus qui y est exprimé, non sa présentation en termes généraux et abstraits qui canonisent les droits humains sans convaincre leurs détracteurs. À quoi servent des listes détaillées de droits, de procédures et de sanctions, dans des présentations toujours plus sophistiquées si les individus ne sont pas préparés à y adhérer et à en user de manière constructive ?

Le paradigme communautaire semble pouvoir constituer une base plus fertile à l'émergence d'un consensus et d'une pratique interculturels des droits de l'homme que le paradigme moderne d'une société envisagée comme devant converger vers l'unicité. Un trait central du modèle communautaire est le partage qui se manifeste par une logique de complémentarité des différences plutôt que d'une logique d'exclusion des contraires. Il fonctionne ainsi selon le principe d'addition et non de soustraction. De plus, la centralité du partage réoriente la perspective vers nos vies concrètes, nos pratiques, notre vivre-ensemble au lieu de pointer vers un au-delà idéal, une institution transcendante qui serait responsable de nos vies et de notre dignité. Il renvoie à nos pratiques et non pas uniquement à nos discours. Il attire notre attention sur les pratiques juridiques, souvent occultées par une focalisation presque exclusive sur le droit étatique, comme les droits « parallèles », « non-officiels », « traditionnels » négligés dans la culture juridique moderne fortement occidentalisée que constituent les modèles de conduite et de comportement et les habitus. Il ouvre ainsi des voies pour prendre en compte le pluralisme juridique et le multijuridisme pour élargir la réflexion sur le droit en le réinsérant dans sa réalité sociale et dans une réflexion sur la reproduction et la réinvention quotidienne de nos sociétés, en le pensant plutôt comme praxis (activité créative qui fait sens) que comme pure poiesis (technique). Enfin, le contexte de globalisation fait de plus en plus prendre conscience de l'émergence de « champs décisionnels communs » pouvant servir de base à des approches « néocommunautaires » (E. Le Roy, 1998, p. 40).

## **2. 2. Le paradigme communautaire africain comme la voie de la postmodernité des droits de l'homme**

Depuis la chute du mur de Berlin et avec la pluripolarisation croissante du monde qui s'en est suivie, nous sommes entrés dans une autre phase de la conception des droits de l'homme. Les rêves d'universalité du droit de l'Occident et de sa vision du monde s'écroulent. Accéder à l'universel uniquement à travers les lumières de la Raison ne semble plus possible. Des démarches plus dialogiques fondées sur une herméneutique diatopique visant à éclairer l'humain à travers et par le dialogue des différents *topoi* culturels semblent de plus en plus incontournables (R. Panikkar 1984). Une universalité postulée n'est plus satisfaisante. Mais bien que les droits de l'homme aient une origine historique et géographique particulière, on ne peut ignorer leur prétention à l'universalité. Nous devons donc rechercher une universalité émergeant d'une confrontation, d'un éclairage mutuel, d'un dialogue des points de vue sur l'universel pour pouvoir transformer les droits de l'homme en « symbole universel assez puissant pour susciter la compréhension et l'accord » (R. Panikkar, 1984, p. 3) de tous et permettre une praxis interculturelle et pluraliste.

Si on avait pensé que la proclamation des droits de l'homme devait se répandre de manière uniforme dans le monde et progressivement amener toute l'humanité sous le parapluie de la « civilisation », on se rend compte progressivement qu'il y a différentes manières d'être « civilisé » et que la proclamation des droits de l'homme gagnerait peut-être à être repensé plutôt comme un appel à l'humanité. En effet, au lieu que la déclaration des droits de l'homme se répande uniformément, elle

reçoit en écho provenant de différentes cultures, diverses déclarations « non-occidentales », des critiques, et des commentaires. Cela fait apparaître des aspects ignorés par cette déclaration, poussant ainsi à des réflexions sur leur caractère individuel, sur les droits des générations futures, sur ceux de et à l'environnement, au développement etc.

Le monde est donc invité au dialogue interculturel car, on prend conscience que toute culture représente une fenêtre privilégiée sur la réalité, que chaque fenêtre offre sa propre perspective, que ces perspectives sont irréductibles les unes aux autres et qu'on ne pourra jamais les ramener à une seule ; il n'y a pas de perspectives à 360 degrés. En entrant dans une logique de partage et de complémentarité des différences tels que reflétés dans le modèle communautaire, on ouvre la porte à un espace de rencontre interculturelle où chaque culture pourra s'exprimer, permettant à toutes les sphères culturelles de se dévoiler mutuellement et d'inventer la silhouette d'un symbole partagé des droits de l'homme. Plus important que le contenu formel qui pourra changer sera la logique du modèle caractérisé par le dialogue, le partage et la négociation permanente de consensus. Dans ce sens, il semble primordial de réfléchir, comme nous y invite Etienne Le Roy (1994b, p. 454), à de nouvelles formes de droits à travers la mise en place de fora :

Ce consensus doit pouvoir s'exprimer par des modalités nouvelles que nous offrent les sociétés communautaires africaines et qui obligent à réduire l'hyper-individualisme qui est de mode actuellement. Il faut particulièrement lier substantiellement le respect des droits de chacun au respect préalable de ses obligations, selon le principe communautaire de la réciprocité des droits et obligations. Il faut également faire émerger de nouveaux forums (sic) où les diverses cultures trouvent à s'exprimer et à se rencontrer. (...).

On est amené à penser, dans la perspective communautaire, les droits de l'homme comme réunion, adjonction, simultanéité, unité et diversité. Autrement, il faut sortir des dilemmes et alternatives des conceptions modernes en pensant les droits de l'homme en termes de l'universel et du particulier en même temps, de la théorie et de la pratique, du global et du local. Pour cela, nous sommes invités au dialogue, à l'humilité car on comprend qu'on ne peut pas s'imposer aux autres ni parler pour les autres, mais nous devons marcher avec les autres.

Penser le droit et penser le monde sont intimement liés. D'où une « ouverture » à deux niveaux qui semble nécessaire pour repenser le droit et les droits de l'homme de manière interculturelle. Notre vision moderne du monde informe implicitement à travers notre « philosophie spontanée » la manière dont nous réfléchissons à leur problématique dans des contextes interculturels, qu'il s'agisse de situations locales ou plus globales. Et comme le fait remarquer Jacques Lenoble (1974, p. 80), « Le phénomène de la protection des droits de l'homme se rattache tant au niveau idéologique par le type de représentation qui sous-tend la protection accordée qu'au niveau juridico-politique par le type de mécanisme par lequel se traduit cette protection »

Il semble qu'à l'époque contemporaine, si le facteur principal à prendre en compte dans la réflexion sur l'État en Afrique au niveau international est son besoin d'efficacité, au niveau national et local ce sont respectivement les besoins de légitimité et de sécurité qui apparaissent comme centraux. Or si un regain de légitimité de l'État africain au niveau national et de sécurité aux niveaux locaux doit certainement passer par une réflexion sur l'État de droit, cette réflexion ne peut pas se limiter à la question de la soumission de l'appareil étatique et de son fonctionnement au droit conçu comme normes générales et impersonnelles préexistantes aux conflits, mais elle doit prendre en compte les pratiques, représentations et aspirations des populations et ainsi s'ouvrir à leurs « droits vivants », pratiques. Il s'agit donc d'effectuer dans les approches théoriques une véritable rupture épistémologique pour repenser les politiques juridiques et l'État de droit non plus à travers uniquement une approche institutionnelle reflétant « le droit des manuels » (M. Alliot, 1983) mais en privilégiant

une approche du droit à partir des pratiques, permettant ainsi de refléter les visions endogènes. Babacar Sall (1996, p. 174) illustre bien les enjeux de ce changement de perspective dans le champ juridique quand il écrit:

Un autre fait marquant, c'est que le contexte politique et économique est tel que tous les mots dérivés de la modernité dominante tels que « développement », « démocratie », « État », ne veulent plus rien dire socialement, parce que justement, ils n'ont pas réussi à améliorer le social dans sa relation problématique aux besoins fondamentaux. Ce qui compte, par conséquent, n'est pas la longue durée, le programme, le sens de l'histoire, mais le quotidien avec son impératif alimentaire et sanitaire. On est en présence d'un contexte de controverse et d'inversion où le social se dépolitise et où le politique se désocialise sans que la rupture ou la déperdition de l'un en l'autre ne ruine définitivement le global. Il y a là, manifestement, une rupture structurelle entre ces deux pôles dominants du sociétal qui fait que le social se pense, se dit et se fait sans le politique et vice-versa.

Outre des questionnements sur la pertinence de réfléchir aux politiques juridiques et à l'État de droit en termes de projets de société, cette situation souligne l'importance d'arriver à dépasser la rupture profonde existant entre le politique et le social et entre les visions étatiques et sociales du droit. Il faut plonger dans l'« entre-deux » des droits de la pratique et dans son contexte de l'émergence de nouvelles cultures communes pour arriver à dégager des articulations possibles.

Etienne Le Roy (1990, p. 118-120), en s'intéressant à la redécouverte par le justiciable africain d'une voie négociée de règlement des conflits, estime que :

La montée en puissance d'une tierce voie négociée et arbitrale, mais reconnue officiellement en raison de l'engagement personnel de chefs d'États et des hommes politiques a également pour avantage de sortir les rapports aux institutions des dichotomies stériles, du type formel ou informel, officiel ou officieux, etc. N'étant ni traditionnels ni modernes, ni légaux ni illégaux, ni spécifiquement populaires ni particulièrement monopolisés par une corporation (...), souvent peu visibles et se prêtant à toutes les stratégies, des plus nobles aux plus occultes, ces arbitrages et ces médiations reflètent l'Afrique d'aujourd'hui. En transition entre des formes pré-coloniales et l'invention d'une société et d'un droit post-coloniaux, l'Afrique ne marie pas seulement les contrastes ou ne joue pas seulement les oppositions. En privilégiant la négociation et en orientant le justiciable vers la recherche d'un consensus qui ne se soucie pas de dire le droit mais de concilier les points de vue et les intérêts, les sociétés inventent un nouveau type de droit qui n'a pas besoin de s'exprimer dans la forme canonique du code juridique et d'être énoncé par une instance législative. (Ce « droit de la pratique ») s'inscrit dans un contexte sociétal nouveau et fort intéressant : de nouvelles cultures communes. (...) De moins en moins sensibles à nos fictions et à nos mythes juridiques, les sociétés africaines disent crûment que la justice d'État n'est qu'une arène de négociation parmi d'autres, souvent moins efficace que la gestion en face à face du conflit (...) À défaut de justiciable on a donc découvert l'émergence d'une nouvelle aspiration à la justice sociale et à la réconciliation de l'Afrique avec son histoire.

## **Conclusion**

La problématique des droits de l'homme en Afrique a été longtemps posée en termes de transposition du modèle occidental sur le continent. Or une analyse des cultures africaines montre bien que les archétypes et les logiques dominants dans ces cultures sont de l'ordre de la négociation car le souci commun et suprême est d'assurer l'équilibre social. On y conçoit que c'est dans une société où

règne un équilibre général que peut s'épanouir l'individu et par là tous ses droits y sont garantis. Une telle conception du droit et des droits humains basée sur la communauté est étrangère à la conception occidentale des droits de l'homme. Celle-ci est basée sur le fait que l'individu doit trouver son épanouissement en se protégeant des autres individus et de la société toute entière. Cette protection n'est possible que grâce à une législation qui transcende les individus et à laquelle tous doivent se soumettre. Nous sommes là dans l'archétype de soumission.

Pour l'Occident judéo-chrétien, le monde découle d'un Dieu suprême, ordonnateur des choses. On est là dans une logique unitaire où tous les pouvoirs sont concentrés aux mains d'un tout puissant qui assure l'équilibre social. Or, dans la logique communautaire africaine, le monde découlerait d'une sorte de différenciation, de l'équilibre de toutes les forces existantes, même les plus opposées. Dans ce cas, il n'existe pas d'instance suprême, l'équilibre social est maintenu par une perpétuelle négociation.

On ne peut donc aborder le problème du droit et des droits de l'homme dans les cultures africaines en ignorant cette logique africaine et en voulant simplement la substituer à la logique de soumission. Ce qui caractérise les droits de l'homme dans les sociétés africaines, c'est qu'ils sont considérés non seulement comme des droits communautaires, mais aussi et surtout comme des droits au sein de la communauté. Une telle conception ne peut être occultée dans la perspective d'une réflexion multiculturelle sur les droits de l'homme et surtout pour une contribution des cultures africaines à l'universalité des droits humains.

### Références bibliographiques

- ALLIOT Michel, 1980a, « Modèles sociaux – 1. Les Communautés », *Bulletin de liaison du LAJP*, n°2, p. 87-93.
- ALLIOT Michel, 1980b, « Un droit nouveau est-il en train de naître en Afrique ? » in CONAC Gérard (éd.), *Actes du colloque de la Sorbonne : la vie du droit en Afrique*, Paris, Economica, p. 467-495.
- ALLIOT Michel, 1983, « L'anthropologie juridique et le droit des manuels », *Bulletin de Liaison du LAJP*, n°6, p. 181-198.
- BOURDIEU Pierre, 1986, « Habitus, code et codification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, septembre, p. 40-44.
- BUAKASA Gérard, 1963, « Vers un humanisme africain », 3 Congo-Afrique 32.
- DE SOUSA SANTOS Bonaventura, 1998, « Vers une conception multiculturelle des droits de l'homme », *Droit et Société*, Paris, n°35, p. 79-96.
- FOFANA Aboubakar, 2003, *La Charte Mandé et autres traditions du Mali*, calligraphie traduite par Cissé Youssouf Tata et Sergio-Duvauroux Jean-Louis, Paris, Albin Michel
- HUNTINGTON Samuel Phillips, 1997, *The clash of civilizations and the remaking of the world order*, Touchstone, Touchstone Books.
- KI-ZERBO Joseph, 2003, *A quand l'Afrique*, Paris, éditions de l'Aube et éditions d'en bas.
- MBITI John, 1970, *African Religions and philosophies*, New York, Anchor Books.
- MBONIMPA Melchior, 1986, « La solidarité, rempart de l'africanité », 26, Zaïre-Afrique.
- LATOUCHE Serge, 1991, *La planète des naufragés – Essai sur l'après-développement*, Saint-Amand, La Découverte.
- LENOBLE Jacques, 1974, « L'implicité de l'idéologie des droits de l'homme et de sa traduction juridique », *Annales de droit*, tome XXXIV, 1 et 2, p. 75-90.
- LE ROY Étienne, 1990, « Le justiciable africain et la redécouverte d'une voie négociée de règlement des conflits », *Afrique Contemporaine*, 4e trimestre, n° 156 (spécial), p 111-120.
- LE ROY Étienne, 1994a, *L'effectivité des droits fondamentaux dans les pays de la communauté francophone*, Montréal, AUPELF - UREF.

- LE ROY Étienne, 1994b, « Droits humains et développement : des visions du monde à concilier », *Revue générale de droit*, vol. 25, p 445-454.
- LE ROY Etienne, 1997, « Communautarisme et mariage chez les Wolof du Sénégal, entre mésalliance, conventions dotales, islamités et affinités électives », rapport introductif au colloque international *Mariage – Mariages*, Paris, mai.
- LE ROY Etienne, 1998, « L'hypothèse du multiculturalisme dans un contexte de sortie de modernité », Lajoie André, Macdonald Roderick, Janda Richard, Rocher Guy (s.d.), *Théorie et émergence du droit : pluralisme, surdétermination et effectivité*, Bruxelles, Bruylant/Thémis, p. 43-61.
- OUGUERGOUZ Fatsah., 1993, *La charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Une approche juridique entre tradition et modernité*, Paris, PUF.
- PANIKKAR Raymond, 1982, « Alternatives à la culture moderne » *Interculture*, vol XVII, n°1, Cahier 82, p. 5-16.
- PANIKKAR Raymond, 1984, « La notion des droits de l'homme est-elle un concept occidental ? », *Interculture*, Vol. XVII, n°1, Cahier 82, p 3-27.
- SALL Babacar, 1996, « Anétatisme et modes sociaux de recours », *Cahier du GEMDEV*, n° 24, p 169-176.
- TONYEME Bilakani, 2021, « Les biotechnologies et la question du fondement des droits humains », in FOGOU Anatole et TABEKO Williams Fulbert Tabeko (sd), *L'homme à l'épreuve des (bio)technologies. Enjeux philosophiques et éthiques*, Paris, L'Harmattan, p. 187-214.

## C'est quoi au juste : LA DEMOCRATIE ?

**Raoul NKASSA**

*Université Marien Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)*

[raoulnkassaraoul@gmail.com](mailto:raoulnkassaraoul@gmail.com)

(00242) 06 819 66 62 ; 04 403 72 76

### Résumé

Les avantages de la démocratie exigent une profonde réflexion philosophique concernant sa promotion. Mais, cette réflexion doit être fondée sur une clarification conceptuelle du terme « démocratie ». D'où l'incontournable question, relative à la nature de la démocratie : « C'est quoi au juste : La Démocratie ? ». Entremêlé au politique, le discours scientifique sur la démocratie semble rempli encore davantage de galimatias. La démocratie apparaît ainsi, paradoxalement, comme une intuition pure, un concept vide, voire une espèce d'homéométrie aussi digne de la cosmogonie d'Anaxagore (500-428 av. J.-C.), à travers laquelle elle devient un tout contenant tout et partie de tout, représentant ainsi une figure aux contours indéterminables. La présente réflexion se propose de procéder à la démystification du discours démocratique, devenu objet d'une monstrueuse politisation en stipulant quelques principes observables qui pourraient conduire inéluctablement à bon port toute analyse finalisée à l'appréhension de son essence. Toute analyse devrait considérer l'histoire de la démocratie comme *concept* et comme *phénomène* avec rigueur et lucidité sans lesquelles elle passerait à côté de son but. Pour cela, elle devrait considérer l'idéal démocratique, partir de sa perception. L'antique et emblématique cité d'Athènes en constitue le berceau. Mais l'auteur en déroule d'autres dans cette réflexion qui vise au fond la promotion de la démocratie. Elle procède analytiquement et s'appuie sur l'observation des faits et phénomènes politiques ainsi que la réflexion tout comme la critique.

### Abstract

The benefits of democracy require deep philosophical reflection on its promotion. For its legitimacy, this reflection must be based on a «conceptual clarification» of: Democracy. Hence the unavoidable question, relative to the very nature of democracy: «What is it exactly: Democracy?». Interwoven with politics, the scientific discourse on democracy seems to be filled with even more galimatias. Thus, paradoxically, it appears either in the form of a pure intuition or an empty concept; or in the form of a homeomeric worthy of the cosmogony of Anaxagoras (500-428 BC), through which it becomes a whole containing all and part of all, which represents a figure with indeterminable contours. The present paper proposes to proceed to the demystification of the democratic discourse, object of a monstrous politicization, stipulating observable principles that can lead inevitably to good any analysis finalized to the apprehension of its essence. Any analysis should consider the history of democracy, as a concept and as a phenomenon, with rigor and lucidity without which it would miss its goal. For this, it should consider the democratic ideal, or start from its perception. The ancient and emblematic city of Athens constitutes its cradle. In addition to this sample of principles, there are others that the author unfolds in this paper, proceeding analytically. It proceeds analytically and relies on observation of political facts and phenomena as well as reflection as well as criticism.

### Mots clés

Démocratie, Etat, Afrique, Europe/Occident, Politique, Forme de gouvernement, Etat social

### Keys words

Democracy, State, Africa, Europe/West, Politics, Form of Government, Social state

## Introduction

La démocratie s'impose, aujourd'hui, comme une exigence politique planétaire. Elle apparaît, davantage encore, comme la forme d'organisation et de gestion de l'État la meilleure qui soit. Aucun État ne prétend plus, audacieusement, tolérer l'incommode statut de non-démocratique ; et, la quasi-totalité des États se réclame démocratique, bruyamment, en dépit de la configuration réelle de leur régime politique. Pourtant, la démocratie semble fragile dans les États<sup>26</sup> où, dès la fin de la décennie 1980, elle avait commencé, petit à petit, à s'implanter, puis, à croître<sup>27</sup>. Cette fragilité de la démocratie<sup>28</sup>, donc, qui ne s'avère pas l'apanage des seules nouvelles démocraties, suppose l'incapacité de triomphe de la démocratie elle-même, son impuissance à pénétrer les esprits à travers les convictions forgées puis nourries par un sentiment profond de satisfaction que l'idée de son avènement a suscité<sup>29</sup>. Ce constat saute aux yeux si on projette le regard sur le politique, à partir de la fin de la seconde guerre mondiale. Il en émerge, dès lors, l'urgente nécessité d'une réflexion davantage pénétrante sur les conditions de possibilité d'une consolidation et d'une extension maximale de la démocratie alors en marche<sup>30</sup>. Une telle réflexion, qui trouve son mobile dans les avantages essentiellement rattachés à la démocratie, doit fonder sa légitimité sur une clarification conceptuelle de " démocratie ". Car telle que celle-ci se trouve présentée, de plus en plus, de nos jours, elle apparaît ambiguë. Alors, qu'est-ce que, au juste, la démocratie ? En formulant ce questionnement, à nouveau frais, la présente réflexion vise, au fond, la promotion de la démocratie, pour laquelle il faut assurer les bonnes conditions de réalisation, qui, par ailleurs, en garantissent le plein succès final, afin de pouvoir en tirer les avantages possibles. Aussi cette réflexion envisage-t-elle, en outre, la démystification du discours sur la démocratie qui se trouve enveloppée d'effets spéciaux d'une monstrueuse politisation. La distinction ainsi que l'identification de ses différents visages, partant celles du visage démocratique avec lequel le reste du monde a affaire, réellement, en dépendent aussi naturellement. Mais, ce travail ne consiste pas à répertorier les textes sur la démocratie en Afrique, qui, du reste, ne font l'objet d'aucune critique, ni, à rendre compte des analyses que déroulent leurs auteurs<sup>31</sup>. Il se veut une valeur ajoutée sur l'éventail des productions qui répondent à ce que constitue désormais une exigence scientifique. C'est, justement, en fonction de cette exigence que la question relative à sa nature se trouve, ici, de nouveau, proposée. Et l'histoire du politique foisonne de faits et de phénomènes de tous genres, tout comme de documents et d'écrits, aussi divers, pouvant permettre une enquête sur la nature de la démocratie, suivant son

<sup>26</sup> Référence aux États, en particulier africains, qualifiés autrefois d'États non-démocratiques par rapport à la démocratie libérale, telle que perçue et conçue du point de vue des États appartenant au bloc de l'Ouest, alors opposé au bloc de l'Est.

<sup>27</sup> Quoique, péniblement.

<sup>28</sup> L. Strauss et R. Aron, « deux figures majeures de la philosophie politique du XXe siècle », à en croire J.-V. Holeindre (P. Manent, 2007, p.9) furent « tous les deux conscients de la grande fragilité des démocraties, révélée sous un jour nouveau par les totalitarismes du XXe siècle, ces " tyrannies modernes " ».

<sup>29</sup> Parmi les raisons qui justifient le besoin de démocratie, sa revendication par les peuples en tous les coins de notre planète, figure en bonne place le souci de liberté, d'épanouissement et de développement ; surtout, en ce qui concerne les pays du tiers-monde.

<sup>30</sup> Amartya Sen (2006) stipule le « soutien global à la lutte pour le modèle démocratique dans le monde entier » comme « le plus grand défi de notre temps ».

<sup>31</sup> On nous reprocherait de ne citer aucun ouvrage sur la démocratie en Afrique, selon l'idée que nous nous contentons de les critiquer. Le problème, en principe, est qu'il ne s'agit pas vraiment, en soi, de critique de ces ouvrages, mais, bien plutôt, des théories de la démocratie, dont les auteurs de référence sont bien connus ; lesquelles théories servent de fil conducteur, ou de toile de fond, de la politique axée sur la promotion de la démocratie, l'expansion de celle-ci, à travers le monde entier, non pas qu'en Afrique. Cette analyse, pour le dire autrement, critique le choix des théories démocratiques à la base de la politique d'expansion de la démocratie. Ce en quoi consiste naturellement l'originalité de ce texte, qui se propose d'aborder le problème de la promotion de la démocratie à partir de l'appréhension de sa nature, une nature aussi bien implexe que plurivoque dans son apparence.

évolution au travers des méandres de l'histoire universelle<sup>32</sup>. Ainsi, une réflexion, visant la promotion de la démocratie, requiert, au préalable, une enquête sur la nature même de cette démocratie. Néanmoins, elle doit avoir pour point de départ la perception, voire, l'appréhension de cette nature, en tant que motifs valables de lutte en faveur de cette finalité. Le présent travail s'inscrit dans le cadre de la dimension pratique de la réflexion philosophique et études théorico-critiques, en général, et, en particulier, dans celui de la réflexion morale et philosophique. En ligne avec C. Z. Bowao, qui se réfère à Sémou Pathé Gueye, son propos se situe « dans la dimension éthique de la réflexion sur la démocratie » (C. Z. Bowao, 2014, p.30). Il procédera d'une manière analytique, s'appuyant sur l'observation des faits et phénomènes politiques à l'échelle mondiale, particulièrement en relation avec l'Afrique, ainsi que sur la réflexion et la critique. Il s'articulera autour de trois points, finalisés à l'appréhension de l'ambivalence démocratique (premier point), la mise en évidence des aspects ainsi que des formes politiques de cette ambivalence (deuxième point), la confrontation du principe démocratique avec les réalités sociologiques non-occidentale (troisième point). Hypothétiquement, il sera guidé par la question fondamentale de savoir s'il s'agit de la démocratie moderne dont A. de Tocqueville dévoile l'essence et les conséquences naturelles dans la *Démocratie en Amérique* (1835 ; 1840), un ouvrage monumental, considéré par J. S. Mill (1994, p.145) comme « le premier livre philosophique jamais écrit sur la démocratie telle qu'elle se manifeste dans la société moderne ».

### I. Source historique de la démocratie

L'histoire du politique foisonne de théories ainsi que d'expériences démocratiques. Cependant, toutes ne reflètent pas « la vérité de la démocratie<sup>33</sup> ». Il faudrait remonter aux sources antiques des premières expériences démocratiques et des premiers discours sur la démocratie, pour se rendre à l'évidence. Aussi, la convocation de l'Europe s'impose.

L'oraison funèbre de Périclès, à l'occasion des funérailles officielles aux premiers morts de la guerre du Péloponnèse, que rapporte Thucydide (1990, pp.263-269), et *La République* de Platon, entre autres, peuvent permettre d'appréhender puis d'isoler la spécificité de la démocratie, laquelle spécificité peut servir de référence dans le jugement porté ensuite sur les successives théories et expériences dites "démocratiques". On ne peut pas méconnaître, raisonnablement, la singularité du système politique que les antiques Grecs, particulièrement les anciens Athéniens, baptisèrent, dès le V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., du nom majestueux de démocratie.

L'Europe abrite ainsi, donc, le berceau de la démocratie. Celle-ci y jouit d'une histoire plurimillénaire, mais, aussi et surtout, non sans discontinuité. Telle apparaît, en partie, par absurde, sinon par caducité

---

<sup>32</sup> En principe, il ne s'agit là que d'une impérieuse précaution qui vise la prévention des éventuels et fâcheux malentendus sur la démocratie dont il pourrait être question. Car, en fait, le terme « démocratie » se trouve appliqué à un chapelet de réalités sociologiques ainsi qu'aux théories aussi diverses que variées, les unes différentes des autres. Un questionnement sur la nature de la démocratie demeure ainsi inévitable. Mais, en ce qui concerne spécifiquement l'Afrique, il sied de tenir compte du fait que le dépassement du débat sur la nature de la démocratie dans les recherches en histoire politique du continent, évoqué par J. E. Goma-Thethet (2003), semble ne pas avoir constitué vraiment une garantie de succès pour la démocratie en Afrique. Ce dépassement fut proclamé au bénéfice du : « Bilan des pratiques de la démocratie et des droits de l'homme et des libertés dans l'espace francophone fait à Bamako en novembre 2000 par la Francophonie » (cf. J. E. Goma-Thethet, 2003). Une démocratie dont on ne maîtrise pas tous les contours.

<sup>33</sup> Syntagme emprunté à F. S. Trincia (2011) qui développe l'idée selon laquelle on ne peut parler de démocratie que dans le cadre des faits et phénomènes politiques conformes à la théorie de la démocratie libérale, aussi une et une seule d'après le politologue florentin G. Sartori (1993), caractérisée par la discontinuité qui sépare la démocratie des Anciens de la démocratie des Modernes.

du système en soi, ce qui justifie la nature des préoccupations touchant la démocratie en Europe, à l'heure actuelle<sup>34</sup>.

D'ailleurs, l'Assemblée nationale du Québec observe que : « De la Grèce antique à la Rome antique, de l'époque médiévale au Siècle des Lumières, du parlementarisme britannique à la Révolution française, la démocratie a parcouru un long chemin avant de devenir ce qu'elle est aujourd'hui ». Il en ressort, tout d'abord, que la Grèce antique constitue le berceau de la démocratie ; ensuite, que cette démocratie a subi des transformations que justifie sa physionomie actuelle. La démocratie apparaît comme elle n'a pas été aux temps des antiques Athéniens. Aujourd'hui, elle possède deux visages : un visage ancien, d'une part, et, d'autre part, un visage nouveau. On doit, alors, se poser la question de savoir si le nouveau visage de la démocratie reflète réellement son ancien visage. Or, la différence entre ces deux visages fait l'objet d'aucun doute. Mais, l'établir signifie mettre en confrontation ces deux visages démocratiques. Ce qui ne définit pas notre intention que résume sur ce point l'idée d'une mise en évidence de l'ambivalence de la démocratie.

La considération de cette ambivalence constitue un passage obligé dans l'enquête philosophique sur la nature de la démocratie dont le débat, ainsi que le constate D. Held (2007, p.19), « a été particulièrement intense dans la tradition intellectuelle américaine et européenne ». On se trouve ainsi devant une évidence à laquelle tout esprit noble et lucide ne doit ni ne peut se dérober, une vérité à laquelle nul ne s'opposerait sans verser dans le nihilisme : l'existence de deux démocraties. Celles-ci méritent d'être isolées parmi la kyrielle des pseudo-démocraties en vogue, avec lesquelles elles ne se confondent pas du tout. Au *primus*, tout comme au *terminus*, du « long chemin » parcouru par la démocratie, en figure donc une, spécifique. D'une part, la démocratie ancienne, celle inventée par les Athéniens et que la tradition désigne en termes de démocratie des Anciens ; d'autre part, la démocratie nouvelle ou moderne, celle mise en œuvre par les Modernes. Entre les deux, substantiellement différentes, l'Europe a connu le règne de toute espèce d'absolutisme.

La détermination de la nature de la démocratie présuppose la représentation de cette distinction entre la première et la seconde. Enquêter sur la nature de la démocratie, c'est chercher à déterminer les

---

<sup>34</sup> Ces préoccupations fondent essentiellement sur la question de savoir comment rendre la démocratie encore davantage démocratique ; surtout, avec son adoption comme nouveau mot d'ordre politique par la Communauté internationale. L'état critique de la démocratie, dressé par un groupe de recherche dans le cadre du programme : « La démocratie face aux enjeux environnementaux », mis en œuvre par PHILÉPOL de l'Université Paris Descartes, justifie cette observation. Il résulte que ces préoccupations, en m'appuyant naturellement sur les travaux placés sous la direction de Y. C. Zarka (2012), se rapportent à la refonte soit à la reconstruction de la démocratie qui se trouve actuellement dans un « état critique ». Ainsi, en Europe, la démocratie se trouve confrontée à une crise notoire qui se caractérise, en fait, par la montée du populisme, mais, en principe, par l'exigence de son approfondissement. Cette exigence procède, d'une part, des citoyens des différents peuples européens ; et, d'autre part, d'une dérive périlleuse non démocratique de l'exercice du pouvoir conduisant les gouvernants européens à un isolement davantage énorme dans la prise de décision politique. On assiste, dès lors, à un élargissement considérable touchant le domaine d'application et le centre d'intérêt de la démocratie, mise à mal par le populisme. Comme la gouvernance post-démocratique, le populisme constitue un signal de sa dégradation aujourd'hui. Mais il faut préciser, la dégradation de la démocratie européenne. Ainsi, la réflexion concernant la démocratie porte sur des problématiques aussi ponctuelles que pluri et multidimensionnelles auxquelles celle-ci fait face, parfois, d'une manière très dramatique. Telle que celle de sa capacité de résistance devant les défis lancés, après le 11 septembre 2001, contre ses conceptions fondamentales de tous les humains comme êtres libres, égaux et acteurs moraux responsables, pourvus de la capacité d'autodétermination tout comme de choix politique. Mais, aussi, bien d'autres encore, relatives à la globalisation telles que celles évoquées par D. Held (2007). Ou, plus encore, les « *Nuovi problemi* » soulignés par G. Sartori (1993) – dans la préface de son édition 2007 –, notamment : l'*esportabilità* (l'*exportabilité*, pour ne pas dire l'*exportation*. La nuance est très significative) de la démocratie ainsi que les problèmes du rapport, entre : démocratie et islam, démocratie et développement, lien démocratie et bien-être. En somme, l'étude des questions historiques ne servant qu'à favoriser la perception puis la compréhension de l'urgence de l'étude des plus actuelles.

caractéristiques fondamentales de chacune, lesquelles caractéristiques se veulent *a priori* divergentes. Autrement, pourquoi parler de deux démocraties ? Par exemple, D. Held problématise à sa façon la complexité de la démocratie, comme *idée* et comme *praxis* politique, dont la double histoire – celle de l’idée de démocratie et de la praxis ou des pratiques démocratiques – s’avère, à la fois, « singulière » et « embarrassante » (D. Held, 2007, p.15).

Mais, si Athènes offre le premier modèle de démocratie, alors c’est également vers le modèle athénien qu’on doit regarder, en vue, premièrement, de discerner les principes de cette chose-là que les Athéniens désignèrent avec le mot “démocratie”, et, deuxièmement, de les dégager de tous les autres principes en circulation et en vogue qui, pourtant, ne sont pas des principes fondateurs du modèle démocratique athénien. On ne doit ni ne peut se passer, tout honnêtement, d’un pareil repère historique. Par ailleurs, et pire encore, on ne saurait le discréditer en le jugeant moins ou pas tout à fait démocratique, en faveur de la promotion des valeurs démocratiques modernes<sup>35</sup>, même sous le prétexte des progrès enregistrés dans la pratique de la démocratie. On doit toujours partir du modèle athénien, dès lors qu’elle représente ou constitue la démocratie de référence, pour chercher à savoir si les modèles successifs de démocratie lui correspondent vraiment. On pourrait se retrouver face à trois cas de figures. Premier cas : si ces modèles lui correspondent entièrement, ils seront purement et simplement des démocraties. Deuxième cas : si, seulement, ils lui ressemblent – on chercherait à examiner jusqu’à quel point –, alors on pourrait y voir des formes analogues de la démocratie. Troisième cas, enfin : s’ils diffèrent du modèle athénien, alors il ne pourrait s’agir que de bien d’autres formes de régime qui n’ont rien à voir avec la démocratie. Ainsi, ce qu’on nomme primordialement : aristocratie, monarchie, principauté, républicanisme, etc. ne désigne pas fondamentalement la démocratie.

L’ambivalence de la démocratie évoquée ici, ne suffit pas pour justifier l’hypothèse de sa complexité phénoménale. Cette complexité fait dénombrer plusieurs variants démocratiques aux spécialistes plus érudits. D. Held organise son analyse de la démocratie – idée, surtout, et pratiques démocratiques – autour de neuf modèles. Et, il existe aussi des théories relatives à tous ces modèles de démocratie. Ce que, *grosso modo*, G. Sartori (1993) trouve tordu. Ce dernier analyse ces théories en citant, principalement, E. B. Holden (1974), chez qui on en dénombre cinq. En raison de la simplification de son propos, S. Petrucciani (2003), pour sa part, se limite à l’évocation de trois options théoriques. Mais devant cette homéométrie de modèles et de théories démocratiques, du reste irréductibles les uns aux autres, G. Sartori ne désarme pas. Au contraire, après une analyse minutieuse, il les disqualifie tour à tour, ne laissant et ne considérant qu’un seul modèle auquel ne s’associe également qu’une seule théorie. Ce modèle et cette théorie restent marqués par la discontinuité séparant la démocratie des Anciens de la démocratie des Modernes. Il s’agit, notamment, de la démocratie politique libérale. En conséquence, tous les autres attributs de démocratie en circulation sont faux, ou ne rendent compte que partiellement de l’expérience démocratique (cf. G. Sartori, 1993).

En fin de compte, la démocratie fait les premiers pas de son histoire en Europe. Cette histoire s’y déroule aussi largement. De là, la démocratie émigre, d’abord en Amérique ; ensuite en Asie ; enfin en

---

<sup>35</sup> En principe, il paraît une incohérence logique sinon une absurdité, percevoir ou trouver dans le modèle original d’une chose une imperfection que dépasserait une reproduction sur la base de l’original. Les prétendues corrections apportées à l’original, sous le prétexte de l’améliorer, le dénature. Plutôt que d’avoir le même produit d’origine, alors plus parfait, on se retrouve avec un autre, similaire, aussi sans doute meilleur comparativement à celui dont il prétend être, on ne sait pas trop bien si une contrefaçon ou bien une simple imitation. Au sujet de «l’exclusivité de la démocratie antique», par exemple, D. Held (2007, p.42) stipule la légitimité de la question de savoir si Athènes peut être vraiment une démocratie, alors même que sa politique se fondait sur une base très peu démocratique. Une position assez commune relevée au cours de ma formation doctorale (2008-2011).

Afrique, où elle semble encore trainer le pas. Cette histoire de la démocratie est l'histoire aussi bien d'un concept que d'un phénomène. Le mot demeure, depuis toujours, le même ; tandis que le phénomène, lui, varie au gré des circonstances. La variation du phénomène, observable et observée, fait associer au terme divers qualificatifs qui déterminent aussi, d'une manière spécifique, le phénomène auquel on fait allusion avec conviction, au nom de la démocratie. La détermination de la nature de la démocratie doit tenir compte de la subdivision de la démocratie politique libérale en deux types démocraties, sur le plan théorique et sur le plan pratique.

## II. Démocratie : forme de gouvernement ou état social

Dans le cadre des projets concernant l'Etat et la constitution, projets finalisés à l'organisation de la cité, Platon passe en revue différentes constitutions. Il évoque la démocratie, avec la *timocratie* ou *timarchie*<sup>36</sup> et l'oligarchie puis la tyrannie, comme une forme de gouvernement défectueuse, maladie de l'État, voie de l'injustice, qui se distingue par les modalités de son avènement. Il pense que celle-ci, comme triomphe des pauvres sur les riches, s'établit par la voie des armes ou par la crainte qui oblige les riches à se retirer. Elle se distingue aussi par ses caractéristiques : un partage égalitaire du gouvernement et – par tirage au sort – des charges publiques entre les pauvres, dès lors vainqueurs ; le règne de la liberté, perçue comme le bien suprême ; la confusion totale, au point de la faire passer pour un bazar de constitutions (cf. Platon, 1966, liv. VIII).

La démocratie grecque antique représente une forme de gouvernement, un système politique original qui relève du choix politique que les Athéniens ont porté sur la manière de conduire les affaires publiques. Sans précédent historique, elle vint de très loin, notamment des réformes multiples entreprises avant son apogée, sous Périclès, au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Ces réformes convergeaient vers l'égalité de tous les citoyens et répondaient « à la commune conservation, et au bien-être général » (J.-J. Rousseau, 2001, p.143) qui devait traduire un idéal politique rationnel, aussi consciencieusement, partagé au fil des siècles par les Athéniens. Le phénomène démocratique, relatif à l'acceptation grecque antique du concept et de la notion de "démocratie", décrit en fait un système politique à travers lequel les membres (appelés citoyens, égaux en droit entre eux) d'une organisation politique (*polis*), rassemblés au sein d'un corps politique dénommé *dèmos* (peuple), possèdent le droit politique dont ils disposent des facultés ainsi que des conditions d'exercice directe, en vue du gouvernement des affaires touchant à leur destin commun. Ce en quoi consiste l'immédiate clarté de sa définition évoquée par S. Petrucciani<sup>37</sup> (2003, p.193). En effet, l'essence et le sens de la démocratie athénienne ne prêtent guère à ambiguïté. Sauf à vouloir créer le flou, en taxant de "régime démocratique" des constitutions qui n'ont rien à voir avec la démocratie. Au chapitre premier de *Modelli di democrazia*, un chapitre consacré à la démocratie classique athénienne, par exemple, D. Held écrit :

<sup>36</sup> L'italique est de Platon. Gouvernement de l'honneur, il n'a pas de nom usité à lui donner, qu'il l'appelle de ce nom ainsi écrit. (Platon, 1966, p.305).

<sup>37</sup> Selon S. Petrucciani, « le principe démocratique est l'égalité politique au sein d'une communauté (un *dèmos*), c'est-à-dire l'égalité de participation de tous les citoyens adultes aux décisions politiques aussi contraignantes pour tous » (Traduction de l'extrait suivant, en langue d'origine : « *il principio della democrazia è l'eguaglianza politica entro una comunità (un demos), ovvero l'eguale partecipazione di tutti i cittadini adulti alle decisioni politiche vincolanti per tutti* » (S. Petrucciani, 2003, p.193).

Il semble que le premier système politique « démocratique » soit né à Chios au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, même si d'autres suivirent bientôt, tous avec leurs particularités et leurs caractéristiques propres. Bien qu'Athènes soit le point culminant de ce développement, la nouvelle culture politique s'est répandue dans toute la civilisation grecque et tous les citoyens libres ont ainsi acquis le droit de suffrage<sup>38</sup> (D. Held, 2007, p.31).

Tous les systèmes politiques "démocratiques", en fonction de leurs spécificités et caractéristiques, donc, excepté le système athénien ne traduisent pas, en réalité, ce que Périclès nomme la démocratie. Puisqu'il déclare que :

Notre régime politique ne se propose pas pour modèle les lois d'autrui, et nous sommes nous-mêmes des exemples plutôt que des imitateurs. Pour le nom, comme les choses dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité, c'est une démocratie. S'agit-il de ce qui revient à chacun ? La loi, elle, fait à tous, pour leurs différends privés, la part égale, tandis que pour les titres, si l'on se distingue en quelque domaine, ce n'est pas l'appartenance à une catégorie, mais le mérite, qui vous fait accéder aux honneurs ; inversement, la pauvreté n'a pas pour effet qu'un homme, pourtant capable de rendre service à l'État, en soit empêché par l'obscurité de sa situation. Nous pratiquons la liberté, non seulement dans notre conduite d'ordre politique, mais pour tout ce qui est suspicion réciproque dans la vie quotidienne : nous n'avons pas de colère envers notre prochain, s'il agit à sa fantaisie, et nous ne recourons pas à des vexations, qui, même sans causer de dommage, se présentent au dehors comme blessantes. Malgré cette tolérance, qui régit nos rapports privés, dans le domaine public, la crainte nous retient avant tout de rien faire d'illégal, car nous prêtons attention aux magistrats qui se succèdent et aux lois – surtout à celles qui fournissent un appui aux victimes de l'injustice, ou qui, sans être lois écrites, comportent pour sanction une honte indiscutée (Thucydide, 1990, p.264).

Par ailleurs, l'acquisition du droit de suffrage par tous les citoyens libres, une acquisition à laquelle D. Held fait allusion, aussi bonnement, ne suffit pas pour conférer le statut de "démocratique" à quelconque structure politique. A en croire, en effet, C. Doganis (2006, pp.75-76), en tant qu'un idéal normatif, la démocratie athénienne semble incarné un projet politique de gouvernement sans roi, en grec *abasileuton politeian*, de Thésée qui la définit comme un projet commun par l'égalité des droits et des institutions communes.

En somme, aucune théorie démocratique véritablement et suffisamment élaborée ne fonde la démocratie athénienne. Ce qui n'est le cas pour la démocratie moderne dont la source historique se trouve ailleurs, loin de l'Europe.

Il se dégage plusieurs les voies et moyens permettant d'aborder et d'appréhender, non plus les *discours*, comme pour la démocratie des Anciens, mais, plutôt, des théories et des phénomènes démocratiques, ou des visages de la démocratie des Temps modernes. On voudrait, pour preuve, l'observation suivante de S. Petrucciani (2003, p.193) :

---

<sup>38</sup> Traduit de l'italien : « *Sembra che il primo sistema politico « democratico » sia sorto a Chio alla metà del sesto secolo, anche se presto ne seguirono altri, tutti con proprie particolarità e caratteristiche. Sebbene Atene costituisca il culmine di questo sviluppo, la nuova cultura politica si diffuse in tutta la civiltà greca e tutti i cittadini liberi acquisirono così il diritto di suffragio » (D. Held, 2007, p.31).*

Bien qu'ayant son lointain ancêtre, à l'époque moderne, chez Rousseau, la théorie démocratique s'est développée lentement au cours des deux siècles passés, ainsi que lentement et à une époque relativement récente se sont affirmées en Europe, entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la moitié du siècle suivant, les institutions fondamentales de la démocratie, plus que toutes, le suffrage universel<sup>39</sup>.

De la théorie démocratique de J.-J. Rousseau, il découle que la démocratie constitue une des « diverses espèces ou formes de Gouvernement » (J.-J. Rousseau, 2001, p.104). Elle se distingue des autres par le nombre des membres qui la composent. Ce nombre peut représenter « tout le peuple ou la plus grande partie du peuple » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, p.104). Ainsi, la démocratie « convient aux petits États » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, p. 105) dans lesquels le peuple pourrait se rassembler facilement, et, chaque citoyen connaître aisément tous les autres. Hormis le handicap lié à la taille de l'État, que de choses difficiles à réunir la suppose. Selon lui, la démocratie requiert « une grande simplicité de mœurs qui prévienne la multitude d'affaires et les discussions épineuses », « beaucoup d'égalité dans les rangs et les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister longtemps dans les droits et l'autorité », « peu ou point de luxe » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, p.106). Celui-ci y perçoit, d'ailleurs, « un Gouvernement sans Gouvernement » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, p.105), un « Gouvernement si sujet aux guerres civiles et aux agitations intestines » J.-J. Rousseau, *op.cit.*, p.107). Ce qui n'empêche pourtant J.-J. Rousseau à la penser comme une forme de gouvernement extraordinaire. Il écrit : « S'il y avait un peuple de Dieux, il se gouvernerait Démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, 2001, p.107).

La démocratie dispose de l'avantage, propre, « de pouvoir être établi dans le fait par un simple acte de la volonté générale » (J.-J. Rousseau, 2001, p.139) ; laquelle volonté générale « peut seule diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, p.65) et dont la souveraineté – « inaliénable » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, pp.65-66) et « indivisible » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, pp.66-68) – constitue l'exercice (J.-J. Rousseau, 2001, pp.65-68). Elle apparaît, ainsi, de plus, la modalité légitime d'institution de toutes les formes de gouvernement<sup>40</sup>. Pour être légitime, tout gouvernement, y compris le démocratique, doit émaner de la volonté générale, au moyen d'un simple acte, à l'instar d'un contrat. D'où, naturellement, la position de la question suivante : Est-ce où que la première institution démocratique moderne émerge-t-elle, pour la première fois, et sous quel aspect celle-ci décline-t-elle la démocratie ?

Plus d'une vingtaine de siècles sépare le déclin de la démocratie antique de l'avènement de la démocratie moderne. Les premières expériences démocratiques modernes restent, ainsi, à rechercher puis à trouver et à identifier ailleurs, notamment, en Amérique. Ce, indépendamment de la multiplicité des théories, du reste, irréductibles les unes aux autres. Puisque : « L'Amérique est le seul pays où l'on

<sup>39</sup> Texte en langue d'origine : « *Sebbene abbia il suo lontano progenitore, nell'epoca moderna, in Rousseau, la teoria democratica si è sviluppata lentamente nei due secoli che abbiamo alle spalle, così come lentamente e in epoca relativamente recente si sono affermate in Europa, tra la fine del XIX secolo e la metà di quello seguente, le istituzioni fondamentali della democrazia, prima fra tutte il suffragio universale* » (S. Petrucciani, 2003, p.193).

<sup>40</sup> Il importe de relever cette double distinction de la démocratie par rapport aux autres formes de gouvernement. La démocratie comme gouvernement de « tout le peuple ou la plus grande partie du peuple » se distingue de l'aristocratie comme gouvernement de l'infime partie du peuple ou la minorité, ainsi que de la monarchie en tant que gouvernement d'un seul homme. Telle est la première distinction. La démocratie constitue la source légitime d'institution de ces deux autres formes. Telle en est la seconde.

ait pu assister aux développements naturels et tranquilles d'une société, et où il ait été possible de préciser l'influence exercée par le point de départ sur l'avenir des États » (A. de Tocqueville, 1992, p.30). La démocratie moderne possède une histoire propre. A travers cette histoire, on peut remonter jusqu'à ses origines et discerner ses caractéristiques fondamentales puis suivre et examiner son évolution dans le temps et dans l'espace. La considération, donc, de cette histoire propre de la démocratie moderne permet de dévoiler la différence substantielle entre cette dernière et la démocratie antique : son essence ainsi que son lieu et sa date de naissance. Cette distinction ne suffit pas pour affirmer l'extinction, purement et simplement, de la démocratie de Périclès, néanmoins, de son principe : l'égalité de droit politique. Pour faire asseoir, de nouveau, la démocratie, les Modernes ont dû naturellement tirer profit de l'histoire ; c'est-à-dire, de l'expérience démocratique antique ainsi que de l'arsenal théorique y relatif, en l'occurrence la théorie de J.-J. Rousseau<sup>41</sup>.

La démocratie moderne prend naissance en Amérique dans la colonie de la Nouvelle-Angleterre dont la fondation, en 1620, par une centaine et demi environ d'émigrants, « tant hommes que femmes et enfants » (A. de Tocqueville, 1992, p.37), venus d'Angleterre, offre un spectacle nouveau, singulier et original. A. de Tocqueville (1992, p.34) affirme que : « La fondation de la Nouvelle-Angleterre a offert un spectacle nouveau ; tout y était singulier et original ». En outre, il observe que la réunion sur le sol américain des émigrants, qui vinrent s'établir sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre, « présenta, dès l'origine, le singulier phénomène d'une société où il ne se trouvait ni grands seigneurs, ni peuple, et, pour ainsi dire, ni pauvres, ni riches » (A. de Tocqueville *op.cit.*, p.34). Sachant<sup>42</sup> aussi que la démocratie puisse s'établir « dans le fait par un simple acte de la volonté générale » (J.-J. Rousseau, 2001, p.139), à peine débarqués sur le rivage inhospitalier de la Nouvelle-Angleterre, au lieu où s'élève actuellement la ville de Plymouth, « le premier soin des émigrants est donc de s'organiser en société. Ils passent immédiatement un acte qui porte :

Nous, dont les noms suivent qui, pour la gloire de Dieu, le développement de la foi chrétienne et l'honneur de notre patrie, avons entrepris d'établir la première colonie sur ces rivages reculés, nous convenons dans ces présentes, par consentement mutuel et solennel, et devant Dieu, de nous former en corps de société politique, dans le but de nous gouverner et de travailler à l'accomplissement de nos desseins ; et en vertu de ce contrat, nous convenons de promulguer des lois, actes, ordonnances, et d'instituer, selon les besoins, des magistrats auxquels nous promettons soumission et obéissance (A. de Tocqueville, 1992, p.38).

---

<sup>41</sup> Deux passages du Contrat social méritent d'être repris, en vue de synthétiser sa théorie démocratique. Voici le premier passage : « A prendre le terme dans la rigueur de l'acceptation, il n'a jamais existé de véritable Démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné. On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques, et l'on voit aisément qu'il ne saurait établir pour cela des commissions sans que la forme de l'administration change » (J.-J. Rousseau, 2001, p.106). Et, voici le second : « Le souverain n'ayant d'autre force que la puissance législative n'agit que par des lois, et les lois n'étant que des actes authentiques de la volonté générale, le Souverain ne saurait agir que quand le peuple est assemblé. Le peuple assemblé, dira-t-on ! Quelle chimère ! C'est une chimère aujourd'hui, mais ce n'en était pas une il y a deux mille ans : Les hommes ont-ils changé de nature ? » (J.-J. Rousseau, *op.cit.*, p.129).

<sup>42</sup> A propos de ces émigrants anglais, A. de Tocqueville stipule : « Les émigrants, ou, comme ils s'appelaient si bien eux-mêmes, les *pèlerins* (pilgrims), appartenaient à cette secte d'Angleterre à laquelle l'austérité de ses principes avait fait donner le nom de puritaine. Le puritanisme n'était pas seulement une doctrine religieuse ; il se confondait encore en plusieurs points avec les théories démocratiques et républicaines les plus absolues » (A. de Tocqueville, 1992, p.35).

On y voit l'accomplissement d'un dessein nourri par l'histoire, sa marche, sur le plan tant théorique que pratique. Osant reproduire l'expérience démocratique, les Modernes ont tout à la fois consacré et sacrifié J.-J. Rousseau. Pendant ce temps : « La population de la Nouvelle-Angleterre croissait rapidement, et, tandis que, la hiérarchie des rangs classait encore despotiquement les hommes dans la mère patrie, la colonie présentait de plus en plus le spectacle nouveau d'une société homogène dans toutes ses parties » (A. de Tocqueville, 1992, p.38). Alors, conclut A. de Tocqueville (*op.cit.*, pp.38-39) : « La démocratie, telle que n'avait point osé la rêver l'Antiquité, s'échappait toute grande et tout armée du milieu de la vieille société féodale ».

A la faveur de ces considérations, il apparaît clairement que la démocratie ne constitue plus, d'emblée, ainsi qu'il ressort tant de l'oraison funèbre de Périclès que de la critique platonicienne et de la théorie de J.-J. Rousseau, une forme de gouvernement. Celle-ci ne désigne plus un régime ou un système politique, *a priori*. Elle apparaît désormais comme un état social. J.-C. Lamberti (1983) et P. Manent (1993) livrent, chacun, une lecture spécifique de la nature de la démocratie ainsi mise en évidence par A. de Tocqueville. Toutefois, bombardée par des théories qui relèvent pour la plupart des idéologies politiques de tout acabit, en l'occurrence celles plus dominantes, l'opinion commune s'obstine à considérer la démocratie, encore aujourd'hui, comme elle fut à ces moments de gloire, au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C, c'est-à-dire une des diverses formes de gouvernement.

Alors, qu'entendons-nous par « état social » ? Mais, aussi et surtout, qu'est-ce qui caractérise l'état social des Américains pour parler, alors, de démocratie ? Au chapitre III, « Etat social des Anglo-Américains », de la *Démocratie en Amérique* d'A. de Tocqueville (1992, pp.50-59), on peut lire, noir sur blanc, ce qui suit :

L'état social est ordinairement le produit d'un fait, quelquefois des lois, le plus souvent de ces deux causes réunies ; mais une fois qu'il existe, on peut le considérer lui-même comme la cause première de la plupart des lois, des coutumes et des idées qui règlent la conduite des nations ; ce qu'il ne produit pas, il le modifie (A. de Tocqueville, 1992, p.50).

Cependant, A. de Tocqueville (1992, p.50) observe aussitôt que : « On pourrait faire plusieurs remarques importantes sur l'état social des Anglo-Américains, mais il y en a une qui domine toutes les autres ». De toutes, il s'agit de la remarque suivante : « L'état social des Américains est éminemment démocratique. Il a eu ce caractère dès la naissance des colonies ; il l'a plus encore de nos jours » (A. de Tocqueville, *idem.*). Dès lors que, poursuivant son propos, il souligne qu'« il régnait une très grande égalité parmi les émigrants qui vinrent s'établir sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre » (A. de Tocqueville, 1992, p.51) ; ce qu'il appelle « l'égalité des conditions » (A. de Tocqueville, 1992, p.3), un des objets nouveaux qui, ayant attiré son attention pendant son séjour aux États-Unis, a le plus vivement frappé ses regards. Exerçant une « influence prodigieuse » (A. de Tocqueville, *idem.*) sur la marche de la société, l'égalité des conditions constitue « le fait générateur » (A. de Tocqueville, *idem.*) de tous les faits particuliers. Et, c'est bien cette égalité des conditions qui caractérise foncièrement l'état social des Américains, dont A. de Tocqueville dit être éminemment démocratique. Aussi, l'état social des Américains est un état social égalitaire.

Les émigrants qui vinrent se fixer en Amérique au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle dégagèrent en quelque façon le principe de la démocratie de tous ceux contre lesquels il

luttait dans le sein des vieilles sociétés de l'Europe, et ils le transplantèrent seul sur les rivages du nouveau monde. Là, il a pu grandir en liberté, et, marchant avec les mœurs, se développer paisiblement dans les lois (A. de Tocqueville, 1992, pp.14-15).

Cette démocratie secoue le monde. Elle s'avère un mouvement social, une révolution, « un nivellement universel » (A. de Tocqueville, 1992, p.5), providentiel. En effet, elle est un état social que la Providence impose aux nations (A. de Tocqueville, *op.cit.*, p.7). Lequel requiert un gouvernement susceptible d'être adapté aux temps et aux lieux, puis modifié suivant les circonstances et les hommes (A. de Tocqueville, *op.cit.*, p.8), bref, un bon gouvernement pour qu'elle puisse être dirigée vers « d'heureux achèvements » (J. S. Mill, 1994, p.53). Telle apparaît la démocratie dont l'Amérique, à partir notamment de la colonie de la Nouvelle-Angleterre, représente le berceau et offre la première expérience historique des Temps modernes.

### *La souveraineté du peuple ou le pouvoir absolu d'un seul*

En Amérique, la démocratie « a atteint le développement le plus complet et le plus paisible », que A. de Tocqueville (1992, p.15) a pu « en discerner clairement les conséquences naturelles », particulièrement, politiques, du reste, faciles à déduire : la souveraineté de tous ; et, le pouvoir absolu d'un seul homme (A. de Tocqueville, *op.cit.*, p.58). « Soumis les premiers à cette redoutable alternative, écrit-il, les Anglo-Américains ont été assez heureux pour échapper au pouvoir absolu. Les circonstances, l'origine, les lumières, et surtout les mœurs, leur ont permis de fonder et de maintenir la souveraineté du peuple » (A. de Tocqueville, *idem.*).

Ces deux conséquences naturelles de l'état social démocratique constituent deux variants politiques de la démocratie. Elles représentent deux manières de faire régner l'égalité dans la sphère politique. Aussi, la démocratie politique, qu'on pourrait déduire de l'intuition philosophique de Tocqueville, ne s'oppose pas à la démocratie sociale. Car, elle s'avère une émanation de cette dernière, d'abord ; puis elle est à l'évidence ambivalente, ensuite. Elle incarne les deux formes de pouvoir souverain et détermine, tout à la fois, le pouvoir du peuple et le pouvoir d'un seul homme. Indifféremment. La souveraineté du peuple, ou la représentation ou encore le système représentatif<sup>43</sup>, est au politique, comme le pouvoir absolu d'un seul homme, ce que l'égalité des conditions est au social. Il serait erroné de considérer, au sens moderne d'"état social égalitaire", la démocratie comme un régime politique ou une forme de gouvernement, de nos jours. Il serait pareillement erroné de concevoir une seule de ses deux conséquences naturelles – la souveraineté du peuple ou la représentation ou encore le système représentatif – comme une démocratie, au sens antique d'un système ou un régime politique ou de forme de gouvernement. Et, la vérité d'un semblable imbroglio se situe au niveau de la connaissance que le commun des lecteurs détient de la chose démocratique, laquelle connaissance – parce que surannée – ne relève plus que de la *doxa*. L'exemple de l'Amérique a porté des lumières, un éclairage extraordinaire sur sa nature véritable, à travers l'étude pertinente de Tocqueville. À en croire, A. Antoine (2003), sa pensée jouit tant en France qu'en Amérique d'un engouement général, depuis la chute du mur de Berlin ; et son œuvre a nourri une réflexion sur les origines et la nature de la

---

<sup>43</sup> Le système politique américain est, en réalité, la représentation, ou le système représentatif. Celui-ci partage avec le système athénien le principe d'égalité des droits politiques. Dans l'antique cité grecque d'Athènes, ces droits étaient exercés directement par les citoyens qui participaient, ainsi, au gouvernement de la cité ; d'où, le syntagme de démocratie participative, ou directe. Dans les États modernes, par contre, ces mêmes droits sont exercés plutôt indirectement par le peuple à travers les représentants qui sont les élus du peuple, appelé naturellement à les choisir ; d'où, l'expression de démocratie représentative, ou indirecte.

démocratie, à partir des années 1960<sup>44</sup>. Œuvre des premiers émigrants anglais, l'institution moderne de la démocratie plonge ses racines dans « l'esprit de religion » et « l'esprit de liberté » (A. de Tocqueville, 1992, p.47), caractéristiques des pères fondateurs de la société américaine, les *pèlerins* (pilgrims), qui, « s'arrachaient aux douceurs de la patrie pour obéir à un besoin purement intellectuel ; en s'exposant aux misères inévitables de l'exil, ils voulaient faire triompher une *idée* (A. de Tocqueville, *op.cit.*, p.35). Pour cette fin, « ils cherchèrent une terre si barbare et si abandonnée du monde, qu'il fût encore permis d'y vivre à sa manière et d'y prier Dieu en liberté » (A. de Tocqueville, *idem.*). Ce qui pourrait avoir conduit P. Manent (1993, p.10), à y percevoir « une expérience politique, menée en pleine connaissance de cause par des individus particulièrement entreprenants, compétents et doués ».

### III. De la théorie à la pratique de la démocratie

Le « long chemin » parcouru par la démocratie – notamment la démocratie grecque antique – a conduit celle-ci loin de sa contrée d'origine – Athènes –, au moyen de plusieurs et divers incidents et procédés, du reste, perceptibles.

En effet, les querelles religieuses ayant agité longtemps le monde chrétien (l'Europe) et dans lesquelles « l'Angleterre s'était précipitée avec une sorte de fureur » comme dans une « nouvelle carrière » (A. de Tocqueville, 1992, p.31), puis, surtout, la persécution par le gouvernement de la mère patrie (cf. A. de Tocqueville, *op.cit.*, p.35), forcèrent à l'exil américain, les populations d'Europe, en l'occurrence les Anglais dont, particulièrement, les *pèlerins* (pilgrims). Ceux-ci « appartenaient à cette secte d'Angleterre à laquelle l'austérité de ses principes avait fait donner le nom de puritaine » (A. de Tocqueville, *op.cit.*, p.35).

C'est ainsi que :

Les émigrants qui vinrent se fixer en Amérique au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle dégagèrent en quelque façon le principe de la démocratie de tous ceux contre lesquels il luttait dans le sein des vieilles sociétés de l'Europe, et ils le transplantèrent seul sur les rivages du nouveau monde. Là, il a pu grandir en liberté, et, marchant avec les mœurs, se développer paisiblement dans les lois<sup>45</sup> (A. de Tocqueville, *op.cit.*, pp.14-15).

Par ailleurs, marquant un grand tournant historique dans le cadre des Relations internationales, avec la fin du glacieux Est-Ouest, la chute du Mur de Berlin<sup>46</sup> présageait une nouvelle vague des démocratisations, successive à la vague des démocratisations de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, évoquée par S. P. Huntington dans son ouvrage intitulé : *Troisième vague* (1991).

---

<sup>44</sup> Il est étonnant que l'Afrique ne soit pas concernée par ce mouvement de la pensée sur la démocratie, particulièrement à une époque où, nouvellement créés puis accédant tour à tour à la souveraineté internationale, ses États se trouvaient confrontés à l'épineuse question du choix et de l'orientation politique.

<sup>45</sup> Il s'agit là, spécifiquement, de la démocratie moderne telle que déroulée dans la partie basse du deuxième point intitulé, « Démocratie : forme de gouvernement ou état social », de cette analyse, à travers laquelle la démocratie désigne un état social égalitaire dont la souveraineté du peuple, ou la représentation, et le pouvoir absolu d'un seul homme, conséquences naturelles de la démocratie, constituent deux modalités politiques du gouvernement.

<sup>46</sup> En novembre 1989.

L'Afrique ne paraissait pas pouvoir s'extraire de ce nouveau mouvement démocratique qui s'annonçait alors et fut baptisé la *Pérestroïka*, ou « Le vent de l'Est<sup>47</sup> ». D'autres événements d'égale portée suivirent. Tous firent accélérer, vers une nouvelle configuration géopolitique, la marche du monde, au fond, celle de la démocratie. En effet, chronologiquement, il s'agit notamment : du sommet des chefs d'État de France et d'Afrique de La Baule<sup>48</sup> ; de la réunification pro-occidentale de l'Allemagne<sup>49</sup> ; et, enfin, de la déclaration d'Alma Ata, qui annonça la cessation d'existence de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)<sup>50</sup>.

A La Baule, M. F. Mitterrand scande un discours qui interpelle la conscience des intellectuels africains sur l'épineuse question de la démocratie. Il invite les pays africains à adopter des réformes démocratiques au travers de ce discours qui, pour reprendre l'équipe de *Perspective Monde* (1990), fit alors un grand écho dans la presse. Aussi, selon M. Epstein de *L'Express*, évoquant *Le Monde* dans « France-Afrique : l'heure de vérité », les propos de Mitterrand appelaient à une plus grande démocratie ; et, I. Segnaté, pour *Le Nouvel Afrique Asie* dans « Que veut Mitterrand ? », ils appelaient sans équivoque à une démocratisation des systèmes politiques africains. Alors que C. Casteran et H. Sada de *Jeune Afrique* y voyaient l'établissement de nouvelles règles du jeu axées sur la question de démocratie et de développement, dans « Sommet de La Baule : l'avertissement ». Enfin, pour A. Riding de *New York Time* dans « *France Ties Africa Aid to Democracy* », ces propos de Mitterrand exprimaient son souhait de voir chaque pays inclure dans son plan de démocratie des élections libres, le multipartisme, la liberté de la presse et un pouvoir judiciaire indépendant. Le choix de ces extraits<sup>51</sup>, opéré par l'équipe de rédaction de *Perspective Monde*, ne paraît pas tout à fait fortuit. Sans prétendre en saisir la raison, il en ressort, cependant, d'une manière aussi claire que nette, une position controversée de l'Afrique face à la démocratie. D'un côté, ses États paraissent moins démocratiques si ce n'est du tout

---

<sup>47</sup> Pour M. Koulibaly (2009, p.12), il « était supposé emporter la poussière du parti unique et autres dictatures, pour laisser l'éclat de la démocratie prendre place. La démocratie semble alors avoir pris pied en Afrique, mais sous une forme tropicalisée et à l'africaine ». Suivant la logique de notre analyse, cette démocratie, qui semble avoir pris pied en Afrique, ne s'avère point la déclinaison socioculturelle de la théorie moderne de la démocratie, théorie dont, à la suite de J.-J. Rousseau et, bien avant lui, mais encore moins, Montesquieu, A. de Tocqueville incarne naturellement l'autorité. La question qu'on peut se poser est celle de savoir si cette démocratie, ayant pris pied en Afrique, tropicalisée et à l'africaine, reflète l'essence et le sens de la démocratie moderne. Pourtant, il est aussi vrai que dans tous les grands États, dits démocratiques, du monde occidental, la démocratie se caractérise aussi par le multipartisme et les élections, ainsi que cela se produit, par exemple, en Afrique. C'est plutôt le problème fondamental qu'il faut identifier, poser et chercher à résoudre. Si, critique on fait, ici, alors, on ne critique pas les ouvrages sur la démocratie en Afrique, mais, bien plus encore, la théorie démocratique au fondement de la politique occidentale axée sur l'idée d'expansion démocratique au-delà des frontières des sociétés occidentales, à l'intérieur desquelles, curieusement, la démocratie fonctionne. Est-ce dire que les autres peuples du monde ont naturellement une nature différente de celle des Occidentaux ?

<sup>48</sup> En juin 1990.

<sup>49</sup> En octobre 1990.

<sup>50</sup> En décembre 1991.

Il convient de noter que cette vision est aussi celle de M. Koulibaly (2009, pp.11-12) qui, pour sa part, écrit : « Depuis une vingtaine d'années environ, des événements repères se déroulent dans le monde, conduisant au bouleversement des équilibres politiques, bien souvent instables. Pour ce qui concerne l'Afrique, la chute du mur de Berlin et le démantèlement de l'Union soviétique, puis le discours de François Mitterrand à la Baule ont été des catalyseurs qui ont pratiquement précipité la fin des régimes politiques monolithiques articulés autour de parti unique dont le chef était le chef de l'État avec tous les droits légaux et illégaux ».

<sup>51</sup> Nous ne nous contentons pas que de ces extraits sélectionnés par l'équipe de rédaction de *Perspective Monde*, lesquels extraits ne constituent pas d'ailleurs des analyses sur la démocratie en Afrique, mais, plutôt, des analyses du discours de l'alors président français, F. Mitterrand, par des journalistes spécialisés en politique. Ce en quoi, en effet, entre autres éléments, nous percevons un fait, à la base de notre réflexion morale et philosophique sur les conditions de promotion valable de la démocratie dont il convient d'appréhender la nature, notamment à la lumière des théories démocratiques en circulation et des phénomènes démocratiques observables.

démocratiques. Ainsi, il va falloir une « plus grande démocratie » ; ou ils ne s'avèrent pas tout à fait démocratiques, cas auquel il faudrait procéder naturellement à la « démocratisation des systèmes politiques africains ». De l'autre, les mêmes États peinent à se développer, qu'il leur faut une nouvelle stratégie de développement dont la démocratie représente le facteur principal. Aussi doivent-ils intégrer les exigences libérales<sup>52</sup> à leur « plan de démocratie » à réaliser. Démocratiques ou non-démocratiques, quoi qu'il en soit, et, quoi qu'on affirme sur leur situation par rapport à la démocratie, on ne sait pas, en réalité, de quelle démocratie il s'agit.

A travers son discours donc, M. F. Mitterrand entend faire restaurer en Afrique son antique démocratie<sup>53</sup>. Il ne s'agit pas, pour le continent, d'une expérience nouvelle devant se produire pour la première fois dans ses États, nouveau-nés. Avant d'accéder à la souveraineté internationale, ils furent soumis à un modèle démocratique de gouvernement. Celui auquel M. F. Mitterrand fait allusion ne souffre d'aucune ambiguïté, ni dans son esprit ni dans sa lettre. Après avoir évoqué l'amour de la France pour l'Afrique, il déclare :

Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure : voilà le schéma dont nous disposons (F. Mitterrand, 1990).

F. Mitterrand s'adresse à ses homologues chefs d'État de pays aussi démocratiques, mais, il convient de le relever, d'une démocratie différente de celle dont il dit tracer le chemin et être la seule pouvant assouvir le besoin de plus de liberté. Cette autre démocratie dont, par sa voix, la France déclare une répulsion, et à laquelle celle-ci décide de faire tourner la page à l'Afrique, pour son intérêt propre, totalisait trente années de vie en 1990. En cette même année, en République du Congo, elle comptait vingt-sept ans ; le règne de celle qu'elle entend restaurer n'a duré que cinq ans environ : entre 1958 et 1964. Le 28 novembre 1990, la République du Congo, un des sols de touche d'une expérience démocratique ambiguë, célébrait son trente-deuxième anniversaire d'une expérience démocratique ambiguë. Pourtant, l'ambiguïté de cette démocratie ne rompt pas le fil conducteur logico-historique susceptible de jeter la lumière sur sa véritable nature.

L'Afrique, dans sa plus grande part, ne s'est pas obstinée à demeurer dans la voie d'un système fermé de parti unique, sous le règne duquel elle est restée longtemps soumise, avec lequel elle s'accommodait tant bien que mal, mais non sans éprouver silencieusement une profonde aversion à son égard. Ce que pourrait justifier, en partie, la récurrence des coups d'Etat perpétrés sur son sol avant l'avènement du pluralisme politique, au début de la décennie 1990. Elle choisit de s'ouvrir à la démocratie, telle qu'évoquée par M. F. Mitterrand. La description mitterrandienne de cette démocratie ne renvoie pas à la démocratie grecque antique, celle de Périclès, théorisée par J.-J. Rousseau, critiquée par Platon, à en croire A. Nguidjol (2008, p.27), dans *La République*, du fait qu'elle est ingouvernable. Mais, elle renvoie à la démocratie moderne, celle dont tout commun des mortels pense connaître évidemment la

<sup>52</sup> Il faut noter ici la particularité de la structure profonde «exigences libérales» dont l'intégration au plan de démocratie pour les États d'Afrique suggère des exigences d'un autre type : non-libérales ; partant, l'existence de plusieurs démocraties, en l'occurrence la démocratie libérale et la démocratie non-libérale.

<sup>53</sup> Référence à la première expérience démocratique pluraliste ayant caractérisé les États africains, alors nouvellement créés, peu avant les Indépendances.

nature, à tel point que la pertinence de la présente analyse peut subir le risque d'échapper, surtout, à l'esprit aiguisé des lecteurs vraiment les plus avisés.

La divulgation du savoir démocratique n'endure-t-elle pas un véritable et grave déficit *épistémologique*, surtout en Afrique, où les méfaits de ce déficit peuvent se résumer par une série d'obstacles aux tentatives de son institution ; et, diverses expériences démocratiques, fondées essentiellement sur deux conceptions de la démocratie<sup>54</sup>, déferlent sans succès ? Pourtant, la question de la nature même de la démocratie, dont les tentatives d'instauration partout au monde échouent<sup>55</sup>, cède lamentablement devant les exigences de la communauté internationale : la promotion des droits de l'homme et des libertés de l'individu ; la bonne gouvernance ; la conditionnalité démocratique de l'aide au développement... De ce spécifique point de vue, l'avènement de la démocratie en Afrique coïncide avec l'émergence des États modernes, des États républicains, mais d'essence coloniale.

Toutefois, les caractéristiques fondamentales de la démocratie demeurent perceptibles ; soit, à travers la structure profonde du terme « démocratie », soit à travers le phénomène correspondant à cette structure profonde. La déclinaison du phénomène démocratique, sous diverses physionomies, parfois très éloignées de la physionomie du phénomène démocratique athénien du temps de Périclès – démocratie surannée –, et, surtout, de la physionomie du phénomène démocratique américain – démocratie en vogue ou à la mode –, suggère aussi naturellement le problème, jusque-là inobservable, de la vérité de la démocratie. En fonction du sens décrété du concept de « démocratie », des phénomènes qui ne disposent pas des caractéristiques fondamentales de la démocratie, antique ou moderne, se trouvent être proclamés : démocratiques. Aussi, par démocratie, on désigne, tout à la fois, plusieurs choses, aussi différentes les unes des autres. Il en résulte une grossière confusion, du reste, imputable à tort à la démocratie. Il s'avère impérieux de considérer l'histoire de la démocratie, aussi bien comme concept que comme phénomène, avec rigueur et lucidité sans lesquelles toute analyse passerait inéluctablement à côté de cette fin ultime. La vérité démocratique se mesure par la distance qui sépare chaque phénomène de l'idéal démocratique, par le degré de rapprochement de chaque phénomène à cet idéal, lequel, plongeant ses racines dans l'antique cité d'Athènes, recouvre son essence véritable dans les États de la Nouvelle-Angleterre, en Amérique. L'enquête sur la nature de la démocratie doit considérer cet idéal, partir de sa perception. Abordant la démocratie sur la base de ses multiples et diverses manifestations, on ne peut qu'aboutir au constat de son « flottement »<sup>56</sup>. Ce flottement participe de son histoire ; il ne participe pas de son essence, qu'il ne peut dissimuler<sup>57</sup>. Essence que donne l'égalité des conditions dont le système représentatif, ou la représentation, ne constitue qu'une des deux formes politiques de gouvernement. En l'absence de cette condition primordiale – l'égalité

<sup>54</sup> En principe, il s'agit deux théories : la théorie de la démocratie libérale et la théorie de la démocratie populaire.

<sup>55</sup> Pour l'Afrique, du point de vue de l'histoire politique moderne, il s'agit essentiellement de deux tentatives. La première, eut lieu vers la fin de la décennie 1950, mais certains historiens, tel que T. K. Biaya (1998), évoquent l'aube même de la colonisation ; tandis que d'autres, en l'occurrence J. E. Goma-Thethet (2003), précisent l'année 1920, dans un contexte de luttes pour la libération ou l'indépendance. La seconde, notamment à la fin de la décennie 1980, sous l'impulsion du vent de l'Est, dans un contexte de globalisation, marquée sur le plan sociopolitique par la promotion des droits de l'homme et des libertés.

<sup>56</sup> Constat auquel aboutit P. Rosanvallon dans le cadre de sa nouvelle entreprise d'un travail historique et théorique sur les mutations de la démocratie.

<sup>57</sup> P. Rosanvallon souligne l'indétermination démocratique, relevant plutôt de sa démarche dans sa tentative d'élaboration d'une théorie générale de la démocratie (« théorie de l'indétermination démocratique »). Elle ne détermine pas en soi la démocratie, mais l'état de la succession sur la démocratie des réflexions, tant erronées que fondées, ainsi que de la cohorte des divers phénomènes correspondant ou non à son essence, lesquelles l'*establishment* parvient à faire proclamer conformes à l'idéal démocratique. Idéal du reste problématique ; puisqu'à chaque phénomène démocratique correspond également un idéal particulier.

des conditions –, situation dans laquelle se trouvent tous les modernes États d’Afrique, à commencer naturellement par leur ancêtre, Union sud-africaine (l’actuelle République d’Afrique du sud), à l’origine une monarchie parlementaire –, parler de démocratie paraît, purement et simplement, tordu.

Ainsi qu’elle est professée et pratiquée, actuellement, la démocratie ne reflète pas l’idée de l’état social égalitaire. Surtout en Afrique, où l’État moderne naquit sous le règne du colonialisme. Les doctrines démocratiques découlant de l’analyse toquevillienne de la société américaine ne disposent pas d’appeler *a priori* : “ démocratie ”, le système représentatif ou la représentation<sup>58</sup> ; même du point de vue grec antique. Ce système marque indéniablement le génie moderne en politique, mais il apparaît une caricature de l’antique démocratie athénienne. Les théoriciens modernes de la démocratie le baptisent de noms aussi bien divers que variés<sup>59</sup>. Lecture que l’éventail des productions répondant à l’exigence scientifique de profonde réflexion sur la démocratie n’ose effectuer. Ce en quoi consiste la nouveauté apportée, après A. de Tocqueville, à l’état du savoir démocratique de nos jours à partir d’une démystification du discours complexe, à la fois scientifique et politique, à travers lequel la démocratie représente le bien politique pourtant imperceptible.

Voilà ce qui peut justifier, à l’avantage de quiconque se targue le droit puis s’arroge la liberté d’enseigner la démocratie au monde entier, la distance qui sépare ses expériences occidentales et *restemondistes*. La discrimination des différentes physionomies démocratiques mises en évidence, ici, permet d’identifier dans l’état social égalitaire, la démocratie avec laquelle le reste du monde doit avoir affaire. Plongeant ses racines dans la colonie anglaise de la Nouvelle-Angleterre, en Amérique du Nord, en 1620, celle-ci n’existe pas en Afrique. On y assiste, plutôt, au déferlement des pratiques pseudo-démocratiques, basées sur des compromissions politiques

En dernier ressort, toute réflexion devant viser effectivement la promotion de la démocratie, doit partir de la considération de sa nature, déterminable en fonction même de sa propre histoire, d’où il faudrait puiser puis extraire les éléments, plutôt que de les y fourrer après les avoir savamment et délibérément inventés.

## Conclusion

Le regard critique porté sur les faits et phénomènes politiques analysés dans ce travail, a permis de cerner l’ambivalence de la démocratie puis saisir les aspects particuliers de cette ambivalence démocratique. Il en va de même des formes politiques, spécifiques, du gouvernement de la démocratie. Cette dernière apparaît enfin comme état social, caractérisé par l’égalitaire des conditions, un état social égalitaire. Telle s’avère la démocratie pour laquelle les États du reste du monde doivent, en effet, se battre ; celle dont la communauté humaine doit prôner l’avènement, promouvoir l’essence, afin que triomphent les valeurs cardinales des droits de l’homme, des libertés individuelles ainsi que celles de développement intégral des différentes sociétés humaines. Il n’a donc pas été question d’un exercice de critique littéraire des ouvrages sur la démocratie en Afrique ni d’une récession expresse, mais, essentiellement, d’une lecture philosophico-morale de la réalité sociale et politique moderne ayant eu comme finalité la démystification du discours sur la démocratie. Cette démystification a permis de distinguer et d’identifier le vrai visage démocratique avec lequel le reste du monde est réellement en phase. On peut, dès lors, comprendre les difficultés de consolidation et d’expansion de son principe dont la plupart des sociétés, qui sont forcées d’en faire l’expérience, à l’instar des États africains,

<sup>58</sup> Les considérations sur ce système font l’objet d’un travail sur le gouvernement et les conséquences de la démocratie, en cours d’élaboration.

<sup>59</sup> À juste titre, J.-C. Martin (2007 ; 2015) parle de nom volé d’une idée violée, aujourd’hui, « employé de manière confuse et abusivement appliqué à des pratiques politiques diverses, voire contradictoires » ([www.la-democratie.fr](http://www.la-democratie.fr)).

d'essence coloniale, sont naturellement dépourvus. Il reste, aux intelligences de tous les bords, de penser les fondements du système représentatif dans une société inégalitaire.

### Références bibliographiques

- ANTOINE Agnès, 2003, *L'impensé de la démocratie. Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Fayard, Paris.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Origine de la démocratie : d'Athènes à aujourd'hui » en ligne sur <http://www.paricilademocratie.com> consulté le 20 juin 2016.
- BOWAO Charles Zacharie, 2014, *L'imposture ethnocentriste. Plaidoyer pour une argumentation éthique du politique*, Les éditions Hemar, Brazzaville.
- COUTELLEC Léo, 2019, « Penser l'indissociabilité de l'éthique de la recherche, de l'intégrité scientifique et de la responsabilité sociale des sciences : Clarification conceptuelle, propositions épistémologiques ». *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2(2), 381-398. <https://doi.org/10.3917/rac.043.0381>
- DOGANIS Carine, 2006, « Secret et transparence dans la démocratie athénienne », PUF / « Cités » 2006/2 n° 26 / pages 69 à 83 ISSN 1299-5495 ISBN 9782130555612. En ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-cites-2006-2-page-69.htm>
- GOMA-THETHET Joachim Emmanuel, 2003, « Historiographie de la quête de la démocratie en Afrique centrale (1960-2001) », PDF.
- HELD David, 2007, *Modelli di democrazia*, troisième édition, trad. Umberto Livini, Luca Verzichelli e Rinaldo Falcioni, sous la dir de Luca Verzichelli, Mulino, Bologna.
- HUNTINGTON Samuel Phillips, 1991, *Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, trad. Françoise Burgess, Nouveaux Horizons
- JARDIN André, 1984, *Alexis de Tocqueville*, Hachette, Paris.
- KOULIBALY Mamadou, 2009, *Eurafrrique ou Librafrique. L'ONU et les non-dits du pacte colonial*, L'Harmattan, Paris.
- LAMBERTI Jean-Claude, 1983, *Tocqueville et les deux démocraties*, PUF, Paris.
- MANENT Pierre, 1993, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, coll. Tel Gallimard, Librairie Arthème Fayard, Paris
- MILL John Stuart, 1994, *Essais sur Tocqueville et la société américaine*, Vrin, Paris.
- MITTERRAND François, 1990, *Le discours de La Baule (1990) : Allocution prononcée par M. François Mitterrand président de la République française à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16<sup>ème</sup> conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique*. PDF
- NGUIDJOL Antoine, 2008, *PLATON : le procès de la démocratie africaine*, L'Harmattan, Paris.
- NKASSA Raoul, 2007, *Autoritarisme et démocratie : deux formes de gouvernement en crise en République du Congo. Vers la justification philosophique de l'idée d'une moralisation politique au Congo-Brazzaville*. Sous la supervision de F. S. Trincia et de S. Petruciani, Université de Rome « La Sapienza », Rome.
- PERSPECTIVE MONDE, « Discours du président français François Mitterrand sur la démocratisation en Afrique » / Perspective Monde [en ligne], consulté le 16 juin 2016 à 23h30. URL : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=1279>.
- PETRUCCIANI Stefano, 2003, *Modelli di filosofia politica*, Einaudi, Torino.
- PLATON, 1966, *La République*, par Robert Bacou, GF Flammarion, Paris.
- ROSANVALLON Pierre, 2001, « Histoire moderne et contemporaine du politique », Leçon inaugurale au Collège de France [en ligne]. URL : <https://www.college-de-france.fr/site/pierre->

[rosanvallon/](#) ; « Histoire moderne et contemporaine du politique ». *Cours : La démocratie : Esquisse d'une théorie générale*, PDF

- ROSANVALLON Pierre, 2007, « L'universalisme démocratique : histoire et problèmes », en ligne sur : [laviedesidees.fr](#)
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2001, *Du contrat social*, par Bruno Bernardi, GF Flammarion, Paris.
- SARTORI Giovanni, 1993, *Democrazia: Cosa è*. Rizzoli, Milano.
- SARTORI Giovanni, 2012, *Democrazia: Cosa è*. BUR Saggi, Milano.
- SEN Amartya, 2006, *La démocratie des autres*, trad. Monique Bégot, Rivages Poche Petite Bibliothèque, Paris.
- THUCYDIDE, 1990, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Robert Laffont, Paris.
- TOCQUEVILLE Alexis de, 1981, *de la Démocratie en Amérique*, par François FURET, GF Flammarion, Paris.
- TOCQUEVILLE Alexis de, 1992, *Œuvres II*, intro Jean-Claude Lamberti, Gallimard, Paris
- TRINCIA Francesco Saverio, 2011, « *La verità della democrazia* », Communication à la XXIIIe Convention Nationale de Philosophie sur le thème : *Democrazia, Verità, Plurarismo*, Université Roma Tre, Faculté de Science de la Formation, salle « Franco Volpi », Rome, 5-7 mai 2011.
- ZARKA Yves Charles, 2012, *Démocratie, état critique*, coll. Emergences, éd. Armand Colin, Paris.
- ZILBERMANN Jean-François, « 621 avant JC Dracon introduit la démocratie à Athènes » en ligne mis à jour le : 2011-02-11 12:41:23, consulté le 20 juin 2016. URL : [https://www.herodote.net/621\\_avant\\_JC-evenement--6210000.php](https://www.herodote.net/621_avant_JC-evenement--6210000.php)

**LES PARLEMENTS D'AFRIQUE FRANCOPHONE DE LA COLONISATION À LA POST-COLONISATION, ANALYSE CROISÉE DES PARLEMENTS CAMEROUNAIS ET IVOIRIENS 1945 – 2018.**

**Tegna Edith Mireille**

**Département d'Histoire - Université de Ngaoundere \_Cameroun**

**Tel : 0023799482707 / Email [teгна2005@yahoo.fr](mailto:teгна2005@yahoo.fr)**

**RESUME**

L'institution parlementaire en Afrique francophone constitue un héritage colonial. Après les indépendances, elle connaît une évolution dynamique. Ces mutations sont influencées par le contexte politique de chaque pays. Aujourd'hui, cette institution reste la cible des critiques des chercheurs et des acteurs politiques, qui lui reprochent de ne pas assumer pleinement ses responsabilités. Ce travail fait une analyse croisée des itinéraires d'évolution et de leur impact sur l'efficacité de cette structure au Cameroun et en Côte d'Ivoire en d'autres termes, le processus de croissance et de maturation des parlements camerounais et ivoiriens impacte t il réellement sur le processus de développement de ces deux Etats? La réponse à cette question s'organise dans une démarche diachronique et synchronique. Aux termes de l'analyse de données collectées sur le terrain, il apparaît que l'institution parlementaire a connu une évolution complexe, qui influe sur son action compromettant son rôle dans l'évolution démocratique et le développement du continent.

**Mots Clés :** Parlement, colonisation, post- colonisation, démocratie, développement.

**ABSTRACT**

*The parliamentary institution in French-speaking Africa is a colonial legacy. After independence, it experiences a dynamic evolution. These changes are influenced by the political context of each country. Today, this institution remains the target of criticism from researchers and politics actors, who accuse it of not fully assuming its responsibilities. This work makes a cross-analysis of the evolution routes and their impact on the effectiveness of this structure in Cameroon and Côte d'Ivoire in other words, the process of growth and maturation of the Cameroonian and Ivorian parliaments have really impacts in development process of these countries? The answer to this question is organized in diachronic and synchronic approaches. According to the analysis of data collected on the ground, it appears that the parliamentary institution has undergone a complex evolution, which influences its action, compromising its role in democratic evolution and the development of the continent.*

**Keywords:** Parliament, colonization, post-colonization, democracy, development.

**INTRODUCTION**

Le parlement est institué en Afrique francophone pendant la période coloniale. Cette institution dès le départ, constitue la première tribune officielle d'expression aussi bien des colons que des populations indigènes. A partir de ce rôle initial très minimaliste, l'institution parlementaire va connaître une évolution complexe assurant à différentes étapes de son évolution, des rôles plus ou moins importants dans le développement. Cette évolution complexe a retenu notre attention, nous poussant à faire une analyse comparée de l'évolution des contributions des parlements camerounais et ivoiriens au processus démocratique et donc au développement. En d'autres termes, quelles sont les contributions des parlements camerounais et ivoiriens au développement de leur pays respectifs? Le choix de ces deux Etats n'est pas fortuit en effet ces deux territoires ont tous deux ont connu l'administration française chacun avec ses particularités. De plus, le Cameroun et la Cote d'Ivoire sont des Etats assez

représentatifs de leur sous région respectives d’Afrique centrale et d’Afrique occidentale. Pour mener à bien ce travail, nous avons récolté des informations auprès des personnes ressources, nous avons exploité des documents écrits. Pour l’analyse de ces données, nous nous sommes enrichis des sciences connexes que sont la sociologie et les sciences politiques. Nous avons opté pour les approches diachroniques et synchroniques. Aux termes de ces analyses, le rendu s’ordonne autour de deux parties qui sont les historiques des parlements camerounais et ivoiriens pour la première partie et enfin les parlements camerounais et ivoiriens et leurs contributions au développement.

## **1 – Les historiques des parlements camerounais et ivoirien 1945 – 2018**

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l’administration coloniale française introduit dans les territoires de son empire colonial des assemblées représentatives. Cette introduction qui constitue l’une des retombées de la conférence de Brazzaville de mars 1944, n’est pas du goût de tous les colons. Néanmoins les assemblées vont se mettre en place constituant ainsi les premiers pas du parlementarisme dans ces territoires.

### **1.1 – L’évolution du parlement camerounais**

Le parlement au Cameroun a connu depuis sa création jusqu’aujourd’hui, un itinéraire complexe marqué par des ruptures et des continuités. Cet itinéraire se fragmente *grosso modo* en trois parties.

#### **1.1.1 – le parlement camerounais au cours de la période coloniale 1946 – 1960**

La première complexité du parlement au Cameroun est le fait que ce territoire a connu deux systèmes coloniaux britannique dans sa partie occidentale (1/5<sup>e</sup> du territoire) et française dans sa partie orientale (le reste). Les parlements vont d’abord évoluer séparément avant d’être réunis.

Au Cameroun pendant la période coloniale, le Cameroun du fait de sa double colonisation, a eu deux parlements qui évoluaient différemment. Ainsi, les premières formes de représentativité sont observées dans sa région occidentale plus tôt avec les conseils représentatifs créés par l’administration coloniale qui y siégeait. Le Cameroun occidental a été administré par les Britanniques, comme une partie de la Nigeria. Dès 1942, sous la constitution Clifford, ce territoire a eu son premier représentant à l’assemblée à Lagos. Ce représentant était *Chief Manga William*<sup>60</sup>. La constitution Richard introduite au Nigeria en 1945, subdivise le Nigeria en trois régions principales : la région septentrionale<sup>61</sup>, la région occidentale et la région orientale à laquelle est rattaché le territoire du Cameroun méridional britannique. Cette nouvelle constitution apporte des amendements : les représentants de ce territoire du Cameroun méridional britannique à l’Assemblée Régionale Orientale à Enugu sont désormais deux. Il s’agit de deux chefs traditionnels : *Chief Manga William* et *Fon Vincent Samdala Galega*. La Constitution Mac Pherson introduite en 1951, porte ce nombre à 13 représentants élus cette fois. Ceci sur un total de 80 élus. Parmi eux sont élus de représentants pour l’Assemblée fédérale de Lagos. Ces élus vont vivre leur initiation à la culture parlementaire jusqu’à la cassure en 1953. Cette cassure arrive sous la forme de la crise politique au sein du plus grand parti de cette région la *National Council of Nigeria and Cameroon* (NCNC). Ce parti a connu en 1952 une crise de leadership entre le fondateur du parti *Nnamdi Azikiwé* et un de ses leaders chef du gouvernement fédéré de la région orientale de la Nigéria. Cette crise débouche en février 1953 sur le départ des représentants camerounais au sein de cette assemblée. Dès lors les leaders politiques et traditionnels camerounais revendiquent une autonomie au sein de la fédération nigériane. Cette autonomie passe par l’institution dans leur territoire d’une assemblée fédérée. Cette assemblée est instituée en 1954 par la constitution Lyttleton. Dès lors

<sup>60</sup>Archives Nationales de Buéa (ANB), Va/a/1945 (2)

<sup>61</sup>A cette région avait été rattaché le territoire du Cameroun septentrional

le Cameroun méridional britannique expérimente sur son territoire, sa première assemblée représentative.

La première assemblée du Cameroun méridionale britannique comportait 25 membres dont 13 élus. Pour cette nouvelle assemblée, aucune élection n'avait été réorganisée. Les 13 élus de 1952 avaient été reconduits.<sup>62</sup> A la tête de cette institution présidait le Haut Commissaire de la région. Les autres membres étaient les autorités traditionnelles, les membres officiels, les membres spéciaux. En 1957, sont organisées les élections pour renouveler l'assemblée. La plupart des élus sont reconduits. Ces élus sont membres de partis différents ; le *Kamerun People Party* (KPP), qui compte 2 élus, le *Kamerun National Democratic Party* (KNDP) avec ses 5 élus et enfin le *Kamerun National Congress* (KNC) qui avait le plus d'élus : ils étaient au nombre de 6<sup>63</sup>. Cette assemblée débattait aussi bien des questions sociales que des questions politiques. Par ailleurs les élus se battaient pour l'avenir politique de leur territoire. Lequel avenir devait se décider à la conférence de Londres en 1957. Aux termes de la conférence de Londres des innovations sont introduites dans ce territoire parmi ces innovations : l'augmentation du nombre des élus qui quitte de 13 à 25. L'assemblée est dissoute et renouvelée le 2 janvier 1959. L'assemblée devient bicamérale avec une chambre de chefs. Au sein de l'assemblée le KNDP rafle 14 sièges, le KNC 9 et le KPP 2. C'est cette assemblée qui siège jusqu'à la réunification en 1961.

L'introduction d'une assemblée au Cameroun de colonisation française, remonte à 1945, avec le décret n° 45/2313 du 9 octobre 1945, portant création des assemblées, en application aux clauses de la conférence de Brazzaville tenue du 30 janvier au 8 février 1944. Malgré l'opposition des colons du Cameroun regroupés au sein de l'Association des Colons du Cameroun (ASCOCAM)<sup>64</sup>, une première assemblée est créée en mars - avril 1946. Cette assemblée était constituée de 17 délégués dont 6 élus. Mais cette première assemblée a une durée éphémère. Elle a duré à peine un semestre. En janvier 1947 est élue une assemblée, composée de deux sections ou collèges une première section, consacrée aux colons comprenant 16 élus et une seconde section composée de 24 élus locaux<sup>65</sup>. Ce parlement connaît une évolution en 1952, à la faveur de nouveaux textes. Il faut dire que le nouveau contexte politique caractérisé par l'arrivée des partis politique dont l'UPC appelait à de changements. L'ARCAM change de nom pour devenir l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM)<sup>66</sup>. Le nombre des élus est porté à 18 pour la première section et 32 pour la seconde. En 1956, l'introduction du suffrage universel contraint l'administration coloniale à initier d'autres réformes. L'institution parlementaire n'en n'est pas épargnée. En fin 1956, l'administration coloniale française par son ministre des colonies Gaston Defferre instaure dans ses colonies la loi-cadre. A l'assemblée, nous avons désormais un collège unique constitué de 70 élus. Ainsi, la loi cadre a profondément bouleversé les principes de base de l'administration coloniale française. Ceci dans la mesure où elle instaure entre autres le suffrage universel et le statut d'autonomie dans ses colonies d'Afrique. C'est la raison pour laquelle cette loi est considérée à juste titre comme le grand couloir de l'indépendance. Dans les territoires coloniaux d'Afrique. Cette assemblée élue en fin 1956 conduit le Cameroun vers l'indépendance en élaborant son texte fondamental, choisissant les symboles nationaux, les armoiries de ce jeune Etat en gestation.

### 1.1.2 – Le parlement camerounais entre 1960 et 1990

<sup>62</sup> V.T. Ngoh, *Constitutional developments in Southern Cameroons 1946 – 1961, from Trusteeship to Independence*, Bamenda, Pioneer Publishers, 1990, p.86.

<sup>63</sup> E. M. Tegna, "Parlementarisme et pouvoir parlementaire au Cameroun entre 1942 et 1972" thèse de doctorat Ph. D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

<sup>64</sup> *Cameroun Libre* du 15 mars 1945, p.1-2.

<sup>65</sup> Décret N° 45/2313 du 9 octobre 1945, Journal officiel du Cameroun Français N° 626 du 9 octobre 1945, p. 551.

<sup>66</sup> Archives nationales de Yaoundé (ANY) any 2AC1. Elections 1953.

Au lendemain de son indépendance, tout reste à construire ou à reconstruire au Cameroun. Dans son chantier institutionnel figure en bonne place le parlement. Au cours de cette période décisive le jeune Etat du Cameroun orientale prépare sa réunification avec sa partie occidentale jusque là liée au Nigéria. Le parlement se met en place de façon progressive. Ces étapes méritent d'être retracées.

Le parlement a joué sa partition dans l'indépendance du Cameroun francophone. il a été l'institution qui a non seulement préparé l'indépendance du Cameroun mais bien plus, c'est lui qui débat, voire élabore la loi fondamentale et le cadre juridique qui régleme toutes les futures institutions du Cameroun. La réunification du Cameroun qui intervient à la conférence de Foumban est le résultat d'une longue préparation des parlementaires de part et d'autre du fleuve Mungo. En effet des rencontres préparatoires des parlementaires aussi bien du Cameroun anglophones ont eu lieu à Yaoundé, à Nkongsamba et à Buéa<sup>67</sup>. Ces rencontres visent à élaborer le cadre juridique au sein duquel devraient désormais évoluer ces deux Etats réunifiés. De ces rencontres vont sortir entre autres la loi fondamentale de l'Etat fédéral. Ce socle juridique a servi jusqu'en 1972, année de l'unification. en 1972, le parlement est de nouveau appelé à se pencher sur la loi fondamentale afin de l'ajuster au contexte de l'unification. Il convient de signaler qu'en 1966, le président Ahidjo avait déjà fusionné tous les partis politiques pour créer un parti unique Union Nationale Camerounaise (UNC). Et ce malgré l'opposition de quelques acteurs politiques parmi les quels quelques députés. Le parlement va fonctionner dans un système monolithique sans opposition. Le parlement dès lors perd ses pouvoirs au profit d'un exécutif de plus en plus fort. Cet affaiblissement du pouvoir parlementaire sonne pratiquement le glas de cette institution mère des autres institutions, la plongeant dans une profonde léthargie. Cette période où le parlement fonctionne comme une caisse d'enregistrement a été qualifiée par nous comme la longue période d'hibernation parlementaire. L'ouverture démocratique du début de la décennie 1990, vient ressusciter le parlement camerounais.

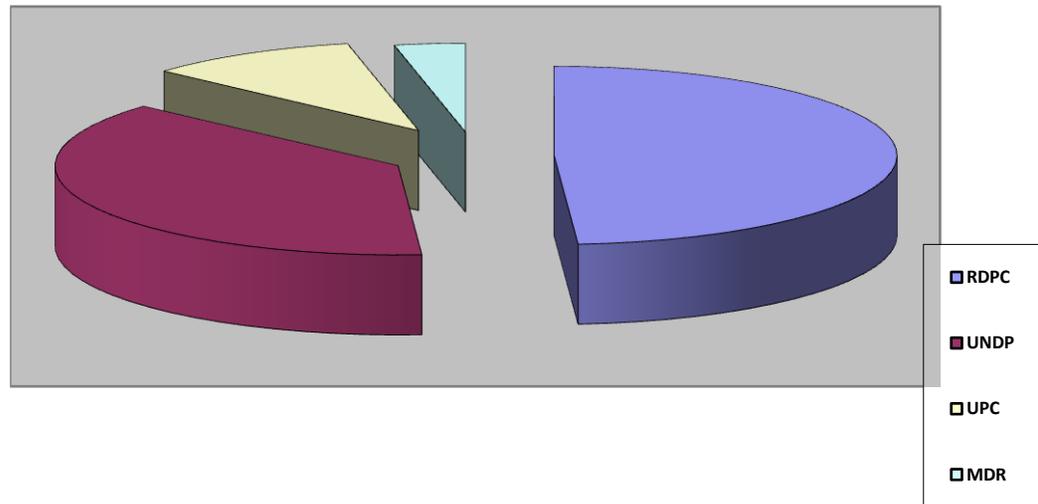
### **1.1.3 – Le nouveau visage du parlement après l'ouverture démocratique du début de la décennie 1990 au Cameroun**

L'ouverture démocratique du début de la décennie 1990, a des incidences au parlement camerounais. On a assisté désormais à la mise en place d'un parlement politiquement coloré. Cette coloration impacte sur le travail parlementaire.

Après les élections de 1992, le Cameroun renoue avec un parlement politiquement coloré. Ce parlement multipartite suscite beaucoup d'espoir car c'est la fin de la pensée unique. On renoue avec le débat démocratique au parlement. Cependant cette opposition au parlement a un effectif qui ne peut considérablement impacter sur les prises de décision au parlement. la répartition des sièges entre les partis à l'assemblée se présentait de la manière suivante : le parti au pouvoir le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais( RDPC) : 88 sièges; Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP): 68 sièges; Union des Populations du Cameroun (UPC) : 18 sièges; Mouvement Démocratique Républicain (MDR): 6 sièges. Cette répartition se traduisait par le graphique tel qu'il suit :

Graphique1 : Configuraion du Parlement au Cameroun en 1993

<sup>67</sup> Victor Julius Ngoh, 2019, *Le Cameroun de 1884 à nos jours (2018) Histoire d'un Peuple*, Limbé, Design house, pp. 237 – 250.



**Source :** [www.cameroon-info-net@20097,7augustin-frédéric-kodock-il-s-accroche-au-serpent](http://www.cameroon-info-net@20097,7augustin-frédéric-kodock-il-s-accroche-au-serpent).  
Consulté le 22/05/2020.

Au regard de ce graphique, force est de constater que les opposants ne sont pas assez nombreux et ne peuvent constituer une majorité. Ainsi donc l'enthousiasme des populations face au multipartisme, ne s'est pas traduit au parlement par l'arrivée massive des élus de l'opposition.

In fine le parlement tel qu'on le connaît au Cameroun est le résultat d'une longue et complexe évolution qui commence pendant la période coloniale plus, précisément en 1946. Le pouvoir parlementaire tout au long de cette évolution a eu trajectoire atypique. Cette complexité diffèrait d'une colonie en Cote d'Ivoire on assiste à toute autre évolution.

## 1.2 – Historique du parlement ivoirien

L'historique du parlement ivoirien remonte à 1946 année de l'institution de la première assemblée représentative en Cote d'Ivoire. Dès lors commence une évolution ponctuée des faits et événements. Les péripéties d'évolution de l'assemblée locale ivoirienne sont calquées à l'évolution politique du territoire.

### 1.2.1 – Le parlement en Cote d'Ivoire pendant la période coloniale

Entre 1946 et 1960 expérimente les premières formes primitives de parlementarisme. Cette formidable expérience, dans son exercice et sa croissance, va développer dans la classe politique ivoirienne une culture parlementaire qu'il convient d'examiner.

Au cours de la période coloniale, le territoire de la Cote d'Ivoire fait partie de l'Afrique Occidentale française (AOF). Cet ensemble avait un représentant locale au près du gouverneur à Dakar. Vers la de la seconde guerre mondiale, le Comité Français de Libération Nationale (CFLN), organise à Brazzaville une conférence. Au terme de cette conférence, la France par le truchement de son parlement élabore une nouvelle constitution. A la suite de la loi fondamentale française du 9 mai 1945, le ministre de la France d'Outremer signe un décret créant dans les colonies d'Afrique Noire des assemblées représentatives à deux sections<sup>68</sup>. En Côte d'Ivoire cette première assemblée se compose de

<sup>68</sup> Il s'agit du décret 46-2375 du 25 octobre 1946

50 sièges repartis tels qui suit : 20 sièges pour le premier collège réservé aux citoyens de statut français et 30 sièges pour le second collège réservé aux personnes de statut local. Au terme des élections cette première assemblée est constituée de 20 Européens, 18 Ivoiriens et 12 Voltaïques. Le 6 février 1952<sup>69</sup> à l'instar des autres territoires une nouvelle loi électorale est instituée par le ministre de la France d'Outremer qui transforme l'assemblée représentative en assemblée territoriale. Cette nouvelle assemblée conserve les deux collèges mais peut désormais élire son président. Jusque là l'électorat reste restrictif. En décembre 1956 la loi cadre vient lever la restriction en instaurant le suffrage universel. En septembre 1958 est organisé un référendum pour l'autodétermination. A la suite de ce référendum, le "oui" à l'autodétermination l'emporte très largement et la Côte d'Ivoire proclame sa première République le 4 décembre 1958. Très vite sont élaborées et débattus le cadre de fonctionnement de ce jeunes Etat e les institutions se mettent en place. L'assemblée change de statut et devient une assemblée constituante et les représentants deviennent les députés. Dès lors commence une ère nouvelle pour le parlement.

### **1.2.2 – Les mutations au parlement ivoirien des premières années d'indépendance à la veille de la décennie 1990**

Au cours des trois premières décennies du jeune Etat indépendant de Côte d'Ivoire. Son parlement a connu une trajectoire qui mérite notre attention.

L'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire qui voit le jour à l'indépendance, offre au jeune Etat et à la population une tribune d'expression de toutes les composantes culturelles, sociologiques et politiques du pays. Cette assemblée nationale de Côte d'Ivoire est monocamérale et fonctionne par consensus nationale, sous le régime de parti unique et Philippe Grégoire Yacé est reconduit comme président de l'assemblée<sup>70</sup>. En novembre 1965, est élu une nouvelle assemblée composée de 85 élus toujours sous le même parti unique à savoir le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Il convient de souligner que les élections se faisaient par listes. Une autre permanence est la reconduction une fois de plus de Philippe Grégoire Yacé au perchoir de l'assemblée. En 1970 la mandature de cette assemblée prend fin. La nouvelle mandature qui commence porte le nombre des élus à 100<sup>71</sup>. Pour la cinquième fois, Philippe Grégoire Yacé est élu pour présider à cette institution.

En 1980, une des grandes innovations pour la quête d'un siège à l'assemblée nationale est sans conteste l'organisation des élections primaires au sein du parti unique pour déterminer les candidats qui candidateront aux élections législatives. Au terme de ces élections, un nouveau président de l'Assemblée nationale est élu. Il s'agit de Henri Konan Bedié. Il remplace Philippe Grégoire Yacé qui aura tenu le perchoir pendant cinq mandatures. Le nombre des élus est porté à 175<sup>72</sup>. Les primaires ont été plus houleuses que les législatives. Ce qui témoignait de la soif de démocratie qui animait les populations. C'est la raison pour laquelle l'ouverture démocratique du début de la décennie 1990 a été accueillie avec enthousiasme par les populations.

### **1.2.3 – Le retour du multipartisme et le nouveau visage du parlement**

S'il y a un évènement qui marque l'Afrique noire francophone au cours de la décennie 1990, c'est bien celui du retour au multipartisme.

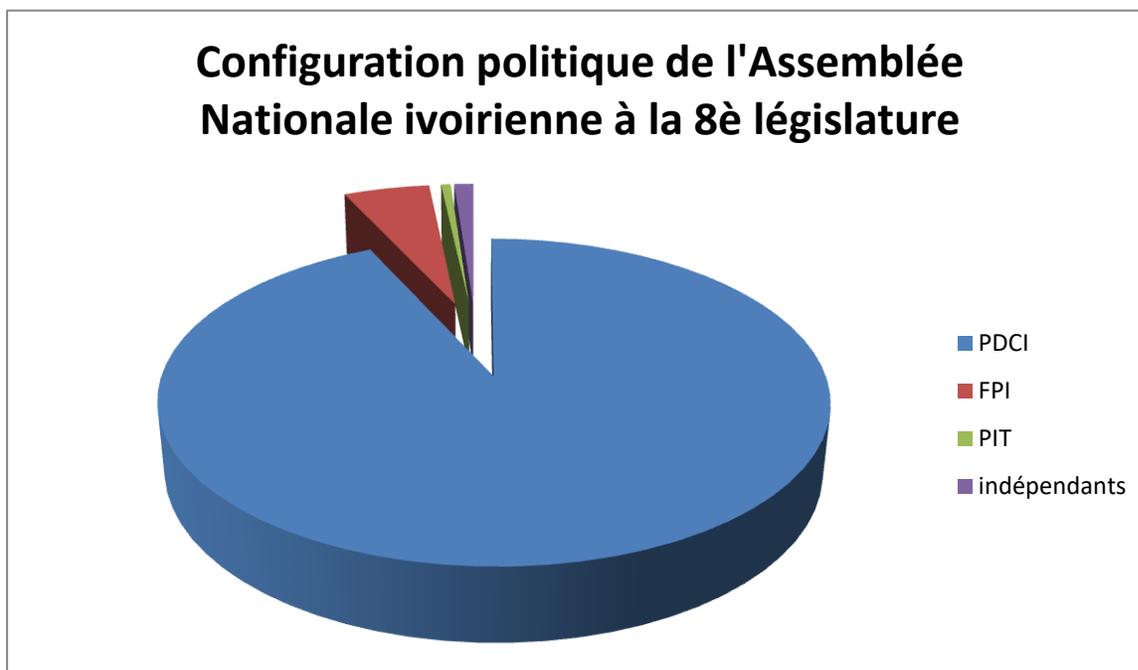
<sup>69</sup> La loi n°52-130 du 6 février 1952.

<sup>70</sup> [www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblée-nationale-1720](http://www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblée-nationale-1720). Consulté le 06/11/2021

<sup>71</sup> Ibid

<sup>72</sup> Ibid

Au début de la décennie 1990, la Côte d'Ivoire connaît l'ouverture démocratique. Comme dans tous les pays d'Afrique francophone le territoire connaît une montée de revendications parfois très violentes<sup>73</sup>. Ces revendications forcent le président Houphouët Boigny qui sans le vouloir vraiment autorise l'ouverture démocratique, menant par le fait même la Côte d'Ivoire dans la voie de la démocratie. Un multipartisme et une démocratie qui tout long de cette décennie provoque des incidents en 1992, 1995 et qui culmine avec le coup d'Etat de 1999. Le parlement va également se mettre au diapason de ces changements. Entre 1990 et 1995, le parlement ivoirien inaugure sa première mandature multipartite après le retour au multipartisme. Pour cette huitième législature le nombre de siège à pourvoir reste 175. Aux termes des élections, les résultats sont les suivants : PDCI 163 élus, Front Populaire Ivoirien (FPI) 09 élus Parti Ivoirien du Travail (PIT) 1 élu et 02 élus indépendants. Ce qui se traduit par le graphique suivant :



**Sources :** Graphique monté à partir des données recueillies dans [www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblee-nationale-1720](http://www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblee-nationale-1720).onsulté le 06/11/2021

Ce graphique témoigne de l'entrée très timide de l'opposition à l'assemblée nationale pour ces premières élections après le retour du multipartisme. Le PDCI reste dominant l'opposition n'occupe qu'une place marginale. Les populations qui découvraient le multipartisme essayaient de s'approprier ce nouveau concept. Plutard cet effectif de l'opposition à l'assemblée nationale va connaître une augmentation. La création en 2018 d'une nouvelle chambre au parlement à savoir le sénat, bicaméralisme l'institution législative.

## 2 – Les parlements camerounais et ivoiriens et leur contribution au développement entre 1946 et 2018

<sup>73</sup> [https ;//books.openedition.org/pur/62407?lang=fr](https://books.openedition.org/pur/62407?lang=fr) consulté le 06/11/2021

Depuis son introduction sur les territoires français d'Afrique noire et tout au long de son existence jusqu'à 2018, le parlement a joué sa partition dans le processus de développement et ceci dans les limites des pouvoirs que leur accordait la loi. Ce pouvoir a également connu une évolution continue.

## **2.1 – Le pouvoir parlementaire au Cameroun et en Côte d'Ivoire**

Tout au long de son évolution le pouvoir parlementaire au Cameroun et en Côte d'Ivoire a connu des fortunes diverses et ce selon les périodes et les contextes politiques.

### **2.1.1 –le pouvoir parlementaire au cours de la période coloniale 1946 – 1960**

Au cours de la période coloniale, le pouvoir parlementaire était restreint dans ces deux territoires français. Entre 1946 et 1956, les assemblées sont essentiellement représentatives. Elles n'ont aucune initiative de loi et a juste pour rôle d'entériner les décisions de l'administrateur colonial. Elles ont également un rôle consultatif. Les élus sont parfois sollicités pour renseigner les administrateurs coloniaux sur des faits locaux qui échappent à leur compréhension. Ces assemblées étaient divisées chacune en deux sections<sup>74</sup> ce qui fragmentait davantage leur pouvoir. La première section constituée de citoyens français permettait à l'administrateur colonial de garder le contrôle sur le parlement et ses activités. Le nombre de sièges était différent entre les deux parlements depuis 1946. Alors que le parlement ivoirien en compte 50 dont 20 au premier collège et 30<sup>75</sup> au second, le parlement camerounais à la même date en comptait 40 donc 16 au premier collège et 24 au second<sup>76</sup>. Cette disparité montre que le nombre de sièges accordés à une assemblée obéissait à un ensemble de critères propres à la politique coloniale française. En 1956, l'assemblée change de visage car elle est désignée pour élaborer l'identité des futurs Etats. L'assemblée devient par le fait même législative au Cameroun et Constituante en Côte d'Ivoire. Ce nouveau pouvoir lui permet d'assurer pleinement son rôle de mère des institutions nationales. C'est avec autant de pouvoir que cette institution accède à l'indépendance.

### **2.1.2 – De la pluralité au monopartisme dans les parlements camerounais et ivoiriens entre 1960 et 1990**

Les pouvoirs accordés à l'assemblée à la veille des indépendances vont connaître une réduction. En Côte d'Ivoire, par consensus, les partis politiques fusionnent pour n'être plus qu'un : le PDCI l'assemblée devient par le fait même monopartite<sup>77</sup>. Au Cameroun la situation est rendue plus complexe avec la réunification. Le Cameroun occidental moulé dans la culture parlementaire britannique compte bien conserver cette tradition qui n'est malheureusement pas la même que ceux des assemblées de régime présidentiel. De plus, leur parlement est bicaméral ce qui n'est pas le cas dans le Cameroun oriental francophone. Pour résoudre ce problème, il est créé une assemblée fédérée dans chacun des deux Etats fédérés du Cameroun anglophone et francophone. Ces deux assemblées fonctionnent sous un régime parlementaire. Et il y a une assemblée fédérale qui fonctionne sous un système présidentiel. Cette fragmentation du pouvoir parlementaire contribue à l'affaiblir. Sans oublier les pleins pouvoirs accordés au président qui contribuent à réduire davantage le pouvoir législatif au profit d'un exécutif de plus en plus fort qui progressivement concentrait les pouvoirs entre ses mains. De plus, en 1966 le président Ahidjo rassemble tous les partis pour n'en faire qu'un seul et ceci malgré l'opposition de certains hommes politiques. L'unification viendra fusionner ces assemblées fédérées et fédérale pour ne former qu'une assemblée nationale. Ces assemblées fonctionnant sous régime monopartite vont perdre leur pouvoir. Ceci du fait de l'absence de contradiction qui caractérise les

<sup>74</sup> Il s'agit du décret 46-2375 du 25 octobre 1946

<sup>75</sup> Il s'agit du décret 46-2375 du 25 octobre 1946

<sup>76</sup> Décret N° 45/2313 du 9 octobre 1945, Journal officiel du Cameroun Français N° 626 du 9 octobre 1945, p. 551.

<sup>77</sup> [www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblee-nationale-1720](http://www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblee-nationale-1720). 06/11/2021

débats parlementaires en démocratie. Cette période plonge le parlement dans une espèce d'hibernation. Le retour du multipartisme viendra mettre fin à cet état de dormance.

### **2.1.3 – Le retour au multipartisme et son impact sur le pouvoir parlementaire au Cameroun et en Côte d'Ivoire**

Le retour au multipartisme a changé le visage du parlement, le rendant plus dynamique voire plus impliqué dans des questions sociétales.

En effet les populations ont accueilli l'ouverture démocratique de la décennie 1990 avec beaucoup d'enthousiasme. Les travaux au parlement sont de plus en plus suivis par les populations du fait des débats animés qui les caractérisent les élus se sentent libres de s'exprimer. On est loin de l'ère de la pensée unique de période monopartite. Malheureusement ce retour a également entraîné des dérives de toutes sortes. Les injures, les calomnies et autres mensonges sur les personnalités publiques, les replis identitaires. Le foisonnement des partis politiques dérivent vers les partis tribaux exacerbant le tribalisme et l'ethnicisme. On assiste du fait de ce multipartisme à l'accentuation des divisions sociales. L'intensité et l'état de pourrissement de la société nous porte à questionner le multipartisme. Les Camerounais, les Ivoiriens et par extension l'Afrique noire s'est-elle bien approprier des concepts de démocratie et de multipartisme? Ce phénomène étant plus fréquent dans les pays francophones doit on aller chercher les racines de ce mal dans la forme de colonisation ou dans les relations actuelles avec l'ancienne puissance coloniale? Tous ces doutes et ces questions nous imposent une seule réponse : retourner à l'Afrique en d'autres termes construire les fondements des Etats modernes africains sur des valeurs endogènes. Ces repères nous permettront d'appréhender les rencontres avec d'autres cultures d'une manière sereine, mature et critique. D'où la place accordée à l'africanologie.

### **2.2 – Les contributions des parlements au développement**

Le parlement étant l'organe représentatif d'un Etat dans ses valeurs et ses spécificités, il doit impulser le développement. De tous temps le parlement régleme le développement. Les parlements camerounais et ivoirien n'échappent pas à cette responsabilité.

De tout temps le parlement s'implique dans les politiques de développement aussi bien au niveau national qu'au niveau de leur circonscription d'élection. Les parlements camerounais et ivoiriens ont débattu et élaboré des lois pour régleme le développement. Le parlement en accord avec l'exécutif ont élaboré des politiques de développement. Les situations ponctuelles ont poussé le parlement à ajuster des lois pour répondre aux attentes des populations. Des commissions parlementaires sont parfois créées voire dépêchées pour examiner et/ou gérer une situation afin de rendre compte à la proche hiérarchie ou à l'exécutif. Les élus sont souvent porteurs de projets nationaux ou dans leur circonscriptions électorales. Il arrive que certains députés posent des actes sociaux tels construire des puits, construire ou viabiliser les salles de classe, les salles d'hospitalisation. Ils font des dons, priment les meilleurs écoliers, élèves et étudiants. Encourage la jeunesse locale et nationale. Malgré ces actions la contribution des élus reste négligeable. Ceci est du à la paresse car certains élus ne rendent visite aux populations qu'à la veille des campagnes électorales, au manque des moyens car les élus estiment qu'il faille augmenter le montant des prestations parlementaires. Il faut surtout s'attarder sur la culture des élus qui peut être un obstacle. D'où l'intérêt d'organiser des séminaires afin d'imprégner les élus de la culture parlementaire. Bien plus contextualiser cette culture aux réalités africaines.

## **CONCLUSION**

Au regard de ce qui précède, nous constatons que l'institution parlementaire est la mère des institutions au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Elle a été le creuset dans lequel a été conçue l'identité de chacun des deux Etats. Mais ces parlements ont connu des trajectoires complexes malmenés qu'ils étaient par un

exécutif qui s'affirmait de plus en plus en concentrant tous les pouvoirs. Bien qu'au cours de la décennie 1990 on assiste au retour du multipartisme son pouvoir reste mesuré. Cette efficacité très limitée nous pousse à rechercher les causes dans son essence même et surtout dans son incapacité à s'africaniser. En d'autres termes, l'incapacité des Africains à s'approprier de l'outil parlementaire afin de l'adapter au le contexte africain. L'efficacité du parlement en Afrique passe par un retour aux valeurs endogènes. D'où l'impératif besoin de retourner à l'Afrique.

### **SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Archives Nationales de Buéa (ANB), Va/a/1945 (2)

Archives nationaux de Yaoundé (ANY) any 2AC1. Elections 1953.

Victor Julius Ngoh, *Constitutional developments in Southern Cameroons 1946 – 1961, from Trusteeship to Independence*, Bamenda, Pioneer Publishers, 1990, p.86.

Victor Julius Ngoh, 2019, *Le Cameroun de 1884 à nos jours (2018) Histoire d'un Peuple*, Limbé, Design house, pp. 237 – 250.

E. M. Tegna, "Parlementarisme et pouvoir parlementaire au Cameroun entre 1942 et 1972" thèse de doctorat Ph. D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

*Cameroun Libre* du 15 mars 1945, p.1-2.

Décret N° 45/2313 du 9 octobre 1945, Journal officiel du Cameroun Français N° 626 du 9 octobre 1945, p. 551.

Décret 46-2375 du 25 octobre 1946

La loi n°52-130 du 6 février 1952.

[www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblée-nationale-1720](http://www.assnat.ci/assembleenationale/histoire-de-l-assemblée-nationale-1720). 06/11/2021

<https://books.openedition.org/pur/62407?lang=fr> consulté le 06/11/2021

